

# LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

TOME TROISIÈME  
LA TERREUR

**PAR ALBERT MATHIEZ**

Professeur d'Histoire moderne à la Faculté de Lettres de l'Université de Dijon.

PARIS - ARMAND COLIN - 1922



- CHAPITRE PREMIER. — La révolte fédéraliste
- CHAPITRE II. — Les débuts du grand Comité de salut public (juillet 1793)
- CHAPITRE III. — La crise du mois d'août
- CHAPITRE IV. — La poussée hébertiste et l'inauguration de la Terreur
- CHAPITRE V. — Hondschoote et Wattignies
- CHAPITRE VI. — L'établissement du gouvernement révolutionnaire
- CHAPITRE VII. — La justice révolutionnaire
- CHAPITRE VIII. — Le complot de l'étranger
- CHAPITRE IX. — Les Indulgents
- CHAPITRE X. — Des citra aux ultra
- CHAPITRE XI. — La chute des factions
- CHAPITRE XII. — La réorganisation du gouvernement révolutionnaire
- CHAPITRE XIII. — Fleurus
- CHAPITRE XIV. — Thermidor



## CHAPITRE PREMIER

# LA RÉVOLTE FÉDÉRALISTE

La Révolution du 2 juin était, comme la Révolution du 10 août, avant tout une révolution patriotique. Les sans-culottes de Paris, soutenus par les sans-culottes des grandes villes, avaient abattu la Gironde pour les mêmes raisons qu'ils avaient renversé la royauté : parce qu'ils l'accusaient d'entraver la défense révolutionnaire. Alors que la Révolution du 10 août avait été sanglante, la Révolution du 2 juin n'avait pas coûté une seule vie humaine. Les hommes du 10 août n'avaient pas hésité à s'emparer de tout le pouvoir municipal. Les hommes du 2 juin au contraire, après avoir affirmé leur droit de renouveler les autorités de l'Hôtel de Ville, les avaient maintenues en fonctions. Leur Comité insurrectionnel s'était laissé noyer dans de nouvelles recrues désignées par les autorités départementales et communales. La Commune légale réinvestie par lui avait pris à tâche de modérer son action et de rester en liaison avec le gouvernement qui avait financé les fonds nécessaires à la solde des gardes nationaux restés sous les armes pendant trois jours. Un historien a pu écrire, avec quelque exagération, que le 2 juin était moins une insurrection qu'un coup d'État.

Situation fort différente de celle de l'année précédente. Au 10 août, le gouvernement tout entier avait été renouvelé en même temps que la Commune. Et, si ce renouvellement n'avait pas suffi à satisfaire le pouvoir révolutionnaire, si l'antagonisme avait éclaté presque aussitôt entre la Législative et la nouvelle Commune, celle-ci avait gardé, du moins, par la possession de l'Hôtel de Ville, un moyen de pression permanent sur le pouvoir légal. Au 2 juin, le Comité insurrectionnel disparut presque sans résistance. La plupart de ses membres se laissèrent domestiquer dans un organisme créé à leur intention, le Comité de surveillance du département de Paris, chargé de la police politique dans la ville et dans la banlieue sous la direction et à la solde du Comité de salut public. Les insurgés de la veille deviennent les policiers du lendemain.

Au 10 août, l'insurrection avait atteint immédiatement son objet principal : le roi avait été enfermé au Temple. Au 2 juin au contraire, les insurgés n'avaient remporté qu'une victoire partielle et précaire. Les vingt-neuf chefs de la Gironde, théoriquement consignés à leur domicile, chacun sous la garde d'un gendarme, allaient et venaient dans la ville, recevaient des visites, donnaient des soupers. Douze d'entre eux s'enfuirent dès le premier jour, huit les jours suivants. Ceux qui étaient restés ne considéraient pas la partie comme perdue. Valazé refusait d'avance, le 5 juin, dans une lettre hautaine, l'amnistie dont le bruit courait et, le lendemain, Vergniaud réclamait des juges en termes impérieux et menaçait ses accusateurs de l'échafaud.

Le Comité de salut public qui n'avait su, pendant les trois jours de l'insurrection, que proposer de molles transactions, semble écrasé par le poids des

responsabilités accrues qui lui incombent. Ayant payé les frais de l'émeute et fourni des sinécures à ses meneurs, il s'imagine qu'il pourra éviter de réaliser leur programme et il ne rêve rien moins que de réintégrer dans la Convention les vingt-neuf membres décrétés d'arrestation. Il invite Pache, le 5 juin, à lui remettre, dans le jour, les pièces à charge contre les détenus **faute de quoi il sera forcé d'annoncer à la Convention qu'il n'en existe aucune**. Pache, bien entendu, fit la sourde oreille. Le Comité ne comprit pas que le meilleur moyen d'empêcher les Girondins de recourir à la révolte, c'était encore de les rappeler avec fermeté au devoir patriotique et de refuser de mettre en question les faits accomplis. Il maintint d'abord en fonctions les ministres Clavière et Lebrun, tout décrétés d'arrestation qu'ils fussent. Clavière ne fut remplacé que le 13 juin par Destournelles et Lebrun que le 21 juin par Deforgues. En même temps, comme s'il voulait donner des gages aux modérés, le Comité **démissionnait** Bouchotte, le ministre de la Guerre cher aux Montagnards, et le faisait remplacer, malgré Robespierre, par Beauharnais, un noble, qui eut d'ailleurs le bon esprit de refuser. Toutes ces nominations portaient la marque de fabrique de Danton. Le ministre de l'Intérieur Garat, un autre protégé de Danton, nous dit que celui-ci accueillit l'idée qu'il soumit au Comité de négocier avec les vaincus pour éviter la guerre civile et qu'une amnistie fut envisagée dans ces négociations.

Le 6 juin, dans un grand rapport à la Convention, Barère proposa de supprimer les Comités de salut public départementaux formés après la trahison de Dumouriez pour appliquer la loi sur le recrutement, **instruments d'anarchie et de vengeance**, disait-il, de renouveler sans délai l'état-major de la garde parisienne, de destituer Hanriot son chef, de rétablir la liberté de la presse, d'envoyer dans les départements d'origine des députés détenus des otages pris dans la Convention. **Danton a ouvert le premier cet avis**, disait-il, et, en effet, Danton appuya la mesure le lendemain, en même temps qu'il prononça un éloge sans réserve des citoyens de Bordeaux. Cette politique trop habile ne pouvait qu'encourager les résistances girondines et que faire renaître à Paris même, par contrecoup, une vive agitation difficile à calmer. Dès le 6 juin, 75 députés de la droite signaient une protestation contre l'attentat commis contre la Convention. Plusieurs des signataires quittaient aussitôt Paris pour aider les Girondins fugitifs à soulever les départements. L'Assemblée dut ordonner, le 15 juin, un appel nominal et menacer les absents d'appeler leurs suppléants. A Paris, les hommes qui avaient fait l'insurrection disaient qu'on les trompait. Danton était attaqué avec vigueur aux Cordeliers le 4 juin, aux Jacobins le 7. Robespierre était convaincu qu'on perdait son temps en négociant avec les Girondins. Puisque la guerre civile était inévitable, il fallait la faire, pensait-il, avec le maximum de chances en intéressant les sans-culottes à la bataille.

Sur son carnet aide-mémoire, il avait griffonné pendant l'insurrection cette note remarquable : **Il faut une volonté une. Il faut qu'elle soit républicaine ou royaliste. Pour qu'elle soit républicaine, il faut des ministres républicains, des papiers [c'est-à-dire des journaux] républicains, des députés républicains, un gouvernement républicain. Les dangers intérieurs viennent des bourgeois, pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le peuple. Tout était disposé pour mettre le peuple sous le joug des bourgeois et faire périr les défenseurs de la République sur l'échafaud. Ils ont triomphé à Marseille, à Bordeaux, à Lyon. Ils auraient triomphé à Paris sans l'insurrection actuelle. Il faut que l'insurrection actuelle continue jusqu'à ce que les mesures nécessaires pour sauver la République aient été prises. Il faut que le peuple s'allie à la Convention et que la Convention se serve du peuple. Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le**

même plan, que les sans-culottes soient payés et restent dans les villes. Il faut leur procurer des armes, les colérer, les éclairer, il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles.

Ce programme d'action, Robespierre s'efforça de le mettre en œuvre et de l'imposer, par morceaux, au Comité de salut public et à la Convention.

Le 8 juin, il combattit vigoureusement les mesures proposées par Barère, l'avant-veille, et soutenues par Danton. Il montra que la contre-Révolution régnait déjà à Marseille, à Lyon, à Bordeaux, qu'elle était antérieure aux événements de Paris. Révoquer Hanriot, changer son état-major, c'était désavouer l'insurrection du 2 juin, c'était risquer d'en provoquer une nouvelle. Supprimer les Comités de salut public c'était donner une revanche à l'aristocratie, désarmer les républicains. D'abord accueilli par de violents murmures, son discours finit par soulever les applaudissements. Saint-André l'appuya sans réserves : **Il faut savoir si, sous le prétexte de la liberté, on peut tuer la liberté elle-même.** Lejeune reprocha au Comité de salut public sa faiblesse et son aveuglement. Barère et Danton battirent en retraite et demandèrent eux-mêmes l'ajournement des mesures qu'ils avaient proposées. **Vouloir que la Convention, a dit Michelet, réformât le 2 juin, c'était vouloir qu'elle s'avilît, qu'elle avouât avoir succombé à la crainte, à la violence, qu'elle annulât tout ce qu'elle avait fait ce jour.**

Quand les faits justifiaient les appréhensions de Robespierre, quand on apprit, le 13 juin, la révolte des départements normands, quand il fallut songer à la répression, Danton prononça un brûlant éloge de Paris et fit décréter que Paris avait sauvé la République. De ce jour, le côté droit fut réduit au silence ; mais les lenteurs et les hésitations du Comité de salut public avaient permis le développement de la révolte girondine.

Cette révolte fut concertée et préméditée, même avant le 31 mai. Dès le 24 mai, le département du Jura avait invité les députés suppléants à se rendre à Bourges pour y former une assemblée de remplacement. Le département de l'Ain adopta son arrêté le 27 mai. Le député de Lyon Chasset avait écrit, le 15 mai, à son ami Dubost : **Il s'agit de la vie et puis des biens. Marchez donc, animez vos amis.** Le 25 mai, les sections de Bordeaux, dans une assemblée générale, avaient discuté le projet de lever des troupes pour les diriger sur Paris, etc.

La nouvelle de l'insurrection parisienne ne fit que précipiter et élargir un mouvement déjà commencé. Les chefs girondins se partagèrent les rôles. **Leurs fuites**, dit Claude Perroud leur historien, **résultaient d'un plan concerté, débattu entre eux, ils l'ont avoué.**

Buzot, réfugié dans l'Eure, son département, lui annonçait la dictature prochaine de Marat et de nouveaux massacres. Il le décidait, le 7 juin, à lever un corps de quatre mille hommes. Le Calvados suivit le 9 juin. Il fit mettre en arrestation les conventionnels Romme et Prieur (de la Marne), chargés d'organiser la défense des côtes contre l'Angleterre. Soulevés par Duchâtel, Meilhan, Kervélégan, les départements bretons, Finistère, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, Mayenne se fédéraient avec l'Eure et le Calvados dans une assemblée générale de résistance à l'oppression. Caen devenait la capitale de l'Ouest girondin. Félix Wimpfen, commandant de l'armée des côtes de Cherbourg, passait à l'insurrection avec deux régiments de cavalerie. Il recevait le renfort de trois superbes bataillons levés en Bretagne, composés, dit un contemporain qui combattit à côté d'eux, Vaultier, **non de Bretons échevelés et déguenillés, mais**

tous de jeunes gens des meilleures familles de Rennes, Lorient, Brest, et tous en uniforme habillés de drap fin et parfaitement équipés.

Bordeaux expulsait, le 7 juin, les représentants Ichon et Dartigoyte, ordonnait, le 9 juin, la levée d'une force départementale de 1.200 hommes, convoquait pour le 16 juillet à Bourges une assemblée des représentants de tous les départements insurgés, s'emparait de 350.000 piastres destinées aux paiements de la marine et des colonies, expulsait de nouveau, le 27 juin, les représentants Mathieu et Treilhard envoyés par le Comité de salut public avec des propositions d'accord, écrivait enfin, le 30 juin, par la plume de Grangeneuve, une lettre à Custine, commandant notre principale armée, pour l'inviter à se rallier à la bonne cause. Mais Custine répondit à Grangeneuve par une semonce patriotique.

L'insurrection gagna un moment tout le Midi. Toulouse mettait en liberté les royalistes et les remplaçait dans les prisons par les maratistes. Elle levait une force de mille hommes. A Nîmes, où s'était rendu Rabaut Saint-Etienne, le club était fermé, les maratistes désarmés et emprisonnés. Marseille, déjà en pleine révolte avant le 31 mai, retenait six mille hommes destinés à l'armée d'Italie, et se mettait en rapport avec les villes du Midi.

Toulon se souleva, le 12 juillet, contre les représentants Pierre Bayle et Beauvais, qui furent emprisonnés au fort Lamalgue, après avoir été contraints à une amende honorable, cierge en main. Les amiraux Trogoff et Chaussegros adhèrent au mouvement. Dès le milieu de mai, la Corse, soulevée par Paoli, avait élu une consulte extraordinaire et les Français ne se maintenaient plus que dans Bastia et dans quelques ports.

La révolte du Midi se liait étroitement avec la révolte lyonnaise qui avait elle-même des ramifications dans l'Est et le Centre. Sourds aux propositions conciliantes apportées de Paris par Robert Lindet, les Girondins lyonnais jetaient en prison quiconque était suspect de sympathiser avec la Montagne. Pour frapper de terreur les ouvriers jacobins, nombreux dans certains quartiers, ils faisaient condamner à mort leur chef Chalier qui fut exécuté le 16 juillet. Le commandement des troupes lyonnaises était bientôt confié au comte de Précý qui avait émigré.

Au milieu de juin, soixante départements environ étaient en rébellion plus ou moins ouverte. Heureusement, les départements de la frontière étaient restés fidèles à la Convention. Le soulèvement était plus étendu en surface qu'en profondeur. Il était essentiellement l'œuvre des administrations de département et de district composées de riches propriétaires. Les communes, de recrutement plus populaire, se montrèrent généralement tièdes ou hostiles. Les levées d'hommes ordonnées par les administrations insurgées rencontrèrent les plus grandes difficultés. Ouvriers et artisans se résignaient mal à se sacrifier pour les riches qui ne faisaient rien pour améliorer leur sort. Malgré les appels répétés des députés Chambon et Libon, les Bordelais ne purent réunir que quatre cents hommes. Quand Wimpfen, le 7 juillet, passa en revue la garde nationale de Caen et lui demanda des volontaires, dix-sept hommes seulement sortirent des rangs.

Mais la révolte fédéraliste n'eut pas seulement contre elle l'indifférence ou l'hostilité populaire, ses chefs même, malgré leurs phrases ronflantes, manquaient de foi en leur cause et ils se divisèrent de bonne heure.

Ceux qui étaient sincèrement républicains ne pouvaient pas manquer de s'inquiéter de l'invasion étrangère et de la Vendée, et cette inquiétude les paralysait. Ceux qui étaient ambitieux, se voyant repoussés du peuple,

cherchèrent un appui chez les Feuillants et même chez les aristocrates. A Caen, Félix Wimpfen, royaliste avéré, qui avait déjà noué des relations avec l'ennemi, en septembre 1792, pendant le siège de Thionville, proposa aux députés girondins d'appeler les Anglais. Les députés repoussèrent sa suggestion, mais lui laissèrent son commandement. Il avait pour chef d'état-major le comte de Puisaye, qui se réfugia chez les Vendéens, après l'échec de l'insurrection, avec le procureur général syndic du Calvados, le jeune Bougon-Longrais, ami de Charlotte Corday.

A Lyon, Précý envoya en Suisse le chevalier d'Arthès solliciter des secours des Bernois et des Sardes. Joseph de Maistre, qui dirigeait à Genève le service d'espionnage du roi de Sardaigne, lui promit, le 4 août, une diversion sur les Alpes et la diversion fut effectuée. Les royalistes lyonnais dissimulèrent cependant leur drapeau et n'osèrent pas proclamer Louis XVII, comme le firent les Toulonnais.

Autant la Convention avait montré d'imprévoyance dans les premiers jours, autant elle manifesta de vigueur et d'habileté à organiser la répression. Les chefs girondins rebelles furent frappés de décrets d'accusation, les administrateurs des départements révoltés destitués, le chef-lieu de l'Eure transféré d'Evreux à Bernay, le département de Vaucluse créé pour séparer les intérêts d'Avignon de ceux de Marseille, le département de la Loire extrait du département du Rhône-et-Loire afin d'opposer Saint-Etienne à Lyon.

La Convention distinguait soigneusement les chefs des comparses égarés. Robert Lindet fit accorder, le 26 juin, aux administrations rebelles, un délai de trois jours pour se rétracter. Mesure habile qui facilita les défections. Les administrateurs de la Somme, destitués le 14 juin, vinrent s'expliquer. Le Comité de salut public les renvoya, le 17 juin, sans les frapper. Saint-Just, chargé du rapport sur les députés **décrétés d'arrestation**, se montra d'une évidente modération : **Tous les détenus**, dit-il le 8 juillet, **ne sont point coupables, le plus grand nombre n'était qu'égaré**. Il distingua parmi eux trois catégories, celle des traîtres au nombre de neuf — Barbaroux, Bergoeing, Birotteau, Buzot, Gorsas, Lanjuinais, Louvet, Petion et Salle —, celle des complices au nombre de cinq — Gardien, Gensonné, Guadet, Mollevaut et Vergniaud —, celle des égarés qu'il proposait de rappeler dans la Convention, au nombre de quatorze. Cette modération était de nature à ramener l'opinion flottante.

Mais surtout la Montagne comprit qu'il fallait rallier les masses en leur donnant des satisfactions substantielles, selon le plan de Robespierre. Elle fit voter à cet effet trois grandes lois : 1° la loi du 3 juin sur le mode de vente des biens des émigrés. Ces biens seraient divisés en petites parcelles dont les acquéreurs pauvres auraient dix ans pour se libérer ; 2° la loi du 10 juin qui régla le partage des biens communaux. Le partage serait fait suivant le mode égalitaire par tête d'habitant. La mesure porta sur 8 millions d'arpents valant 600 millions ; 3° la loi du 17 juillet qui acheva la ruine complète du régime seigneurial, en abolissant sans indemnité même les droits et redevances fondés sur les titres primitifs. Les derniers parchemins féodaux devaient être détruits pour empêcher les propriétaires dépossédés de faire revivre un jour leurs prétentions. Ainsi la chute de la Gironde apparaîtrait aux paysans comme la libération définitive de la terre.

Un décret du 8 juin augmenta les traitements des fonctionnaires et, pour apaiser les classes moyennes qu'inquiétait l'emprunt forcé d'un milliard, un décret du 23 juin exempta, sur la motion de Robespierre, les personnes mariées dont les

revenus nets seraient inférieurs à 10.000 livres et les célibataires au-dessous de 6.000 livres. Moyen opportun pour diviser et dissoudre le parti girondin composé en grande partie de gens aisés qu'on ramenait en les épargnant.

Cette offensive morale fut complétée et couronnée par le vote rapide d'une Constitution très libérale qui était une réponse parlante aux accusations de dictature formulées par les Girondins. Alors que la Constitution préparée par Condorcet renforçait le Conseil exécutif en le faisant élire par le peuple et le rendait indépendant de l'Assemblée, la Constitution montagnarde rédigée par Héroult de Séchelles affirmait la subordination des ministres à la représentation nationale. Elle supprimait le scrutin à deux degrés que Condorcet avait maintenu pour l'élection des députés et faisait élire ceux-ci non plus par un scrutin de liste très compliqué, mais à la majorité absolue et au suffrage universel et direct.

Seuls les corps administratifs continueraient d'être élus par les collèges électoraux et ceux-ci présenteraient en outre à l'Assemblée une liste de 83 candidats sur laquelle elle choisirait les 24 ministres. Enfin la Constitution montagnarde promettait l'éducation commune et garantissait le droit à la vie et elle faisait dépendre la déclaration de guerre d'une consultation préalable du pays. Soumise à une ratification populaire, elle fut approuvée par 1.801.918 oui contre 17.610 non. Mais il y eut plus de cent mille votants qui n'acceptèrent qu'avec des amendements fédéralistes, en demandant la mise en liberté des 22 et des 12, c'est-à-dire des députés mis en arrestation, l'annulation des lois votées depuis leur détention, la convocation d'une nouvelle assemblée, le rappel des représentants en mission, la suppression du maximum des grains, etc. Le plébiscite fut partout l'occasion de la débâcle du parti girondin. Mais celui-ci ne sera abattu que par le second Comité de salut public qui fut nommé le 10 juillet. Les révoltés de Normandie, commandés par Puisaye, se heurtèrent le 13 juillet, dans leur marche sur Paris, à une troupe de volontaires parisiens qui les dispersèrent à Brécourt, près de Vernon, par quelques coups de canon. Robert Lindet, envoyé à Caen, pacifia rapidement la contrée en réduisant la répression au minimum.

A Bordeaux, la résistance fut plus longue. Ysabeau et Tallien, qui avaient pénétré une première fois dans la ville, le 19 août, furent obligés de se réfugier à La Réole, la ville jacobine. Mais les sections sans-culottes de Bordeaux, excitées par les représentants, renversèrent la municipalité girondine le 18 septembre, et la répression commença.

Un moment, dans le Sud-Est, le danger avait été grand de la jonction des rebelles marseillais et nîmois avec les lyonnais. Les Nîmois s'avancèrent jusqu'à Pont-Saint-Esprit, les Marseillais, commandés par un ancien officier, Villeneuve-Tourette, passèrent la Durance, s'emparèrent d'Avignon, arrivèrent jusqu'à Orange. Mais le département de la Drôme resta fidèle à la Montagne. Du 24 au 26 juin se tint à Valence un Congrès de 42 sociétés populaires de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard et des Bouches-du-Rhône, et ce congrès, dont Claude Payan fut l'âme, organisa la résistance. Carreaux eut le temps d'accourir avec un détachement de l'armée des Alpes où servait Bonaparte. Il reprit Pont-Saint-Esprit, sépara les Nîmois des Marseillais, refoula ceux-ci vers le sud. Il était à Avignon le 27 juillet. Il entra à Marseille le 25 août, juste à temps pour empêcher la ville de tomber au pouvoir des Anglais que Villeneuve-Tourette avait déjà appelés à son secours. Mais, deux jours plus tard, les Anglais entraient à Toulon à l'appel des amiraux Trogoff et Chaussegros qui leur livrèrent notre plus belle

escadre. Pour reprendre Toulon il faudra un long siège qui durera jusqu'à la fin de décembre.

Lyon était isolé. Le Jura et l'Ain, qui auraient pu lui fournir des secours, avaient été rapidement pacifiés par les conventionnels Bassal et Garnier (de Saintes) qui avaient recruté une petite armée de 2 500 hommes dans la Côte-d'Or et le Doubs. Mais Lyon résista mieux que Bordeaux. Il ne se laissa pas intimider par le bombardement commencé par Dubois-Crancé dès le 22 août. Ses communications avec le Forez étaient restées libres. L'investissement ne fut complet que le 17 septembre, après que Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon eurent amené sous la ville rebelle les gardes nationaux du Cantal, de l'Aveyron, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. Lyon résista jusqu'au 9 octobre. Précý parvint à s'enfuir en Suisse avec une poignée d'hommes. La répression devait être terrible.

Les contrées où la révolte fut dangereuse furent précisément celles où les royalistes étaient restés nombreux. Entre la Montagne qui s'identifiait avec la République et le royalisme allié de l'ennemi, il n'y avait pas de place pour un tiers parti. Si la révolte fédéraliste, expression des rancunes de politiciens déçus et de l'égoïsme des classes, avait pu réussir, elle aurait certainement entraîné une restauration monarchique.

L'insurrection royaliste de la Vendée avait déjà obligé la Convention à faire un grand pas vers la Terreur, c'est-à-dire vers la dictature du pouvoir central et la suppression des libertés. L'insurrection girondine fit faire un nouveau pas décisif dans la même direction. Jusque-là les seuls suspects avaient été les royalistes. Maintenant une fraction importante de l'ancien parti révolutionnaire est rangée à son tour dans la catégorie des alliés de l'ennemi. Les soupçons grandissent. La ligne de démarcation entre les bons et les mauvais citoyens devient de plus en plus difficile à tracer. Comment reconnaître les véritables patriotes, les sincères amis de la liberté, si les Vergniaud et les Brissot, les Buzot et les Petion, qui avaient les premiers ébranlé le trône et réclamé la République, ne sont plus que des traîtres ? L'idée vient qu'il faut soumettre quiconque joue un rôle dans la République à une surveillance, à une inquisition de tous les instants. Les clubs vont s'épurer. Les administrations le seront à leur tour et, d'épurations en épurations, le personnel révolutionnaire se rétrécira tous les jours. Comme les Girondins se sont appuyés sur les classes possédantes, celles-ci deviennent d'emblée suspectes. La richesse sera une présomption d'aristocratie. Le parti révolutionnaire ne sera bientôt plus qu'une minorité ardente, jalouse, énergique. Seules les minorités, après tout, ont besoin de la dictature et de la violence. Mais la minorité jacobine pouvait abriter ses actes derrière la grande figure de la patrie qu'elle se donna mission de défendre et de sauver.



## CHAPITRE II

# LES DÉBUTS DU GRAND COMITÉ DE SALUT PUBLIC (juillet 1793)

Le premier Comité de salut public, le Comité Cambon-Barère-Danton, formé le 6 avril 1793 après la trahison de Dumouriez, était tombé le 10 juillet, sous le poids de ses fautes accumulées. Il avait humilié la République dans des négociations secrètes inutilement tentées auprès des Coalisés — missions de Proli, de Matthews, de Desportes, etc. Il n'avait su ni repousser l'ennemi sur les frontières, ni prévenir l'extension redoutable des révoltes vendéenne et fédéraliste. Il avait toléré les insolences de Custine, il lui avait pardonné ses échecs en Alsace et l'avait nommé, malgré Bouchotte, au commandement de notre principale armée, celle du Nord, qu'il laissa dans une inaction complète. Le Comité n'avait pas su ou voulu réprimer les pillages éhontés des fournisseurs qui trouvaient des protecteurs jusque parmi ses membres. Il n'avait abordé sérieusement ni le problème financier ni celui de la vie chère. La seule mesure un peu efficace qui eût été prise sous sa gestion pour retirer les assignats de la circulation avait été le décret du 7 juin 1793 qui accordait aux acquéreurs de domaines nationaux qui se libéreraient par anticipation une prime de ½ pour cent sur chaque annuité. Le même décret autorisait les receveurs des districts à mettre en vente les créances de l'État sur les acquéreurs. Les créances payées en assignats seraient remplacées par des obligations rapportant un intérêt de 5 pour cent et l'espérance était donnée aux porteurs qu'ils pourraient un jour être remboursés en espèces par les acquéreurs dont ils avaient acheté les annuités. Le système était ingénieux, mais il venait trop tard, à un moment où la confiance dans le papier-monnaie et dans le crédit de l'État était déjà fortement ébranlée. La mesure fit rentrer quelques assignats mais dans une proportion beaucoup trop faible pour exercer une action quelconque sur la vie chère qui tous les jours faisait des bonds en avant. Les Enragés, organes du mécontentement populaire, fomentèrent à la fin de juin une violente agitation à l'occasion du vote de la Constitution. Jacques Roux apporta à l'Assemblée une pétition menaçante et des bateaux de savon furent pillés sur les ports de Paris. Le Comité de salut public ne semblait plus capable d'assurer l'ordre dans la capitale. Enfin un obscur complot royaliste où fut mêlé, au début de juillet, le général Arthur Dillon, ami et protégé de Camille Desmoulins, acheva de rendre suspects Danton et Delacroix qui passaient avec raison pour peu sûrs.

Le nouveau Comité, élu le 10 juillet à l'appel nominal, comprenait neuf membres seulement ; Jeanbon Saint-André, Barère, Gasparin, Couthon, Hérault, Thuriot, Prieur de la Marne, Saint-Just et Robert Lindet. Ces hommes avaient reçu le mandat de sauver l'État en prenant les mesures énergiques qu'on avait vainement attendues de leurs prédécesseurs. Pleins de bonne volonté en

général, ils étaient loin cependant d'être parfaitement d'accord sur un programme commun. Saint-André, Couthon, Hérault, Prieur de la Marne formaient avec Saint-Just la gauche du Comité. Ils étaient convaincus qu'il fallait gouverner en liaison constante avec les révolutionnaires groupés dans les clubs, faire droit à leurs demandes, nourrir et soulager les sans-culottes des villes en proie à la détresse, réprimer les trahisons, renouveler les états-majors et les administrations, s'appuyer en un mot sur la classe populaire pour mettre fin à l'anarchie, rétablir l'unité de direction et imposer à tous l'obéissance. Ils étaient prêts à faire une politique de classe puisque les riches entraînés derrière les Girondins se détachaient de la Révolution et passaient même au royalisme. Mais certains de leurs collègues, Thuriot, Robert Lindet, Gasparin, s'effrayaient de leur hardiesse et craignaient d'augmenter le mal en rejetant la bourgeoisie tout entière dans l'opposition par une répression trop énergique, comme de désorganiser l'armée en frappant systématiquement les généraux nobles dont ils ne croyaient pas pouvoir se passer en raison de leur compétence. Quant à Barère, génie fertile, il évoluait d'une tendance à l'autre selon les circonstances.

Le manque d'entente entre les membres du Comité se révéla dès les premiers jours. Le 11 juillet se succédèrent des mesures énergiques toutes proposées par les membres qui composaient sa gauche. Saint-André fit rappeler Biron de son commandement en Vendée. Couthon dénonça les députés Birotteau et Chasset qui soufflaient la révolte à Lyon. Il proposa d'ordonner l'arrestation de tous les députés du Rhône et de mettre Birotteau hors la loi. La Convention vota un décret conforme. Le lendemain le Comité, donnant un nouveau gage aux révolutionnaires, ordonna à Custine de se rendre sur-le-champ à Paris pour être interrogé sur la situation de son armée. Mais, le même jour, le Comité subit un échec dans la personne de Bouchotte. La Convention refusait de nommer Dittmann qu'il avait proposé pour succéder à Biron. Elle désignait, sur la proposition de Cambon, Beysser qu'on dut destituer bientôt pour ses compromissions avec les fédéralistes. Chose plus grave, dans cette même séance, Thuriot, se séparant de ses collègues du Comité, faisait rapporter une mesure de rigueur que Chabot avait fait voter pour enjoindre aux administrations départementales de communiquer aux Comités les correspondances qu'elles avaient reçues des membres du côté droit. **Ce décret, dit Thuriot, ne peut être qu'un sujet de division, tandis que nous devons rallier tous les esprits.** A l'inverse de Couthon, Thuriot, fidèle à la politique temporisatrice de Danton, son ami, ne voulait pas approfondir les responsabilités encourues par les députés girondins.

Ces débuts du grand Comité ne faisaient guère prévoir ce qu'il serait dans la suite. Mais il fut poussé en avant par des nécessités inéluctables. **On n'est pas révolutionnaire, disait Lazare Carnot, on le devient.** La dictature s'est, en effet, imposée à ces hommes. Ils ne l'ont ni souhaitée ni prévue. La Terreur fut une **dictature de détresse**, a dit Hippolyte Carnot, et le mot est d'une profonde vérité. Le 13 juillet, Hérault de Séchelles, au nom du Comité, annonce des mauvaises nouvelles. Condé, dépourvu de vivres et de munitions, a probablement été obligé de se rendre. Valenciennes, très menacé, va avoir le même sort. La séance n'était pas terminée qu'on apprenait l'assassinat de Marat par Charlotte Corday.

La descendante du grand Corneille était royaliste au fond du cœur. Elle lisait l'Ami du Roi et le Petit Gautier. Royaliste, mais non pratiquante. Elle ne suivait pas les offices. Elle refusa un prêtre à ses derniers instants. La révolte girondine lui avait paru un acheminement vers le rétablissement de la royauté. Ame romaine, elle fut indignée quand elle constata,

au cours d'une revue de la garde nationale, que les Caennais refusaient de s'enrôler dans l'armée de Wimpfen. Elle résolut de donner une leçon à ces lâches en allant frapper celui des Montagnards qui passait pour le plus hostile à la propriété, celui que les Girondins dénonçaient depuis des mois comme un anarchiste et un buveur de sang. **J'ai tué un homme**, disait-elle à ses juges, **pour en sauver cent mille**.

Charlotte était bien convaincue qu'elle avait frappé à mort l'anarchie, c'est-à-dire le parti montagnard. Elle lui donna de nouvelles forces.

Le soir même, à la Convention, Chabot présenta l'assassinat de l'Ami du peuple comme le résultat d'un complot royaliste et girondin qui devait éclater le lendemain, jour anniversaire du 14 juillet. Il fit voter l'arrestation de Depéret que Charlotte avait visité avant son crime. Couthon exprima sa conviction que les royalistes et les Girondins complotaient la dissolution de la Convention et la délivrance du jeune dauphin pour en faire un roi. Il demanda l'arrestation des députés du Calvados et la traduction au tribunal révolutionnaire des députés girondins déjà arrêtés. Ceux-ci paieraient pour Marat. Mais, cette fois encore, le Comité de salut public révéla ses divisions. Le même Thuriot, qui, la veille, avait étendu sa protection sur les députés compromis par leurs correspondances, s'opposa à l'arrestation des députés du Calvados et fut soutenu par Delacroix. La Convention vota l'arrestation du seul Fauchet, mais elle n'allait pas tarder à être entraînée plus loin dans la voie de la répression.

Marat était très populaire dans le menu peuple sur les souffrances duquel il s'était penché avec une tendresse rude, mais sincère. Sa mort violente provoqua une émotion profonde. Les Jacobins, par la voix de Bentabole, demandèrent les honneurs du Panthéon pour ce martyr de la liberté. Robespierre eut beaucoup de peine à faire écarter la proposition sous le prétexte qu'il fallait d'abord venger la victime. La Convention assista en corps aux funérailles le 16 juillet. L'Ami du peuple fut enterré dans le jardin des Tuileries, dans une grotte artificielle décorée de peupliers. Son cœur fut suspendu aux voûtes du club des Cordeliers. Pendant plusieurs semaines les sections parisiennes et la plupart des villes de province célébrèrent en son honneur des fêtes funèbres terminées par des appels à la vengeance. Son buste alla rejoindre ceux de Le Pelletier et de Chalier sur les murs des clubs et des locaux républicains.

Le sang appelle le sang. Le supplice de Chalier, le meurtre de Marat survenus à trois jours d'intervalle fournirent un argument redoutable à tous ceux qui réclamaient déjà des mesures terroristes pour comprimer la contre-Révolution alliée de l'ennemi. Il fallait venger les victimes, préserver la vie des chefs patriotes menacés par le poignard des aristocrates, en finir avec la faiblesse et les ménagements !

Les meneurs populaires, Leclerc, Jacques Roux, Varlet, se disputent la succession de Marat qui, de son vivant, avait dénoncé leurs exagérations contre-révolutionnaires. Jacques Roux se hâte de faire paraître, dès le 16 juillet, une suite au journal de Marat qu'il intitule hardiment le *Publiciste de la République française par l'ombre de Marat l'Ami du peuple*. Le jeune Leclerc se pique d'émulation. Il lance, le 20 juillet, *l'Ami du peuple*, dont le titre était emprunté au premier journal de Marat.

Les Enragés, qui, jusque-là, n'avaient pas eu d'organes à eux, en possèdent deux maintenant. Leclerc s'empresse de dénoncer l'aristocratie marchande. La cherté des vivres est pour lui le résultat d'un complot des riches. Il dénonce **les voleurs publics jouissant sous la protection de la loi du fruit de leurs rapines** et il s'étonne que le peuple **patient et bon ne tombe pas sur cette poignée d'assassins** (23 juillet). Il réclame la peine de mort contre les accapareurs de denrées. Jacques Roux l'imita bientôt et, ce qui était plus grave, Hébert, à son tour, pour soutenir la popularité de son *Père Duchesne* menacé d'une concurrence dangereuse, contesta à ses rivaux le titre dont ils s'étaient parés d'héritiers de *l'Ami du peuple*. **S'il faut un successeur à Marat, s'écrie-t-il aux Jacobins le 20 juillet, s'il faut une seconde victime, elle est toute prête et bien résignée, c'est moi !** Sans désarmer son hostilité personnelle contre les chefs des Enragés, il leur emprunte peu à peu leur programme. Il demande, dans son n° 267, que les suspects soient enfermés partout dans les églises et que la République, pour nourrir les villes, s'empare de la moisson en indemnisant les cultivateurs, que le blé, le vin, toutes les denrées soient partagées entre les départements au prorata de la population.

Ces excitations, qui faillirent provoquer une insurrection des sections parisiennes, tombaient sur un terrain propice. La disette, à cette fin de juillet, se faisait plus aiguë. Les départements révoltés de Bretagne et de Normandie avaient interrompu leurs expéditions vers la capitale. Les queues avaient recommencé aux portes des boulangers dès la pointe du jour. Il y avait des tumultes dans les marchés. La situation était si sérieuse que les deux Comités de salut public et de sûreté générale se réunirent dans la nuit du 20 au 21 juillet pour prendre des mesures d'urgence.

Le Comité de salut public menaçait d'être débordé. Billaud-Varenne et Collot d'Herbois faisaient voter à toute vitesse le fameux décret du 27 juillet sur la répression de l'accaparement.

Était défini accaparement le fait par des marchands de dérober à la circulation des marchandises ou denrées de première nécessité, **sans les mettre en vente journallement et publiquement**, le fait, par de simples particuliers, **de faire ou de laisser périr volontairement des denrées et marchandises de première nécessité**. Tous les détenteurs de ces denrées étaient tenus d'en faire la déclaration sous 8 jours à la mairie. Les municipalités étaient autorisées à nommer des commissaires aux accaparements, appointés sur le produit des ventes et confiscations. Ils vérifieraient les déclarations, veilleraient à ce que les marchands mettent en vente les denrées **par petits lots et à tout venant**. En cas de refus, ils procéderaient eux-mêmes à la vente et en remettraient le produit aux commerçants. Seraient punis de mort les commerçants qui ne feraient pas de déclarations ou qui en feraient de fautive et les fonctionnaires qui prévariqueraient dans l'application de la loi. Les dénonciateurs seraient récompensés par le tiers des confiscations. Enfin les jugements rendus par les tribunaux criminels sur les délits prévus dans la loi ne seraient pas sujets à l'appel.

Désormais toutes les denrées de première nécessité sont sous la main des autorités. Le secret du commerce n'existe plus. Caves, greniers, entrepôts vont recevoir la visite du commissaire aux accaparements qui a le droit de se faire communiquer les factures. Un grand pas est fait vers le système des Enragés.

Qu'une loi aussi importante ait pu être proposée, discutée et votée sans que le Comité de salut public ait été consulté, sans qu'il ait été invité à formuler son avis, cela montre bien qu'il était loin d'avoir affermi son autorité sur l'Assemblée.

Le Comité se heurtait à une sourde opposition parlementaire. Il avait rappelé, le 19 juillet, de nombreux représentants tièdes ou douteux, Courtois, soupçonné de spéculations sur les fournitures aux armées, Lesage-Senault et Duhem qui étaient en conflit avec le club de Lille, Goupilleau de Fontenay qui s'était montré hostile aux généraux sans-culottes envoyés à l'armée de Vendée. Le lendemain, Rühl, un modéré, ami de Danton, dénonça les commissaires du Conseil exécutif qui, à l'en croire, entravaient l'œuvre des représentants en mission, coûtaient très cher et ne rendaient aucun service. Un autre dantoniste, Baudot, appuya la motion de Rühl qui avait tout l'air d'une réplique au rappel des représentants ordonné la veille par le Comité de salut public. Billaud-Varenne défendit les commissaires de Bouchotte et la motion fut renvoyée au Comité. Mais Rühl ne se tint pas pour satisfait. Il exigea que le Comité communiquât à la Convention la liste de ses agents à l'étranger avec des renseignements sur chacun d'eux. La motion fut votée avec un amendement de Taillefer et de Cambon qui ordonna au Comité de fournir en outre et dans les 24 heures des renseignements sur les commissaires du Conseil exécutif.

Apprenant que Custine, laissé en liberté depuis son rappel à Paris, avait été l'objet de manifestations de sympathie de la part des habitués des tripots du Palais-Royal, le Comité l'avait fait arrêter dans la nuit du 21 au 22 juillet et il avait en outre destitué le même jour son principal lieutenant, Lamorlière, qui commandait par intérim l'armée du Nord. Ces deux mesures furent l'occasion d'un nouveau débat à la Convention. Danton, cette fois, intervint en personne. Il feignit d'applaudir à l'arrestation de Custine, mais il ajouta : **Je demande que le ministre de la Guerre et le Comité de salut public rendent compte de ce qui peut être à la charge de ce général afin que la Convention prononce.** Devars voulait que le Comité fit son rapport séance tenante, mais Drouet fit admettre qu'aucun délai ne serait fixé.

La destitution de Lamorlière et l'arrestation de Custine avaient soulevé au Comité même la vive opposition de Gasparin, le seul des neuf membres qui fût militaire et qui assurait en cette qualité la direction des armées. Gasparin ne parut pas à la séance du Comité du 23 juillet et donna sa démission le lendemain en prétextant des raisons de santé. Quand Custine, quelques jours plus tard, le 27 juillet, demanda à la Convention à connaître les motifs de son arrestation, Thuriot, qui pensait comme Gasparin, proposa de renvoyer sa lettre au Comité militaire et non au Comité de salut public et il fallut que Robespierre montât à la tribune pour empêcher que celui-ci fût dessaisi.

Divisé, affaibli par la démission de Gasparin et par l'opposition ouverte de Thuriot, le Comité de salut public allait succomber à bref délai si un puissant renfort ne venait à son secours.

Il subit un nouvel assaut le 24 juillet. Les troupes républicaines opérant contre les Vendéens avaient été battues à Vihiers le 18 juillet et refoulées au nord de la Loire. Un membre de l'ancien Comité, Bréard, exploitant cet échec, demanda que

le Comité rendit compte le lendemain de l'état de la Vendée et de la conduite de Bouchotte et de ses commissaires qui désorganisaient tout. Sergent ajouta que le Comité devrait rendre compte aussi de la destitution de Biron et de la nomination de Rossignol, **un homme qu'on dit sans talents et sans probité**. La Convention vota ces deux motions menaçantes. On lut ensuite une lettre des représentants à l'armée du Nord, Duhem et Lesage-Senault, qui annonçaient qu'ils venaient de destituer et d'arrêter le général républicain Lavalette et son aide de camp Dufresse, qui avaient été les principaux artisans de la destitution de Lamorlière. Les représentants, que le Comité avait déjà rappelés, vengeaient Lamorlière par ce coup d'éclat.

Mais, cette fois, le Comité trouva un défenseur. Robespierre rappela que Lavalette, au moment de la trahison de Dumouriez, avait empêché Miaczynski de livrer Lille aux Autrichiens. Son ennemi Lamorlière était considéré comme un traître par les républicains du Nord. Il avait désobéi aux ordres de Bouchotte, il avait voulu dégarnir Lille de ses canons. Robespierre réclamait la mise en liberté de Lavalette et Dufresse et le retour immédiat dans la Convention des représentants qui les avaient frappés. Il ne trouva pas de contradicteur et l'affaire fut renvoyée au Comité.

La lutte continua deux jours encore. Le 25 juillet, Cambon somma Barère de s'expliquer sur la Vendée, de dire la vérité tout entière. Dartigoyte fit une charge contre Bouchotte que Barère n'osa pas défendre. Il fut décidé que l'élection du successeur de Bouchotte aurait lieu le lendemain. Puis l'Assemblée porta Danton à sa présidence et nomma Dartigoyte secrétaire.

Mais Robespierre, une fois encore, refoula l'adversaire. Dès la veille, il avait dénoncé aux Jacobins l'intrigue menée contre Lavalette et contre Bouchotte, et fait l'éloge du Comité de salut public qu'il ne fallait pas mener en lisière, car **on doit supposer qu'il est composé d'hommes d'esprit et de politiques, il sait jusqu'à un certain point comment il doit en user et l'on devrait bien s'en rapporter à lui un peu davantage**.

Le lendemain, les clubs, sans doute ébranlés par Robespierre, se présentèrent à la barre de la Convention. Les Cordeliers réclamèrent le maintien de Bouchotte, car **c'est lui qui est parvenu à sans-culottiser l'armée. Bouchotte vient de déjouer l'affreux plan de contre-Révolution ourdi par le perfide Custine. Sa probité et son patriotisme sont hors de doute**. Les hommes révolutionnaires du 10 août répétèrent l'éloge de Bouchotte et reprochèrent à la Montagne **de garder un silence pour ainsi dire glacé dans le plus fort de la tempête qui bat la République**. Alors Robespierre chargea à son tour. Ceux qui demandaient le remplacement de Bouchotte étaient **trompés par des hommes qui voudraient voir au ministère de la Guerre une de leurs créatures, pour trouver un nouveau Beurnonville qui ne manquerait pas de trouver de nouveaux Dumouriez**. Or, c'était Danton qui avait fait nommer Beurnonville en remplacement de Pache. Danton ne souffla mot, ni personne. La Convention rapporta sans débat son décret de la veille par lequel elle avait décidé d'élire un successeur à Bouchotte. La partie était gagnée. Barère n'éprouva pas de contradiction quand il présenta son rapport sur la Vendée. L'opposition s'était volatilisée.

Le soir même, le Comité de salut public invitait Robespierre à participer à ses travaux. Si on en croit Barère, Couthon aurait pris l'initiative de faire appeler Robespierre. Celui-ci dira quelques jours plus tard qu'il avait accepté **contre son inclination**.

L'avènement de Robespierre au pouvoir ouvre une ère nouvelle. Ce qu'il apporte au Comité, ce n'est pas seulement ses rares qualités personnelles, son sang-froid et son courage, sa clairvoyance aiguë, son éloquence redoutable, ses remarquables facultés d'organisation, son désintéressement total, c'est plus et mieux encore. Robespierre est, depuis la Constituante, le révolutionnaire le plus populaire dans la classe des artisans et des petites gens dont il possède la confiance entière. Il est le chef incontesté de la sans-culotterie, surtout depuis la mort de Marat. Il n'entre pas seul au Comité. Il a derrière lui la plupart des militants, tous ceux qui forment le noyau résistant des clubs, tous ceux qui ont lié leur sort irrévocablement à la Révolution, tous ceux qui n'ont pas d'autre alternative que de vaincre ou de mourir.

Le maintien de Bouchotte signifiait qu'on continuerait à républicaniser les états-majors. L'entrée de Robespierre, son protecteur, au gouvernement, signifiait que dans toutes les parties de l'administration, civile ou militaire, les sans-culottes seraient soutenus et leurs adversaires réduits au silence ; que les dirigeants de la République ne ruseraient plus avec le peuple ; qu'ils écouterait ses plaintes, se pencheraient sur ses misères, l'associeraient à leur effort pour sauver la patrie.

C'est une politique à la fois nationale et démocratique que Robespierre va inaugurer. Et, pour son coup d'essai, il va avoir à lutter, à Paris même, contre les extrémistes de gauche alliés aux extrémistes de droite et il leur livrera bataille au milieu d'une disette accrue, quand des frontières les nouvelles désastreuses s'accumulaient. Qu'il n'ait pas désespéré, qu'il ait accepté le pouvoir dans un tel moment, qu'il ait porté sans faiblir un fardeau si écrasant et qu'il ait réussi à sortir la République de l'abîme, cela devrait suffire à sa renommée.



## CHAPITRE III

# LA CRISE DU MOIS D'AOÛT 1793

Quand Robespierre entra au Comité de salut public, le 27 juillet 1793, il était grand temps. La situation de la République paraissait désespérée. Sur les frontières du Nord-Est, partout, les armées refluaient. On apprenait, le 28 juillet, la capitulation de Mayence. Du coup les armées du Rhin et de la Moselle reculaient sur la Lauter et sur la Sarre. On apprenait le surlendemain la capitulation de Valenciennes. Si le camp de César cédait, la route de l'Oise, la route de Paris était ouverte à la plus forte armée ennemie. Sur les Alpes, Kellermann affaibli par les corps qu'il avait dû détacher contre les fédéralistes du Rhône et du Midi, défendait à grand-peine les passages de la Maurienne et de la Tarentaise. Aux Pyrénées, l'Espagnol avançait. De Perpignan, les représentants Expert et Projean avertissaient, le 28 juillet, que les habitants de Villefranche-de-Conflent venaient d'appeler l'ennemi. Les rebelles vendéens s'emparaient des Ponts-de-Cé le 27 juillet et menaçaient Angers.

Les royalistes masqués s'enhardissaient jusque dans les villes fidèles. Tous ceux qui étaient las de la guerre souhaitaient en dedans d'eux-mêmes la victoire de l'ennemi et la restauration de la monarchie, afin qu'on en finisse. De Cambrai déjà menacé, les représentants Delbrel, Letourneur et Levasseur écrivaient le 26 juillet : *Les gens des campagnes de ce pays en général sont si avides d'or que tous les jours l'ennemi est instruit d'une grande partie de ce qui se passe à nos armées. Nous avons des villages tout entiers qui lui sont dévoués.* Le représentant Bassal mandait de Besançon, le 31 juillet, que les nouvelles reçues de Mayence exaltaient l'audace des royalistes et il exprimait la crainte de ne pouvoir contenir les fanatiques. Peu après éclatait en effet une insurrection cléricale dans les montagnes du Doubs.

Les armées subissaient une grave crise de moral. A l'armée du Nord les soldats de ligne avaient murmuré quand on leur avait enlevé Custine. Les généraux et officiers nobles qui n'avaient pas émigré se trouvaient environnés de soupçons, frappés à tour de bras. Il était extrêmement difficile de les remplacer. Le commandement passait de main en main. Le soldat n'avait plus confiance dans des chefs improvisés qu'il ne connaissait pas. Les chefs doutaient d'eux-mêmes. Étroitement surveillés, ils n'osaient prendre aucune initiative. Ils ne cherchaient qu'à se mettre à couvert. Les meilleurs étaient profondément découragés. A l'armée du Rhin, les généraux Beauharnais et Sparre donnaient leur démission le 2 août. Ils protestaient de leur amour pour la République, mais ils pensent, ajoutaient-ils, que *dans ce temps de Révolution où les trahisons se multiplient et où les ci-devant paraissent presque toujours être les chefs des complots liberticides, il est du devoir de ceux qui, quoique entachés de ce vice originel, ont cependant la liberté et l'égalité gravées dans leur cœur, de prononcer eux-mêmes leur exclusion.*

Le désordre était extrême à l'armée de Vendée, surtout dans les bataillons parisiens formés de héros à cinq cents livres. Les chefs improvisés qui les commandaient songeaient plus à faire bombance qu'à se battre. Les représentants chargés de les surveiller s'entendaient mal. Les uns, comme Goupilleau de Fontenay et Bourdon de l'Oise soutenaient les vieux officiers, les autres, comme Choudieu et Richard, n'avaient confiance que dans les nouveaux chefs sans-culottes. Tous se rejetaient la responsabilité des échecs. C'était le chaos.

La situation dans l'ensemble était infiniment plus critique que l'année précédente après la prise de Verdun, car l'artisan des villes qui avait été jusque-là le meilleur soutien de la Révolution, donnait des signes d'énervement et d'exaspération. On signale partout, à la fin de juillet, dans les villes, des troubles graves provoqués par la disette, à Rouen où Esnue La Vallée et Lecointre craignent un soulèvement, à Amiens où les subsistances sont arbitrairement taxées et où il faut envoyer Chabot et André Dumont rétablir l'ordre, à Attichy dans l'Aisne et dans les environs de Senlis où se forment de petits attroupements, qui inspirent de vives inquiétudes à Collot d'Herbois et à Isoré, etc. On dut à certains moments, les rivières étant à sec, recourir aux moulins à bras pour empêcher Paris de mourir de faim.

Les Enragés, qui sentent que leur heure est venue, attisent le mécontentement général.

Jacques Roux, le 29 juillet, demande la levée d'une force imposante pour aller au secours des subsistances. Il réclame, le 6 août, la guillotine pour les députés des trois assemblées qui avaient reçu l'or des tyrans. Le 8 août, il réclame l'arrestation de tous les banquiers qui étaient, par état, disait-il, les valets des rois, les accapareurs de numéraire et les auteurs de la famine. Il voulait aussi qu'on fît regorger tous ces mauvais citoyens qui ont acquis des domaines immenses depuis quatre ans, ces égoïstes qui ont profité des malheurs publics pour s'enrichir, ces députés qui, avant leur élévation inopinée à l'aréopage, n'avaient pas un écu par jour à dépenser et qui sont aujourd'hui de gros propriétaires, ces députés qui exerçaient l'état de boucher dans des rues fétides et qui occupent maintenant des appartements lambrissés [allusion à Legendre], ces députés qui, avant de parcourir la Savoie et la Belgique, prenaient leurs repas dans de petites hôtelleries et qui ont aujourd'hui table ouverte, qui fréquentent les spectacles, entretiennent des catins et ont à leur solde des panégyristes [allusion à Danton, Delacroix, Simond]. Jacques Roux espérait que la Fédération du 10 août serait le tombeau des accapareurs et des concussionnaires.

Théophile Leclerc, de son côté, demandait, le 27 juillet, l'arrestation de tous les gens suspects afin que la fête du 10 août pût être célébrée avec toute la solennité possible. A ceux qui l'accusaient d'être un homme de sang il répondait le 31 juillet par ce défi : On m'a traité d'homme de sang, dis-je, parce que j'ai avoué hautement qu'un homme révolutionnaire devait avec sang-froid sacrifier, s'il le fallait,

cent mille scélérats à la Révolution. Eh bien ! Français, connaissez mon âme entière, je vous prédis que vous serez amenés là où il n'y aura pas à balancer entre la mort de nos ennemis ou la vôtre... Je mets en fait que la conservation seule des nobles à la tête de nos armées a fait périr 150.000 combattants. Il répétait ses appels à la violence dans les numéros suivants et s'en prenait finalement, le 6 août, à la Convention : Peuple, as-tu à te plaindre de tes législateurs ? Tu leur as demandé la taxation de toutes les denrées de première nécessité, on te l'a refusée, l'arrestation de tous les gens suspects, elle n'est pas décrétée, l'exclusion des nobles et des prêtres de tous les emplois civils et militaires, on n'y a pas accédé. Cependant la patrie ne doit attendre son salut que d'un ébranlement révolutionnaire qui, d'une extrémité à l'autre, donne une secousse électrique à ses nombreux habitants.

L'année précédente, après la prise de Verdun, les révolutionnaires parisiens, pour faire trembler les alliés de l'ennemi, avaient massacré les suspects dans les prisons. Le bruit courut avec persistance que les mêmes massacres allaient recommencer. Des placards les conseillèrent et le Journal de la Montagne du 24 juillet dénonça leurs auteurs avec indignation.

Parallèlement aux Enragés, les anciens Girondins restés à Paris et les royalistes cachés essayaient eux aussi de profiter de la disette pour déchaîner un grand mouvement contre la Commune d'abord, contre la Convention ensuite.

Un ami de Roland, l'architecte Alexandre-Pierre Cauchois, appuyé sur sa section, celle de Beaurepaire, une des plus modérées de Paris, réunissait à l'Évêché, le 31 juillet, les délégués de 39 sections sur 48 pour réclamer les registres des marchés passés par la Commune avec les fournisseurs, ainsi que l'ouverture des magasins municipaux de grains et de farines. Le lendemain, Cauchois, nommé leur secrétaire, se présentait avec 24 commissaires de l'Évêché au directoire du département, à la Commune, prononçait des paroles menaçantes, proclamait qu'il représentait la volonté populaire et exigeait des comptes immédiats. Éconduit, il tapissait les murs de placards menaçants et il continuait pendant plusieurs semaines à réunir ses partisans à l'Évêché. De sa prison de l'abbaye, le député girondin Carra suivait avec attention et sympathie la lutte de Cauchois et des sections contre la Commune et s'en promettait une revanche contre la Montagne.

Pour mesurer toute la gravité de la situation, il ne faut pas oublier qu'à cette date le Comité de salut public était loin de pouvoir compter sur une majorité sûre à la Convention et que ses pouvoirs étaient limités. Il ne contrôlait pas encore les autres Comités de l'Assemblée qui, en principe, étaient ses égaux. Il n'avait en propre que la surveillance des ministres et le droit de prendre des mesures provisoires. Il n'obtint le droit de lancer des mandats d'arrêt que le 28 juillet.

Jusqu'à il avait été obligé de s'adresser au Comité de sûreté générale pour faire des perquisitions et le Comité de sûreté générale, composé pour une bonne part d'amis de Danton, était loin de le seconder avec zèle.

Puis, pour se protéger contre les coups de main de la rue, le Comité de salut public ne disposait d'aucune force armée sous son autorité particulière. Les régiments de ligne et les bataillons de volontaires étaient aux frontières, il ne restait dans Paris que la garde nationale et celle-ci était sous l'autorité directe de la Commune. Si la Commune, seul pouvoir effectif, manquait au gouvernement, celui-ci devrait capituler devant la moindre émeute. La Commune elle-même avait à compter avec les sections dont beaucoup subissaient l'influence des Girondins masqués et celle des Enragés. Les gardes nationaux étaient peu sûrs. Ils avaient mis beaucoup de mollesse à réprimer les troubles du savon. Ils souffraient de la disette comme les mécontents. Toute la force du Comité était une force morale, une force d'opinion, force bien fragile quand elle est répartie sur plusieurs têtes. L'attention anxieuse avec laquelle la Commune et le Comité suivaient les moindres manifestations de l'esprit public au moyen d'une armée d'observateurs suffisait à montrer que la crainte d'un coup de main les hantait.

Heureusement le Comité avait trouvé en Robespierre un solide porte-respect et un éloquent porte-parole. Robespierre fut le lien vivant entre la Commune et la Convention, entre la Convention et les clubs, entre Paris et la France. Il ne fallait rien moins que son prestige intact pour amortir les chocs entre les divers éléments du parti révolutionnaire et pour imposer les solutions conciliatrices. Il fournit en ce mois d'août 1793 un effort admirable.

Il rendit d'abord à la Révolution un signalé service en la débarrassant de la démagogie des Enragés. S'il combat ceux-ci, ce n'est pas qu'il ait peur de leur politique sociale. Il résume sa politique par ces mots inscrits sur son carnet : subsistances et lois populaires. Mais les Enragés étaient des semeurs de défiance, des fauteurs de violence et d'anarchie. Ils s'alliaient avec des éléments aussi douteux que ceux qu'enrôlait le rolandin Cauchois.

Robespierre engagea la lutte, le 5 août, aux Jacobins, en réponse à Vincent qui attaquait la Convention en général et nommément Danton et Delacroix. Vincent avait demandé que les Jacobins fussent invités à dresser des listes de patriotes pour tous les emplois vacants. Maîtres désormais des nominations, ils furent devenus les maîtres du gouvernement. Robespierre prit feu. Il se plaignit que **des hommes nouveaux, des patriotes d'un jour voulussent perdre dans le peuple ses plus anciens amis**. Il défendit Danton qu'on calomniait, dit-il, **Danton qu'on ne discréditera qu'après avoir prouvé qu'on a plus d'énergie, de talents et d'amour de la patrie**. Puis, négligeant Vincent, il fonda sur ceux qu'il considérait comme ses inspirateurs, sur Leclerc et sur Jacques Roux, **deux hommes salariés par les ennemis du peuple, deux hommes que Marat dénonça**, deux hommes qui invoquent maintenant le nom de Marat pour mieux discréditer les vrais patriotes.

Il revint à la charge, le 7 août, mettant en garde les Jacobins contre les mesures exagérées qui perdraient la République. Il dénonça le complot formé par les Enragés pour renouveler les horreurs de septembre. Il fit un vif éloge de Pache, de Hanriot, de la Commune attaqués par Cauchois et les meneurs des sections. Son discours fit une telle impression que les Jacobins l'élevèrent le jour même à leur présidence. Le lendemain, il fit paraître à la barre de la Convention la veuve de Marat, Simone Evrard, qui vint dénoncer **tous les libellistes hypocrites qui déshonoraient le nom de son mari** en prêchant en son nom des maximes extravagantes. **Ils cherchent à perpétuer après sa mort la calomnie parricide qui**

le présentait comme un apôtre insensé du désordre et de l'anarchie. Robespierre fit insérer au Bulletin la pétition de Simone Evrard et renvoyer au Comité de sûreté générale l'examen de la conduite de Jacques Roux et de Leclerc.

Si la fête du 10 août put être célébrée sans encombre, sans effusion de sang, c'est à Robespierre qu'on le dut.

A l'égard des sectionnaires qui se réunissaient à l'Évêché, le Comité de salut public manœuvra habilement. Il reçut leur députation dans la nuit du 1er au 2 août, leur donna de bonnes paroles, mais leur fit remarquer qu'en raison de la Fédération du 10 août qui était proche, il valait mieux remettre au 12 ou 15 du mois la vérification des magasins municipaux qu'ils réclamaient. Les sectionnaires se laissèrent prendre à la promesse, et, quand le 10 août fut passé, la Commune, sûre de l'appui du Comité, refusa l'ouverture des magasins. Elle consentit seulement à renouveler son administration des subsistances. Pache accusa Cauchois de ne demander des comptes que pour faire connaître la véritable situation aux spéculateurs avides qui en profiteraient pour relever les prix et aux contre-révolutionnaires qui en profiteraient pour arrêter les grains environnants et en empêcher l'arrivage. Jacques Roux, désavoué par les Gravilliers, fut arrêté et gardé au violon de l'Hôtel de Ville du 22 au 27 août. En même temps la Convention ordonna, le 25 août, sur la motion de Tallien, la dissolution de l'assemblée des sectionnaires qui siégeait à l'Évêché depuis trois semaines. Ils se dispersèrent sans résistance.

Ce résultat n'aurait pu être obtenu si le Comité de salut public n'avait pris des mesures efficaces pour approvisionner Paris. Il mit à la disposition de la Commune des sommes importantes : 540.000 francs, le 24 juillet, pour achat de bœufs et de riz ; deux millions, le 7 août, pour achat de grains et farines ; trois millions le 14 août, etc. L'argent ne suffit pas. Il faut vaincre la mauvaise volonté des cultivateurs. Le Comité délègue dans les départements voisins des conventionnels énergiques qui ordonnent des recensements, comme au moment de la prise de Verdun, font battre les blés en gerbe en réquisitionnant les ouvriers, etc. Bonneval et Roux dans l'Eure-et-Loir écrivent, le 26 juillet, à la Convention, que chaque canton expédiera à Paris pour le 10 août un sac de farine, et l'exemple fut imité par de nombreux fédérés qui se font accompagner de voitures chargées de subsistances. Ainsi la capitale fut ravitaillée et les Enragés perdirent leur principal argument contre la Commune et contre la Convention.

Déjà Barère avait fait voter, le 9 août, le célèbre décret qui organisait dans chaque district un grenier d'abondance qui serait alimenté par les contributions en nature des récoltants et par un crédit de cent millions voté pour achat de céréales. Les boulangers étaient mis sous la surveillance étroite des communes qui pourraient réquisitionner leurs fours. Ceux qui cesseraient le travail seraient privés de leurs droits civiques et punis d'une année de travaux forcés. Sans doute les greniers d'abondance ne furent guère établis que sur le papier. Où trouver les grains pour les remplir quand on vivait à peine au jour le jour ? Mais le décret, comme beaucoup d'autres, eut pour but de calmer les appréhensions, de faire luire aux affamés une espérance.

La Constitution allait être proclamée solennellement le 10 août devant les délégués des assemblées primaires. Si on la mettait immédiatement en vigueur, si on procédait à de nouvelles élections, avant que les révoltes intérieures fussent écrasées, avant que l'ennemi fût vaincu, quel saut dans l'inconnu ! Le Comité ne se faisait pas d'illusion sur la véritable force du parti montagnard. Il

savait que beaucoup d'électeurs n'avaient voté la Constitution qu'avec l'arrière-pensée de mettre les Montagnards à la porte quand elle serait appliquée.

De Grenoble, le 26 juillet, Dubois-Crancé et Gauthier conseillèrent au Comité de faire déclarer inéligibles pendant dix ans tous les individus qui, soit dans le sein de la Convention, soit parmi les corps administratifs et judiciaires ou dans les sections, avaient pris part à la révolte fédéraliste. Si vous ne prenez pas ce parti avant de vous séparer, vous verrez dans la première législature tous ces hommes perfides qui rongent aujourd'hui leur frein se livrer, sous le prétexte d'ordre, à toutes les mesures les plus liberticides et fabriquer des lois de vengeance et de sang contre tous ceux qui ont fait et soutenu la Révolution. Le Comité pensait comme ces représentants, mais il alla plus loin qu'eux. Il ne voulut pas d'élection du tout. Peut-être répugnait-il à violer, par un décret d'inéligibilité, les principes qu'il avait proclamés dans la Constitution et à fournir aux Girondins un prétexte excellent pour l'accuser de duplicité. Quand Chabot proposa formellement, le 11 août, de déclarer inéligibles tous ceux qui n'auraient pas paru aux assemblées primaires sans un juste motif d'absence et tous ceux qui auraient refusé leur vote à la Constitution, le Comité laissa tomber sa motion qui lui avait été renvoyée.

Un ancien ami de Roland rallié à la Montagne, Lanthenas, avait proposé de faire de la Fédération du 10 août un **jubilé fraternel, une époque de réconciliation générale entre tous les républicains**, autrement dit de tendre les bras aux fédéralistes et de leur accorder une amnistie générale. L'idée avait été accueillie avec faveur par les modérés de la Convention. Garat se vante dans ses mémoires d'y avoir amené Danton et Legendre. Barère se montrait favorable, au dire du député Blad (lettre du 5 août). Mais Hébert et Robespierre se mirent en travers. Hébert déclara que l'amnistie, réclamée par les Endormeurs, aurait pour résultat le rétablissement de la royauté.

Le Comité se rangea à l'avis de Robespierre et de Couthon, hostiles à toute transaction, tant que le fédéralisme ne serait pas écrasé. Le 2 août Couthon, appuyé par Robespierre, fit voter la mise en accusation du Girondin Carra pour avoir proposé autrefois le rétablissement du trône au profit du duc d'York.

Le Comité pouvait craindre que les partisans de l'amnistie et de la mise en vigueur de la Constitution ne réussissent à gagner les fédérés accourus de toute la France pour assister à la fête du 10 août. Il n'hésita pas à recourir aux grands moyens. Il posta sur les routes des agents secrets qui fouillèrent les fédérés, ouvrirent leurs lettres et mirent en arrestation ceux qui leur parurent suspects. Quand le député Thibault protesta, le 5 août, contre ces procédés d'intimidation, Couthon l'accusa d'être un complice des fédéralistes et Robespierre lui ferma la bouche. Le Comité mit 300.000 livres à la disposition d'Hanriot pour organiser une surveillance discrète autour des fédérés et 50.000 livres à la disposition de Pache pour indemniser les membres peu fortunés des comités de surveillance des sections (7 août).

Ces précautions furent efficaces. Endoctrinés par les Jacobins, qui mirent leur salle à leur disposition, choyés et complimentés par les Montagnards des sections et de la Commune, les fédérés déposèrent leurs préventions contre Paris. Non seulement ils ne créèrent pas de difficultés au Comité de salut public, mais ils furent dans des occasions mémorables ses plus fermes soutiens et, de retour dans leurs provinces, ils se firent les missionnaires de l'évangile montagnard. Ils paraîtront tellement sûrs qu'on les associera par un décret formel à l'œuvre gouvernementale.

Dès le 6 août, leur orateur, Claude Royer, curé de Chalon-sur-Saône, se prononça avec énergie contre la mise en vigueur de la Constitution : *C'est le vœu des Feuillants, des modérés, des fédéralistes, des aristocrates et des contre-révolutionnaires de tout genre !* Les modérés n'osèrent pas demander l'amnistie, ils se risquèrent cependant à réclamer la mise en vigueur de la Constitution, sans doute parce qu'ils crurent pouvoir compter sur l'appui des hébertistes. L'idée de procéder à de nouvelles élections souriait assez à ceux-ci qui pensaient cueillir des mandats législatifs et remplacer à la tête du gouvernement des hommes qu'ils disaient usés et dont ils supportaient mal le contrôle. Ils auraient simplement voulu faire prononcer auparavant l'inéligibilité des fédéralistes.

Le 11 août, donc, Delacroix, pour confondre, dit-il, ceux qui accusaient la Convention de vouloir se perpétuer, proposa de préparer la convocation d'une nouvelle assemblée en procédant immédiatement au recensement de la population électorale et au découpage des circonscriptions. La proposition, faite à l'improviste, devant une salle dégarnie, en l'absence des membres du Comité, fut votée sans débat. Mais Robespierre en appela le soir même aux Jacobins de ce vote de surprise. Rarement il fut plus véhément : *Appelé contre mon inclination au Comité de salut public, j'ai vu des choses que je n'aurais jamais osé soupçonner, j'y ai vu, d'un côté, des membres patriotes faire tous leurs efforts, quelquefois vainement, pour sauver leur pays et, d'un autre côté, des traîtres conspirer jusqu'au sein même du Comité et cela avec d'autant plus d'audace qu'ils le pouvaient avec plus d'impunité*<sup>1</sup>... J'ai entendu, j'ai lu une proposition qui a été faite ce matin à la Convention et je vous avoue qu'à présent même il m'est difficile d'y croire, je ne croupirai pas membre inutile d'un Comité ou d'une Assemblée qui va disparaître. Je saurai me sacrifier au bien de mon pays... Je déclare que rien ne peut sauver la République si l'on adopte la proposition qui a été faite ce matin que la Convention se sépare et qu'on lui substitue une Assemblée législative. — *Non ! Non !* s'écria toute la société. La proposition que je

---

<sup>1</sup> Pour comprendre ce à quoi Robespierre fait allusion, il faut se souvenir que la Convention avait renvoyé l'avant-veille à l'examen du Comité la dénonciation faite par Montant contre Rewbell et Merlin de Thionville qu'il accusait d'avoir livré Mayence à l'ennemi. Robespierre et Couthon étaient convaincus que ces deux représentants étaient coupables. Ils durent intervenir au Comité pour demander qu'on fit contre eux un rapport d'accusation qu'ils ne purent obtenir. Thuriot, qui avait défendu Rewbell et Merlin à la tribune, les protégea au Comité.

combats ne tend qu'à faire succéder aux membres épurés de la Convention actuelle les envoyés de Pitt et de Cobourg.

L'indignation de Robespierre ne peut s'expliquer que parce que certains de ses collègues du Comité étaient, eux aussi, de l'avis de Delacroix et acceptaient le renouvellement de la Convention. Mais l'attitude des fédérés et des Jacobins qui invitèrent l'Assemblée à rester à son poste déjoua la manœuvre des modérés. Le décret rendu sur la proposition de Delacroix resta lettre morte. En vain Gossuin et Delacroix reprirent-ils, le 12 août, l'éternelle attaque contre Bouchotte, en vain demandèrent-ils que les membres absents du Comité, Prieur de la Marne et Saint-André, alors en mission aux armées, fussent remplacés, l'appui des fédérés brisa toutes les oppositions. Le Comité fut prolongé dans ses pouvoirs le lendemain.

C'est à la demande enfin des fédérés que fut votée la grande mesure de la levée en masse. L'idée fut lancée par un agitateur qui opérait dans la section de l'Unité, Sébastien Lacroix, le 28 juillet : *Que l'heure où le tocsin grondait au palais du tyran, où son trône se brisait en éclats, soit celle où le tocsin sonnera, où la générale battra dans toute la République, que les amis de la patrie s'arment, qu'ils forment de nouveaux bataillons, que ceux qui n'auront pas d'armes conduisent les munitions, que les femmes conduisent les vivres ou pétrissent le pain, que le signal du combat soit donné par le chant de la patrie, et huit jours d'enthousiasme peuvent faire plus pour la patrie que huit ans de combat !* L'idée obtint un grand succès. La Commune, après les sections, se l'appropriée. Elle demanda, le 5 août, de décréter la mobilisation immédiate de tous les citoyens âgés de 16 à 25 ans. Les fédérés s'ébranlèrent deux jours plus tard, mais Robespierre, instruit du piteux résultat des levées tumultueuses de paysans ordonnées dans les départements voisins de la Vendée, leur fit observer que la levée en masse était inutile : *Ce ne sont pas les hommes qui manquent, mais bien les généraux et leur patriotisme.* Les fédérés s'obstinèrent. Leur orateur Royer déclara, le 12 août, à la Convention : *Il faut enfin donner un grand exemple à la terre, une leçon terrible aux tyrans coalisés. Faites un appel au peuple, que le peuple se lève en masse, lui seul peut anéantir tant d'ennemis !* Cette fois Danton et Robespierre appuyèrent la mesure. Danton fit observer que le recrutement des soldats devait s'accompagner d'une mobilisation économique correspondante. Il demanda que les fédérés fussent eux-mêmes chargés dans leurs cantons de présider à l'inventaire des armes, des subsistances, des munitions en même temps qu'à la réquisition des hommes. Robespierre proposa qu'ils fussent en outre chargés de désigner les patriotes actifs, énergiques et sûrs qui remplaceraient les membres suspects des administrations. Comme le Comité de salut public ne se hâtait pas de faire voter le décret qu'ils avaient réclamé, les fédérés reparurent à la barre, accompagnés cette fois des députés des 48 sections, le 16 août. Le Comité s'inclina et, le 23 août, la Convention vota le célèbre décret rédigé par Barère avec la collaboration de Carnot : *Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat, les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances, les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux, les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes, le sol des caves sera lessivé pour en*

extraire le salpêtre, etc. Tous les jeunes gens de 18 à 25 ans non mariés ou veufs sans enfants formeraient la première classe de la réquisition. Ils se réuniraient sans délai au chef-lieu du district et y seraient formés en bataillons sous une bannière portant ces mots : *le peuple français debout contre les tyrans !*

C'était la première fois dans les temps modernes que toutes les ressources d'une nation en guerre, hommes, aliments, marchandises, étaient mises sous la main du gouvernement. La République, selon le mot de Barère, n'était plus qu'une grande ville assiégée, un vaste camp.

Les événements avaient singulièrement élargi le rôle du Comité de salut public. Il ne pouvait plus se confiner dans la besogne de surveillance qui lui avait d'abord été attribuée. Il gouverne maintenant et même il administre par dessus les ministres qui ne sont plus que des commis, et cela est si vrai qu'il sent lui-même le besoin de se renforcer en faisant appel aux techniciens qui lui manquent. Depuis la démission de Gasparin, il ne comptait plus parmi ses membres aucun militaire de profession. Quand la levée en masse fut votée en principe, il se hâta de rappeler de l'armée du Nord où il était en mission le capitaine du génie Carnot pour l'inviter à prendre la direction des opérations militaires et il offrit la direction des fabrications de guerre à un autre ingénieur ami de Carnot, Prieur de la Côte-d'Or. Carnot et Prieur de la Côte-d'Or furent nommés membres du Comité le 14 août.

Danton aurait voulu faire consacrer en droit une situation de fait en érigeant le Comité de salut public en gouvernement provisoire. Il en fit la proposition le 1er août et demanda qu'on mît à la disposition du Comité 50 millions de fonds secrets. Mais Robespierre fit remarquer qu'en détruisant l'activité des ministres, on ne ferait pas mieux marcher le gouvernement, au contraire ! On le désorganiserait. Héroult de Séchelles montra le lendemain que la motion de Danton était inutile et dangereuse. *Si l'on nous fait descendre à des détails administratifs, en nous augmentant, on nous détruit.* Le Comité accepta seulement les 50 millions de fonds secrets, à condition qu'il n'en aurait que l'ordonnancement, les fonds restant à la Trésorerie. Il est visible que tout en ménageant Danton, le Comité lui supposait des arrière-pensées. N'étaient-ce pas les amis de Danton et parfois Danton lui-même qui, dans cette crise terrible du mois d'août 1793, lui avaient causé le plus de difficultés ?

Le Comité n'avait déjoué les intrigues des modérés que par l'appui de la Commune et des Jacobins. Il s'était de plus en plus rapproché des éléments révolutionnaires les plus ardents. Parviendrait-il toujours à les contenir ? Avant de trouver une assiette stable, que d'obstacles encore il devra surmonter !



## CHAPITRE IV

# LA POUSSÉE HÉBERTISTE ET L'INAUGURATION DE LA TERREUR

Appuyé sur les bureaux de la guerre et les agents que Bouchotte envoie aux armées pour surveiller les généraux et parfois les représentants, fort de sa clientèle de réfugiés politiques qu'une paix prématurée livrerait à leurs anciens maîtres, Hébert est avant tout pour la guerre à outrance, jusqu'à la victoire complète. Il ne peut pas concevoir une politique de paix qui ne serait pas en même temps une politique de restauration monarchique. Cloots, qui veut reculer les limites de la France jusqu'au Rhin, le seconde de toutes ses forces et le Batave fait chorus au Père Duchesne.

Hérault de Séchelles, qui dirige avec Barère au Comité de salut public la partie diplomatique, pense comme Cloutz son ami. Il envoie à Mulhouse, le 18 août, un agent secret, Catus, pour préparer la réunion à la France de cette petite république manufacturière alliée aux treize cantons. Il s'intéresse particulièrement à la Savoie qu'il a été chargé d'organiser après l'annexion et d'où il a ramené sa maîtresse, la brune Adèle de Bellegarde. La Savoie est de nouveau envahie par les Piémontais. Hérault propose, le 25 août, d'y envoyer deux représentants, Dumas et Simond, qui refouleront l'ennemi et rassureront les habitants sur la loyauté de la France. Mais les modérés de la Convention, tous ceux qui ont applaudi aux tentatives de Danton pour transiger avec les tyrans, font grise mine à la proposition. Duhem, qui vient d'être rappelé de sa mission du Nord, la combat en jetant le soupçon sur le civisme des Savoyards. Gossuin appuie Duhem. En vain Simond, qui est savoyard, rappelle que ses compatriotes ont formé six bataillons de volontaires qui se battent bien. En vain Tallien s'écrie que la France se déshonorerait en abandonnant les Savoyards qui se sont donnés à elle. L'Assemblée reste froide. Il faut que Prieur de la Marne et Barère interviennent pour que la Convention consente à secourir le Mont-Blanc.

Les Hébertistes ne doutent pas, après ce débat, qu'il n'y ait à la Convention un fort parti de pacifistes, c'est-à-dire de royalistes déguisés. Ils leur imputent les lenteurs du procès de Custine, l'absolution de Reubell et de Merlin de Thionville qui ont capitulé dans Mayence, les persécutions qu'éprouvent en Vendée Rossignol, un instant destitué par Bourdon de l'Oise et Goupilleau de Fontenay, les tracasseries dont certains représentants abreuvant les agents de Bouchotte.

Sans doute Robespierre a pris la défense de Rossignol et a fait l'éloge des services rendus par les commissaires du Conseil exécutif envoyés aux armées (23 août), mais les hébertistes se croient assez forts pour prendre l'offensive

contre leurs adversaires. Le Père Duchesne ne se borne plus à attaquer Danton et ses amis, **les traîtres qui siègent à la Montagne**, c'est ainsi qu'il les désigne. Il veut restaurer le pouvoir des ministres et les rendre, eux et leurs agents, indépendants de l'Assemblée, des représentants en mission et des Comités. **Montagnards**, écrit-il dans son n° 275, **tant que les Comités usurperont tous les pouvoirs, nous n'aurons jamais de gouvernement, ou nous en aurons un détestable. Pourquoi les rois ont-ils fait tant de mal sur la terre, c'est que rien ne s'opposait à leur volonté pas plus qu'à celle de vos Comités... Nous n'aurons jamais de liberté, notre Constitution ne sera qu'une chimère tant que les ministres ne seront que des galopins aux ordres des derniers balayeurs de la Convention.** Hardiment Hébert demande qu'on mette immédiatement en vigueur la partie de la Constitution qui prescrit l'élection des ministres. Il avait sur le cœur l'échec qu'il venait d'éprouver, le 20 août, quand la Convention avait nommé Paré, l'ancien clerc de Danton, au ministère de l'Intérieur. Il prendrait sa revanche quand le peuple choisirait les ministres ! Robespierre eut toutes les peines du monde à empêcher les Jacobins de suivre Hébert et de demander avec lui le renouvellement du Conseil exécutif par une votation populaire.

Les hébertistes poussèrent leur campagne. Ils se plaignirent du maintien des nobles dans leurs emplois, des persécutions des patriotes dans certaines régions comme à Nancy (affaire Mauger), de la protection que le Comité de sûreté générale accordait aux aristocrates, des retards qu'il apportait à faire juger les Girondins et Marie-Antoinette ; ils montrèrent le royalisme dominant dans les spectacles de Paris où on jouait au milieu des applaudissements des pièces comme Paméla, où on entendait l'éloge de la noblesse et du gouvernement anglais, et comme Adèle de Sacy, où on voyait une reine et son fils lâchement retenus dans une prison et ensuite délivrés et rétablis dans leurs droits et honneurs. Le Comité interdit les deux pièces suspectes.

Par suite de la sécheresse qui avait arrêté les moulins, la disette avait reparu à la fin d'août. Les colères grondaient. Hébert ne s'en prenait plus seulement aux accapareurs, mais à toute la classe des négociants dans un article à rendre jaloux ses rivaux les Enragés.

La patrie, f..., les négociants n'en ont point. Tant qu'ils ont cru que la Révolution leur serait utile, ils l'ont soutenue, ils ont prêté la main aux sans-culottes pour détruire la noblesse et les parlements, mais c'était pour se mettre à la place des aristocrates. Aussi, depuis qu'il n'existe plus de citoyens actifs, depuis que le malheureux sans-culotte jouit des mêmes droits que le riche maltôtier, tous ces j... f... nous ont tourné casaque et ils emploient le vert et le sec pour détruire la République. Ils ont accaparé toutes les subsistances pour les revendre au poids de l'or ou pour nous amener la disette... (n° 279).

Par surcroît, des provinces arrivaient de mauvaises nouvelles. Les royalistes et les tièdes s'agitaient pour entraver la levée en masse : attroupements en Seine-et-Marne à la fin d'août, fermentation à Rennes, révolte dans le district de Saint-Pol (27 août), émeute à Abbeville pour délivrer les suspects (27 août), complots à Rouen, mutinerie du 5e régiment de dragons à Laon (28 août), attroupement d'insoumis et de déserteurs en Haute-Garonne et dans l'Ariège (30 août), etc.

Les hébertistes ne se bornent plus à morigéner la Convention et le gouvernement. Ils préparent une nouvelle journée. L'heure est venue, pensent-ils, de prendre le pouvoir à leur tour.

Hébert propose aux Jacobins, le 28 août, de faire une adresse à la Convention pour réclamer l'épuration des états-majors, la destitution des nobles, des mesures de salut public. On associera au pétitionnement les 48 sections et les sociétés populaires parisiennes. Il est très applaudi. Le fédéré Boy s'emporte en menaces contre la Convention. Il est rappelé à l'ordre, mais les tribunes l'acclament. L'ancien orateur des fédérés, Royer, appuie la pétition qui est décidée en principe.

Le lendemain Billaud-Varenne, qui revient de l'armée du Nord, dénonce le désarroi qui a suivi la perte du camp de Famars. Il critique devant la Convention l'inaction gouvernementale. Il propose d'instituer une Commission qui sera chargée de veiller à l'exécution des lois et d'envoyer les coupables à l'échafaud. En vain Robespierre essaie de parer le coup que Billaud vient de porter au Comité de salut public. La Commission proposée rivaliserait forcément avec le Comité, elle le paralyserait, elle serait une source de troubles et de conflits. *Il est à craindre que cette Commission ne s'occupe plutôt d'inimitiés personnelles que de surveillance loyale et ne devienne ainsi un véritable Comité de dénonciation. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je m'aperçois qu'il existe un système perfide de paralyser le Comité de salut public en paraissant l'aider dans ses travaux !* L'Assemblée reste froide et même murmure. Danton vient au secours de Robespierre qui l'a défendu trois jours plus tôt aux Jacobins. *Déjà le Comité de salut public presse le Conseil exécutif. Si vous créez une Commission, elle pressera le Comité, peut-être au lieu d'une action nouvelle n'aurez-vous créé qu'une nouvelle inquisition.* Mais, ceci dit, Danton, fidèle à sa tactique accoutumée, offre une transaction. Qu'on adjoigne plutôt au Comité trois nouveaux membres. Sa motion est renvoyée au Comité. Celui-ci ne se presse pas de présenter la liste des trois nouveaux membres qu'on veut lui adjoindre, car il n'aurait pu se dispenser d'y comprendre Billaud. Il fait le mort.

Mais les hébertistes s'emparent des Jacobins et, pour ressaisir la popularité qui le fuit, Danton se met à hurler avec eux. Il proclame, le 30 août, devant le club que la Convention fera avec le peuple une troisième Révolution, s'il le faut, *pour terminer enfin cette régénération de laquelle il attend son bonheur retardé jusqu'à présent par les monstres qui l'ont trahi.* Puis Royer évoque l'exemple de Marat. Pourquoi n'a-t-on pas écouté ses conseils ? *On n'écoute pas davantage ceux qui parlent aujourd'hui. Faut-il donc être mort pour avoir raison ! Qu'on place la Terreur à l'ordre du jour ! C'est le seul moyen de donner l'éveil au peuple et de le forcer à se sauver lui-même !* Royer fut chargé de proposer une nouvelle rédaction (c'était la quatrième) de la pétition dont Hébert avait pris l'initiative.

Robespierre fit des efforts désespérés pour prévenir la journée qui s'annonçait. Mais les événements travaillaient pour les hébertistes. Le 2 septembre, un commissaire du Conseil exécutif qui revenait du Midi, Soulès, apporte la nouvelle que les Anglais sont entrés dans Toulon le 26 août. Aussitôt Billaud-Varenne monte à la tribune pour mettre sur la sellette le Comité de salut public qui a gardé la nouvelle secrète. Le soir même aux Jacobins, les hébertistes font accorder l'affiliation à la société des républicaines révolutionnaires, malgré les liaisons de leur présidente Claire Lacombe avec Théophile Leclerc. Hébert fait

décider en outre que le club se réunira le lendemain à neuf heures pour se rendre à la Convention avec les sections et les sociétés populaires.

Robespierre gagna deux jours encore. Les Jacobins ne parurent pas à la Convention ni le 3 ni le 4 septembre. Mais le 4, la nouvelle de l'entrée des Anglais dans Toulon devint officielle. Le matin, les hébertistes mirent leurs troupes en mouvement. Serruriers et ouvriers du bâtiment s'assemblent dans les rues du Temple et Sainte-Avoye et vont à la Commune réclamer une augmentation de salaires. Leur orateur interroge Pache : *Y a-t-il des subsistances à Paris ? S'il y en a, mettez-en sur le carreau, s'il n'y en a pas, dites-nous-en la cause. Le peuple est levé, les sans-culottes qui ont fait la Révolution vous offrent leurs bras, leur temps et leur vie !* Pour calmer les manifestants ou pour dégager sa responsabilité, Chaumette court à la Convention. Il en rapporte le décret par lequel elle vient de s'engager à établir sous huit jours la taxe de toutes les denrées et marchandises de première nécessité, autrement dit le maximum général. L'effet produit est nul. *Ce ne sont pas des promesses qu'il nous faut, c'est du pain et tout de suite*, crie la foule qui a grossi. Alors Chaumette monte sur une table : *Et, moi aussi, j'ai été pauvre et par conséquent je sais ce que c'est que les pauvres ! C'est ici la guerre ouverte des riches contre les pauvres, ils veulent nous écraser, eh bien ! il faut les prévenir, il faut les écraser nous-mêmes, nous avons la force en main !* Et Chaumette invite la Commune à réclamer à la Convention l'organisation immédiate d'une armée révolutionnaire à l'effet de se transporter dans les campagnes où le blé est en réquisition, assurer les levées, favoriser les arrivages, arrêter les manœuvres des riches égoïstes et les livrer à la vengeance des lois. Hébert invite les ouvriers à cesser demain leur travail pour se rendre en masse avec le peuple à l'Assemblée : *Qu'il l'entoure comme il a fait au 10 août, au 2 septembre et au 31 mai et qu'il n'abandonne pas ce poste jusqu'à ce que la représentation nationale ait adopté les moyens qui sont propres pour nous sauver. Que l'armée révolutionnaire parte à l'instant même où le décret aura été rendu, mais surtout, que la guillotine suive chaque rayon, chaque colonne de cette armée !* La plupart des sections siégèrent fort tard pendant la nuit et l'une d'elles, celle des sans-culottes, se déclara en insurrection contre les riches.

Pour réussir le 10 août le 31 mai qui se préparait, il fallait entraîner les Jacobins comme on l'avait fait à la veille de ces grandes journées. En vain Robespierre, secondé par Renaudin, mit-il en garde le club contre une émeute qui comblerait de joie les aristocrates. En vain dénonça-t-il *un complot d'affamer Paris et de le plonger dans le sang*. En vain prit-il l'engagement au nom du Comité de salut public de pourvoir aux besoins du peuple et de réprimer les accaparements. Son appel au calme ne fut pas entendu. Royer s'en prit au Comité qui renfermait des hommes pervers. Barère avait *tenu une marche tortueuse dans la Révolution*. Robespierre eut beau défendre Barère, faible, mais actif et utile. Royer continua ses attaques et fit honte aux Jacobins de leur timidité : *Qu'avez-vous fait depuis huit jours ? Rien. Montrez-vous tels que vous étiez dans ces jours difficiles où vous sauvâtes la liberté. Changez de tactique, je vous en conjure, agissez et ne parlez plus !* Il fut frénétiquement applaudi. Robespierre se tut. Il était impossible d'arrêter le mouvement. Le lendemain, 5 septembre, un long cortège précédé de Pache et de Chaumette, s'ébranla de l'Hôtel de Ville à la Convention. Les manifestants portaient des pancartes où on lisait : *Guerre aux tyrans ! Guerre aux aristocrates ! Guerre aux accapareurs !*

L'Assemblée, qui s'attendait à cette visite, venait de voter sans débat, sur le rapport de Merlin de Douai, la division du tribunal révolutionnaire en quatre

sections qui fonctionneraient simultanément. Pache expliqua, au nom de la Commune et des sections, que le peuple était fatigué de la disette qui avait pour cause l'égoïsme des possédants et les manœuvres des accapareurs. Chaumette lut la pétition. Elle réclamait la formation de l'armée révolutionnaire qui avait déjà été décrétée après le 2 juin et que l'intrigue et la frayeur des coupables avaient fait ajourner. La guillotine devrait accompagner l'armée. Robespierre, qui présidait, répondit à Chaumette que le peuple pouvait compter sur la sollicitude de la Convention. **Que les bons citoyens se serrent autour d'elle !** conclut-il comme si elle était menacée.

Billaud-Varenne renchérit sur les demandes des pétitionnaires. Il réclama l'arrestation des suspects. Il reprit sa motion antérieure pour créer une Commission de surveillance de l'exécution des lois. **Si les révolutions traînent en longueur, c'est qu'on ne prend jamais que des demi-mesures !** En vain Saint-André, pour gagner du temps, annonce que le Comité va délibérer sur les mesures proposées. Billaud-Varenne l'interrompt rudement : **Il serait bien étonnant que nous nous amusassions à délibérer. Il faut agir !** En vain Basire essaie de venir au secours du Comité en mettant en garde contre les meneurs des sections qui pourraient bien n'être que des agents de trouble aux mains de l'aristocratie, comme à Lyon, à Marseille, à Toulon. On l'interrompt par des murmures et Danton, désireux de se refaire une popularité, s'élança à la tribune. Il faut mettre à profit, dit-il, l'élan sublime du peuple dont les vœux sont dictés par le génie national. Il faut décréter sur-le-champ l'armée révolutionnaire, sans attendre de rapport. Pour déjouer les menées aristocratiques dont avait parlé Basire, il proposait de payer une indemnité de quarante sous par séance aux sans-culottes qui se rendraient aux assemblées de sections qui seraient réduites à deux par semaine. Il proposait encore d'attribuer un crédit de cent millions aux fabrications d'armes et qu'un mouvement accéléré fût imprimé au tribunal révolutionnaire. Toutes ces mesures furent votées.

Billaud-Varenne infatigable revint sur l'arrestation des suspects et fit voter que les membres des comités révolutionnaires chargés de les surveiller recevraient désormais un traitement. Il fit encore voter la mise en accusation des anciens ministres Clavière et Lebrun devant le tribunal révolutionnaire et la longue et tumultueuse séance fut enfin levée après que Billaud eut été élevé à la présidence de l'Assemblée en remplacement de Robespierre dont le mandat expirait.

Le lendemain, le Comité de salut public résigné demandait à la Convention de lui adjoindre trois nouveaux membres : Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Granet. Gaston se plaignit que le Comité ne poussait pas avec assez d'énergie le siège de Lyon. Danton lui reprocha de trop ménager l'argent : **Adaptez une manivelle à la grande roue et donnez ainsi un grand mouvement à la machine politique. Pour cela employez les grands moyens que l'amour de la patrie suggère, sinon vous n'êtes pas dignes des fonctions qui vous sont confiées.** Gaston enthousiasmé proposa que Danton, qui avait la tête révolutionnaire, fût adjoint aussi au Comité. La Convention en décida ainsi. Mais Billaud-Varenne et Collot furent seuls à accepter leur nomination. Danton et Granet refusèrent. Le refus de Danton, qu'il motiva par le désir de prouver son désintéressement à ses accusateurs, était chose grave, car Danton était alors **ce que serait aujourd'hui un ministrable puissant qui refuserait le pouvoir. Il devenait, même malgré lui, un centre d'opposition. Même quand il paraissait soutenir le Comité de salut public, ce concours éveillait des défiances** (Jaurès). Mais il est possible que Danton ait refusé pour un autre motif. Il avait pris une part aussi importante que

Billaud aux graves résolutions votées le 5 septembre. Pourquoi donc le Comité de salut public n'avait-il pas proposé son nom à la Convention comme il avait proposé celui de Billaud ? Danton dut se dire que le Comité ne désirait pas son concours.

Par Collot d'Herbois et par Billaud-Varenne l'hébertisme est désormais représenté au gouvernement. Cela ne va pas sans avantages. Le Comité est maintenant en contact avec les Cordeliers et les petits clubs qui gravitent dans leur influence. Il craindra moins d'être débordé et submergé par la marée populaire qu'il va s'efforcer d'endiguer et de canaliser.

Le premier article du programme hébertiste, celui dont tout le reste découlait, c'est la guerre jusqu'au bout. Le 6 septembre, l'Anglais Matthews, que Danton avait employé à des négociations secrètes avec Grenville, est mis en arrestation à son retour de Londres. Le journaliste officieux Ducher, protégé de Barère, fait dans le *Moniteur* une campagne contre les pacifistes et le Comité décide, le 24 septembre, de n'entretenir d'ambassadeurs réguliers qu'auprès des deux peuples libres, les Américains et les Suisses, et de ne conserver que des agents secrets dans les autres puissances. Pour bien montrer qu'il était résolu à couper court à toute communication, même officieuse, avec l'ennemi, il décide encore de ne traiter avec aucun agent ou ministre étranger qui n'aurait pas **un caractère positif auprès de la République française.**

Adoptant le programme de guerre à outrance de l'hébertisme, le Comité était obligé d'adopter aussi les moyens de le réaliser. Jusque-là la Terreur avait été intermittente. Les suspects, qu'on arrêtait au petit bonheur, étaient relâchés presque aussitôt. Désormais la Terreur devient permanente. Merlin de Douai lui donne son code par la loi des suspects qu'il fait voter le 17 septembre.

Jusque-là on n'avait pas défini les suspects. La loi comble cette lacune. **Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemis de la liberté ; 2° ceux qui ne pourront pas justifier, de la manière prescrite par le décret du 21 mars, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3° ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses commissaires et non réintégrés... ; 5° ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution ; 6° ceux qui ont émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication du décret du 30 mars 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le délai fixé par ce décret ou précédemment. Ce texte, si élastique, faisait planer une terrible menace non seulement sur les suspects véritables, mais sur tous ceux qui pouvaient gêner le gouvernement, même sur les indifférents et les timides puisqu'il englobait jusqu'aux citoyens qui n'avaient eu que le tort de ne pas remplir leurs devoirs électoraux. Il enveloppait les fonctionnaires dans la mesure puisque à la**

révolution des infidèles ou des tièdes succéderait  
instantanément leur réclusion.

Les comités révolutionnaires allaient avoir de la besogne. Mais le Comité de sûreté générale qui, de haut, dirige leur action, est suspect aux Jacobins qui lui reprochent ses complaisances pour les fournisseurs, les jolies solliciteuses, les aristocrates, les banquiers étrangers. Le 13 septembre, après un vif débat, la Convention décrète que le Comité de sûreté générale sera renouvelé et que désormais ce serait le Comité de salut public qui présenterait la liste de ses membres. Il fut décidé en outre que tous les autres comités seraient renouvelés de la même manière par les soins du Comité de salut public. Mesure décisive. Le Comité de salut public est investi désormais d'une prééminence, d'un droit de regard et de surveillance sur tous les autres comités qui étaient jusque-là ses égaux. Il possède maintenant la réalité du pouvoir, puisqu'il peut composer les autres comités à son gré, les épurer, les dominer.

Ainsi la poussée hébertiste n'a pas eu pour seul résultat de mettre la Terreur à l'ordre du jour, d'organiser la surveillance et la répression en permanence par la loi des suspects, d'obtenir le vote des taxes (du maximum) réclamées par les sans-culottes, d'organiser l'armée révolutionnaire pour arracher les subsistances aux cultivateurs, mais encore elle a donné au gouvernement révolutionnaire une impulsion vigoureuse.

Le Comité de salut public, qui se heurtait auparavant à la défiance, à la jalousie, à l'opposition sourde ou ouverte d'une partie de la Convention, a vu ses pouvoirs singulièrement fortifiés. Barère a fait rétablir, le 11 septembre, le droit pour les ministres d'envoyer des agents dans les départements et aux armées. En outre, le 13 septembre, un décret a chargé les sociétés populaires de signaler au Comité tous les agents infidèles ou suspects d'incivisme **particulièrement ceux employés à la vente ou pour la fourniture aux armées, afin que de semblables agents n'usurpent pas plus longtemps les indemnités et les places qui n'appartiennent qu'aux vrais républicains**. Les clubs deviennent par là un rouage gouvernemental. On peut dire que la dictature du Comité commence, mais on se tromperait gravement si on croyait que cette dictature va s'établir sans nouvelles secousses. L'opposition modérantiste refoulée par l'hébertisme a dû reculer, elle n'est pas vaincue.



## CHAPITRE V

# HONDSCHOOOTE ET WATTIGNIES

Malgré toute l'éloquence de Robespierre qui le protégeait, le grand Comité de salut public n'aurait pas réussi à durer contre les dangereuses attaques des jusqu'au-boutistes de gauche et des défaitistes de droite s'il n'avait obtenu de promptes victoires sur l'ennemi.

Bien qu'il fût peu nombreux, neuf puis douze membres, il n'hésita pas pour s'éclairer à déléguer à tous les moments critiques quelques-uns de ses membres sur le théâtre des opérations. Au lendemain de la prise de Valenciennes, il chargea Saint-André et Prieur de la Marne, accompagnés de Lebas du Comité de sûreté générale, d'inspecter en toute hâte le front du Nord-Est pour concerter avec les généraux les mesures urgentes à prendre. Ils obtinrent des généraux de la Moselle et du Rhin, réunis en conférence à Bitche, les 8 et 9 août, l'envoi immédiat d'un renfort de 11.000 hommes à l'armée du Nord. Un nouveau renfort de 20.000 hommes devait suivre. Des prélèvements sur les garnisons de l'intérieur remplacèrent les partants. Les représentants se rendirent ensuite à l'armée du Nord, réorganisèrent en passant la manufacture d'armes de Charleville, visitèrent la forteresse de Péronne qu'ils trouvèrent dans un état lamentable. A leur retour à Paris, le 23 août, ils exposèrent au Comité qu'il fallait changer la tactique, rendre les armées plus mobiles, opérer rapidement et par masses, destituer les états-majors et surveiller étroitement les fournisseurs. Ces civils traçaient du premier coup le programme que Carnot allait mettre à exécution.

Carnot et Prieur de la Côte-d'Or, entrés au Comité le 14 août, seraient restés tous les deux des savants et des ingénieurs distingués sans la Révolution. Carnot, connu par son célèbre Essai sur les machines paru en 1783, détestait le bruit et travaillait en silence. Chargé de missions aux armées dès la Législative, il avait visité les frontières, il connaissait les chefs et le soldat. Grand laborieux, d'une fermeté peu commune et d'une réflexion concentrée, il hérita du bureau militaire que Saint-Just avait déjà créé avant son arrivée. Il agrandit ce bureau, y fit entrer des spécialistes, sans trop regarder à leurs opinions, ne leur demandant que de bien servir, tels que Clarke à qui fut confié le service des cartes et la topographie, Montalembert qui s'occupa surtout de l'artillerie, Le Michaud d'Arçon, particulièrement versé dans l'attaque et la défense des places. Carnot correspondait de sa main avec les généraux. Les plans de campagne, les nominations étaient délibérés au Comité. Des civils comme un Saint-Just, un Saint-André, un Prieur de la Marne, un

Robespierre entendaient connaître et discuter les raisons des mesures proposées par le spécialiste Carnot et ne donnaient leur adhésion qu'à bon escient. Carnot donna toute sa confiance à Bouchotte qui la méritait. Bouchotte possédait de grandes qualités d'administrateur, une infatigable activité, une application continuelle et raisonnée (A. Chuquet). Il ne manquait pas d'initiative. Il fut le premier à se servir de la poste pour le transport des troupes, le premier à employer le télégraphe dans la correspondance militaire. Il était honnête, il réprimait les prodigalités, il sut faire des choix souvent heureux. Il est assez difficile d'ailleurs de distinguer dans l'œuvre commune ce qui revient à Bouchotte et ce qui revient à Carnot, mais celui-ci eut le mérite de défendre son collaborateur contre des attaques passionnées qui se renouvelèrent constamment.

Quant à Prieur de la Côte-d'Or, il fut chargé, dès le début, de toute la partie du matériel, c'est-à-dire des fabrications de guerre, canons, fusils, armes blanches, munitions et aussi des hôpitaux et ambulances.

Tout manquait : les matières premières, les usines, les ingénieurs, les contremaîtres, les ouvriers. Les arsenaux, laissés à dessein dans l'inaction par les derniers ministres de Louis XVI, étaient vides. On avait sous les armes, au 15 juillet, 479.000 hommes. On allait lever 500.000 réquisitionnaires. On n'avait ni fusils ni équipements à leur donner. On n'en avait même pas assez pour les troupes qui étaient au front. Les croisières anglaises bloquaient nos côtes. Il fallait tirer de notre sol ce que nous achetions jusque-là à l'étranger : le salpêtre qui nous venait de l'Inde, le cuivre d'Espagne, d'Angleterre et de Russie, l'acier de Suède, d'Allemagne et d'Angleterre. Heureusement les membres du Comité aimaient la science non seulement pour ses services immédiats et utilitaires, mais pour sa grandeur et sa beauté propres. Carnot et Prieur de la Côte-d'Or se tournèrent aussitôt vers les savants. Ils appelèrent à leur secours les premiers chimistes, les premiers ingénieurs du temps : Monge, Berthollet, Fourcroy, Chaptal, Périer, Hassenfratz, Vandermonde, etc. Ils ne leur demandèrent pas seulement des conseils, ils les associèrent étroitement à leur œuvre en leur confiant des missions et des responsabilités. A Vandermonde fut confiée la direction de la fabrication des armes blanches. Hassenfratz fut nommé, le 27 brumaire, commissaire aux manufactures d'armes. Chaptal, protégé de Robespierre, fit partie de l'administration des poudres et salpêtres. Fourcroy, élève de Lavoisier, découvrit un procédé pour séparer le cuivre du bronze des cloches. Les cloches devinrent notre mine de cuivre. Monge rédigea un lumineux précis sur l'Art de fabriquer les canons qui servit de memento à nos métallurgistes, etc. Le Comité mit à la disposition des savants le château du Petit-Meudon et le parc avoisinant pour servir de terrain d'expérience. On y expérimenta en grand secret des poudres au fulminate, des boulets creux, des boulets incendiaires, le télégraphe à signaux inventé par Chappe, les premiers aérostats militaires. Monge organisa à Paris une grande manufacture de fusils et de canons et d'autres manufactures furent créées dans les départements.

Mais il fallait plusieurs mois pour mettre sur pied cette étonnante improvisation. Ce n'est qu'à la fin de 1793 que les fabrications diverses commencèrent à donner

des résultats. Les six premiers fusils sortis de la manufacture de Paris furent présentés à la Convention le 3 novembre. En attendant il avait fallu courir au plus pressé, vaincre quand même l'ennemi afin de réveiller le moral ébranlé des troupes et des chefs.

Le Comité était convaincu que la victoire était impossible si l'armée n'était pas tout entière animée d'un esprit républicain. Il ne se borna pas à répandre parmi les soldats des journaux patriotiques, il s'attacha à effacer chez les soldats de ligne toute trace de l'Ancien Régime. Il ordonna que, pour le 15 août au plus tard, ceux-ci quitteraient définitivement leur vieil habit blanc pour prendre l'habit bleu des volontaires. L'armée nouvelle, faite surtout de jeunes soldats, manquait de cohésion. Elle était parfois prise de panique. L'offensive par masses suppléerait à ce qui lui manquait d'endurance et de sang-froid. Les généraux reçurent l'ordre d'attaquer.

Kilmaine, un Irlandais, qui commandait l'armée du Nord depuis la destitution de Lamorlière, manquait de confiance. Il avait abandonné, le 7 août, le camp de César et avait reculé sur Arras, laissant ouverte la route de Paris. L'émotion fut profonde. Le gendre de Pache, Xavier Audouin, avouait aux Jacobins que l'ennemi serait en quatre jours dans la capitale s'il le voulait. Des partis de cavalerie autrichienne parcoururent les départements de l'Aisne et de la Somme, arrivèrent jusqu'à Noyon. Fersen et Mercy-Argenteau pressaient Cobourg de jeter toute sa cavalerie droit sur Paris pour délivrer la reine qui avait été transférée à la Conciergerie le 1er août. Mais Cobourg ne disposait plus de toutes les forces coalisées. Obéissant aux ordres de Pitt, qui lui prescrivaient de s'emparer de Dunkerque comme d'une tête de pont sur le continent, le duc d'York était parti, le 10 août, vers la mer, avec 37.000 hommes, anglais, hanovriens, hollandais. Cette séparation d'York et de Cobourg causée par l'égoïsme fut le salut de la République.

Le Comité de salut public destitua Kilmaine et le remplaça par Houchard, un vieux soldat de fortune tout couvert de blessures, qu'on croyait sûr parce qu'il était de souche plébéienne et qu'il devait son avancement à la Révolution. Carnot installa Houchard, l'encouragea, le guida. Quand il apprit, le 17 août, la marche des Anglais vers Dunkerque, il lança Jourdan à leur poursuite. Jourdan essaya, sans succès de les accrocher le lendemain à Linselles. York se dégageait, passait l'Yser le 21 août par surprise, nous prenait 11 canons à Ostcapelle et sommait Dunkerque de se rendre le 23 août. Mais déjà le commandement de Bergues, Carion, avait fait ouvrir les écluses et inondé les campagnes devant la place. Celle-ci ne put pas être complètement bloquée. Elle reçut des renforts amenés par Jourdan et elle fut courageusement défendue par Souham et Hoche. Houchard avait reçu l'ordre, le 25 août, de profiter de l'éloignement de Cobourg occupé au siège du Quesnoy et d'York occupé au siège de Dunkerque pour couper leurs communications en se jetant sur les Hollandais qui gardaient la Lys. Il n'obéit pas strictement à ses instructions. Il dispersa ses forces au lieu de les concentrer et, quand il se fut emparé de Tourcoing, le 28 août, au lieu de se diriger sur Ypres et Nieuport pour couper aux Anglais leur retraite sur la Belgique, il se porta au secours de Dunkerque par la voie la plus courte, c'est-à-dire par Cassel. Il se jeta ainsi sur le corps d'observation de Freytag disposé aux abords de la Grande Moëre pour protéger York contre une attaque venue du Sud. Bousculé, le 6 septembre, à Ost-capelle et à Rexpoëde, Freytag recula sur Hondschoote dans la nuit du 6 au 7 septembre. Une bataille de deux jours, décousue et confuse, s'engagea autour du village qui fut pris et repris. A dix heures du matin, le 8 septembre, Houchard crut la bataille perdue. Sans le

représentant Delbrel il aurait ordonné la retraite. L'attaque recommença. Les représentants Delbrel et Levasseur (de la Sarthe) conduisirent aux côtés des généraux les colonnes d'assaut. Levasseur eut un cheval tué sous lui. A une heure de l'après-midi, Freytag battit en retraite sur Furnes. Houchard aurait dû le poursuivre énergiquement. Il avait en main une division fraîche qui n'avait pas encore été engagée, la division Hédouville. Il perdit l'occasion de détruire l'armée hessoise et hanovrienne qui reculait en désordre. Il ne prit pas Furnes, il ne coupa pas la retraite à l'armée anglaise qui assiégeait Dunkerque. York se hâta de s'échapper par le chemin des dunes en laissant sur place une partie de sa grosse artillerie.

La victoire était incomplète, mais c'était la première que les troupes républicaines remportaient depuis longtemps. Elle effaçait le souvenir d'Aldenhoven, de Neervinden, de Raismes et de Famars. Les carmagnoles retrouvèrent leur fierté et leur foi en la Révolution.

Houchard, malheureusement, continua ses erreurs. Il n'arriva pas à temps pour secourir Le Quesnoy qui capitula le 12 septembre. Delbrel sauva Bouchain et Cambrai en y amenant, de sa propre autorité, des vivres et des renforts. Houchard découragé, au lieu de rassembler toutes ses forces pour tomber sur Cobourg, encore séparé d'York, recula sur Arras et ramena ses troupes au camp de Gavrelle. C'était désobéir à l'ordre d'offensive qu'il avait reçu. Les représentants le dénoncèrent à Paris et le Comité le destitua le 20 septembre. Une perquisition faite dans ses papiers fit découvrir des lettres de généraux ennemis où il était question d'échanges de prisonniers et d'affaires indifférentes. Comme ces lettres étaient conçues en termes polis, il n'en fallut pas davantage pour étayer l'accusation d'intelligences avec l'ennemi et de trahison. Le pauvre Houchard fut envoyé au tribunal révolutionnaire.

Le Comité ne s'en tint pas à la destitution de l'état-major de l'armée du Nord. A quelques jours de distance il frappa les commandants des armées du Rhin et de la Moselle, le premier, Landremont, parce qu'il lui avait écrit, le 12 septembre, qu'il aurait de la peine à défendre les lignes de Wissembourg et que si elles étaient forcées, Strasbourg ne pourrait tenir plus de trois jours ; le second, Schauenbourg, parce qu'il s'était fait battre, le 14 septembre, à Pirmasens, laissant à l'ennemi 20 canons et 2.000 prisonniers. Ces destitutions répétées, ce renouvellement complet de l'état-major des trois principales armées valut au Comité une furieuse attaque qui dura deux jours à la Convention, les 24 et 25 septembre. Déjà Thuriot avait donné sa démission, le 20 septembre, plutôt que d'accepter la destitution de Houchard. Autour de lui s'étaient groupés les représentants rappelés, Duhem, Briez, Bourdon de l'Oise et Goupilleau de Fontenay, Duroy et les anciens membres du Comité de sûreté générale exclus de leurs places le 14 septembre. Les opposants faillirent triompher. La Convention adjoignit l'un d'eux, Briez, au Comité de salut public. Mais Barère, Billaud, Saint-André, Prieur de la Marne firent une belle défense puis Robespierre monta à la tribune. Par dessus la Convention il s'adressa au pays tout entier. Il montra l'immensité de la tâche qui pesait sur les épaules du Comité : Onze armées à diriger, le poids de l'Europe entière à porter, partout des traîtres à démasquer, des émissaires soudoyés par l'or des puissances étrangères à déjouer, des administrations infidèles à surveiller, à poursuivre, partout à aplanir des obstacles et des entraves à l'exécution des plus sages mesures, tous les tyrans à combattre, tous les conspirateurs à intimider, puis il prit l'offensive : Ceux qui nous dénoncent sont dénoncés eux-mêmes au Comité, d'accusateurs qu'ils sont aujourd'hui ils vont devenir accusés. Impitoyable, il les déshabilla : Le premier

[c'était Duhem] se déclara le partisan de Custine et de Lamorlière, il fut le persécuteur des patriotes dans une forteresse importante [Lille] et dernièrement encore il a osé ouvrir l'avis d'abandonner un territoire réuni à la République [la Savoie]... Le second [Briez] n'a pas encore réparé la honte dont il s'est couvert en revenant d'une place confiée à sa défense après l'avoir rendue aux Autrichiens [Valenciennes]. Sans doute si de tels hommes parviennent à prouver que le Comité n'est pas composé de bons citoyens, la liberté est perdue, car sans doute ce ne sera pas à eux que l'opinion éclairée donnera sa confiance et remettra les rênes du gouvernement.

Cette virulente improvisation de Robespierre remplie d'un tel dédain pour ses accusateurs les mit en déroute. Briez atterré refusa la nomination qui l'avait porté au Comité de salut public. Celui-ci obtint un vote unanime de confiance et l'approbation de tous ses actes.

Les conséquences de cette grande bataille parlementaire furent considérables. Il est admis maintenant que les représentants en mission qui correspondaient auparavant directement avec la Convention doivent être subordonnés au Comité, que celui-ci qui choisit déjà, depuis le 14 septembre, les membres des autres comités, pourra désormais rappeler les représentants sans jouer son existence. L'opposition est domptée au moins pour un temps. Danton, qui s'était tu pendant ce grand débat, demanda un congé, le 10 octobre, pour aller soigner sa santé à Arcis-sur-Aube.

Les derniers obstacles que les modérés avaient accumulés pour retarder les mesures révolutionnaires sont levés. L'armée révolutionnaire, décrétée en principe le 5 septembre, va s'organiser. Les poursuites contre les chefs girondins, toujours ajournées, vont entrer en action. Amar fait son rapport d'accusation le 3 octobre. Mais surtout la taxe des denrées, promise en principe le 4 septembre, est enfin mise en application par la grande loi du 29 septembre. La Terreur économique marche du même pas que la Terreur politique.

Les conséquences de la victoire parlementaire du 25 septembre se font sentir aussi dans le domaine militaire. Le Comité a maintenant carte blanche pour sans-culottiser les états-majors. Coup sur coup il profite de la liberté qu'il a conquise pour nommer au commandement des trois principales armées trois jeunes généraux de fortune, sortis du rang, qui justifieront tous les trois son attente : Jourdan à l'armée du Nord le 24 septembre, Pichegru, le 28 septembre, à l'armée du Rhin, Hoche enfin, le 22 octobre, à l'armée de la Moselle. Choix beaucoup plus audacieux que celui de Houchard. Celui-ci était un vieux soldat de métier qui avait fait toutes les campagnes de l'Ancien Régime depuis la guerre de Sept Ans. Ceux-là étaient de tout jeunes gens qui n'avaient jamais passé par les écoles, des autodidactes, qui n'avaient pas franchi le grade de sous-officier en 1789 — Jourdan né en 1762, Pichegru en 1761, Hoche en 1768 —. Le Comité fut récompensé de sa hardiesse. Ces jeunes généraux, qui devaient tout à la Révolution, s'identifièrent avec elle. Ils s'appliquèrent à vaincre de tout leur être. Ils étaient à l'âge où les passions sont fortes, où on se lance en avant sans regarder en arrière. Sans eux la tactique d'offensive de Carnot eût été impraticable. Ils n'étaient pas alourdis dans leur élan par les théories d'école, ils devaient tout à la pratique et à l'expérience. Ils déconcertèrent par leur audace et leurs improvisations les vieux généraux compassés et routiniers de la coalition. A une guerre nouvelle il fallait ces hommes nouveaux, à une guerre nationale des chefs qui appartenaient par toutes leurs fibres à la nation.

La victoire incomplète de Hondschoote fut suivie, à bref délai, d'une autre victoire, celle de Wattignies qui fut l'œuvre de Jourdan et de Carnot.

Après la prise du Quesnoy, Cobourg, selon son habitude, avait hésité sur le parti à prendre. Il perdit quinze jours à regrouper ses forces entre la Sambre et l'Escaut, répit heureux dont Carnot profita pour mettre Péronne et Guise à l'abri. Finalement Cobourg se décide, le 28 septembre, à marcher sur Maubeuge avec les Hanovriens et les Hollandais qu'il avait rappelés à lui. Il bouscule facilement la division Desjardins, passe la Sambre le lendemain à Hautmont, coupe les communications de Maubeuge avec Avesnes et investit Maubeuge où les représentants Hentz, Drouet et Bar se sont enfermés avec une forte garnison de 22.000 hommes.

Avec une rapidité admirable Carnot, qui se rend à l'armée de Jourdan, concentre 45.000 hommes à Guise, du 6 au 10 octobre. 4.000 arrivent de Sedan en trois jours ayant marché 65 milles et 8.000 d'Arras ayant couvert la même distance dans le même temps. La concentration est terminée le 11 octobre. Le général Merenvüe, qui commande l'artillerie, est destitué parce qu'il n'a pas amené assez vite les munitions. Jourdan et Carnot se portent aussitôt sur Maubeuge. Ils commandent l'attaque le 15 octobre, une attaque débordante par les ailes pendant que le centre français canonnera l'ennemi. Les Impériaux tiennent bon le premier jour. Dans la nuit, Carnot porte 7.000 hommes de sa gauche à sa droite et le lendemain, à l'aube, il recommence l'attaque sur le village de Wattignies par cette droite renforcée. Il se mit lui-même avec Jourdan à la tête des colonnes d'assaut. Wattignies pris et repris reste finalement en nos mains. Cobourg, le 16 au soir, ordonne la retraite après avoir perdu 2.200 hommes. Maubeuge est délivrée. Son commandant Chancel, qui n'a fait aucune sortie pendant la bataille, est destitué.

La victoire sans doute n'était pas décisive. Cobourg ne fut pas poursuivi. Il put appeler à son secours les Anglais de Furnes et s'établir tranquillement sur la rive gauche de la Sambre pour couvrir Bruxelles. Mais Wattignies était la seconde victoire rangée que remportaient les sans-culottes depuis les défaites du printemps. Maubeuge était la seconde place qu'ils délivraient. Leur confiance en eux-mêmes s'en accrut et Carnot, qui avait fait ses preuves, se trouva consolidé dans son crédit. L'événement justifiait la politique audacieuse du Comité de salut public. On ne lui reprocherait plus de désorganiser l'armée en frappant les vieux généraux et en nommant à leur place des blancs-becs sans expérience.

Au succès de Wattignies le Comité pouvait joindre la prise de Lyon sur les rebelles. Il avait pressé le siège de toutes ses forces parce qu'il avait hâte d'employer contre Toulon l'armée qui y participait. Il s'était impatienté des lenteurs apportées par Dubois-Crancé au bombardement. Dubois-Crancé était noble. Le Comité s'imagina qu'il trahissait. Il le rappela, le 6 octobre, ainsi que son collègue Gauthier parce que, dans leur dernière lettre, ils avaient déclaré qu'ils ne seraient pas assez forts pour empêcher une sortie de Précý, alors qu'il résultait des rapports précédents de l'adjudant général Sandoz que si les muscadins tentaient une sortie, ils ne pourraient la réussir qu'en employant les ballons. Trois jours après l'ordre de rappel, le 9 octobre, les troupes républicaines entraient dans Lyon vaincu. Mais Précý s'échappait avec un millier d'hommes. Le Comité fut convaincu que cette fuite qu'avait annoncée Dubois-Crancé était une preuve de plus que celui-ci était complice des rebelles.

Les bonnes nouvelles affluaient maintenant vers Paris. Le 17 octobre, le lendemain de Wattignies, les Vendéens subissaient une grave défaite à Cholet et

passaient sur la rive droite de la Loire à Saint-Florent. Déjà les Piémontais avaient été chassés de la Maurienne et de la vallée de l'Arve à la fin de septembre, et les Espagnols avaient dû évacuer le Roussillon et le Pays basque.

Le Comité pouvait regarder en arrière et mesurer l'œuvre accomplie en deux mois. Il adressa, le 23 octobre, une proclamation aux armées où sonnait déjà un accent de fanfare : *Les lâches satellites de la tyrannie ont fui devant vous... Ils ont abandonné Dunkerque et leur artillerie, ils se sont hâtés d'échapper à leur ruine entière en mettant la Sambre entre eux et vos colonnes victorieuses. Le fédéralisme a été frappé dans Lyon. L'armée républicaine est entrée dans Bordeaux pour lui porter le dernier coup. Les Piémontais et les Espagnols sont chassés de notre territoire. Les défenseurs de la République viennent de détruire les rebelles de la Vendée.*

Sans doute toutes les difficultés n'étaient pas surmontées. Il restait des points noirs redoutables. Toulon tenait toujours. Wurmser menaçait l'Alsace. Les Vendéens passés au nord de la Loire pour aller au-devant de l'aide anglaise n'étaient pas écrasés. Cobourg sur la Sambre et l'Escaut n'était pas hors de cause.

Mais, somme toute, le Comité, en cette fin d'octobre 1793, n'avait pas tort de regarder l'avenir avec confiance. Il avait réclamé la dictature à la grande séance du 25 septembre pour sauver la patrie. La patrie n'était pas encore sauvée, mais elle était déjà en voie de guérison. Le moral était revenu au malade.



## CHAPITRE VI

# L'ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Depuis le 20 septembre, date de la démission de Thuriot, le Comité, débarrassé du dernier dantoniste qu'il comptait encore, est devenu plus homogène. Depuis le 3 octobre, date du rapport d'Amar contre les Girondins, la Convention s'est amputée de 136 de ses membres — 41 traduits au tribunal révolutionnaire, 19 en fuite mis hors la loi, 76 autres, signataires des protestations contre le 2 juin, décrétés d'arrestation et sauvés de l'échafaud par Robespierre —. C'était une sérieuse épuration qui devait avoir pour conséquence immédiate d'affaiblir en proportion l'opposition qui n'avait cessé de combattre le Comité depuis sa naissance. Le Comité rassuré peut déléguer la moitié de ses membres à des missions diverses — Prieur de la Marne et Saint-André pour réorganiser la flotte à Brest et à Lorient, Couthon à Lyon, Saint-Just à Strasbourg puis, après le retour de Robert Lindet qui est en Normandie, Collot d'Herbois à Lyon —. Mais si le Comité a accru son autorité à Paris même, il lui reste fort à faire pour l'étendre et l'asseoir sur la France entière.

L'établissement du gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire la coordination des mesures d'exception sous la direction unique du Comité, s'est faite en deux temps et pour deux sortes de raisons : d'abord, en septembre et octobre 1793, pour des raisons d'ordre surtout politique ; ensuite, en novembre et décembre 1793, pour des raisons d'ordre surtout économique. Dans la première période, il faut avant tout assurer la levée en masse en faisant marcher les autorités locales et en réprimant les dernières résistances fédéralistes. Dans la seconde, il s'agit de rendre possible l'application du maximum général voté le 29 septembre, mais qui n'entra en application qu'au milieu d'octobre.

Enfermée dans une arche en bois de cèdre devant le bureau du président de la Convention, la Constitution montagnarde avait été ajournée à la paix. La Constitution ancienne, celle de 1791, restait en vigueur dans toutes ses parties qui n'avaient pas été modifiées par des lois nouvelles. C'est une Constitution décentralisatrice très mal adaptée à l'état de guerre. Partout les autorités administratives et judiciaires sont issues de l'élection. Les autorités révolutionnaires elles-mêmes, comme les Comités chargés de surveiller les suspects, ont au début la même origine. Des autorités élues, en période de guerre étrangère et de guerre civile, ne sont pas sûres. Et, de fait, même quand l'élection fut supprimée, il y eut, en pleine Terreur, des comités révolutionnaires composés d'aristocrates masqués.

Pour parer au danger la Convention avait généralisé l'emploi des représentants en mission, armés de pouvoirs illimités. Ces proconsuls, aussi puissants que les intendants de Richelieu, ne s'étaient pas fait faute de briser les autorités récalcitrantes. Comme ils ne pouvaient être partout à la fois ils s'aidèrent, pour la levée de la première réquisition, des fédérés du 10 août auxquels ils délèguèrent une partie de leurs pouvoirs.

Par exemple, Maure, qui opérait dans l'Yonne, confia à ses délégués, par arrêté du 17 septembre, le droit de former la liste des jeunes gens mis en réquisition, de procéder au recensement des grains et de les réquisitionner, de dresser l'inventaire des armes de calibre et de les faire déposer au chef-lieu de districts, de prendre des renseignements sur les personnes suspectes. Pouvoirs déjà singulièrement étendus qui réduisaient les autorités régulières élues à un rôle presque consultatif.

Mais voici Laplanche qui est chargé de la levée en masse dans le Cher. Il va beaucoup plus loin que Maure. Par arrêté du 27 septembre, il ne donne pas seulement à ses délégués les pouvoirs nécessaires pour réquisitionner les hommes, les armes et les subsistances, il les autorise à faire des visites domiciliaires, à désarmer les malveillants et les suspects, à s'emparer des **provisions surabondantes** qu'ils découvriraient chez ceux-ci, à les distribuer aux pauvres ; il les autorise encore à arrêter les suspects, à les taxer révolutionnairement, et, avec le produit de ces taxes, à secourir les malheureux. Au-dessus des délégués de canton il institue des commissaires de district aux pouvoirs plus étendus encore. Ils pourront **destituer les administrateurs civils et militaires faibles, négligents ou prévaricateurs** et les remplacer provisoirement sans recourir à l'élection. Les commissaires de Laplanche usèrent réellement des pouvoirs qu'il leur avait conférés. Ils prononcèrent des destitutions même d'ecclésiastiques assermentés, ordonnèrent des mutations, imposèrent des taxes sur les riches — 249.000 livres dans le district de Vierzon, 313.000 dans celui de Sancerre, etc. —, et, avec le produit de ces taxes, ils soulagèrent les pauvres, surtout ceux qui avaient des enfants à l'armée, firent des largesses aux hôpitaux et aux sociétés populaires. L'un d'eux, Labouvrerie, dépouillait les églises de leurs vases sacrés. Il n'osait pas encore interdire le culte, mais il prêchait déjà contre le catholicisme, supprimait des paroisses et enseignait dès le début d'octobre que le culte de la liberté et de l'égalité suffisait.

Les autres représentants en mission pratiquèrent tantôt la manière forte de Laplanche, tantôt la méthode prudente de Maure.

Fouché fut de ceux qui crurent que la Révolution ne pouvait se sauver que par une énergique politique de classe au service des sans-culottes. Il établit dans chaque chef-lieu de district de la Nièvre un comité de surveillance et de philanthropie qui fut autorisé à lever sur les riches une taxe proportionnée au

nombre des indigents (arrêté du 19 septembre). Il ordonna, le 26 septembre, à Moulins, que les boulangers ne fabriqueraient plus qu'une seule espèce de pain, le pain de l'égalité, qui se vendrait au prix uniforme de trois sous la livre, au moyen d'une indemnité compensatrice payée aux boulangers et récupérée sur les riches. Le prix courant était auparavant dix sous la livre. Ayant aboli la misère, il interdit la mendicité et l'oisiveté : **tout mendiant ou oisif sera incarcéré** (24 brumaire). Les récoltants qui refusaient d'obtempérer aux réquisitions étaient exposés sur la place publique avec cet écriteau : **Affameur du peuple, traître à la patrie !** A la récidive, on les incarcérerait jusqu'à la paix, on séquestrerait leurs biens, à la réserve du strict nécessaire pour eux et leur famille (2 octobre). Fouché ordonnait encore l'échange forcé du numéraire contre les assignats. Il menaçait les fabricants qui fermentaient leurs ateliers de s'en emparer et de les exploiter en régie à leurs frais. **On rougit ici d'être riche**, écrivait-il le 13 octobre. Comme Laplanche, qui était un ancien vicaire épiscopal, Fouché, ancien confrère de l'Oratoire, se distingua par ses mesures anticléricales. Il réquisitionna la vaisselle sacrée et l'envoya à Paris. Il laïcisa les cimetières par son fameux arrêté qui ordonnait de placer sur la porte des champs du repos l'inscription naturaliste : **La mort est un sommeil éternel**. Quand le calendrier révolutionnaire fut institué par le décret du 5 octobre, il organisa les fêtes civiques du décadi pour remplacer la messe. Il leva une petite armée révolutionnaire pour faire exécuter ses arrêtés.

Dubouchet en Seine-et-Marne, Le Carpentier dans la Manche, Baudot dans la Haute-Garonne, Taillefer dans le Lot, Roux-Fazillac dans la Charente, Lequinio et Laignelot dans la Charente-Inférieure, André Dumont dans la Somme imitèrent plus ou moins Laplanche et Fouché. Mais d'autres représentants se renfermèrent comme Maure dans la besogne purement administrative de la levée en masse et même répudièrent les innovations de leurs collègues. Il y avait enfin des départements qui n'avaient pas encore reçu la visite des représentants et où l'application des lois révolutionnaires sur les accaparements, les réquisitions, les suspects, etc., avait dû être laissée aux anciennes autorités élues. Il en résultait une bigarrure administrative étonnante. Ici c'était la Terreur et le régime des clubs appuyés sur les sans-culottes. Là, rien en apparence n'avait été changé : les riches n'étaient pas inquiétés, on n'incarcérait personne, on ne touchait pas aux hommes en place, les prêtres jouissaient d'une parfaite tranquillité.

Le Comité de salut public essayait de diriger et de régler l'action des représentants, sans toujours y parvenir. Ils opéraient loin de Paris. Ils n'avaient pas le temps, avec la lenteur des communications, d'attendre les instructions du centre. Ils ne lui soumettaient que rarement les difficultés qui se présentaient. Ils tranchaient sur-le-champ, se laissant aller à leur inspiration, bonne ou mauvaise.

Le Comité applaudit d'abord à la politique de classe des Laplanche et des Fouché. Il félicita Fouché d'avoir taxé les riches, **ce moyen de salut public est aussi une mesure de sûreté personnelle contre la juste indignation du peuple qui ne peut plus tolérer l'excès de sa misère** (29 août). Robert Lindet pensait comme ses collègues restés à Paris ; il leur écrivait de Caen, le 29 août, qu'il y aurait du danger à armer les pauvres si on ne mettait les riches à la raison auparavant.

Le Comité approuvait aussi les incarcérations et les destitutions — voir lettres à Le Carpentier du 7 septembre et à Carrier du 8 septembre —. Mais de bonne heure il s'inquiéta de la politique anticléricale ou plutôt antichrétienne de certains proconsuls. **Il nous a paru**, écrivait-il à André Dumont, le 6 brumaire, **que dans vos dernières opérations vous avez frappé trop violemment sur les objets du**

culte catholique... il faut bien se garder de fournir aux contre-révolutionnaires hypocrites qui cherchent à allumer la guerre civile aucun prétexte qui semble justifier leurs calomnies. Il ne faut pas leur présenter l'occasion de dire que l'on viole la liberté des cultes et que l'on fait la guerre à la religion en elle-même. Déjà Robespierre s'était alarmé du décret du 5 octobre qui avait institué le nouveau calendrier et il avait inscrit sur son carnet : **ajournement indéfini du décret sur le calendrier**, phrase qui montre qu'il eut l'intention de s'opposer à l'exécution de la loi qui servira de prétexte à la déchristianisation. Comment faire une politique de classe au profit des sans-culottes en blessant ceux-ci dans leurs convictions ?

Tout en approuvant les mesures vigoureuses des proconsuls, le Comité en vit très vite les dangers. Il félicita Maure de réprimer les actes arbitraires commis par les fédérés du 10 août, ses délégués, et par les comités révolutionnaires (14 brumaire). Il invita Laurent, en mission dans le Nord, à dissoudre la force révolutionnaire qu'il avait levée : **Une tactique contre-révolutionnaire s'emparant de ce mobile de terreur, peut reproduire tout à coup ce système de force départementale qui a menacé un jour la liberté. Épurez la garde nationale, elle rendra les mêmes services et elle ne fera pas concevoir les mêmes alarmes** (2 frimaire). Il écrivit deux jours plus tard à Maure de dissoudre son armée révolutionnaire dès qu'il quitterait l'Yonne.

Quand la levée en masse fut terminée et que le Comité eut fait rappeler les représentants qui l'avaient organisée, il eut bien soin de faire inscrire dans le décret que les pouvoirs des délégués des représentants cesseraient aussitôt (13 brumaire). Un décret du 19 brumaire chargea le Comité de se faire rendre compte de l'usage que ces délégués avaient fait de leurs pouvoirs.

Les représentants rappelés, leurs délégués supprimés, les anciennes autorités élues redevaient seules chargées d'exécuter les lois. Le Comité ne pouvait manquer de se préoccuper de mettre de l'harmonie entre les différentes autorités, celles qui tiraient leur source de l'élection et celles qui étaient nées de la dictature révolutionnaire. Il fallait délimiter leur domaine respectif et les subordonner toutes au centre, autrement dit substituer à la centralisation chaotique et intermittente qui s'était formée au hasard, sous le coup des nécessités, une centralisation ordonnée et permanente. Il le fallait d'autant plus que la situation économique l'exigeait.

La loi du 29 septembre sur le maximum général taxait toutes les denrées déjà soumises à la loi du 27 juillet sur l'accaparement. A l'exception des grains, farines et fourrages, du tabac, du sel et du savon dont la taxe était uniforme pour toute la France, les autres denrées et marchandises de première nécessité devaient être taxées par les districts au prix moyen de 1790 augmenté d'un tiers, de manière que ce qui valait 3 livres en 1790 ne pourrait excéder 4 livres en 1793. Les contrevenants, vendeurs ou acheteurs, seraient punissables d'une amende solidaire d'un montant double de la valeur de l'objet vendu en fraude et applicable au dénonciateur. Ils seraient en outre inscrits sur la liste des suspects. Il aurait été illogique de taxer les denrées sans taxer en même temps les journées d'ouvriers. La loi fixa le maximum des salaires au prix de 1790 augmenté de moitié de manière qu'un ouvrier qui gagnait 20 sous en 1790 en gagnerait maintenant 30. La taxe des salaires devait être établie par les municipalités tandis que la taxe des denrées était de la compétence des districts. Les ouvriers qui refuseraient de travailler au prix officiel seraient mis en réquisition par les municipalités et punis de trois jours de prison.

Le Comité ne se fit aucune illusion sur les difficultés d'application d'une telle loi qui forçait les possédants à vendre à perte, sans indemnité, des marchandises qu'ils vendaient auparavant à un prix triple ou quadruple. La loi précédente du 4 mai sur le seul maximum des grains avait eu pour résultat instantané de vider les marchés. Comment approvisionner les villes et les armées si l'approvisionnement restait sous la dépendance d'autorités locales élues, secrètement hostiles à la législation révolutionnaire ? La mise en vigueur du maximum général allait exiger une recrudescence de contrainte, c'est-à-dire de Terreur, et en même temps un progrès décisif vers l'organisation d'une centralisation plus étroite, plus organique, plus dictatoriale.

Deux jours avant que les tableaux du maximum ne fussent affichés dans Paris, le 10 octobre, dans un discours amer et sombre, tout en sentences tranchantes, Saint-Just vint exposer à l'Assemblée le plan d'une organisation nouvelle de la République, d'une sorte de Constitution provisoire qui lui semblait nécessaire pour surmonter les terribles obstacles qu'il prévoyait. Les lois sont révolutionnaires, ceux qui les exécutent ne le sont pas... La République ne sera fondée que quand la volonté du souverain comprimera la minorité monarchique et régnera sur elle par droit de conquête. Vous n'avez plus rien à ménager contre les ennemis du nouvel ordre de choses et la liberté doit vaincre à tel prix que ce soit. Vous avez à punir non seulement les traîtres mais les indifférents mêmes, vous avez à punir quiconque est passif dans la République et ne fait rien pour elle... Il faut gouverner par le fer ceux qui ne peuvent l'être par la justice, il faut opprimer les tyrans ! Saint-Just justifiait ce programme de terrorisme désespéré par un tableau effroyable de la bureaucratie civile et militaire comme de la situation économique et morale du pays. Il montrait les administrateurs des hôpitaux fournissant de farines les rebelles de la Vendée, les fonctionnaires chargés de l'exécution de la loi sur l'accaparement accaparant eux-mêmes, les acquéreurs de biens nationaux s'acquittant à vil prix avec un papier déprécié, les riches devenant plus riches grâce à la baisse de l'assignat et à la vie chère. Le patriotisme est un commerce des lèvres, chacun sacrifie tous les autres et ne sacrifie rien de son intérêt. Il prévoyait que la loi du maximum général allait provoquer de nouvelles spéculations. Il n'apercevait qu'une seule issue : donner au gouvernement le nerf qui lui manquait. On mettrait à tous les échelons la responsabilité à côté de l'exécution : Il faut placer partout le glaive à côté de l'abus. On s'appuierait sur la classe pauvre et sur les petits soldats dont on adoucirait les souffrances. Un soldat malheureux est plus malheureux que les autres hommes, car pourquoi combat-il s'il n'a rien à défendre qu'un gouvernement qui l'abandonne ? Les représentants aux armées seraient les pères et les amis des soldats, ils coucheraient sous la tente avec eux, ils partageraient leur vie. Pour faire exécuter les ordres du Comité on mettrait sous sa surveillance immédiate non plus seulement le Conseil exécutif comme auparavant, mais les généraux et tous les corps constitués. On proclamerait que le gouvernement est révolutionnaire jusqu'à la paix, c'est-à-dire qu'on mettrait définitivement au rancart la Constitution votée en juin, qu'on légaliserait la dictature, qu'on subordonnerait provisoirement le principe électif au principe autoritaire. Le Comité pourrait surveiller, c'est-à-dire briser les corps constitués élus. Pour faire exécuter rapidement les lois révolutionnaires, le Comité correspondra directement non plus comme auparavant avec les administrations de département, mais avec les districts qui deviendront la cheville ouvrière de la nouvelle organisation.

Pour assurer l'application du maximum, on recensera tous les grains de la République, ce qui permettra d'exercer le droit de réquisition à coup sûr. On divisera le territoire en zones d'approvisionnement et Paris sera approvisionné pour un an dans son arrondissement particulier. Les résistances seront domptées par l'armée révolutionnaire centrale, dont on logera les détachements dans les communes récalcitrantes aux frais des riches. Saint-Just prévoyait encore la création d'un tribunal spécial, sorte de Chambre ardente qui ferait rendre gorge aux fournisseurs et à tous ceux qui avaient manié les deniers publics depuis 1789.

Toutes les mesures qu'il proposa furent votées sans débat. Les craintes qu'il avait émises sur l'efficacité du maximum se réalisèrent aussitôt. A Paris et dans toutes les villes de France, dès que la taxe fut affichée, les magasins se vidèrent instantanément sous la ruée d'une foule avide. Les commerçants n'ayant plus rien à vendre commencèrent à fermer leurs boutiques. A Paris, Chaumette les menaça de les faire exproprier et la Commune, sous son inspiration, demanda à la Convention de fixer son attention sur les matières premières et les fabriques, afin de les mettre en réquisition en prononçant des peines contre les détenteurs ou fabricants qui les laissaient dans l'inactivité ou même de les mettre à la disposition de la République qui ne manque pas de bras pour mettre tout en activité. Au bout de l'expropriation, il y avait le collectivisme, la République faisant valoir elle-même toute la production agricole et industrielle. Mais, ni la Convention ni le Comité ne voulaient aller jusque-là, faire une Révolution sociale pour assurer l'application du maximum, qu'ils avaient subi à contrecœur.

La Commune alla au plus pressé. Elle contrôla la répartition des denrées existantes au moyen du droit de réquisition et par l'établissement de cartes de pain, de viande, de sucre, de savons, etc., c'est-à-dire par le rationnement. Elle réprima les fraudes sur les boissons, qui se multiplièrent, par l'institution de commissaires dégustateurs. Elle autorisa les commissaires aux accaparements à faire des visites domiciliaires, même chez les particuliers. Elle s'efforça de faire respecter les taxes par des mesures policières, en menaçant les délinquants de la loi des suspects. La plupart des villes imitèrent ou même devancèrent l'exemple de Paris.

Mais si la répartition des marchandises existantes s'opérait tant bien que mal, le réapprovisionnement devenait de plus en plus difficile parce que les marchands n'avaient plus d'intérêt à reconstituer leurs stocks. Pour rétablir la circulation des marchandises et empêcher l'arrêt de la production ainsi que la famine, il fallait faire un pas de plus dans la voie de la centralisation. Le Comité fit instituer, le 22 octobre, une Commission de trois membres, dite Commission des subsistances, armée des pouvoirs les plus étendus. Par le droit de préhension elle pourrait se saisir de toutes denrées au prix du maximum. Elle répartirait ces denrées entre les districts, elle aurait la haute main sur toute la production agricole et industrielle, sur les transports, les manufactures, les mines, les charbons, les bois, l'importation et l'exportation. Elle pourrait requérir la force armée. Elle préparerait la révision du maximum dont l'établissement ne serait plus laissé à l'arbitraire des autorités locales mais soumis à des principes fixes exposés par Barère le 11 brumaire. On taxerait à la source : 1° aux magasins de matières premières ; 2° à la fabrique ; 3° au marchand en gros ; 4° au marchand détaillant, et enfin on accorderait des indemnités de transport selon la distance. Pour préparer cette nouvelle taxe graduelle et uniforme, respectant les bénéficiaires du fabricant, du négociant et du détaillant afin de rétablir la circulation, la Commission des subsistances se livra à une immense enquête confiée à un

bureau spécial, le bureau du maximum. L'enquête dura plusieurs mois et les nouveaux tableaux du maximum ne purent être prêts qu'au printemps de 1794. En attendant il fallut vivre d'expédients, c'est-à-dire de réquisitions et de rationnements.

Robert Lindet, rappelé de sa mission dans le Calvados, prit la direction de la Commission des subsistances le 2 novembre. Il s'opposa, nous dit-il, à ce que l'armée révolutionnaire fût employée aux réquisitions. On se borna à la mettre en garnison dans les villes de l'Ile-de-France. Comme elle restait inactive, le tribunal révolutionnaire spécial qui devait l'accompagner dans ses déplacements ne fut jamais constitué.

Plutôt que d'employer la force militaire de l'exécution des réquisitions et des taxes, le Comité préféra renforcer la centralisation administrative. Billaud-Varenne vint renouveler, le 28 brumaire, les critiques de Saint-Just sur la mauvaise volonté des autorités subalternes qui laissaient sans application les décrets populaires comme celui qui accordait des secours aux parents des volontaires, comme ceux qui concernaient les subsistances. Il proposa d'obliger toutes les autorités à rendre compte de leurs actes tous les dix jours, de publier les lois dans un bulletin spécial, de soumettre tous les fonctionnaires à des responsabilités pécuniaires et pénales, d'autoriser enfin les représentants et le Comité à remplacer sans élection toutes les autorités défailtantes ou suspectes. Il proposa, en outre, le 9 frimaire, d'interdire aux représentants de déléguer leurs pouvoirs, afin qu'il n'y ait plus aucun intermédiaire entre le Comité et les districts, de dissoudre toutes les forces armées départementales, de supprimer toutes les commissions départementales de surveillance qui sentaient le fédéralisme. Son projet fut définitivement voté le 14 frimaire avec un amendement qui le renforça. Danton fit valoir que l'exécution des lois ne devait plus être confiée à des magistrats élus : *Je demande que chaque département ait un procureur national, que, pour détruire l'influence de la parenté, de la fortune et de la richesse, ce soit le Comité de salut public qui nomme ces surveillants, ces agents du peuple entier qui ne seront plus, comme ils le sont en ce moment, les hommes des localités, mais ceux de la République* (3 frimaire). Après quelque hésitation, le Comité accepta l'institution de ces agents nationaux, nommés par le gouvernement et non élus, qui annonçaient déjà les préfets de Napoléon. A Fayau et à Merlin de Thionville qui défendaient le principe électif, Couthon répondit : *Dans ce moment non seulement il faut éviter d'avoir des fonctionnaires publics dangereux, mais il faut encore éviter les douteux.*

Par cette loi du 14 frimaire, qui sera, avec quelques changements, la Constitution provisoire de la République pendant la durée de la guerre, toute l'administration de la France aboutit à Paris comme avant 1789. Les autorités élues qui subsistent encore sont surveillées par l'agent national nommé par le Comité et armé du droit de réquisition comme du droit de dénoncer les magistrats et fonctionnaires. Ceux-ci savent qu'ils seront révoqués et, par suite, inscrits sur la liste des suspects et mis en détention au moindre manquement. Pour les remplacer, on ne procédera plus à des élections comme on l'avait encore fait dans la période de la levée de masse, les représentants en mission ou les agents nationaux se borneront à consulter la société populaire avant de dresser la liste des remplaçants. Un décret du 5 brumaire suspendit l'élection des municipalités. Pratiquement la souveraineté du peuple, le pouvoir électoral se concentre dans les clubs, c'est-à-dire dans le parti au pouvoir. Les clubs eux-mêmes s'épurent. Le gouvernement révolutionnaire devient la dictature d'un parti exercée au profit d'une classe, la classe des consommateurs, des artisans, des petits propriétaires

et des pauvres, guidée par les hommes de la classe bourgeoise qui ont invinciblement lié leur sort à celui de la Révolution et surtout par ceux de cette classe que les fabrications de guerre enrichissent.

La dictature d'un parti ou d'une classe ne s'établit le plus souvent que par la force et cela est une nécessité en temps de guerre. Le gouvernement révolutionnaire eut pour accompagnement fatal la Terreur.

## CHAPITRE VII

# LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE

Il est presque sans exemple que dans un pays en état de guerre étrangère compliquée de guerre civile les gouvernants n'aient pas recours à une justice sommaire et expéditive pour réprimer les intelligences avec l'ennemi, les complots et les révoltes.

Pour juger les crimes contre la sûreté de l'État, la Constituante avait créé une Haute Cour élue par les collèges électoraux des départements. La juridiction nouvelle, qui avait absous ou évité de juger les accusés que la Législative lui avait renvoyés, n'avait pas répondu à l'attente des révolutionnaires. Après l'insurrection du 10 août, la Commune victorieuse exigea la formation d'un tribunal criminel extraordinaire, sorte de cour martiale, dont les juges et les jurés furent élus par les sections de la capitale. Ce tribunal du 17 août prononça quelques condamnations à mort mitigées d'acquittements. Il n'empêcha pas les massacres de septembre. Les Girondins, qui le suspectaient pour ses origines montagnardes, le supprimèrent le 29 novembre 1792, alors que la Haute Cour avait déjà disparu depuis le 25 septembre. La Révolution ne possédait plus de juridiction politique. Les accusés de complot contre la sûreté de l'État, tels que les agents de la liste civile Sainte-Foy et Dufresne-Saint-Léon, telle que Mme de Rohan-Rochefort inculpée d'intelligences avec l'émigré Bertrand de Moleville, tel que l'ancien maire de Strasbourg Dietrich, complice de la rébellion de La Fayette, et bien d'autres furent traduits devant les tribunaux criminels ordinaires qui, régulièrement, les acquittèrent. Les Girondins gouvernaient, nos armées victorieuses occupaient la Belgique. La Révolution croyait pouvoir sans danger se montrer généreuse.

Mais arrivent, au début de mars, les nouvelles d'Aldenhoven, de la perte de Liège, puis du soulèvement vendéen. Ainsi qu'au lendemain de la prise de Longwy, on procède hâtivement à des levées d'hommes. Les sectionnaires parisiens demandent, dès le 8 mars, qu'il soit incessamment établi un tribunal sans appel pour mettre fin à l'audace des grands coupables et de tous les ennemis de la chose publique. Les commissaires que la Convention vient de désigner pour procéder à la levée de 300.000 hommes dans les départements déclarent qu'ils ne partiront pas avant que le tribunal révolutionnaire soit décrété. Jour et nuit l'Assemblée délibère en tumulte. Elle décide d'établir un tribunal criminel extraordinaire dont les juges et les jurés seront nommés par la Convention elle-même et non plus par le peuple. Le tribunal connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État et de tous complots tendant à rétablir la royauté ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires ou simples citoyens. Il

jugera sans appel ni recours en cassation. Les biens des condamnés à mort seront acquis à la République, sous réserve qu'il sera pourvu à la subsistance de leurs parents sans ressources. Comme on a hâte de faire fonctionner le nouveau tribunal, on décide que les juges et jurés provisoires seront pris pour commencer à Paris et dans les départements voisins, et l'Assemblée les nomme dès le 13 mars.

Mais les Girondins qui ont subi l'institution prennent aussitôt leur revanche dans l'élection de la Commission de six membres qui seule aura le droit de traduire les accusés au tribunal politique. La Commission, composée de cinq Girondins et d'un seul Montagnard (Prieur de la Marne), ne proposa aucune mise en accusation. Le tribunal fut paralysé.

Mais on apprend, le 2 avril, la trahison de Dumouriez. Aussitôt les juges et les jurés du tribunal vont se plaindre à la Convention de l'inaction où ils sont réduits. **Le peuple qui connaît les conspirateurs veut leur punition !** Sur la proposition d'Albitte, la Commission des six est supprimée. Trois jours plus tard Charlier propose que l'accusateur public soit autorisé à traduire directement au tribunal révolutionnaire, sans décret préalable de la Convention, tous les prévenus de complot. Danton fait valoir que les criminels de ce genre sont si nombreux que la Convention n'aurait pas le temps matériel d'examiner leur dossier et perdrait un temps précieux à voter contre eux des décrets d'accusation. **Si le despotisme venait à triompher, ajoute-t-il, vous verriez bientôt un tribunal prévôtal dans tous les départements pour faire tomber les têtes de tous les patriotes, même de ceux qui n'auraient pas montré un patriotisme énergique.** On verra, en effet, ces cours prévôtales fonctionner en 1815. Danton fit cependant stipuler qu'aucun général, ministre ou député ne pourrait être traduit au tribunal sans un décret préalable de la Convention. Ces propositions furent votées, malgré Barbaroux qui protesta contre la dictature judiciaire remise à un seul homme, l'accusateur public.

Le tribunal tint sa première séance dès le lendemain, 6 avril. Il jugea un émigré rentré, trouvé à Bourg-la-Reine avec deux passeports et une cocarde blanche. L'émigré fut condamné à mort. Juges et jurés pleuraient. Ces justiciers n'étaient pas cruels. En accomplissant un devoir qui leur coûtait, ils croyaient fermement sauver la Révolution et la France.

Les Girondins eurent l'imprudence d'envoyer Marat devant le tribunal, sous l'inculpation de provocation au pillage, au meurtre et à la dissolution de la Convention. Le procès de Marat se termina par un acquittement triomphal le 24 avril. Le tribunal acquitta coup sur coup de nombreux généraux, le 23 avril, d'Harambure accusé d'avoir fait passer à la municipalité de Neufbrisach des proclamations royalistes, d'Esparbes qui avait succédé au gouvernement de Saint-Domingue à Blanchelande déjà condamné à mort pour avoir mis en prison les patriotes et fomenté la révolte des aristocrates, puis en mai, Miranda, Stengel, Lanoue, compromis dans les désastres de Belgique. Deux généraux seulement, complices de Dumouriez, furent condamnés à mort : Miaczynski et Lescuyer sur qui pesaient des charges accablantes. Les audiences se succédaient alors dans le calme, les formes étaient observées. Défenseurs et accusés pouvaient s'exprimer librement.

Malgré l'insurrection fédéraliste, le tribunal ne précipitait pas sa marche. Il consacra de longues audiences, du 4 au 18 juin, au procès de la conjuration de Bretagne et s'il prononça dans cette affaire douze condamnations à mort de complices de La Rouarie, il prononça aussi treize acquittements. Les douze

condamnés crièrent : *Vive le roi !* et s'embrassèrent sur l'échafaud. Le policier philosophe Dutard, rendant compte de cette exécution, écrivait : *Je dois vous dire qu'en politique ces exécutions-là produisent les plus grands effets, mais les plus considérables sont de calmer le ressentiment du peuple pour les maux qu'il éprouve. Il exerce là sa vengeance. L'épouse qui a perdu son mari, le père qui a perdu son fils, le marchand qui n'a plus de commerce, l'ouvrier qui paye tout si cher que son salaire se réduit à presque rien, ne consentent de composer peut-être avec les maux qu'ils éprouvent qu'à la vue des hommes plus malheureux qu'eux et en qui ils croient voir leurs ennemis.*

Le président du tribunal Montané avait essayé de sauver Charlotte Corday. La troisième question posée aux jurés avait été rédigée en ces termes : *L'a-t-elle fait avec préméditation et des intentions criminelles et contre-révolutionnaires ?* Montané raya sur la minute les mots préméditation et contre-révolutionnaires, dans l'espoir que le crime pourrait être considéré comme un acte de folie ou comme un meurtre ordinaire. Dans le procès précédent fait aux assassins de Léonard Bourdon, ce Conventionnel qui avait été molesté et frappé au cours de sa mission à Orléans, Montané avait déjà rayé sur la minute du jugement envoyée à l'impression la phrase consacrée : *les biens des condamnés sont acquis à la République*, si bien qu'aucune confiscation ne pouvait être effectuée et parmi les condamnés il y avait, au dire de Prieur de la Marne, plusieurs millionnaires. Les deux falsifications de Montané furent aussitôt découvertes. Il aurait péri sur l'échafaud si Fouquier-Tinville ne l'avait oublié à dessein dans sa prison.

Le procès de Custine occupa presque toute la seconde moitié du mois d'août. Le général Moustache se défendit pied à pied, répondit à chaque témoin, fit citer de nombreux généraux en activité dont l'audition lui fut refusée. L'auditoire lui était manifestement favorable. Les jurés étaient ébranlés. Les Jacobins s'émurent : *Il ne faut pas qu'un tribunal établi pour faire marcher la Révolution, dit Robespierre au club le 25 août, la fasse rétrograder par sa lenteur criminelle, il faut qu'il soit actif autant que le crime, il faut qu'il soit toujours au niveau des délits.* Custine, condamné deux jours après, mourut avec fermeté le 28 août. Il n'était coupable que d'insubordination aux ordres de Bouchotte, de propos inconsidérés, de mauvaises dispositions militaires. Il fut la victime expiatoire offerte aux capitulations de Mayence et de Valenciennes.

L'hébertisme triomphe à la journée du 5 septembre. Une nouvelle période s'ouvre dans l'histoire du tribunal dont les membres sont augmentés sur le rapport de Merlin de Douai et divisés maintenant en quatre sections dont deux fonctionnent simultanément. C'est le Comité de salut public réuni au Comité de sûreté générale qui propose la liste des nouveaux juges et jurés.

Les uns et les autres appartiennent pour la plupart à la bourgeoisie ou aux professions libérales. On y voit d'anciens prêtres comme Lefetz ou Royer, des peintres et graveurs, Châtelet, Topino-Lebrun, Sambat, Prieur, Girard, un banquier, Victor Aigoïn, des médecins et chirurgiens, Souberbielle, Bécu, Martin, des commerçants et industriels, Duplay, Billon, des orfèvres et joailliers, Klipsis, Girard, Compagne, des tailleurs, Aubry, Grimont, Presselin, des serruriers, Didier, des cordonniers, Servière, des imprimeurs, Nicolas, un chapelier, Raron, un épicier, Lohier, un vinaigrier, Gravier, etc. Les sans-culottes proprement dits

étaient absents, à moins qu'on ne range parmi eux des bureaucrates comme Clémence, employé à la fabrication des assignats. Dans le nombre deux marquis authentiques, Antonelle et Leroy de Montflabert qui se faisait appeler Dix-Août. Tous ou presque avaient reçu de l'instruction.

L'instrument de répression perfectionné et mis au point, il s'agit d'augmenter son rendement. La contre-Révolution n'attaque pas seulement le régime par la révolte, les complots, la trahison ou l'espionnage, elle emploie aussi l'arme peut-être plus redoutable encore de la famine, de la fraude sur les denrées et sur les fournitures. Le 29 septembre, le jour même où la Convention vote le grand décret sur le maximum général, elle décide aussi que les fournisseurs infidèles seront traités comme des conspirateurs, justiciables en conséquence du tribunal révolutionnaire. Le terrible décret avait été rendu sur la plainte de jeunes recrues qui avaient déposé sur le bureau une paire de souliers aux semelles de bois et de carton. La Commission des marchés déploya une grande activité. Les fournisseurs traduits devant le tribunal pour fraude, hausse illicite, violation du maximum, accaparement furent très nombreux.

Avec le mois d'octobre commencent les grands procès politiques. Celui de la reine d'abord qui dura du 14 au 16 octobre, celui des Girondins ensuite qui exigea une semaine, du 24 au 30 octobre.

La reine, l'Autrichienne, était condamnée d'avance. Elle mourut avec courage pendant que la foule immense criait : *Vive la République !*

Les 21 Girondins voulurent se défendre. Un seul manqua de fermeté, Boileau, qui se proclama désabusé, repentant et franc Montagnard, ce qui ne le sauva pas. Les autres firent tête. Vergniaud, Brissot, Gensonné prononcèrent des discours en réponse aux témoins qui étaient leurs ennemis. Les Jacobins s'irritèrent. Ils réclamèrent à la Convention une loi qui débarrassât le tribunal *des formes qui étouffent la conscience et empêchent la conviction*, une loi qui *donnât aux jurés la faculté de déclarer qu'ils étaient assez instruits*. Osselin proposa un texte que Robespierre trouva trop vague : *Je propose, dit Robespierre, de décréter qu'après trois jours de débats le président du tribunal demandera aux jurés si leur conscience est assez éclairée. S'ils répondent négativement, l'instruction du procès sera continuée jusqu'à ce qu'ils déclarent qu'ils sont en état de se prononcer*. Le décret voté fut aussitôt porté à l'audience du tribunal révolutionnaire. Les jurés consultés répondirent d'abord que leur conscience n'était pas suffisamment éclairée. Les débats en étaient au sixième jour. Mais le soir même, les jurés déclarèrent que leur conviction était faite. Les 21 Girondins condamnés à mort par un verdict d'unanimité accueillirent le jugement par des cris et des invectives. Valazé se poignarda en sortant de l'audience. Le tribunal ordonna que le cadavre serait porté sur une charrette au lieu du supplice. Une foule immense, qui criait : *A bas les traîtres !* vint regarder mourir les Girondins.

La loi sur l'accélération des jugements devait avoir pour conséquence fatale d'accroître le nombre des condamnations. Du 6 août au 1er octobre, 29 condamnations à mort avaient été prononcées, 9 condamnations à la déportation et 24 acquittements sans compter 130 arrêts de non-lieu. Dans les trois mois qui suivent, jusqu'au 1er janvier 1794, sur 395 accusés, 194

seront acquittés, 24 punis de la déportation, de la réclusion ou des travaux forcés, 177 condamnés à mort, dont 51 en octobre, 58 en novembre et 68 en décembre.

Les procès politiques se succèdent. Philippe Égalité, qui avait donné tant de gages à la Révolution, est condamné comme complice des Girondins et de Dumouriez, parce que son fils aîné, le futur Louis-Philippe, a suivi le général dans sa trahison. Les Montagnards, en le poussant au supplice, espèrent se laver de l'accusation d'orléanisme si souvent dressée contre eux par leurs adversaires. Puis c'est Mme Roland qui paie pour son mari introuvable et qui est d'ailleurs compromise par ses correspondances avec Barbaroux et Duprat. En apprenant sa mort son mari se suicida, moins peut-être par chagrin que pour empêcher que ses biens fussent confisqués, car il avait une fille. C'est encore l'ancien maire de Paris Bailly qui paie pour les républicains massacrés au Champ-de-Mars. Bailly fut exécuté au Champ-de-Mars, théâtre de son [crime](#), au milieu des insultes des spectateurs. C'est encore le Girondin Pierre Manuel, les Feuillants Barnave et Duport-Dutertre, puis les généraux Brunet, Houchard, Lamorlière, Biron. Celui-ci proclama sur l'échafaud ses sentiments royalistes, apportant une sorte de justification au jugement qui le frappait. Ces condamnés illustres ne doivent pas faire oublier les condamnés obscurs frappés par les différentes lois sur l'émigration, sur l'accaparement, sur les intelligences avec l'ennemi, sur les cris séditieux. Ils furent infiniment plus nombreux.

Le tribunal révolutionnaire, institué à un moment où la nouvelle de l'insurrection vendéenne n'était pas encore parvenue à Paris, devait être primitivement unique pour toute la France. Depuis, d'autres régions de la France s'étaient soulevées. Le tribunal parisien ne pouvait suffire à la répression. Dans les pays en proie à la guerre civile, on recourut à des méthodes militaires. La loi du 19 mars 1793 portée contre les Vendéens créa des commissions militaires de cinq membres qui condamnèrent à mort les rebelles pris les armes à la main, sur la seule constatation de leur identité. Quand aux rebelles arrêtés sans armes, ils étaient traduits en principe devant les tribunaux criminels ordinaires qui les jugeaient révolutionnairement, c'est-à-dire sans appel et sans recours en cassation.

La répression en province fut en raison directe des dangers de la révolte. Le soulèvement de Normandie dispersé après la bataille sans larmes de Vernon n'entraîna que quelques destitutions et arrestations. Pendant toute la Terreur, il n'y eut pas une seule condamnation à mort dans le Calvados. La Convention se contenta d'un geste symbolique. Sur la proposition de Delacroix et de Thuriot, elle décréta, le 17 juillet, [que la maison que Buzot possédait à Evreux serait rasée et que sur ses ruines on planterait un poteau avec cette inscription : Ici fut l'asile du scélérat Buzot qui, représentant le peuple, conspira la perte de la République.](#)

La révolte de Lyon, plus tardive, fut infiniment plus sérieuse. Les rebelles avaient emprisonné ou exécuté de nombreux Montagnards. Ici les représailles furent sévères. Elles prirent un caractère non seulement politique mais social. La Convention vota, le 12 octobre, sur le rapport de Barère : [La ville de Lyon sera détruite. Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli. Il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique.](#)

Tant que Couthon et Maignet résidèrent à Lyon devenue Ville Affranchie, la répression n'eut rien d'excessif. Couthon se fit porter sur la place Bellecour, il frappa de son maillet quelques maisons qu'on démolit lentement. Mais Collot d'Herbois et Fouché arrivent au début de novembre avec un détachement de l'armée révolutionnaire commandé par Ronsin. Collot organise une grande fête expiatoire aux mânes de Chalier sur la place des Terreaux. Les fournées commencent. L'ancienne commission de justice populaire créée par Couthon est supprimée comme trop indulgente et remplacée par une commission révolutionnaire présidée par Parein. Les fusillades et les mitraillades suppléent la guillotine jugée trop lente. Le 14 frimaire (4 décembre), soixante jeunes gens condamnés sont exposés au canon dans la plaine des Brotteaux. On les avait garrottés deux par deux entre deux fossés parallèles creusés pour recevoir leurs corps. La décharge des canons n'en tua que le tiers. Il fallut achever les autres à coups de fusil. Le lendemain, 208 condamnés sont fusillés au même endroit, le 18 frimaire 67, le 23 32. On ne cessa de fusiller que le 22 pluviôse (10 février). La Commission Parein prononça 1.667 condamnations à mort. Ces boucheries étaient d'autant plus odieuses qu'elles n'avaient pas pour excuse la fièvre qui suit le combat. Le siège était terminé depuis deux mois quand elles débutèrent. Elles n'avaient pas non plus l'utilité de l'exemple, puisque Collot écrivait lui-même au Comité le 17 brumaire : *Les exécutions mêmes ne font pas tout l'effet qu'on en devait attendre. La prolongation du siège et les périls journaliers que chacun a courus ont inspiré une sorte d'indifférence pour la vie, si ce n'est tout à fait le mépris de la mort. Hier un spectateur revenant d'une exécution disait : cela n'est pas trop dur, que ferais-je pour être guillotiné ? Insulter les représentants ? Un homme de sang-froid aurait conclu qu'il ne fallait pas prodiguer la peine capitale. Collot, qui était un homme de théâtre, en tira la conclusion inverse, c'est qu'il devait donner un renfort à la guillotine. Il proposa même à Robespierre, sans succès, de disperser à travers la France les soixante mille ouvriers lyonnais qui ne seraient jamais républicains d'après lui.*

La guerre civile de l'Ouest était une guerre atroce. La répression fut ici particulièrement rigoureuse. Des commissions militaires fonctionnèrent dans les principales villes pour juger les Vendéens pris les armes à la main, à Angers, Rennes, Laval, Tours, Nantes, etc. Celle d'Angers fit fusiller 69 rebelles à Doué le 3 nivôse, 64 le lendemain, 203 le 6 nivôse, 100 à Angers le 23 nivôse, etc. A Angers, les condamnés étaient conduits au lieu d'exécution, La Haie-aux-Bonshommes, appelé aujourd'hui le Champ des Martyrs, avec musique, autorités en grand costume et soldats faisant la haie.

A Nantes, la répression avec Carrier dépassa en horreur les fusillades de Lyon. Carrier, un Auvergnat violent qui s'adonne à la boisson, arrive au lendemain de la défaite des Mayençais à Torfou et de la prise de Noirmoutiers livrée à Charette par ses habitants. Il se croit environné de traîtres. Peut-être craint-il pour sa vie. Pour faire exécuter ses ordres comme pour protéger sa personne, il s'entoure d'une garde rouge, la compagnie Marat, dont les quarante membres reçoivent 15 livres par jour. Il organise en même temps une police secrète aux mains de vrais chenapans, Fouquet et Lambertye, qui plus tard seront condamnés à mort pour leurs malversations. Les Vendéens faits prisonniers affluent à Nantes par centaines et par milliers. Le typhus et le choléra se déclarent dans les prisons où ils sont entassés. L'épidémie menace d'atteindre les Nantais eux-mêmes qui font le service de garde. Alors, pour accélérer le déblaiement des prisons, Carrier organise les noyades. Sur des gabarres ou sapines, dont les sabords ont été préparés d'avance, les Marat entassent des prêtres d'abord, des Vendéens

ensuite, conduisent leur cargaison humaine au milieu de la Loire, ouvrent les sabords et l'engloutissent. Carrier ordonna, les 27 et 29 frimaire, par un papier signé de sa main, de mettre à mort, sans jugement, sans formalité d'aucune sorte, une première fois 24 brigands dont deux de 13 et deux de 14 ans, et une seconde fois 27 brigands des deux sexes. Il faut beaucoup de parti pris et d'ignorance pour nier sa responsabilité personnelle. Mais, ce qui est exact, c'est que ces horreurs ne produisirent au moment même, parmi les Nantais, en proie à la disette, aucune sensation. Carrier épargna la population bourgeoise. Il se borna à renvoyer au tribunal révolutionnaire de Paris 132 accapareurs et fédéralistes qui seront acquittés après thermidor. La réprobation contre lui ne commença à se manifester qu'à la fin de sa mission, quand les exécutions en masse menacèrent la santé de la cité. Les noyades firent au bas mot 2.000 victimes. Une commission militaire, la commission Bignon, fit fusiller quatre mille Vendéens échappés aux batailles du Mans et de Savenay. On enterra ceux-ci dans les carrières de Miseri sous une mince couche de terre, et l'odeur du charnier descendit sur la ville et la terrifia. Alors se produisit la réaction tardive de la pitié.

A l'époque où nous sommes, à cette fin de 1793, la Terreur sanglante reste circonscrite dans les régions dévastées par la guerre civile et à l'arrière du front des armées. Le centre de la France, la grande majorité des départements ne connut de la Terreur que les destitutions et les arrestations, parfois les taxes et la déchristianisation. La guillotine ne fonctionna que très rarement dans ces contrées paisibles. Si on prononce accidentellement quelques condamnations capitales, ce sont des condamnations d'émigrés ou de prêtres rentrés ou d'accapareurs ou de faux-monnayeurs qui sont jugés par les tribunaux ordinaires.

La Terreur était si bien dans la fatalité de l'heure que les royalistes l'auraient instituée contre les républicains s'ils avaient été les plus forts, ce qu'ils feront d'ailleurs dès l'an III et en 1815. La correspondance des émigrés ne laisse là-dessus aucun doute : Je crois nécessaire de frapper les Parisiens par la Terreur, écrivait au comte de La Marche, dès le 13 juillet 1792, l'ancien ministre Montmorin confident de la reine. Plus de ménagements, plus de demi-mesures, s'écriait le duc de Castries dans son mémoire d'avril 1793. Il faut que les brigands qui ont ravagé la France, que les factieux qui ont troublé l'Europe, que les monstres qui ont assassiné le roi disparaissent de la surface de la terre. Le comte de Flachslanden ajoutait : Je suis dans l'opinion que tant qu'on ne massacrera pas la Convention, la résistance durera. C'était l'opinion générale des émigrés. Leurs propos sont atroces, disait le secrétaire du roi de Prusse Lombard qui les accompagna pendant la campagne de l'Argonne. Si on voulait abandonner leurs concitoyens à leur vengeance, la France ne serait bientôt plus qu'un monstrueux cimetière (23 juillet 1792). En règle générale, les révolutionnaires frappèrent pour ne pas être frappés. En France même, partout où ils n'avaient pas été en force, en Vendée, à Marseille, à Lyon, à Toulon, ils avaient été exécutés sans merci. Ils étaient en état de légitime défense. Mais ils ne défendaient pas seulement leurs idées, leurs personnes et leurs biens. Ils défendaient du même coup la patrie. Joseph de Maistre a prononcé ce jugement sans appel : Que demandaient les royalistes lorsqu'ils demandaient une contre-Révolution faite brusquement et par la force ? Ils demandaient la conquête de la France, ils demandaient donc sa division, l'anéantissement de son influence et l'anéantissement de son roi. Et Joseph de Maistre dirigeait en 1793 le service d'espionnage du roi de Sardaigne son maître.



## CHAPITRE VIII

# LE COMLOT DE L'ÉTRANGER

Le Comité de salut public ne craignait pas moins les ennemis cachés de la Révolution que ses ennemis déclarés. Il se sentait environné d'espions. De Vérone, l'ancien constituant d'Antraigues, qui jouait auprès du prétendant Louis XVIII le rôle d'une sorte de ministre de la police, entretenait à Paris des agents qui le renseignaient régulièrement au moyen de lettres écrites à l'encre sympathique. Ces agents pénétraient sous un masque démagogique jusque dans les bureaux des administrations. Pour dérouter les espions, Robespierre écrivait sur son carnet : *Avoir deux plans dont l'un livré par les commis.*

On soupçonna de bonne heure que l'or étranger avait contribué non seulement à surprendre nos secrets militaires, mais encore à susciter des troubles et à créer des difficultés de toute sorte au gouvernement. Le 11 juillet 1793, dans un grand rapport qu'il présenta au nom du premier Comité de salut public qui venait d'être renversé, Cambon affirma que la crise économique et financière elle-même avait été aggravée sinon déchaînée par les manœuvres de l'ennemi. *Depuis que je vois Pitt, dit-il, toucher 5 millions sterling pour dépenses secrètes, je ne m'étonne plus qu'on sème avec cet argent des troubles dans toute l'étendue de la République. On est parvenu avec un fonds de 120 millions en assignats à faire baisser nos changes. Et Pitt, avec 5 millions sterling, s'est procuré 500 millions en assignats avec lesquels il nous fait une guerre terrible. Certains administrateurs de département le secondent. Comment détruire la République, ont-ils dit ? En discréditant les assignats.*

Cambon n'avait fait qu'une pure hypothèse. Mais, à la fin du mois de juillet, on apporta au Comité de salut public le portefeuille qu'un espion anglais avait perdu sur les remparts de Lille. Des documents qu'il renfermait, il résultait, avec certitude et précision, que depuis le mois de janvier l'espion avait distribué à ses agents disséminés dans toute la France des sommes importantes. Il avait payé à un Français du nom de Duplain une mensualité de 2.500 livres. Il avait distribué de l'argent à Lille, Nantes, Dunkerque, Rouen, Arras, Saint-Omer, Boulogne, Thouars, Tours, Caen, villes où précisément des désordres avaient éclaté. Il donnait comme instructions à ses correspondants de préparer des mèches phosphoriques pour incendier les arsenaux et les magasins de fourrages. Et des incendies avaient déjà fait des dégâts importants à Douai, à Valenciennes, à la voilerie du port de Lorient, à la cartoucherie de Bayonne, au parc d'artillerie de Chemillé.

Faites hausser le change jusqu'à 200 livres pour 1 livre sterling, écrivait-il au même correspondant. Faites que Hunter soit bien payé et assurez-le de la part de mylord que toutes ses pertes lui seront remboursées de plus du double de sa commission... Il faut discréditer le plus possible les

assignats et refuser tous ceux qui ne porteront pas l'effigie du roi. Faites hausser le prix de toutes les denrées. Donnez les ordres à vos marchands d'accaparer tous les objets de première nécessité. Si vous pouvez persuader à Cott... d'acheter le suif et la chandelle à tout prix, faites-la payer au public jusqu'à 5 livres la livre.

En donnant lecture de ces documents à la grande séance du 1er août, Barère conclut qu'il fallait expulser tous les sujets anglais qui seraient venus habiter la France après le 14 juillet 1789. Cambon trouva la mesure trop indulgente. Elle ne s'appliquait qu'aux sujets anglais. Il proposa de faire arrêter, provisoirement et par mesure de sûreté générale, tous les étrangers suspects sans distinction : **Croyez-vous que les Autrichiens qui sont en France ne sont pas, comme les Anglais, des agents de Pitt ? Il suffit qu'on respecte les Américains et les Suisses.** Couthon rappela que le gouvernement anglais avait déclaré traîtres à la patrie ceux de ses nationaux qui placeraient leurs biens en France.

Je demande que par réciprocité vous décrétiez : 1° que tous les Français qui placeront des fonds sur les banques de Londres seront condamnés à une amende égale à la somme placée, dont la moitié sera applicable au dénonciateur ; 2° que ceux qui auraient placé des fonds sur Londres avant la publication de ce décret soient tenus de le déclarer dans un mois sous peine de la même amende et d'être en outre regardés comme suspects et mis comme tels en état d'arrestation.

Toutes ces propositions furent votées.

Jusque-là, la Révolution avait multiplié les actes de bienveillance à l'égard des sujets ennemis résidant en France. Beaucoup avaient même obtenu des emplois dans les administrations. Il y en avait jusque dans les comités révolutionnaires. Il y en avait qui siégeaient à la Convention, comme Anacharsis Clootz ou Dentzel ou Thomas Paine. Rien n'était plus facile aux espions que de se présenter comme des patriotes étrangers persécutés pour leurs idées. Ces martyrs de la liberté étaient reçus avec empressement. Ils se procuraient de puissants protecteurs non seulement dans les clubs mais jusque dans les Comités de la Convention, jusque dans le gouvernement.

Le banquier anglais Walter Boyd, qui était le banquier de Pitt et du Foreign Office, avait ouvert à Paris, avec son associé Ker, une succursale de sa maison de Londres. Il sut s'attirer les bonnes grâces des députés Delaunay d'Angers et Chabot qui le protégèrent, quand il fut en péril. Moyennant un versement de 200.000 livres, Chabot, qui était membre du Comité de sûreté générale, réussit à faire lever les scellés qui avaient été mis sur sa banque dans la nuit du 7 au 8 septembre. Et, quand Boyd, un mois plus tard, fut menacé d'arrestation, Chabot lui procura un passeport avec lequel il put s'échapper et retourner en Angleterre.

Quand Danton fut arrêté, on trouva dans ses papiers une lettre que le Foreign Office avait adressée au banquier neuchâtelois Perregaux, sujet prussien établi à Paris, pour l'inviter à verser à différents personnages désignés par des initiales C.D., W.T., De M., des sommes importantes, 3.000, 12.000 et 1.000 livres pour les récompenser **des services essentiels qu'ils nous ont rendus en soufflant le feu et en portant les Jacobins au paroxysme de la fureur** . Cette lettre n'a pu figurer dans les papiers de Danton que parce que Perregaux la lui communiqua comme l'intéressant directement. Il y a tout lieu de croire que Perregaux avait des rapports fréquents avec le gouvernement anglais.

Le banquier belge, sujet autrichien, Berchtold Proli, qu'on disait fils naturel du chancelier Kaunitz, avait été chargé par le gouvernement de Vienne d'acheter les Belges du parti vonckiste. Établi à Paris, il y fonda un journal, Le Cosmopolite, pour y défendre la politique autrichienne. Le journal disparut avec la déclaration de guerre quand il n'eut plus d'utilité. Proli se lia avec des journalistes comme Camille Desmoulins. Il menait grand train dans son appartement du Palais-Royal. Il parvint à capter la confiance d'Hérault de Séchelles qui était, comme lui, un homme de plaisir. Hérault l'employa comme secrétaire, même quand il fut entré au Comité de salut public. Le ministre Lebrun et Danton lui confièrent des missions diplomatiques secrètes. Il devint l'intime de Desfieux, qui était le principal personnage du Comité de correspondance des Jacobins, dont il avait été d'ailleurs le trésorier. Par Desfieux, personnage très suspect, il connut tous les secrets du club. Desfieux était presque illettré. Proli rédigeait ses discours. Proli était lié avec de nombreux députés montagnards comme Bentabole, Jeanbon Saint-André, Jay de Sainte-Foy. Desfieux était protégé par Collot d'Herbois, bien qu'il eût été compromis par une pièce de l'armoire de fer et qu'on le considérât comme un suppôt rétribué du tripot de Mme de Sainte-Amaranthe.

Un autre banquier belge, sujet autrichien, Walkiers, qui avait joué comme Proli un rôle équivoque dans la Révolution de son pays, était venu s'établir à Paris après la trahison de Dumouriez. Comme il était très riche, on le soupçonnait de répandre de l'argent parmi les journalistes et les clubistes pour servir les intérêts autrichiens.

Un grand d'Espagne déclassé, Guzman, qui se livrait lui aussi à la banque et à l'intrigue, s'était fait par ses largesses une clientèle dans la section des Piques. Il parvint à s'introduire dans le Comité insurrectionnel qui prépara la Révolution du 31 mai ; mais il était déjà tellement suspect qu'il en fut chassé. Saint-Just reprochera plus tard à Danton d'avoir fait avec Guzman des repas à cent écus par tête.

Deux juifs moraves, Siegmund Gotlob et Emmanuel Dobruska, qui avaient été les fournisseurs de l'empereur

Joseph II dans sa guerre contre les Turcs et qui avaient été pour cette raison anoblis sous le nom de Schœnfeld, étaient arrivés en France juste au lendemain de la déclaration de guerre. Ils s'étaient présentés au club de Strasbourg comme des patriotes persécutés, avaient changé leur nom en celui de Frey (libres), étaient parvenus par des largesses opportunes à se procurer la protection du clubiste Charles Laveaux, rédacteur du Courrier de Strasbourg, alors en lutte contre le Feuillant Dietrich, maire de la ville. Ils avaient accompagné Laveaux et les fédérés du Bas-Rhin à Paris à la veille du 10 août et n'avaient pas tardé à se créer à Paris les plus belles relations parmi les députés influents, comme Louis du Bas-Rhin, Bentabole, Simond, Richard, Gaston, Piorry, Chabot. Ils soumettaient des projets au ministre des Affaires étrangères Lebrun. Ils recevaient fréquemment des lettres de change de l'étranger. Ils prenaient des intérêts dans les corsaires de la République. Ils prêtaient de l'argent, ils achetaient des biens nationaux, ils tenaient table ouverte dans un bel hôtel d'émigré où ils s'étaient installés. Pour échapper aux lois de répression sur les sujets ennemis, ils essayaient d'obtenir la naturalisation française en adoptant un vieillard. Ils se faisaient recevoir aux Jacobins grâce à Chabot qui leur servait de répondant. Dénoncés de bonne heure comme espions, ils échappèrent longtemps à toutes les recherches. Ils ne furent pas inquiétés, même après que Chabot eut été chassé du Comité de sûreté générale. Chabot se trouva présent à la perquisition qui eut lieu à leur domicile, le 26 septembre. Il épousa quelques jours plus tard, le 6 octobre, leur jeune sœur avec une dot de 200.000 livres et vint habiter dans leur hôtel. Il eut l'impudence d'annoncer ce mariage aux Jacobins en le donnant comme une preuve qu'il se rangeait désormais et renonçait à sa vie dissolue. Mais les Jacobins le huèrent et le bruit courut parmi eux que la dot de 200.000 livres que Léopoldine Frey apportait à Chabot avait été fournie par Chabot lui-même qui avait trouvé ce moyen de dissimuler le produit de ses rapines.

Tous ces étrangers équivoques, dont beaucoup étaient des agents de l'ennemi, jouaient dans le mouvement politique un rôle considérable qui ne tarda pas à inquiéter le Comité de salut public. Ceux-là même qui s'étaient attachés un moment à la fortune de La Fayette ou à celle de Dumouriez, comme Proli et son inséparable Desfieux, affichaient maintenant un patriotisme très écarlate et poussaient aux mesures les plus extrêmes. Ils formaient un appoint sérieux au parti hébertiste. Le Père Duchesne était un familier du banquier hollandais Kock qui lui donnait de bons dîners, dans sa maison de Passy. Anacharsis Clootz, [l'orateur du genre humain](#), qui siégeait à la Convention, inspirait un grand journal, Le Batave, qui était l'organe des réfugiés étrangers et qui menait une campagne parallèle à celle du Père Duchesne. Or, Clootz, fidèle au propagandisme des Girondins, ne cessait de prêcher la nécessité de révolutionner les pays voisins. Dans un manifeste qu'il lança le 5 octobre, de la

tribune des Jacobins, il réclamait pour la France les limites naturelles, c'est-à-dire la frontière du Rhin. Son ami Hérault de Séchelles, ancien Girondin comme lui, qui dirigeait avec Barère la politique étrangère du Comité de salut public, expédiait en Suisse des agents secrets dont la propagande alarmait nos voisins. Mais Robespierre et les autres membres du Comité, alors très préoccupés de nous procurer des approvisionnements et des matières premières pour nos fabrications de guerre, comprirent le danger de la politique imprudente d'Hérault qui pouvait nous fermer le marché suisse. Ils désavouèrent le projet d'annexer Mulhouse. Ils rappelèrent les agents secrets envoyés au-delà du Jura. En même temps, ils rappelaient Genêt notre ministre aux Etats-Unis qui avait inquiété Washington par ses intrigues politiques et ils ordonnaient même son arrestation le 11 octobre. Dans un grand discours prononcé le 27 brumaire, devant la Convention, Robespierre s'efforça de rassurer les neutres, les Américains, les Danois, les Turcs, aussi bien que les Suisses, sur les intentions de la France révolutionnaire. Celle-ci ne rêvait pas d'asservir le monde. Elle ne voulait que défendre, avec sa liberté, l'indépendance des petites nations. C'étaient les coalisés seuls qui étaient animés par l'esprit de conquête ! Un tel discours salué par les applaudissements de la Convention dut paraître alarmant aux réfugiés étrangers et à leurs protecteurs hébertistes qui ne voyaient le salut que dans la guerre à outrance aboutissant à la République universelle.

Mais les réfugiés étrangers causaient d'autres préoccupations encore au Comité de salut public. Quand la Convention, le 5 septembre, avait mis fin à la permanence des sections et limité leurs réunions à deux par semaine puis par décade, les hébertistes avaient tourné la loi en créant dans chaque section des sociétés populaires qui se réunissaient tous les soirs. L'ingénieur Proli, aidé de ses amis Desfieux, le juif bordelais Pereira, l'auteur dramatique Dubuisson, avait trouvé le moyen de fédérer ces sociétés populaires dans un Comité central sur lequel il avait la haute main. Cette puissante organisation en contact direct avec les sans-culottes des sections était un pouvoir rival non seulement des Jacobins, mais de la Commune et de la Convention elle-même. De ces sociétés populaires fédérées qui prétendaient représenter le peuple entier pouvait sortir une journée sectionnaire analogue à celles qui s'étaient produites à Lyon, à Marseille, à Toulon, un 31 mai en sens contraire qui épurerait de nouveau la Convention et livrerait la France à l'anarchie, préface de la défaite et de la restauration de la monarchie. Proli, Pereira et leurs amis ne cachaient pas le mépris où ils tenaient la Convention, leur défiance des députés en général. Or, vers le milieu de brumaire, le Comité central des sociétés populaires faisait circuler dans les sections une pétition pour demander à la Convention la suppression du salaire des prêtres et la chute du culte constitutionnel.

Déjà, depuis l'institution du calendrier révolutionnaire, de nombreuses fêtes civiques avaient été célébrées dans les villes le jour de la décade, qui devenait le dimanche républicain, ainsi au Havre le 21 octobre (30 du premier mois), à Clermont de l'Oise le 10 brumaire. Mais, si les fêtes décadaires faisaient concurrence aux fêtes religieuses, elles ne les avaient pas abolies. L'évêque de la Nièvre, Tollet, avait même participé aux premières cérémonies civiques organisées par Fouché. Déjà quelques prêtres s'étaient mariés et avaient renoncé à leurs fonctions, quelques églises avaient été fermées, mais le clergé constitutionnel restait debout dans son ensemble. Déjà Cambon avait fait admettre par la Convention que les prêtres n'étaient plus des fonctionnaires et que leur salaire n'avait pas le caractère d'un traitement, mais seulement d'une pension. Le salaire des évêques avait été réduit, le même jour, à 6.000 livres et

celui de leurs vicaires épiscopaux à 1 200 livres (18 septembre 1793). Déjà, depuis le 5 septembre, les prêtres non mariés étaient exclus des comités de surveillance et, depuis le 7 brumaire, les ecclésiastiques ne pouvaient plus être nommés instituteurs publics. Enfin, le 13 brumaire, l'actif des fabriques et l'acquit des fondations étaient confisqués, si bien que l'entretien du culte retombait à la générosité des fidèles. Certains représentants en mission avaient laïcisé les cimetières, encouragé le mariage des prêtres, présidé des cérémonies civiles, mais ils n'avaient pas fermé les églises. Les prêtres mariés par Fouché dans la Nièvre n'avaient pas cessé de dire la messe. Laignelot et Lequinio transformaient l'église de Rochefort en temple de la Vérité, mais ils laissaient les prêtres en fonctions. André Dumont, dans la Somme, insultait les prêtres, les obligeait à transférer leurs offices aux décadis, mais il ne supprimait pas ces offices.

Malgré tout, le culte continuait. La pétition du Comité central des sociétés populaires le menaçait jusque dans son existence, en le privant de ses dernières ressources. Ses auteurs ne cachaient pas leur intention de porter, par la suppression du salaire des prêtres, le coup suprême **au despotisme sacerdotal**. Le 16 brumaire au soir, ils se rendirent, accompagnés des députés Cloutz et Léonard Bourdon et du juif Pereira, chez l'évêque de Paris Gobel, le réveillèrent, lui remontrèrent qu'il devait se sacrifier pour le bien public en cessant ses fonctions et en déterminant son clergé à fermer les églises. Gobel consulta son conseil épiscopal qui se prononça pour la soumission par 14 voix contre 3 et, le lendemain, 17 brumaire, il vint déclarer au département de Paris d'abord, à la Convention ensuite que ses vicaires et lui renonçaient à exercer leurs fonctions de ministres du culte catholique. Il remit sur le bureau sa croix et son anneau, puis se coiffa du bonnet rouge au milieu des applaudissements. Sur-le-champ, de nombreux députés qui étaient évêques ou curés l'imitèrent et l'exemple fut suivi dans toute la France. Trois jours plus tard, le 20 brumaire, la Commune de Paris célébrait à Notre-Dame, devenue temple de la Raison, une grande fête civique où figura une artiste vêtue de tricolore et symbolisant la Liberté. La Convention, invitée par la Commune, s'y rendit en corps. La déchristianisation était déchaînée. Les églises dépouillées se fermèrent par milliers et devinrent des temples républicains.

Le Comité de salut public, qui se débattait au milieu de la disette, qui avait à faire appliquer des lois d'une exécution aussi difficile que le maximum et les réquisitions, qui avait à cœur d'assurer l'ordre public, le Comité s'effraya d'un mouvement aussi grave et aussi subit qui pouvait ranimer la guerre civile et qui provoqua en effet des émeutes nombreuses, d'un mouvement dont les auteurs irresponsables, des étrangers sujets ennemis comme Prouli et comme Cloutz, lui étaient déjà suspects.

Le soir même du 17 brumaire, Cloutz s'étant rendu au Comité de salut public après l'abdication de Gobel, Robespierre lui fit des reproches fort vifs : **Mais, lui dit-il, vous nous avez dit dernièrement qu'il fallait entrer dans les Pays-Bas, leur rendre l'indépendance et traiter les habitants comme des frères... Pourquoi donc cherchez-vous à nous aliéner les Belges en heurtant des préjugés auxquels vous les savez fortement attachés ! — Oh ! oh !** répondit Cloutz, **le mal est déjà fait. On nous a mille fois traités d'impies. — Oui,** répondit Robespierre, **mais il n'y avait pas de faits !** Cloutz pâlit, ne trouva rien à répondre et sortit. Deux jours plus tard, il se faisait nommer à la présidence des Jacobins.

Robespierre fut convaincu que la révolution religieuse qui ne pouvait profiter qu'aux coalisés avait été le résultat d'une intrigue de leurs agents, comme toutes

les mesures extrêmes et impolitiques que la démagogie avait imposées à la Convention, telles que la création de l'armée révolutionnaire et le maximum. Dans son grand discours du 27 brumaire, il montra longuement la main de Pitt dans nos troubles intérieurs depuis 1789 et il insinua clairement que ceux qui abattaient les autels pouvaient fort bien être des contre-révolutionnaires déguisés en démagogues.

Si la Convention, dans son ensemble, était pure, il y avait cependant dans ses rangs des hommes d'argent et des fripons. Déjà on avait dû chasser du Comité de sûreté générale, le 14 septembre, les députés Chabot, Julien de Toulouse, Basire, Osselin, que la rumeur publique accusait de protéger les fournisseurs, les aristocrates et les banquiers suspects. Une perquisition faite chez Julien de Toulouse, le 18 septembre, avait confirmé les soupçons. Chabot avait eu si peur qu'il brûla de nombreux papiers dans sa cheminée.

Les Comités avaient l'œil sur les fournisseurs et sur leurs protecteurs. Dès le 20 juillet, le rapporteur du Comité des charrois et du Comité de salut public, Dornier, avait dénoncé le scandale des marchés consentis par l'ancien ministre Servan à l'entrepreneur des charrois d'Espagnac qui trouvait moyen de toucher en numéraire 5 443 504 livres par mois pour un service pour lequel il ne pouvait dépenser que 1 502 050 livres en assignats qui perdaient 50 pour cent ! Malgré la protection de Delacroix, de Chabot et de Julien de Toulouse, d'Espagnac était mis en arrestation. Villetard faisait, le 29 juillet, un rapport foudroyant contre Servan qui était à son tour destitué et arrêté. Les marchés anciens étaient annulés et les charrois mis en régie. Bientôt éclatait en septembre l'affaire du député Robert. Cet ami de Danton, ancien journaliste, avait dans sa cave des tonneaux de rhum dont il faisait commerce. Sous prétexte que le rhum n'était pas une eau-de-vie, il n'avait pas déclaré cette denrée, comme la loi de l'accaparement l'y obligeait. Il entra en conflit avec la section de Marat qui le dénonça à la Convention. Après de violents débats d'où il sortit moralement condamné, il ne put échapper à la répression qu'en faisant don de son rhum à sa section. Puis, ce fut l'affaire du député Perrin de l'Aube qui avait passé des marchés de toile avec l'armée pour plus de 5 millions et qui avait accepté en même temps la fonction de membre du Comité des marchés, si bien qu'il était chargé de surveiller lui-même ses propres fournitures. Dénoncé par Charlier et Cambon le 23 septembre, Perrin avoua les faits, fut traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à 12 ans de fers.

De tous ces scandales, le plus grave fut celui de la Compagnie des Indes qui éclata au moment même où les étrangers déchaînaient la déchristianisation. Par la qualité des personnages qui s'y trouvaient compromis, par l'émotion qu'il provoqua, il dépassa en importance une simple affaire de friponnerie. Il eut une portée politique considérable. Il est à la racine des divisions de la Montagne. Il donna au complot de l'étranger que le Comité de salut public soupçonnait une consistance et une réalité. Il accentua les luttes des partis en jetant entre eux le spectre de la patrie trahie et vendue.

Pendant les grands périls des mois de juillet et d'août 1793, quand la famine sévissait, quand les changes baissaient dans des proportions énormes, les députés d'affaires que nous connaissons déjà avaient eu l'idée, à la fois pour se populariser à peu de frais et pour s'enrichir, de dénoncer les compagnies financières dont les actions faisaient prime à la Bourse sur les effets publics. Delaunay d'Angers, soutenu par Delacroix, dénonça les fraudes que ces compagnies avaient imaginées pour échapper à l'impôt. Fabre d'Églantine les

accusa de faire passer en pays ennemi l'argent français et d'avilir les assignats en les convertissant en valeurs réelles qui passaient la frontière. Julien de Toulouse renchérit. Il accusa la Compagnie des Indes d'avoir avancé de l'argent au tyran défunt. Le scellé fut mis sur les caisses et papiers de la Compagnie des Indes. Fabre menaça les compagnies d'assurances-vie et incendie, des eaux, la Caisse d'Escompte et un décret de principe, voté le 24 août, supprima les compagnies par actions. Le scellé fut mis sur la Caisse d'Escompte.

Delaunay et ses complices, Chabot, Basire, Julien de Toulouse, Fabre d'Eglantine, pendant qu'ils faisaient peur aux sociétés financières, jouaient à la baisse sur leurs actions, au moyen des fonds que d'Espagnac mettait à leur disposition.

Ils n'étaient pas assez compétents en matière financière pour écrire eux-mêmes les discours qu'ils portaient à la tribune. Delaunay, Chabot, Basire, Julien de Toulouse n'étaient que les prête-noms d'un aventurier très versé dans les affaires, le célèbre baron de Batz.

Ce cadet de Gascogne qui semble bien s'être procuré de faux parchemins pour entrer dans l'armée avant 1789 était devenu fort riche par d'heureuses spéculations. Il possédait la plus grande partie des actions de la compagnie des Eaux de Paris et de la compagnie d'assurances sur la vie que les frères Périer avaient fondée quelques années avant la Révolution. Il menait grande vie et avait pour maîtresses les actrices les plus en vogue. Député à la Constituante, ses connaissances financières le firent nommer membre du Comité de liquidation qu'il présida. Il retarda tant qu'il put la liquidation des pensions de l'Ancien Régime, car il était royaliste. On le soupçonna de consentir à la Cour des avances secrètes. Quand la guerre fut déclarée, il émigra et servit un instant dans l'armée des princes en qualité d'aide de camp du prince de Nassau-Siegen. Mais il rentra en France au lendemain du 20 juin pour offrir au roi ses services. Et, le lendemain de son retour, Louis XVI écrivait sur son livre de comptes : [Retour et parfaite conduite de M. de Batz à qui je redois 512.000 livres](#). Chose curieuse et qui donne à réfléchir, Batz, tout royaliste qu'il fût, avait l'entière confiance du ministre girondin Clavière qui le protégea à diverses reprises. Il passa en Angleterre au moment du 10 août, revint en France au début de janvier 1793 et, avec le marquis de la Guiche, essaya de délivrer le roi, le jour même du 21 janvier. Avec une audace incroyable, il traversa la chaussée du boulevard au moment du passage de la voiture qui conduisait Louis XVI à l'échafaud, en criant : *Vive le roi !* Il échappa à toutes les recherches. Le procureur général syndic du département de Paris, Lullier, lui était tout acquis. Il s'était procuré en outre des protecteurs dans la police et à la Commune. Au mois de mai 1793, Clavière, qui était encore ministre des Contributions publiques, lui délivrait une attestation de civisme. Il avait alors comme confident et comme secrétaire un ancien agent de Danton, Benoist, compatriote et ami intime de Delaunay d'Angers. Ce Benoist avait été chargé par Dumouriez de missions secrètes en Allemagne auprès de Brunswick à la veille de la déclaration

de guerre, puis par Danton à Londres au lendemain du 10 août, et auprès de Brunswick au lendemain de Valmy. Il fut l'intermédiaire entre Batz et les députés d'affaires, la cheville ouvrière du chantage exercé contre les compagnies financières et des opérations de bourse auxquelles ce chantage donna lieu. Vers le milieu du mois d'août, Batz réunit à sa table, dans sa maison de Charonne, ses amis et complices : Chabot, Basire, Delaunay, Julien de Toulouse, Benoist, auxquels il avait joint le littérateur Laharpe, le banquier Duroy et quelques dames : la ci-devant marquise de Janson qui cherchait à sauver la reine, Mme de Beaufort, qui était la maîtresse de Julien, l'actrice Grandmaison, maîtresse du baron et une citoyenne de Beaucaire, maîtresse de Laharpe. Il est probable qu'on ne s'entretint pas seulement d'affaires. Le baron était le fondé de pouvoirs des princes. Il essaya d'intéresser les Conventionnels, ses complices, au salut de la reine et au salut des Girondins. Chabot révéla plus tard qu'il avait offert un million à ceux qui l'aideraient à faire évader la reine et qu'il était secondé par la marquise de Janson. Sur le moment la mèche faillit être éventée. Le 9 septembre, le serrurier Zingrelet révéla, dans une déclaration au commissaire de police de la section du Luxembourg, que se trouvant la veille dans la maison du marquis de La Guiche où il était allé voir un de ses amis, domestique, il avait entendu La Guiche dire à Batz : **Mon ami Batz, si la fédération des départements n'est pas soutenue, la France est perdue, la Montagne et les sans-culottes nous égorgeront tous.** Alors Batz a dit : **J'y sacrifierai jusqu'à mon dernier sol. Il faut à tout prix sauver Guadet, Brissot, Vergniaud et tous nos amis. Bien des départements sont déterminés à nous soutenir, mon plan fera disparaître la Montagne et les coquins de sans-culottes ;** et la femme Fontanges dit : **Si Batz vient à bout de nos projets, nous aurons sauvé la France.** Sur cette dénonciation, on perquisitionna, pour la forme, dans la maison de Batz, à Charonne. On ne trouva rien, bien entendu. Batz en fut quitte pour changer de domicile. On n'arrêta que des comparses. Quant au baron, il continua de voir assidûment les députés ses complices. Chabot nous dit lui-même qu'il reçut sa visite le 19 brumaire.

Retenons que l'affaire d'agiotage se doublait d'une intrigue royaliste. Après avoir travaillé pendant deux mois à la Compagnie des Indes, Delaunay présenta, le 8 octobre, un décret qui réglait sa liquidation. Le décret était rédigé de telle sorte qu'il permettait à la compagnie d'éviter le paiement de l'impôt du quart de ses dividendes ainsi que les amendes qu'elle avait encourues pour ses fraudes antérieures. En outre, le décret autorisait la compagnie à se liquider elle-même sous la simple surveillance de commissaires nommés par le ministre des Contributions publiques. Fabre d'Eglantine, qui avait jusque-là combattu la compagnie avec vigueur, s'étonna des ménagements du rapporteur Delaunay et fit voter un amendement qui stipulait que la liquidation serait faite par les agents

de l'État et non plus par la compagnie elle-même. Le texte définitif du décret fut renvoyé à la commission pour rédaction. Vingt et un jours plus tard, Fabre d'Eglantine et Delaunay remettaient à Louis du Bas-Rhin, secrétaire de l'Assemblée, un texte définitif qui parut au Bulletin sans que personne remarquât sur le moment qu'il avait subi deux altérations graves, toutes deux à l'avantage de la compagnie. En contradiction formelle avec l'amendement de Fabre d'Eglantine, la liquidation se ferait par les soins de la compagnie. Et, en outre, elle n'aurait à payer que les amendes qu'elle aurait encourues pour les fraudes pour lesquelles elle ne pourrait prouver sa bonne foi.

Pourquoi Fabre avait-il fait volte-face ? Fabre avait très mauvaise réputation. Il avait obtenu du roi en 1789 une sauvegarde pour échapper à ses créanciers. Au moment de l'invasion en 1792, quand il était secrétaire de Danton au ministère de la Justice, il avait passé avec le ministre de la Guerre Servan un marché de souliers dont l'exécution avait motivé de sérieux reproches de son successeur Pache. Il avait maîtresses et équipages. Il fréquentait les banquiers de toute nationalité. Pour expliquer sa signature au bas du faux décret il ne trouvera plus tard, au moment de son procès, qu'une explication dérisoire : c'est qu'il avait signé sans lire !

Il résulte des aveux de Chabot et des pièces du dossier que Delaunay et ses associés, Chabot, Basire, Julien de Toulouse, avaient soutiré à la Compagnie des Indes une somme de 500.000 livres pour prix du décret qui lui laissait le soin de se liquider elle-même et qui frustrait le fisc des formidables amendes et des impôts qu'elle aurait dû payer. Au début Fabre d'Eglantine ne faisait pas partie de la bande. Il n'avait pas assisté au dîner du mois d'août chez le baron de Batz à Charonne. Chabot nous dit qu'il spéculait à part et Prouli ajoute qu'il prenait conseil d'un banquier d'origine lyonnaise, nommé Levrat. S'il prit d'abord parti contre le décret présenté par Delaunay, nul doute qu'il n'ait voulu le forcer à entrer en composition avec lui. S'il donna finalement sa signature, c'est que Delaunay consentit à lui faire une part dans les 500.000 livres.

Fabre était un habile homme qui possédait plus d'un tour dans son sac. Il voyait qu'Hébert et les Jacobins dénonçaient avec âpreté les fripons de la Convention. Danton lui-même, son ami, avait été attaqué. Il se dit que les hébertistes, ces gêneurs, étaient vulnérables puisqu'ils comptaient dans leurs rangs des sujets étrangers suspects. Fabre, secondé par ses amis du département de Paris, Dufourny et Lullier, prit hardiment l'offensive contre cette avant-garde hébertiste formée d'étrangers. Dufourny lançait, dès la fin de septembre, un mandat d'arrêt contre Prouli et contre son intime, Desfieux, qui n'étaient relâchés, le 12 octobre, que grâce à l'intervention de Collot d'Herbois et d'Hérault de Séchelles. Pour détourner les soupçons, Fabre secondait de toutes ses forces le Comité de salut public dans sa lutte contre les sujets ennemis. Alors que Chabot et Delaunay d'Angers s'efforçaient d'empêcher le séquestre de leurs biens, il renchérisait sur Robespierre qui jugeait la mesure indispensable et qui finit par l'obtenir le 10 octobre. Comment après cela soupçonner Fabre de s'entendre avec les banquiers quand il contribuait à faire mettre le scellé sur leurs caisses et sur leurs papiers ? Dans le même temps où il négociait avec Delaunay l'abandon de son opposition au décret de liquidation de la Compagnie des Indes, il s'avisait d'une manœuvre audacieuse qui devait lui assurer la confiance des gouvernants et qui eut d'abord

un plein succès. Vers le 12 octobre, il demanda à être entendu par une dizaine de membres des deux Comités de gouvernement, qu'il avait spécialement choisis, Robespierre, Saint-Just, Lebas, Panis, Vadier, Amar, David, Moyse Bayle et Guffoy, et il leur dénonça un grand complot formé contre la République par les révolutionnaires outranciers qui n'étaient, à tout prendre, que des agents de l'ennemi. Il désigna Prolé et ses amis, Desfieux, Pereira, Dubuisson, qui surprenaient, à l'en croire, les secrets du gouvernement, qui étaient les inséparables des banquiers les plus dangereux, tels que Walckiers, Simon, De Monts, tous Bruxellois, agents de l'empereur, tels encore que Grenus, de Genève, et Greffuelhe. Il montra Prolé et Desfieux inspirant des journaux, [qui ont l'air d'être patriotes et qui, à des yeux exercés, ne sont rien moins que cela, comme par exemple le \*Batave\*](#). Puis il s'en prit aux protecteurs des agents de l'étranger qu'il avait dénoncés, à Julien de Toulouse, à Chabot, à Hérault de Séchelles enfin. Les deux premiers n'étaient que des instruments aux mains de Desfieux et de Prolé qui avaient traîné Chabot chez le banquier Simon, de Bruxelles et chez ses femmes. Ils avaient marié Chabot [avec la sœur d'un certain Junius Frey, lequel ne s'appelle pas ainsi, mais bien le baron de Schœnfeld, lequel est autrichien et a des parents maintenant commandant dans l'armée prussienne](#). Qu'était-ce que cette dot de 200.000 livres avouée par Chabot, sinon le prix de sa corruption ?

Hérault de Séchelles, d'après Fabre, n'était de même qu'un instrument entre les mains de Prolé qui par lui savait tout ce qui se passait au Comité de salut public. Hérault de Séchelles employait à des missions secrètes en pays étranger un tas d'hommes suspects comme Pereira, Dubuisson, Coindre, Lafaye. Fabre insinuait qu'il pourrait bien être lui aussi du complot de l'étranger. Chose curieuse et significative, à laquelle ne prirent pas garde les membres des Comités, Fabre, qui dénonçait si durement Chabot et Julien de Toulouse, ne disait rien de Delaunay d'Angers qui était leur ami et complice. Celui-ci venait de lui faire sa part sur les 500.000 livres de la Compagnie des Indes.

Les membres des Comités étaient tous préparés à recevoir les confidences de Fabre d'Eglantine.

[Il y a des factions dans la République](#), avait dit Saint-Just dans le grand discours où il avait demandé, le 10 octobre, le séquestre des biens des Anglais. Faction de ses ennemis extérieurs, faction des voleurs qui ne la servent que pour sucer ses mamelles mais qui la traînent à sa perte par l'épuisement. Il y a aussi quelques hommes impatientes d'arriver aux emplois, de faire parler d'eux et de profiter de la guerre. Et, dans la même séance, répondant à Chabot qui s'était prononcé contre le séquestre, Robespierre avait ajouté : [Depuis le commencement de la Révolution, on a dû remarquer qu'il existe en France deux factions bien distinctes, la faction anglo-prussienne et la faction autrichienne, toutes deux réunies contre la République, mais divisées entre elles pour leurs intérêts particuliers. Vous avez déjà porté un grand coup à la faction anglo-prussienne, l'autre n'est pas morte, vous avez à la terrasser. La faction anglo-prussienne, c'était la faction de Brissot qui avait eu la velléité de placer sur le trône de France le duc d'York ou le duc de Brunswick. La faction autrichienne, qu'il fallait terrasser à son tour, c'était la faction des Prolé, des Guzman,](#)

des Simon, des Frey que Chabot protégeait. Et Robespierre précisait sa pensée : Je me méfie indistinctement de tous ces étrangers dont le visage est couvert du masque du patriotisme et qui s'efforcent de paraître plus républicains et plus énergiques que nous. Ce sont les agents des puissances étrangères ; car je sais bien que nos ennemis n'ont pas manqué de dire : il faut que nos émissaires affectent le patriotisme le plus chaud, le plus exagéré, afin de pouvoir s'insinuer plus aisément dans nos Comités et dans nos assemblées. Ce sont eux qui sèment la discorde, qui rôdent autour des citoyens les plus estimables, autour des législateurs même les plus incorruptibles ; ils emploient le poison du modérantisme et l'art de l'exagération pour suggérer des idées plus ou moins favorables à leurs vues secrètes.

Fabre d'Eglantine savait qu'il trouverait des oreilles complaisantes quand il alla révéler à Saint-Just, à Robespierre et à huit de leurs collègues du Comité de sûreté générale le complot de l'étranger. Ceux-ci furent tellement convaincus qu'il disait vrai qu'ils se hâtèrent de mettre en arrestation, le jour même ou les jours suivants, plusieurs meneurs hébertistes ou agents d'Hérault de Séchelles qui leur parurent suspects par l'exagération même de leur patriotisme. Dans le nombre figuraient Louis Comte, un ancien agent du Comité de salut public qui avait dénoncé Danton comme suspect d'intelligences avec les fédéralistes et les royalistes du Calvados ; Maillard, le fameux Tape-dur qui dirigeait depuis le 10 août une police secrète extraordinaire et dont Fabre d'Eglantine redoutait sans doute la surveillance ; l'agitateur Rutledge d'origine anglaise qui avait joué un rôle important au club des Cordeliers et qui connaissait le passé de Fabre d'Eglantine qu'il avait dénoncé autrefois comme un ami de Necker et de Delessart ; le banquier hollandais Van den Yver, qui était le banquier de la Dubarry et l'ami d'Anacharsis Cloutz, tous arrêtés les 11 et 12 octobre sur les dénonciations de Fabre.

Robespierre écrivait sur son carnet : **Hesse, à Orléans, à destituer.** Et le ci-devant prince allemand Charles de Hesse, qui avait donné de tels gages à la Révolution qu'on l'appelait le général Marat, était relevé de son commandement le 13 octobre.

Désormais le complot de l'étranger est à l'ordre du jour des préoccupations gouvernementales.

Robespierre n'avait pas déjà grande confiance dans Hérault de Séchelles qui avait été successivement feuillant, girondin, puis hébertiste. Il connaissait le scepticisme élégant de ce ci-devant très riche et libertin qui s'encanaillait maintenant à hurler avec les démagogues. Hérault n'avait pas seulement commis l'imprudance d'admettre un Proli dans son intimité, de le loger dans sa maison, de le prendre comme secrétaire. Il avait ramené de sa mission en Savoie la brune Adèle de Bellegarde, femme d'un colonel qui servait dans l'armée du roi de Sardaigne. Il favorisait la politique de guerre à outrance chère à Anacharsis Cloutz. Robespierre et ses collègues du Comité de salut public furent convaincus que

son zèle était suspect. Robespierre écrivit sur son carnet : **Infâme violation des secrets du Comité soit de la part des commis, soit de la part d'autres personnes... Chassez surtout le traître qui siégerait dans votre sein.** Hérault de Séchelles fut éloigné des délibérations du gouvernement par un arrêté signé de Carnot qui l'envoya en mission dans le Haut-Rhin. Arrivé à Belfort, le 14 brumaire, Hérault voulut entrer en rapports avec ses collègues Saint-Just et Lebas qui venaient d'être envoyés à Strasbourg en mission extraordinaire. Lebas écrivit à Robespierre le 15 brumaire : **Hérault vient de nous annoncer qu'il était envoyé dans le département du Haut-Rhin. Il nous propose une correspondance. Notre surprise est extrême...** Saint-Just ajouta sur la même lettre : **La confiance n'a plus de prix lorsqu'on la partage avec des hommes corrompus.** Hérault ne devait plus jamais siéger au Comité de salut public. La dénonciation de Fabre d'Eglantine l'avait tué dans l'esprit de ses collègues.

Moins heureux que Fabre d'Eglantine, Basire, Chabot, Julien de Toulouse, ses complices dans la falsification du décret de liquidation de la Compagnie des Indes, étaient presque journalièrement attaqués aux Jacobins ou dans la presse, Chabot surtout que son mariage autrichien affichait. Le capucin ne vivait plus que dans des transes perpétuelles. Le 14 octobre (23 du premier mois), le Comité de sûreté générale lui avait fait subir un long interrogatoire à propos de la dénonciation qu'avait portée contre lui un employé de l'entreprise d'Espagnac, un certain Rocin qui l'accusait d'avoir favorisé à son détriment les friponneries de ce fournisseur déjà arrêté. Il était interrogé aussi sur le brûlement de ses papiers, sur la mise en liberté des royalistes Dillon et Castellane qu'il avait ordonnée quand il siégeait encore au Comité de sûreté générale, sur ses relations avec les agents de change, sur l'accroissement de sa fortune. Chabot se vit sur les bords de l'abîme. Comprendant que le gouvernement lui était irrémédiablement hostile, il s'efforça de se créer un parti à la Convention en dénonçant les tendances dictatoriales et inquisitoriales des deux Comités de salut public et de sûreté générale. Il remporta d'abord quelques succès.

Le 17 brumaire, jour même de l'abdication de Gobel, Amar, au nom du Comité de sûreté générale, était venu demander à l'Assemblée l'arrestation du député Lecointe-Puyraveau qu'une lettre anonyme, à lui adressée et interceptée par la section de la Halle au Blé, faisait soupçonner d'intelligences avec les Vendéens. Basire, l'ami de Chabot, prit la défense de l'accusé en faisant valoir habilement que si on envoyait un député au tribunal révolutionnaire sur une preuve aussi fragile, il n'y aurait pas un seul Conventionnel qui pût se croire désormais en sûreté. L'Assemblée refusa le vote qu'Amar lui demandait.

Deux jours plus tard, Dubarran, au nom du Comité de sûreté générale, vint demander la mise en accusation du député Osselin sur lequel pesaient des charges accablantes. Bien qu'il eût rédigé la loi contre les émigrés, Osselin avait soustrait à l'application de cette loi une émigrée, la marquise de Charry dont il avait fait sa maîtresse. Il l'avait prise sous sa caution personnelle au temps où il était encore membre du Comité de sûreté générale ; il lui avait procuré ensuite un asile d'abord chez Danton, ensuite chez son frère, curé marié, qui habitait aux

environs de Versailles. Les faits étaient si patents et la réputation d'Osselin si mauvaise — c'était un tripoteur avéré — que la mise en accusation cette fois fut votée.

Mais, le lendemain, Chabot, Basire, Thuriot, tous ceux qui avaient été les amis d'Osselin et qui se sentaient aussi coupables que lui retrouvèrent leur courage. Philippeaux, appuyé par Romme, avait proposé que l'Assemblée obligeât tous ses membres à faire connaître l'état de leur fortune depuis la Révolution.

Basire combattit la proposition comme très propre à favoriser les projets des aristocrates et à diviser les patriotes. — Les patriotes, dit-il, ne doivent pas être chicanés, tracassés par des poursuites judiciaires... Il n'y a pas un seul muscadin qui ne se réjouisse de voir monter sur l'échafaud ceux qui ont commencé la Révolution, ceux qui, les premiers, ont jeté les fondements de la liberté. Il s'éleva contre le système de terreur dont on menaçait les patriotes. Sur une intervention de Thuriot, la motion de Philippeaux fut rejetée.

Enhardi par ce premier succès, qui débarrassait les députés d'affaires d'une enquête indiscrete sur leur fortune, Chabot voulut davantage. Il revint sur la mise en accusation d'Osselin votée la veille et demanda qu'aucun député ne pût être envoyé au tribunal révolutionnaire sans être entendu au préalable par l'Assemblée. En termes plus véhéments et plus nets que Basire, il fit à son tour le procès de la tyrannie que les Comités faisaient peser sur les députés. La mort ne saurait m'effrayer ; si ma tête est nécessaire au salut de la République, qu'elle tombe ! Mais ce qui m'importe, c'est que la liberté triomphe, c'est que la terreur n'écrase pas tous les départements, ce qui m'importe, c'est que la Convention discute et non pas qu'elle décrète simplement sur un rapport ; ce qui m'importe, c'est qu'il n'y ait pas toujours qu'un avis sur tous les décrets. Car s'il n'y a pas de côté droit, j'en formerai un à moi seul, dussé-je perdre la tête, afin qu'il y ait une opposition et qu'on ne dise pas que nous rendons des décrets de confiance et sans discussion. Thuriot ne se borna pas à appuyer Chabot. Il s'attaqua, sans les nommer, à Hébert et à ses partisans, à ceux qui prêchaient des maximes qui tendent à anéantir le génie et tout ce qui tient au commerce et à l'industrie, à ces hommes qui veulent se baigner dans le sang de leurs semblables. Après un assez vif débat, la proposition de Chabot fut votée.

Ainsi les fripons de la Convention espéraient échapper à la surveillance des Comités qui n'oseraient plus faire arrêter aucun d'entre eux s'il leur fallait chaque fois affronter un débat public et contradictoire devant une Assemblée qui leur manifestait déjà sa défiance.

Mais ils avaient compté sans les Jacobins qui protestèrent le lendemain avec véhémence par la voix de Dufourny, de Montaut, de Renaudin, d'Hébert lui-même contre un vote qui allait assurer l'impunité des fripons et exciter l'audace des contre-révolutionnaires. Chabot, Basire, Thuriot furent l'objet de violentes attaques. Hébert fit décider qu'ils seraient soumis à une commission d'enquête nommée par les Jacobins.

Quand Dubarran et Barère demandèrent à la Convention, les 21 et 22 brumaire, qu'Osselin ne fût pas entendu et que le décret voté le 20 brumaire fût rapporté, ils ne trouvèrent plus de contradicteurs. Thuriot, Chabot, Basire se rétractèrent platement. Thuriot fut expulsé des Jacobins le lendemain 23 brumaire.

Chabot, vert de peur, craignit, il en fit lui-même l'aveu, qu'on ne vînt chez lui opérer une perquisition. Un paquet d'assignats de 100.000 livres que Benoist lui avait remis sur les 500.000 livres versées par la Compagnie des Indes le gênait beaucoup. Il faudrait en expliquer la provenance ! Alors Chabot prit un parti désespéré. Pour se couvrir, il imita, mais maladroitement, Fabre d'Eglantine. Il courut dénoncer ses complices auprès de Robespierre d'abord, puis du Comité de sûreté générale. Il raconta que le baron de Batz et son agent Benoist avaient acheté Delaunay et Julien de Toulouse pour faire chanter la Compagnie des Indes, qu'ils lui avaient remis, à lui Chabot, 100.000 livres pour acheter Fabre d'Eglantine, mais qu'il n'en avait rien fait ; que le baron de Batz stipendiait aussi les hébertistes pour dénoncer les députés qu'il s'efforçait de corrompre. Il insinua qu'Hébert, Dufourny, Lullier, ses propres accusateurs, étaient des agents de Batz. Celui-ci, à l'en croire, ne cherchait pas seulement à s'enrichir. Il voulait renverser la République en déshonorant les députés qu'il aurait corrompus d'abord. Sa conspiration avait deux branches : une branche corruptrice représentée par Delaunay, Benoist, Julien de Toulouse, une branche diffamatrice représentée par les hébertistes. Batz avait essayé déjà de sauver la reine et les Girondins. Chabot n'avait semblé accueillir ses propositions que pour connaître ses projets afin de les dénoncer ensuite. Il avait exposé sa réputation pour sauver la République ! Basire, à son tour, vint confirmer le récit de Chabot au sujet du chantage exercé par Delaunay et Julien de Toulouse sur la Compagnie des Indes sous l'inspiration du baron de Batz. Il mit en cause Danton à diverses reprises, en répétant que Delaunay comptait sur son concours. Mais Basire s'abstint de dénoncer les hébertistes. Chabot avait accusé Hébert d'avoir fait transférer Marie-Antoinette au Temple, à la demande de la ci-devant duchesse de Rochecouart. Il avait représenté toutes les mesures révolutionnaires que les hébertistes avaient exigées et obtenues, telles que le maximum, comme un moyen de dégoûter le peuple de la Révolution et de le pousser à la révolte. Basire s'en tenait à l'affaire d'agiotage.

Les membres des Comités furent convaincus qu'il y avait un grand fonds de vérité dans les récits de Basire et de Chabot. Mais ils ne doutèrent pas non plus que ces deux dénonciateurs, qu'ils surveillaient déjà auparavant, ne fussent aussi coupables que leurs collègues Delaunay et Julien de Toulouse. Ils ordonnèrent leur arrestation à tous les quatre. Ils joignirent au mandat d'arrêt les banquiers de Batz, Benoist, Simon, Duroy et Boyd et le fameux Proli auquel ils accolèrent son ami Dubuisson. Delaunay fut écroué au Luxembourg en même temps que Chabot et Basire. Julien réussit à échapper aux recherches et trouva un asile au siège même du Comité de sûreté générale, chez un commis de ce Comité — ce qui jette d'étranges lueurs sur la manière dont le gouvernement révolutionnaire était servi par ses agents les plus directs. Boyd était déjà en fuite. Batz parvint à dépister la police comme à son ordinaire. Il fila dans le midi de la France. Simon était à Dunkerque, d'où il partit pour Hambourg. On arrêta à sa place le fameux Saint-Simon, le futur théoricien socialiste, qui agiotait sur les biens nationaux avec son ami le comte de Redern sujet prussien. On ne trouva pas Benoist. Proli se tint caché dans les environs de Paris où on ne le découvrit que plus tard.

Il est remarquable que les deux Comités, contrairement à ce que Chabot et Basire espéraient, n'inquiétèrent ni Hébert, ni Dufourny, ni Lullier, ni l'inspirateur

et l'ami des deux derniers, Fabre d'Eglantine. Ils furent convaincus au contraire que Fabre, qui avait pourtant signé le faux décret avec Delaunay, était complètement innocent. Et leur conviction se fondait, moins sur l'examen des pièces qu'ils ne regardèrent que distraitement que sur la dénonciation que Fabre avait portée un mois auparavant contre Chabot, contre Hérault de Séchelles, contre les banquiers et agents de l'étranger. Ils crurent naïvement que ce justicier avait été un prophète. Ils ne virent dans les révélations de Chabot et de Basire que la confirmation de ses soupçons. Et, dans leur candeur, ils confièrent à Fabre le soin d'instruire avec Amar l'affaire où il était directement impliqué. Quant à Danton, que Basire surtout avait mis en cause, ils ne cherchèrent pas à l'inquiéter. Au contraire, ils prièrent Basire de supprimer ce qui le concernait dans la mise au net de sa dénonciation.

Ce qui les préoccupa, ce fut moins le côté financier de l'affaire qu'ils négligèrent que son côté politique et patriotique. Ils crurent vraiment à la réalité du complot de l'étranger. Billaud-Varenne, dans son discours du 28 brumaire à la Convention, mit en garde contre [l'exaltation malentendue, le zèle astucieusement exagéré](#) de ceux qui semaient la calomnie et la suspicion et qui recevaient l'or de Pitt pour diviser et diffamer les patriotes.

Pas un moment Hébert et ses amis ne songèrent à défendre les Proli, les Desfieux, les Dubuisson que l'infâme Chabot avait dénoncés comme les agents de Pitt. Hébert tremblait pour lui-même, Collot d'Herbois, en mission à Lyon, n'était plus là pour défendre ses amis et les protéger contre les attaques de Chabot. Cloutz, qui s'était tu quand on avait arrêté son ami le banquier Van den Yver, ne rompit pas le silence. Personne n'osa douter de la réalité du complot. Le 1er frimaire, Hébert remercia platement Robespierre, aux Jacobins, de l'avoir protégé contre les dénonciations. Il fit mieux : il rétracta ses précédentes attaques contre Danton, et il masqua sa reculade en demandant impérieusement que les complices de Brissot qui vivaient encore, et Mme Elisabeth avec eux, fussent livrés à Fouquier-Tinville. Après lui, Momoro démentit que les Cordeliers aient songé à s'agiter, à s'insurger pour Dubuisson, pour Proli. Et, comme Hébert, Momoro termina par un air de bravoure contre les prêtres : [Tant qu'il restera un de ces hommes autrefois si menteurs, qui n'ait pas encore abjuré solennellement ses impostures, il faudra toujours trembler, s'il reste un seul prêtre, puisque maintenant, en changeant de tactique, pour se soutenir ils veulent engager le peuple à soudoyer leurs farces. Il faudra les punir et tout le mal cessera.](#) Hébert et Momoro faisaient la partie belle à Robespierre. Il écarta dédaigneusement leur politique de violences : [Est-il vrai que nos plus dangereux ennemis soient les restes impurs de la race de nos tyrans ?... A qui persuaderait-on que la punition de la méprisable sœur de Capet imposerait plus à nos ennemis que celle de Capet lui-même et de sa méprisable compagne !](#) Donc pas de guillotines nouvelles et inutiles ! répondit Robespierre à Hébert, et il répondait ensuite à Momoro : pas de surenchère antireligieuse ! [Vous craignez, dites-vous, les prêtres ! Les prêtres craignent bien davantage les progrès de la lumière. Vous avez peur des prêtres ! Et ils s'empressent d'abdiquer leurs titres pour les échanger contre ceux de municipaux, d'administrateurs et même de présidents de sociétés populaires. Croyez seulement à leur amour de la patrie sur la foi de leur abjuration subite, et ils seront très contents de vous... Je ne vois plus qu'un seul moyen de réveiller le fanatisme, c'est d'affecter de croire à sa puissance. Le fanatisme est un animal féroce et capricieux ; il fuyait devant la raison ; poursuivez-le avec de grands cris, il retournera sur ses pas. Et courageusement Robespierre disait leur fait aux déchristianisateurs dont il](#)

perçait à jour les calculs démagogiques. Il ne voulait pas que sous prétexte d'abattre le fanatisme, on instituât un fanatisme nouveau. Il désavouait les mascarades anticléricales. Il faisait ressortir les graves dangers de la révolution religieuse. Il affirmait que la Convention ferait respecter la liberté des cultes. Il montrait que la déchristianisation était un coup astucieusement combiné par les lâches émissaires des tyrans étrangers, qui voulaient incendier la France et la rendre odieuse à tous les peuples. Il nomma et exécuta, en une philippique passionnée, ceux qu'il croyait coupables : Proli, Dubuisson, Pereira, Desfieux. Il les fit exclure du club sans que Cloutz qui présidait ouvrît la bouche pour leur défense.

L'effet de son discours fut immense. Depuis dix jours la déchristianisation se déployait sans obstacle. Désormais la presse fait volte-face. La Convention retrouve la force de résister à la démagogie. Elle confirmera bientôt expressément, le 18 frimaire, la liberté des cultes.

Les hébertistes s'abandonnèrent. La veille, ils accusaient Basire et Chabot. Et quand Basire et Chabot se dressent en les accusant à leur tour, ils tremblent et se réfugient sous l'égide de Robespierre, qui les protège, mais en les humiliant et en discréditant leur politique.

La dénonciation de Chabot succédant à celle de Fabre d'Eglantine prit de ce fait une énorme importance. Elle va dominer le duel des partis. Elle va exaspérer les haines de toutes les inquiétudes patriotiques. Le Complot de l'Étranger a pris corps. Il sera le chancre rongeur qui dévorera la Montagne.



## CHAPITRE IX

# LES INDULGENTS

Jusqu'à la grande dénonciation de Chabot et de Basire, l'opposition contre le gouvernement révolutionnaire n'avait été que sporadique et intermittente. Elle n'avait pas pris la forme d'un système. Elle critiquait l'application des mesures révolutionnaires et non leur principe même. C'était une opposition masquée et indirecte, une opposition de ruses et d'embûches.

Seul Jacques Roux avait risqué dans son journal, vers le milieu de septembre, une protestation franche et directe. *On ne fait pas aimer et chérir un gouvernement en dominant les hommes par la Terreur, avait-il écrit dans son n° 265... Ce n'est pas en brouillant, en renversant, en incendiant, en ensanglantant tout, en faisant de la France une vaste bastille que notre Révolution fera la conquête du monde... C'est ressusciter le fanatisme que d'imputer à un homme le crime de sa naissance. Il y a plus d'innocents incarcérés que de coupables...* Jacques Roux écrivait cela de la prison de Sainte-Pélagie où il était enfermé. Mais quel crédit pouvait avoir cette tardive sagesse de la part d'un homme qui avait poussé à tous les excès qui ne lui faisaient horreur que depuis qu'il en était victime ? Les protestations analogues formulées par Leclerc ne trouvèrent pas plus d'écho. Leurs journaux disparurent.

L'opposition des Indulgents était beaucoup plus dangereuse. Ses chefs étaient des orateurs de talent ayant pour la plupart participé aux affaires soit dans les Comités, soit dans les missions. Ils devaient forcément grouper derrière eux tous ceux que la Terreur inquiétait, et ils étaient légion.

Il leur fallait un chef. Dès le premier moment Chabot avait pensé à Danton. En sortant du Comité de sûreté générale, le 26 brumaire, il était allé trouver Courtois et l'avait mis au courant. Courtois s'empressa d'avertir Danton. Comprenant que l'enquête sur l'affaire de la Compagnie des Indes pouvait l'atteindre, le tribun fatigué se hâta de rentrer à Paris où il arriva dès le 30 brumaire au soir. Il revenait plein de haine contre les hébertistes dont il avait subi les furieuses attaques, plein d'appréhension à l'égard du Comité de salut public qui avait écouté les dénonciations portées contre lui par Louis Comte. Il condamnait depuis longtemps la politique du Comité. Il avait blâmé le procès de Custine, blâmé la destitution des généraux nobles, blâmé le procès de la reine *qui détruisait l'espoir*, disait-il à Duplain, *de traiter avec les puissances étrangères*, car il ne voyait le salut que dans une paix rapide, dût-on l'acheter d'un prix très cher. Il avait pleuré de son impuissance à sauver les Girondins.

Garat nous dit qu'à son retour d'Arcis Danton lui fit confiance de son plan d'action, qu'il appelle justement une conspiration, car ce plan ne tendait rien moins qu'à la ruine du gouvernement révolutionnaire et à un complet changement de régime. Il s'agissait, en effet, de jeter la division dans les

Comités, d'attirer à soi Robespierre, Barère, puis, les Comités divisés et enveloppés, d'en provoquer le renouvellement, au besoin par une journée, et, une fois dans la place, de barrer résolument à droite pour faire la paix, ouvrir les prisons, réviser la Constitution, rendre aux riches leur influence, faire rentrer les émigrés et liquider la Révolution par une transaction avec tous ses ennemis.

Or, les choses se passèrent exactement comme le dit Garat. Danton prit la suite de la politique déjà esquissée par Basire, Chabot, Thuriot, Fabre d'Eglantine, etc., mais il y mit plus de prudence et d'adresse. Pour amadouer Robespierre et l'attirer dans son piège, Danton se hâta, dès le 2 frimaire, de condamner l'emploi de la violence contre le catholicisme et il lance habilement l'idée qu'il était temps de mettre fin à la Terreur : **Je demande qu'on épargne le sang des hommes !** Il veut, le 6 frimaire, un prompt rapport sur la conspiration dénoncée par Chabot et Basire et il s'exprime de telle sorte qu'il englobe dans la conspiration tous ceux qui ont réclamé des lois terroristes. En défendant Chabot et Basire, il ne se défendait pas seulement lui-même, il défendait du même coup tous les députés d'affaires, les Guffroy, les Courtois, les Reubell, les Merlin de Thionville, les Thuriot, les Boursault, les Fréron, les Barras, les Tallien, les Bentabole, les Rovère et tant d'autres. Encouragés, ceux-ci donnèrent aussitôt de la voix contre Bouchotte, l'homme des hébertistes. Danton s'enhardit, le 11 frimaire, à combattre une mesure aussi populaire que l'échange forcé du numéraire contre les assignats, une mesure préconisée par les Cordeliers et par Cambon et déjà mise en vigueur par plusieurs représentants en mission. **Maintenant que le fédéralisme est brisé, dit-il, les mesures révolutionnaires doivent être une conséquence nécessaire de vos lois positives...** Dès ce moment tout homme qui se fait ultra-révolutionnaire donnera des résultats aussi dangereux que pourrait le faire le contre-révolutionnaire décidé... Rappelons ceux d'entre nos commissaires qui, avec de bonnes intentions sans doute, ont pris les mesures qu'on nous a rapportées, et que nul représentant ne prenne désormais d'arrêtés qu'en concordance avec nos décrets révolutionnaires... Rappelons-nous que si c'est avec la pique que l'on renverse, c'est avec le compas de la raison et du génie qu'on peut élever et consolider l'édifice de la société. Les riches ne furent pas forcés d'échanger leur or contre le papier républicain. Les arrêtés contraires des représentants furent cassés. Les possédants respirèrent.

La vague de réaction était déjà si forte que l'inconsistant Chaumette, abandonnant les drapeaux d'Hébert, se laissait emporter par elle. A l'heure même où Danton combattait avec succès l'échange du numéraire contre l'assignat, il dénonçait à la Commune les comités révolutionnaires des sections qui se livraient, à l'en croire, à des actes arbitraires de toute espèce et qui ne semblaient arrêter parfois des aristocrates que **pour se ménager le droit d'attaquer les patriotes les plus accrédités**. Il voulut convoquer à l'Hôtel de Ville les membres de ces comités pour y rendre compte de leur conduite et y recevoir des instructions. Mais Billaud-Varenne s'émut de son langage modérantiste, fit l'éloge de la loi des suspects qui avait procuré les victoires aux frontières en déjouant les trahisons et reprocha à Chaumette de se populariser **en laissant à la Convention l'odieux des mesures rigoureuses**. L'arrêté de Chaumette fut rapporté (14 frimaire) et Chaumette rayé par les Cordeliers (27 frimaire).

Les Indulgents firent un grand effort pour s'emparer des Jacobins. Danton qui autrefois ne fréquentait plus les séances y reparut avec assiduité. Il s'opposa avec véhémence, le 13 frimaire, à ce que l'église du Havre fût mise à la disposition du club de cette ville pour y tenir ses séances. **Je demande que l'on se défie de ceux qui veulent porter le peuple au-delà des bornes de la Révolution**

et qui proposent des mesures ultra-révolutionnaires. Un ancien prêtre Coupé de l'Oise lui répondit sèchement que les églises appartenaient au peuple et que celui-ci pouvait disposer de ses biens à sa volonté pour s'assembler dans les locaux qui lui paraîtraient les plus commodes. Danton voulut répliquer. Des murmures violents l'interrompirent. Il dut non seulement protester qu'il n'avait pas l'intention de rompre le nerf révolutionnaire, mais présenter son apologie aussi bien pour sa vie privée que pour sa vie politique : **Ne suis-je plus ce même homme qui s'est trouvé à vos côtés dans les moments de crise ! Ne suis-je pas celui que vous avez souvent embrassé comme votre ami et qui doit mourir avec vous ?** Il eut beau se mettre sous l'égide du nom de Marat, les auditeurs des tribunes le huaient et les clubistes secouaient la tête et souriaient de pitié, au dire de Camille Desmoulins, comme au discours d'un homme condamné par tous les suffrages. De guerre lasse, il dut s'humilier à demander une commission d'enquête pour examiner les accusations portées contre lui. Sans Robespierre il était perdu. Robespierre fit écarter la commission d'enquête, tout en marquant soigneusement qu'il n'avait pas toujours été de l'avis de Danton et qu'il lui était arrivé de lui faire quelques reproches, par exemple au temps de Dumouriez et au temps de Brissot. Robespierre voulait éviter les divisions entre les révolutionnaires : **La cause des patriotes est une, comme celle de la tyrannie, ils sont tous solidaires !** Son intervention était d'autant plus méritoire que sur le fait précis qui avait provoqué le débat, il était de l'avis de Coupé de l'Oise, à tel point qu'il signa le lendemain, avec Billaud, l'arrêté qui accorda aux Jacobins du Havre l'église des Capucins.

Les Indulgents n'avaient eu jusque-là qu'un seul journal, le *Rougyff* ou le *Frank en vedette* du député Guffroy qui s'appliquait laborieusement à imiter le style poissard du Père Duchesne. Camille Desmoulins reprit sa plume et lança, le 15 frimaire, le *Vieux Cordelier*. Lui aussi avait à pourvoir à sa propre défense. Compromis par ses mauvaises fréquentations avec d'Espagnac, dont il avait servi le frère inquiet dès la Constituante pour le scandaleux échange du comté de Sancerre, avec le tenancier de tripot Dithurbide dont il avait soutenu les intérêts contre Brissot, avec le journaliste royaliste Richer de Serizy son compagnon de plaisir, avec le général Arthur Dillon arrêté pour complot, avec bien d'autres, Camille était suspect depuis longtemps aux Jacobins. Ce vieux Cordelier n'était qu'un Cordelier vieilli. Sa tactique est simple. Il l'a empruntée directement à Chabot et à Basire. Ses adversaires sont des agents de Pitt. **Ô Pitt, je rends hommage à ton génie !** C'est le premier mot de son journal. Tous ceux que les hébertistes attaquent sont des victimes de Pitt. Chabot avait dit : il y a parmi les Montagnards des corrupteurs et des corrompus. Desmoulins rectifie : il n'y a ni corrupteurs ni corrompus, tous sont au-dessus du soupçon. Ce sont d'innocentes victimes de ces hébertistes, payés par Pitt pour diffamer la représentation nationale. Desmoulins revendique l'entière liberté de la presse. Il avait beau dire qu'il n'en ferait qu'un usage modéré, il offrait une tribune aux royalistes dans la crise mortelle que le pays traversait. Son numéro fut lu avidement par tout ce que Paris comptait d'aristocrates plus ou moins cachés.

Les Indulgents poussèrent leur attaque. Merlin de Thionville réclama le 15 frimaire la levée du secret auquel étaient soumis Basire et Chabot. Il n'obtint pas satisfaction, mais le surlendemain Thuriot veut qu'on recherche les moyens de remettre en liberté les patriotes détenus en vertu de la loi des suspects. Puis, le 19 frimaire, Simond, un intime de Chabot et des Frey, propose aux Jacobins que les sociétés aient le droit de réclamer les patriotes détenus. Si sa proposition était admise, il n'y avait plus besoin de comités révolutionnaires. Les membres

des clubs seraient devenus tabous. Leurs cartes de Jacobins les mettraient à l'abri de toute recherche. Robespierre dénonça le piège : On veut vous arrêter dans votre marche rapide, comme si vous étiez parvenus au terme de vos travaux... Vous ne savez donc pas que dans vos armées la trahison pullule, vous ne savez pas qu'à l'exception de quelques généraux fidèles vous n'avez de bon que le soldat. Au-dedans l'aristocratie est plus dangereuse que jamais parce que jamais elle ne fut plus perfide. Autrefois elle vous attaquait en bataille rangée, maintenant elle est au milieu de vous, elle est dans votre sein, et, déguisée sous le voile du patriotisme, elle vous porte, dans le secret, des coups de poignard dont vous ne vous défiez pas. Les Indulgents comprirent que Robespierre serait moins facile à envelopper qu'ils ne l'avaient cru.

Ils redoublèrent leurs coups contre les hébertistes. Dans son n° 2 Desmoulin se livra à une violente agression contre Cloutz, responsable de la déchristianisation, ce coup de Pitt. Cloutz est prussien, il est cousin germain de ce Proli tant dénoncé. Il a travaillé à la *Gazette universelle* [journal royaliste] où il a fait la guerre aux patriotes... C'est Guadet et Vergniaud qui ont été ses parrains et l'ont fait naturaliser citoyen français par décret de l'Assemblée législative... il n'a jamais manqué de dater ses lettres, depuis cinq ans, de Paris chef-lieu du globe, et ce n'est pas sa faute si les rois de Danemark et de Suède gardent la neutralité et ne s'indignent pas que Paris se dise orgueilleusement la métropole de Stockholm et de Copenhague...

Le lendemain ce fut le tour d'Hébert d'être sur la sellette aux Jacobins. Bentabole, commensal de Chabot et des Frey, lui reprocha de mettre trop de chaleur dans ses dénonciations : Je lui demande s'il a le secret des conspirations ; je lui demande pourquoi il a dit, en parlant d'un député, qu'il ne quitterait pas plus le frocard Chabot que le cornard Roland ? Pourquoi semble-t-il condamner Chabot et le regarder comme coupable avant qu'il soit jugé ? Pourquoi a-t-il attaqué Laveaux, parce que celui-ci avait parlé en faveur d'un Être suprême ? Quant à moi, ennemi de toute pratique superstitieuse, je déclare que je croirai toujours à un Être suprême. C'était la première fois qu'on osait prendre aux Jacobins la défense de Chabot. Hébert nia piteusement qu'il eût prêché l'athéisme : Je déclare que je prêche aux habitants des campagnes de lire l'Évangile. L'incident montrait jusqu'à quel point les Indulgents poussaient maintenant l'audace.

Ils se crurent assez forts déjà pour renouveler à l'improviste le Comité de salut public, dont les pouvoirs expiraient le lendemain 22 frimaire. L'assaut brusqué avait été préparé avec soin par des attaques répétées menées contre Bouchotte et ses agents. Philippeaux, un naïf orgueilleux, que le Comité avait blessé en négligeant ses dénonciations contre Rossignol et Ronsin, avait lancé, le 16 frimaire, une lettre ouverte au Comité d'une violence extrême : Si les hommes que vous protégez, lui disait-il, n'étaient pas coupables... [la commission d'enquête que j'ai réclamée] eût manifesté leur innocence. S'ils étaient coupables, vous êtes devenus leurs complices, en leur assurant l'impunité, et le sang de 20.000 patriotes égorgés par suite de cette fausse mesure crie vengeance contre vous-mêmes.

Bourdon de l'Oise demanda le renouvellement du Comité le 22 frimaire : Si la majorité a l'entière confiance de la Convention et du peuple, il s'y trouve quelques membres que l'on sera bien aise de n'y plus voir. Merlin de Thionville proposa que le Comité fût renouvelé par tiers tous les mois. En dépit de Cambacérès la majorité décida qu'un scrutin aurait lieu le lendemain.

Le soir même Fabre d'Eglantine faisait chasser des Jacobins Coupé de l'Oise pour cette seule raison qu'il avait blâmé le mariage des prêtres, en réalité parce qu'il avait osé tenir tête à Danton les jours précédents. Un Indulgent reprochait à Cloutz ses liaisons avec les Van den Yver, banquiers hollandais compromis avec la Dubarry. Robespierre exécutait Cloutz dans un réquisitoire terrible dont la matière et jusqu'aux termes étaient empruntés au *Vieux Cordelier* de l'avant-veille. Cloutz anéanti ne sut que répondre et fut rayé.

Si le Comité avait été renouvelé, nul doute que les Indulgents y auraient maintenu Robespierre et qu'ils se seraient bornés à en exclure les membres liés aux hébertistes, c'est-à-dire Héroult, Collot, Billaud, Saint-André qui tous avaient été en relations suivies, comme Cloutz, avec Proli, avec Desfieux, avec Hébert. Mais le renouvellement fut ajourné, le 23 frimaire, sur une intervention d'un ami de Saint-André, Jay de Sainte-Foy, qui montra qu'il serait impolitique de changer le Comité au moment où l'aristocratie faisait ses derniers efforts et où les puissances étrangères plaçaient la Convention **entre deux écueils également dangereux, le patriotisme exagéré et le modérantisme.**

Ce répit permit à Robespierre de se reprendre. S'il n'avait pas encore vu où tendait la manœuvre des Indulgents, le n° 3 du *Vieux Cordelier* allait lui ouvrir les yeux. Cette fois Desmoulins ne se bornait plus à attaquer les hébertistes, c'était tout le régime qu'il visait derrière eux et contre lequel il donnait un coup de bélier. Il débutait par un parallèle plein d'astuce entre la monarchie et la République où, sous prétexte de retracer les crimes des Césars romains, il flétrissait ceux de la République. Le procédé n'était pas nouveau. C'était celui des encyclopédistes, l'allusion enveloppée, l'ironie perfide. La véritable pensée de l'auteur se réfugiait dans la négation même de cette pensée. Il ne veut pas, dit-il, réjouir les royalistes et il met sous leurs yeux, en s'abritant derrière Tacite, une effroyable peinture de la République. D'ailleurs il laissait bientôt de côté Tacite et nommait cette fois les ultra-révolutionnaires aussi coupables que les affranchis des Césars. C'était Montaut par exemple qui réclamait 500 têtes à la Convention, qui voulait que l'armée du Rhin fusillât l'armée de Mayence, qui proposait d'embastiller la moitié du peuple français et de mettre des barils de poudre sous ces bastilles. Desmoulins attaquait enfin directement toute l'institution révolutionnaire : **Il n'y a aujourd'hui en France que les 1.200.000 soldats de nos armées qui, fort heureusement, ne fassent pas de lois, car les commissaires de la Convention font des lois, les départements, les districts, les municipalités, les sections, les comités révolutionnaires font des lois et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles en font aussi !** Il s'en prenait encore aux Comités de la Convention coupables de bêtise et d'orgueil. Leur ignorance patriote avait fait plus de mal que l'habileté contre-révolutionnaire des La Fayette et des Dumouriez.

Cet audacieux n° 3 eut un retentissement immense. C'était le régime condamné par un de ceux qui l'avaient créé, la Terreur flétrie par celui qui avait excité le peuple à décrocher les réverbères. Quelle joie pour les aristocrates et quelle tristesse pour les révolutionnaires sincères ! La campagne éclatait juste au moment où Chabot, Basire et Delaunay étaient interrogés sur leurs crimes. Comment ne pas croire que la Terreur que les Indulgents veulent supprimer, c'est la Terreur qu'ils redoutent pour eux-mêmes, que l'échafaud qu'ils veulent briser, c'est l'échafaud qui les attend ?

L'attaque est si vive qu'au début les gouvernants fléchissent sous elle. Fabre dénonce hardiment, le 27 frimaire, devant la Convention, le secrétaire général de

Bouchotte, Vincent, un des grands hommes des Cordeliers, le chef de l'armée révolutionnaire Ronsin déjà accusé par Philippeaux, le chef des Tape-dur Maillard que Fabre avait déjà fait incarcérer en brumaire mais qu'on avait dû relâcher faute de preuves. A Vincent, il reproche vaguement, sans rien préciser, de payer des agents pour entraver les opérations des représentants et de distribuer des sursis d'appel à ses amis. Contre Ronsin, il invoque une affiche sur la répression des rebelles lyonnais, [horrible placard qu'on ne peut lire sans frémir](#). La Convention, sans plus, ordonne l'arrestation des trois dénoncés qui occupent cependant de hautes fonctions. Si Vadier n'avait pas défendu Héron, son agent au Comité de sûreté générale, il aurait eu le même sort. Trois autres agents du Conseil exécutif furent encore décrétés d'arrestation, sans plus de formes. Procédure insolite. La Convention frappait les agents les plus élevés du gouvernement révolutionnaire sans enquête, sans même prendre l'avis des Comités responsables qui les avaient choisis.

Le soir même, aux Jacobins, les hébertistes n'osèrent protester que faiblement. La voix de Raisson qui s'élevait en faveur de Ronsin fut étouffée par Laveaux, Dufourny, Fabre qui piétinèrent les vaincus. Bourdon de l'Oise s'écriait joyeusement, le 29 frimaire, que [la faction contre-révolutionnaire des bureaux de la guerre serait bientôt écrasée](#). Mais il avait compté sans Collot et sans Robespierre.

Atteint déjà derrière Proli et Desfieux qu'il avait d'abord défendus, Collot, depuis l'arrestation de Ronsin son agent, se voyait directement menacé. Une députation de Lyonnais était partie pour Paris avec le dessein de dénoncer les horreurs des fusillades qu'il avait ordonnées. Il se hâta, lui aussi, vers Paris pour prévenir la dénonciation. Il s'était fait accompagner, pour frapper les imaginations, de la tête de Chalier. Il offrit cette relique en grande pompe à la Commune. Tout ce que Paris comptait de patriotes ardents lui fit cortège, le 1er nivôse, depuis la place de la Bastille jusqu'à la Convention. L'un d'eux demanda les honneurs du Panthéon pour le martyr Chalier, dont les restes furent présentés à la Convention. Couthon appuya la demande et fit mieux. Il proposa d'exclure du Panthéon le général Dampierre, l'ami de Danton tué à l'ennemi, qui n'était qu'un traître, dit-il. Danton, contre qui ce coup droit était porté, protesta, prit la défense de Dampierre et fit renvoyer au Comité les propositions de Couthon.

Alors Collot prit la parole pour se justifier. Il invoqua les décrets de l'Assemblée, les ordres du Comité. Il avoua les mitraillades en les atténuant. Il fit l'éloge des deux commissions militaires qui avaient condamné les rebelles. Les Dantonistes n'osèrent pas lui répondre. Ses actes furent approuvés. Mais Fabre d'Eglantine s'acharna contre un lieutenant de Ronsin, Mazuel, qu'il fit décréter d'arrestation.

Le soir même Collot fit honte aux Jacobins de leur faiblesse : [Il y a deux mois que je vous ai quittés, vous étiez tous brûlants de la soif de la vengeance contre les infâmes conspirateurs de la ville de Lyon... Si j'étais arrivé trois jours plus tard à Paris je serais peut-être décrété d'accusation !](#) Il se solidarisa avec Ronsin dont il fit un vif éloge, peignit la joie des aristocrates à la nouvelle de son arrestation : [Vos collègues, vos amis, vos frères vont être sous le poignard !](#) Il termina par une attaque contre les Indulgents. Le courage est contagieux. Les hébertistes qui, depuis un mois, pliaient et reculaient, firent front à l'exemple de Collot. Momoro dénonça Goupilleau, Nicolas Desmoulins qui frisait depuis longtemps la guillotine, Hébert, Bourdon de l'Oise qui avait été l'ennemi de Marat, Philippeaux et son odieux pamphlet, Fabre d'Eglantine lié avec tous les

aristocrates. Les Jacobins se solidarisèrent avec Ronsin et Vincent dont ils réclamèrent la mise en liberté.

Mais si Collot avait pu accomplir ce rétablissement, c'est que le Comité l'avait soutenu. Robespierre avait évolué. Non qu'il ait approuvé les actes de Collot à Lyon. Bien au contraire. Il n'avait répondu à aucune des lettres pressantes que Collot lui avait écrites dans sa mission. Mais Robespierre, qui avait suivi d'abord avec sympathie la campagne des Indulgents, parce qu'il eût été heureux d'éliminer les agents de désordre et de violence, se mit en défiance quand il les vit se livrer à une œuvre de rancunes et de vengeances personnelles, préparer la réaction avec le n° 3 du Vieux Cordelier, s'attaquer à de bons serviteurs comme Héron, comme Bouchotte qui avait sa confiance, à son collègue Saint-André dont il estimait le caractère et le talent.

Puis, le 29 frimaire, l'affaire qu'instruisait Amar, sur la dénonciation de Chabot, a fait un pas en avant. Amar et Jagot ont examiné l'original du faux décret de liquidation de la Compagnie des Indes. Ils ont constaté qu'il portait la signature de Fabre d'Eglantine et que celui-ci avait accepté un texte qui était le contraire de son amendement. Leur étonnement est tel qu'ils décident, le 6 nivôse, d'exclure Fabre de l'instruction. Robespierre se demande maintenant s'il n'a pas été la dupe de Fabre, d'un fourbe adroit, plus coupable même que ceux qu'il dénonçait pour donner le change.

Robespierre ne voit que l'intérêt de la Révolution. Était-ce le moment d'ouvrir les prisons aux suspects pour y replonger les meilleurs patriotes, de relâcher ou de détruire les lois révolutionnaires quand les Vendéens passés au nord de la Loire infligeaient défaites sur défaites aux troupes républicaines lancées à leur poursuite, quand Wurmser, après avoir forcé les lignes de Wissembourg, campait aux portes de Strasbourg, quand les Anglais et les Espagnols étaient toujours en possession de notre premier port de la Méditerranée ? Était-ce le moment de désorganiser le gouvernement révolutionnaire quand la Commission des subsistances se mettait à peine à l'œuvre, quand l'application de la grande loi du 14 frimaire commençait ?

Le 3 nivôse, aux Jacobins, Robespierre prit position au-dessus des partis. Une affluence inaccoutumée remplissait la salle. Certains offrirent jusqu'à 25 livres pour obtenir une place dans les tribunes. Les Indulgents voulurent faire rapporter la décision par laquelle la société avait pris la défense de Ronsin et de Vincent. Ils subirent un premier échec. Collot tragique annonça la mort du patriote lyonnais, ami de Chalier, Gaillard, qui s'était tué de désespoir. Voilà où conduisait le modérantisme. Levasseur de la Sarthe prononça un réquisitoire contre Philippeaux, son compatriote, qu'il qualifia de bavard et de menteur. Philippeaux répliqua sur le même ton. Il maintint toutes ses accusations contre les généraux sans-culottes qui commandaient en Vendée, les accusa de dilapider le trésor, de ne penser qu'à faire bonne chère, d'être ineptes, lâches et traîtres. La salle devint tumultueuse. Danton, affectant l'impartialité, intervint pour réclamer le silence en faveur de Philippeaux : **Peut-être n'y a-t-il ici de coupables que les événements ; dans tous les cas je demande que tous ceux qui ont à parler dans cette affaire soient entendus.** Robespierre, après avoir reproché à Philippeaux ses attaques inconsidérées contre le Comité de salut public, ne voulut voir dans la querelle que des rancunes personnelles. Il engagea Philippeaux à faire le sacrifice de son amour-propre. Contrairement à Danton qui demandait une enquête, sans doute afin de prolonger l'incident, Robespierre s'efforçait d'y couper court en faisant appel à l'union. Et, se tournant vers les hébertistes

comme il s'était tourné vers Philippeaux, il leur demandait d'attendre avec calme le jugement des Comités sur Ronsin, Vincent, Maillard. Marat n'a-t-il pas été tranquillement au tribunal révolutionnaire ? N'en est-il pas revenu triomphant ? Chabot, qui a rendu les plus grands services à la chose publique, n'est-il pas arrêté ?

Mais Philippeaux, refusant le rameau d'olivier que Robespierre lui tendait, dirigea contre le Comité une attaque plus directe et Danton reprit sa proposition d'une commission d'enquête. Je demande à Philippeaux, dit Couthon, s'il croit, dans son âme et conscience, qu'il y a une trahison dans la guerre de Vendée ? Philippeaux répondit : Oui. Alors, reprit Couthon, je demande aussi la nomination d'une commission. Les ponts étaient coupés entre les Indulgents et le Comité.

L'hébertiste Momoro, saisissant l'occasion, offrit à celui-ci le concours de ses amis, mais un concours conditionnel : Que le patriotisme soit soutenu, que les patriotes ne soient point opprimés et tous les républicains réunis aux Comités de salut public et de sûreté générale, à la Convention et à la Montagne, défendront la République jusqu'à la dernière goutte de leur sang ! Robespierre, qui avait tous les courages, releva vivement la menace cachée qu'il sentit sous ces avances : Voudrait-on faire croire que la Convention opprime les patriotes ? A-t-on oublié que les Brissotins n'y sont plus, que la Montagne est là et qu'elle fera toujours rendre justice aux républicains ? Il ajouta que la Convention ferait son devoir jusqu'au bout sans craindre les insurrections. C'était avertir les hébertistes que s'ils pensaient user d'intimidation, ils se trompaient.

Ainsi Robespierre se tenait à égale distance de Philippeaux et de Momoro, position très forte qui lui valut dans le peuple une popularité extrême, car le peuple comprenait que le salut de la Révolution était dans l'union des révolutionnaires. Or, juste au lendemain de la grande séance du 3 nivôse aux Jacobins, arrivait à Paris la nouvelle de la reprise de Toulon par les troupes républicaines de Dugommier. Le Comité en fut consolidé et Robespierre en profita pour prononcer, le 5 nivôse, devant la Convention, une apologie vigoureuse du gouvernement révolutionnaire, réplique topique au Vieux Cordelier. De la distinction capitale entre le gouvernement constitutionnel et le gouvernement révolutionnaire, entre l'état de guerre et l'état de paix il déduisait avec beaucoup de logique la justification de la Terreur. S'installant sur le rocher de l'intérêt public, il foudroyait les deux extrêmes : Le modérantisme qui est à la modération ce que l'impuissance est à la chasteté, et l'excès qui ressemble à l'énergie comme l'hydropisie à la santé... Les barons démocrates sont les frères des marquis de Coblenz et quelquefois les bonnets rouges sont plus voisins des talons rouges qu'on ne pourrait le penser. Barère dénonça le Vieux Cordelier le lendemain et Billaud-Varenne fit rapporter un décret voté quelques jours auparavant, sur la motion de Robespierre, pour organiser un Comité de justice, qui recevrait la mission de trier les détenus et d'élargir ceux qui auraient été arrêtés à tort.

Depuis que les Vendéens avaient été écrasés au Mans et à Savenay, depuis que Hoche avait mis les Austro-Prussiens en fuite au Geisberg et reprit Landau, le Comité s'affermissait et s'enhardissait. Les Indulgents reculaient tous les jours.

Le 15 nivôse, la découverte, sous les scellés de Delaunay, de la minute du premier projet de décret sur la liquidation de la Compagnie des Indes apportait la preuve définitive de la culpabilité de Fabre d'Églantine. Robespierre exécuta aux Jacobins, le 19 nivôse, le fripon qui l'avait trompé et Fabre fut arrêté quatre jours plus tard. Quand Danton, le lendemain, commit la suprême imprudence

d'intervenir en faveur de son ami, il s'attira de Billaud-Varenne la terrible réplique : **Malheur à ceux qui se sont assis auprès de lui et qui seraient encore ses dupes !**

Non seulement les Indulgents ont échoué dans leur tentative pour arrêter la Terreur, mais ils sont eux-mêmes menacés. Ils peuvent être entraînés dans le procès des fripons qu'ils ont défendus. Ils ont discrédité la clémence en la réclamant pour des indignes.



## CHAPITRE X

# DES CITRA AUX ULTRA

Les Indulgents avaient pour eux la sympathie secrète de la majorité des députés que la Révolution du 2 juin n'avait convertis qu'en apparence aux doctrines de la Montagne, aux doctrines du Salut public. Sans l'éclat des services rendus le Comité eût été renversé plus d'une fois. Il ne se maintenait qu'en prouvant qu'il était nécessaire. Mais il ne pouvait agir, il ne pouvait mettre en marche l'énorme machine du gouvernement révolutionnaire qu'avec la confiance et l'appui des meneurs sans-culottes qui ne péroraient pas seulement dans les clubs, mais qui remplissaient maintenant les cadres de la nouvelle bureaucratie. Ces hommes nouveaux, nés de la guerre, jeunes pour la plupart, frais émoulus des écoles où on leur avait donné en exemple les héros de la Grèce et de Rome, défendaient dans la Révolution une carrière en même temps qu'un idéal. Ils peuplaient les bureaux de la guerre, surveillaient en qualité de commissaires du Conseil exécutif ou du Comité de salut public les généraux et les représentants eux-mêmes, ils étaient en nombre dans les comités révolutionnaires et dans les tribunaux répressifs, c'était par eux que s'exécutaient les ordres de Paris et que Paris était éclairé. Le régime reposait sur leur loyalisme et leur bonne volonté.

La campagne des Indulgents les atteignait directement. Ils étaient menacés non seulement dans leurs situations mais dans leurs personnes. Beaucoup furent englobés dans la dénomination redoutable d'agents de l'étranger ou d'ultra-révolutionnaires. Souvent les représentants qu'ils surveillaient ou qu'ils alarmaient les mirent en arrestation. Les luttes intestines des révolutionnaires ne furent donc pas limitées au champ clos des Jacobins de Paris ou de la Convention, elles s'étendirent à la France entière. Comme elles éclataient juste au moment de l'application de la grande loi du 14 frimaire, quand partout s'opérait l'épuration des autorités et des clubs, quand la Commission des subsistances s'organisait, le péril était grand que le nouveau régime fût paralysé avant même qu'il eût pris forme régulière. On jugerait mal de la gravité de la crise si on ne quittait la capitale pour examiner le pays.

Le conflit est partout. En Alsace, Saint-Just et Lebas, chargés d'une mission extraordinaire, après la prise des lignes de Wissembourg, ne communiquent pas avec les représentants aux armées du Rhin et de la Moselle, J.-B. Lacoste et Baudot qui s'en montrent froissés. Saint-Just fait arrêter le chef des réfugiés étrangers, Euloge Schneider, ancien vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Brendel devenu accusateur public. Schneider venait de se marier. Il avait fait à Strasbourg une entrée sensationnelle, aux côtés de sa jeune épouse, en calèche escortée de cavaliers sabre au clair. Saint-Just le fit exposer quelques heures sur la plate-forme de la guillotine, avant de l'envoyer au tribunal révolutionnaire : Cette punition, écrit Lebas à Robespierre, le 24 frimaire, qu'il s'est attirée par sa conduite insolente, a été aussi commandée par la nécessité de réprimer les

étrangers. Ne croyons pas les charlatans cosmopolites et ne nous fions qu'à nous-mêmes. Saint-Just supprime du même coup la Propagande, sorte de club ambulante que les représentants à l'armée du Rhin avaient organisé pour républicaniser les campagnes.

Lacoste et Baudot protestent hautement. Ils écrivent à la Convention, les 28 et 29 frimaire, que le supplice infâme qu'a subi Schneider a consterné les patriotes et rendu les aristocrates plus dangereux et plus insolents que jamais. Ils font l'éloge des orateurs de la Propagande, **tous trempés au fer chaud du Père Duchesne**. Ils demandent en même temps leur rappel.

Conflit en Lorraine. Balthazar Faure, après avoir fait arrêter pour péculat le chef des hébertistes locaux, Marat Mauger, qu'il traduit au tribunal révolutionnaire, épure le club de Nancy en arrêtant les principaux révolutionnaires. Mais J.-B. Lacoste et Baudot accusent leur collègue d'être devenu l'idole des aristocrates, ils accourent à Nancy, épurent le club en sens contraire, destituent et incarcèrent les partisans de Faure qui vont remplacer dans les prisons les patriotes délivrés. Faure demande une enquête (3 pluviôse).

Conflit à Sedan où Perrin (des Vosges) fait arrêter, en nivôse, le meneur du club Vassan, maire de la ville, comme ultra. Ses collègues Massieu et Elie Lacoste protestent et prennent la défense de Vassan.

Conflit à Lille. Hentz et Florent Guiot, qui succèdent à Isoré et à Châles, font arrêter Lavalette et Dufresse que ceux-ci avaient placés à la tête de leur armée révolutionnaire départementale. Ils mettent en liberté un grand nombre de suspects. Châles, qui est resté à Lille, pour soigner une blessure reçue devant l'ennemi, proteste et les accuse de protéger les aristocrates.

Conflit dans la Haute-Saône, où Robespierre jeune remet en liberté par centaines les suspects arrêtés pour fédéralisme et fanatisme. Son collègue Bernard de Saintes, qui s'acharne contre le culte et remplit les prisons, entre avec lui en lutte violente.

Conflit dans la Loire. Le fougueux Javogues dresse un acte d'accusation contre Couthon et contre le Comité de salut public. Il dénonce le décret sur la liberté des cultes, l'institution des agents nationaux, montre les patriotes persécutés et conclut : **La contre-Révolution existe dans le Comité de salut public qui a envoyé l'infâme Gouly faire la contre-Révolution dans l'Ain** (lettre du 16 pluviôse à Collot). Couthon proteste à la tribune le 20 pluviôse. Javogues est rappelé et blâmé. Fouché fait arrêter son agent Lapallu qui est envoyé au tribunal révolutionnaire.

Gouly, déjà dénoncé par Javogues, est accusé à son tour par Albitte, son successeur dans l'Ain, comme le protecteur des aristocrates. Il avait incarcéré les meilleurs patriotes, remis en liberté les prêtres, les nobles, les religieuses et négligé l'application des lois révolutionnaires (lettre du 11 pluviôse).

Mais ce même Albitte, qui taxait Gouly de modérantisme dans l'Ain, avait été dénoncé lui-même quelques semaines auparavant par Barras et Fréron pour sa faiblesse à l'égard des rebelles de Marseille (lettre du 20 octobre). Il n'avait pas fait contribuer les riches, il n'était entouré que de Messieurs.

Barras et Fréron passent pour des Indulgents parce qu'ils furent les amis de Danton. Ces Indulgents présidèrent après la prise de Toulon à des représailles sanglantes : **Dans les premiers jours de notre entrée, les patriotes enfermés sur le vaisseau Le Thémistocle [c'est-à-dire incarcérés pendant le siège], nous désignaient les plus coupables d'entre les rebelles et nous ordonnions qu'on les**

fusillât sur-le-champ... Mais nous avons établi une commission de braves sans-culottes parisiens, commissaires du pouvoir exécutif... Elle est en activité depuis deux jours et elle marche bien... 800 traîtres toulonnais ont déjà subi la mort (lettre du 16 nivôse). Ils appliquèrent à Marseille les mêmes méthodes qu'à Toulon. Ils ordonnèrent le désarmement de tous les habitants sans exception. Ils organisèrent une commission révolutionnaire tout entière composée de Parisiens comme celle de Toulon, et cette commission condamna 120 personnes à mort en dix jours. Ils voulurent démolir les plus beaux édifices et enlever à la ville son nom glorieux pour l'appeler Sans Nom. Les patriotes marseillais protestèrent, réclamèrent leurs armes, rappelèrent qu'ils avaient facilité la victoire de Carteaux, voulurent organiser à Marseille un congrès de tous les clubs du Midi. Barras et Fréron dispersèrent le congrès, fermèrent les locaux des sections, mirent en arrestation et envoyèrent au tribunal révolutionnaire les deux patriotes Maillet, président, et Giraud, accusateur public du tribunal criminel. Les patriotes marseillais répliquèrent en accusant Barras et Fréron, avec vraisemblance, de s'enrichir des dépouilles des négociants qu'ils incarcéraient pour les remettre en liberté contre espèces sonnantes. Déjà Robespierre jeune et Ricord, leurs collègues de mission, les avaient dénoncés au Comité de salut public. Le Comité maintint à Marseille son nom et rappela Barras et Fréron (4 pluviôse). Ils se posèrent en victimes des ultra et, de retour à Paris, grossirent les rangs des Indulgents. Mais il est visible qu'il s'agissait moins ici d'une querelle politique que d'une querelle de personnes et d'une lutte d'influences entre les autorités locales et les délégués du pouvoir central. Les mots d'ultra et de citra recouvraient souvent des espèces fort différentes.

A Lyon, comme à Marseille, la querelle des ultra et des citra cachait la révolte des patriotes locaux, amis de Chalier et des fonctionnaires venus de Paris. Marino accusera les premiers (aux Jacobins le 14 pluviôse) d'avoir semé la discorde entre le détachement de l'armée révolutionnaire amené par Collot d'Herbois et les troupes de ligne en garnison dans la ville. Les lignards reprochaient aux soldats de Ronsin leur solde plus élevée. **Pendant trois jours et trois nuits**, dit Marino, **les canons ont été braqués, les maisons illuminées et nos frères prêts à s'entr'égorger**. Fouché, qui avait d'abord concouru aux mitraillades, changea d'attitude après l'arrestation de Ronsin. Il ordonna, le 18 pluviôse, de cesser les exécutions et, le 24 pluviôse, il interdit toute nouvelle arrestation. C'était l'amnistie pour le passé. Il rassurait en même temps les aristocrates par l'intermédiaire d'un ancien confrère de l'Oratoire, Mollet. Le sanglant Fouché frappait maintenant les amis de Chalier comme ultra et ces soi-disant ultra étaient cependant en lutte avec les Marino et les Tolède, c'est-à-dire avec les partisans de Ronsin et d'Hébert que Fouché continuait à employer et à protéger.

A Bordeaux, où Tallien et Ysabeau commencèrent de bonne heure à dénoncer les ultra, il s'agissait surtout de fermer la bouche à des surveillants gênants qui dérangaient les combinaisons personnelles des représentants. La Commission militaire, qu'ils avaient instituée sous la présidence d'un homme taré, Lacombe, avait d'abord montré une grande sévérité. L'ancien maire Saige, riche à 10 millions, le conventionnel Birotteau étaient montés sur l'échafaud. Mais bientôt les représentants et leur Commission s'humanisaient. Les quatre frères Raba, riches négociants, étaient remis en liberté moyennant une amende de 500.000 livres, le banquier Peixoto était tarifé à 1 200.000 livres, le négociant Lafond, le courtier Lajard à 300.000 livres chacun, etc. Ces mises en liberté n'échappèrent pas aux agents du Conseil exécutif qui dénoncèrent à Paris le luxe des

représentants et signalèrent que Tallien vivait maritalement avec la belle Teresa Cabarrus, fille du directeur de la banque espagnole de Saint-Charles, une **Dubarry moderne**, qu'il avait fait sortir de prison et qui paraissait, coiffée du bonnet rouge, dans les fêtes civiques. Ysabeau et Tallien dénoncèrent leurs dénonciateurs, ces agents de Pitt, ces intrigants brodés et galonnés qui sortaient par essaims des bureaux de la guerre. Au sujet de Teresa Cabarrus, ils ajoutèrent avec désinvolture : **On suppose que Tallien devait épouser une étrangère. Sur la fausseté de ce prétendu mariage consultez le général Brune qui avait plus de liaison que Tallien avec la citoyenne dont il est question. Il doit connaître l'honnêteté d'une maison dans laquelle il se rendait tous les jours** (lettre du 2 nivôse). Pour faire taire leurs dénonciateurs, ils mirent en arrestation, le 12 pluviôse, les membres du Comité de surveillance de Bordeaux, coupables, à les en croire, d'actes arbitraires : **Nous poursuivons les intrigants, les faux patriotes, les ultra-révolutionnaires avec le même courage que nous avons poursuivi tous les ennemis de la liberté** (17 pluviôse). Dès lors le modérantisme fut à l'ordre du jour à Bordeaux, comme à Lyon.

Dans le Gard, le représentant Boisset expulsait des places tous les chauds patriotes, révoquait leur chef Courbis, maire de Nîmes, le Marat du Midi, mettait en liberté les suspects par centaines, ce qui ne l'empêchait pas de fermer les églises et de blâmer le décret du 18 frimaire sur la liberté des cultes, tant il est vrai que la destruction du catholicisme n'a pas été l'apanage exclusif de ce qu'on appelle l'hébertisme.

A Avignon, le révolutionnaire Agricol Moureau, juge au tribunal, était envoyé au tribunal révolutionnaire par Rovère et Poulthier dont il avait révélé les spéculations sur les biens nationaux. A Orléans, le patriote Taboureau, à Soissons, le patriote Lherbon, à Amboise, les frères Gerboin, à Blois, le commissaire du Conseil exécutif Mogue, beaucoup d'autres étaient jetés dans les prisons comme ultra.

On ne doit pas être surpris qu'en pleine Terreur des aristocrates et même des royalistes déguisés aient réussi à s'emparer des organes du gouvernement révolutionnaire. Dans un temps où les masses étaient illettrées, où l'instruction était un luxe, où les hiérarchies sociales restaient très fortes, la minorité cultivée exerçait bon gré mal gré une action considérable. Les riches gardaient leur clientèle et leur prestige. Il leur était facile, par quelques dons patriotiques, de prendre la couleur du jour. Le club de Besançon, en pluviôse, était présidé par un frère d'émigré, le ci-devant comte Viennot-Vaublanc qui affichait les opinions maratistes et ce n'était pas une exception.

Dans la Creuse, le représentant Vernerey parvint à arracher au tribunal révolutionnaire et à l'échafaud un bon républicain, Gravelois, maire d'une commune rurale du district de La Souterraine que les juges aristocrates du tribunal de Guéret avaient fait passer pour un anarchiste dangereux.

Il faut avoir ces faits présents à l'esprit pour se rendre compte de la perturbation profonde causée dans la France entière par la lutte des ultra et des citra. Partout s'élevaient des conflits qui menaçaient le régime jusque dans son existence. Les représentants, au lieu d'exercer leur arbitrage, se jetaient très souvent dans la bataille et s'accusaient réciproquement des pires méfaits. Dénonciations, destitutions, arrestations, épurations se succédaient à toute vitesse, en sens contraire. Et cependant il fallait administrer, gouverner, réprimer les complots, nourrir les villes et les armées, vaincre l'Europe. Les Comités s'avançaient à tâtons au milieu d'une nuée d'intrigues. C'est miracle qu'ils n'aient pas été plus souvent trompés et qu'ils aient réussi à éviter les pièges sans cesse renaissants

qu'on tendait sous leurs pas. S'ils s'étaient divisés, ils étaient perdus et la République avec eux.

Les Comités n'entendent pas que sous couleur de frapper les vrais ultra on persécute les patriotes sincères simplement coupables d'une exaltation désintéressée. Ils craignent de perdre le contact avec les masses républicaines. Dans les coups dont on menace les agents du Conseil exécutif, ils pressentent des manœuvres obliques dirigées contre eux-mêmes. Les citra leur semblent plus dangereux encore que les ultra.

S'ils font rappeler Châles par décret le 27 nivôse, ils tentent d'éloigner un mois plus tard son accusateur Florent Guiot en l'expédiant dans le Finistère (30 pluviôse). Ils donnent raison aux patriotes marseillais en rappelant Barras et Fréron (4 pluviôse). Carrier, dénoncé par le jeune Jullien, leur agent, pour son luxe de satrape, pour son despotisme à l'égard des autorités locales, pour ses crimes enfin, est rappelé le 18 pluviôse, malgré Carnot. Balthazar Faure est rappelé le 5 pluviôse et les patriotes du Nord-Est élargis et remis en place. Boisset est rappelé à son tour, le 3 ventôse, et Courbis, sa victime, réintégré à la mairie de Nîmes, etc.

Les Comités protègent les patriotes, mais ils ne veulent pas permettre les représailles indéfinies et maladroites contre les anciens fédéralistes ralliés à la Montagne. Delacroix et Legendre, deux Indulgents, avaient, au cours de leur mission en Normandie, envoyé au tribunal révolutionnaire les officiers municipaux de Conches comme fédéralistes. Robert Lindet écrivit à Fouquier-Tinville qu'il déposerait comme témoin dans leur procès. Il demanda au tribunal d'ajourner l'affaire et le tribunal prononça l'ajournement le 15 nivôse. Le soir même, au cours d'une réunion des deux Comités, Lindet déclara qu'il donnerait sa démission si le procès était repris. La majorité lui donna raison. Voulland fit rendre un décret, le 24 pluviôse, pour soustraire les administrateurs fédéralistes des départements voisins de Lyon à la juridiction de la Commission extraordinaire de Fouché et de Collot d'Herbois. Le procès des 132 Nantais envoyés par Carrier à Fouquier fut ajourné, etc.

Soucieux de mettre fin aux représailles, les Comités n'entendaient pas pour autant relâcher la Terreur. Ils la croyaient au contraire plus que jamais nécessaire, car ils se sentaient toujours environnés de complots et de trahisons. **Point de paix, point de trêve avec les despotes, point de grâce, point d'amnistie pour les conspirateurs et les traîtres, voilà le cri de la Nation !** (Couthon, lettre du 4 pluviôse.)

Alors qu'Hébert et ses amis ménageaient le Comité et que le Père Duchesne mettait une sourdine à ses colères, les Indulgents, au contraire, redoublaient leurs coups. Bourdon de l'Oise dénonçait l'adjoint de Bouchotte, Daubigny, le 12 nivôse. Le 18 nivôse, sous prétexte que les ministres gaspillaient les fonds publics à subventionner la presse hébertiste, il obtenait de la Convention un décret qui leur retirait le droit d'ordonnancer aucune dépense sans l'autorisation expresse et préalable d'un Comité. Mesure fort grave qui menaçait de paralyser les services publics en temps de guerre. Le Comité de salut public n'hésita pas à violer le décret et à ordonner aux commissaires de la Trésorerie de payer comme auparavant sur les seules ordonnances des ministres.

Westermann ayant été destitué par le Comité pour avoir distribué aux habitants de la Vendée 30.000 fusils avec lesquels ils avaient recommencé la guerre civile, Lecointre fit l'éloge du général qui parut opportunément à la barre et obtint que,

par une exception formelle au décret qui mettait en réclusion les fonctionnaires destitués, Westermann jouirait de sa complète liberté. Robespierre tonna le soir même aux Jacobins contre **les nouveaux brissotins, plus dangereux, plus perfides et plus plats que les anciens.**

Le 3 pluviôse encore, Bourdon de l'Oise s'indigna que la veille, alors que la Convention s'était rendue sur la place de la Révolution pour célébrer l'anniversaire de la mort du tyran, on avait exécuté quatre condamnés en sa présence : **C'est un système ourdi par les malveillants pour faire dire que la représentation nationale est composée de cannibales.** Il fit décréter que le Comité de sûreté générale fournirait des explications sur cet incident, comme s'il avait été prémédité.

Il ne se passait pas de jour sans que les Comités fussent mis sur la sellette : 5 pluviôse, à propos de l'arrestation du beau-père de Camille Desmoulins, Danton fait décider que les Comités présenteront un rapport approfondi sur les mises en liberté ; 9 pluviôse, Rühl obtint un décret invitant le Comité de salut public à examiner la conduite de Bouchotte, à propos d'un Français détenu comme otage à Mayence ; 10 pluviôse, sur la plainte d'un capitaine de la marine marchande qui n'a pas obtenu dans la marine militaire l'avancement que la Convention lui avait promis pour ses services, le ministre de la Marine Dalbarade est interrogé à la barre et il faut une triple intervention de Barère, de Saint-André et de Couthon pour le sauver du tribunal révolutionnaire, etc.

Rien ne montre mieux par ces attaques continuelles, souvent couronnées de succès, combien la situation du gouvernement restait précaire.

Par la force des choses, les Comités étaient rejetés vers les ultra, vers les clubs. Déjà le Comité de sûreté générale avait fait remettre en liberté une victime de Fabre d'Eglantine, Mazuel, le 23 nivôse. Fabre l'avait remplacé le lendemain sous les verrous. Ronsin et Vincent furent enfin relâchés, le 14 pluviôse, sur un rapport de Voulland, malgré la vive opposition de Bourdon de l'Oise, Philippeaux, Legendre, Dornier, Loiseau, Clauzel, Charlier, Lecointre. Danton avait appuyé la mise en liberté, mais en proclamant bien haut qu'il appuierait aussi la mise en liberté de Fabre d'Eglantine quand viendrait le rapport de son affaire. C'était une sorte de marché, une double amnistie réciproque qu'il proposait indirectement aux Comités. Ceux-ci firent la sourde oreille. Si Danton voulait la conciliation, l'oubli du passé, l'entente, que ne commençait-il par l'exiger de ses partisans ? Pourquoi ceux-ci attaquaient-ils sans trêve le gouvernement et ses agents ?

Robespierre leur signifia, le 17 pluviôse, la pensée gouvernementale : **Nous avons bien moins à nous défendre des excès d'énergie que des excès de faiblesse. Le plus grand écueil peut-être que nous avons à éviter n'est pas la ferveur du zèle, mais plutôt la lassitude du bien et la peur de notre propre courage.** Le gouvernement révolutionnaire serait maintenu jusqu'à la paix. Et Robespierre menaçait **la cabale** qui avait cherché à **diviser les représentants envoyés dans les départements avec le Comité de salut public et à les aigrir à leur retour.**

La Terreur, avait dit Robespierre, devait durer autant que la guerre. Mais les Indulgents estimaient que l'heure de faire la paix avait sonné. Dès le 29 frimaire, Bourdon de l'Oise avait déclaré que les Anglais n'étaient pas éloignés de nous offrir la paix. Danton aura bientôt entre ses mains les lettres qu'un agent de Pitt, Miles, lui écrivit par l'intermédiaire de notre ministre à Venise, Noël, pour lui proposer d'ouvrir en Suisse une conférence en vue de la cessation des hostilités. D'autres ouvertures indirectes avaient été faites par la Hollande et par l'Espagne à nos agents Caillard et Grouvelle. L'Autriche elle-même tâtait notre agent à Bâle, Bacher. Nul doute que, si Danton avait été au pouvoir, il eût saisi avidement ces premières avances. Dans le n° 7 du *Vieux Cordelier* qui ne parut qu'après sa mort, Desmoulins se prononçait vivement pour la politique de paix.

Mais le Comité de salut public, par deux discours retentissants prononcés par Barère, les 3 et 13 pluviôse, traita avec dérision les offres secrètes des tyrans qui lui parurent cacher un piège, n'avoit pour objet que d'encourager en France tous les ennemis déclarés ou secrets du gouvernement révolutionnaire et d'arrêter les progrès de nos armées. **Qui ose parler de paix ? Ceux qui espèrent ajourner la contre-Révolution à quelques mois, à quelques années, en donnant aux étrangers, aux tyrans, le temps de se restaurer, le temps de sucer les peuples, de refaire leurs approvisionnements, de reculer leurs armées... Il faut la paix aux monarchies, il faut l'énergie guerrière à la République, il faut la paix aux esclaves, il faut la fermentation de la liberté aux républicains.** La guerre était nécessaire non seulement pour affranchir le territoire encore envahi, mais pour consolider la République à l'intérieur. Pas de paix avant une victoire éclatante et surtout une victoire sur les Anglais. Robespierre faisait mettre à l'ordre du jour des Jacobins les crimes du gouvernement anglais, moins encore pour créer une diversion aux luttes des partis que pour faire comprendre au public que la paix avec Pitt était impossible.

Mais, pour continuer la guerre qui allait prolonger les souffrances des sans-culottes, le Comité allait être obligé de pratiquer une politique sociale de plus en plus hardie qui l'éloignerait encore davantage des Indulgents, protecteurs ordinaires des classes possédantes. Les Indulgents avaient paralysé dès son principe la loi sur l'accaparement, en se refusant à voter les amendements nécessaires à son application. Ils avaient réussi, le 2 nivôse, à la frapper au point sensible, en faisant décréter, à l'occasion du procès du marchand de vin Gaudon, sauvé par eux de l'échafaud, que la seule peine prévue, la mort, ne serait plus prononcée par les juges. Il n'est guère douteux qu'ils espéraient que la loi du maximum, hâtivement rédigée et perpétuellement remise en chantier, ne tarderait pas à être en fait abrogée comme la loi sur l'accaparement. Mais le Comité ne voulait pas revenir en arrière. Il stimula la Commission des subsistances et Barère put présenter à la Convention, le 3 ventôse, le tableau du maximum général qui réglerait les prix dans toute la France et remédierait aux défauts de la loi primitive. Les sans-culottes auraient le sentiment d'être défendus.

La campagne allait s'ouvrir. Les Comités résolurent de frapper un grand coup qui atterrerait leurs adversaires et qui exalterait les masses. Saint-Just prononça en leur nom, le 8 ventôse, un fulgurant discours qui était le programme d'une Révolution nouvelle.

La Terreur avait été considérée jusque-là par ses auteurs les plus fervents comme un expédient passager qui disparaîtrait avec la paix. Saint-Just la

présentait sous un tout autre aspect, comme la condition nécessaire de l'établissement de la République démocratique.

La République, posait-il en principe, ne peut-être assurée du lendemain que si elle est pourvue d'institutions civiles qui épurent les mœurs des citoyens et les rendent naturellement vertueux. Un État où ces institutions manqueraient n'est qu'une République illusoire. Et, comme chacun y entend par sa liberté l'indépendance de ses passions et de son avarice, l'esprit de conquête et l'égoïsme s'établissent entre les citoyens et l'idée particulière que chacun se fait de sa liberté selon son intérêt produit l'esclavage de tous. Jusqu'à ce que ces institutions civiles, dont il dressera bientôt le plan, aient pu être créées et aient extirpé l'égoïsme des cœurs des citoyens, Saint-Just déclarait que la Terreur devait être maintenue. Ce qui constitue une République, c'est la destruction de ce qui lui est opposé. Après une apologie passionnée des exécutions du tribunal révolutionnaire qui n'étaient qu'une faible réplique aux barbaries des régimes monarchiques, celui que Michelet appelle l'archange de la mort faisait planer la faux sur les têtes de tous ceux qui parlaient d'indulgence et il désignait les principales par des allusions à peine voilées : Il y a quelqu'un qui, dans son cœur, conduit le dessein de nous faire rétrograder et de nous opprimer. Tous les regards durent se fixer sur Danton d'autant plus que Saint-Just continua : On s'est engraisé des dépouilles du peuple, on en regorge et on l'insulte et on marche en triomphe traîné par le crime pour lequel on prétend exciter notre compassion, car, enfin, on ne peut garder le silence sur l'impunité des plus grands coupables qui veulent briser l'échafaud parce qu'ils craignent d'y monter. Haletante, l'Assemblée attendait la conclusion du réquisitoire qui se poursuivait. Allait-on lui demander de livrer à Fouquier les têtes déjà marquées ? Saint-Just tourna brusquement. Il ne réclama pas de têtes, il exigea une révolution dans la propriété : La force des choses nous conduit peut-être à des résultats auxquels nous n'avons point pensé. L'opulence est dans les mains d'un assez grand nombre d'ennemis de la Révolution, les besoins mettent le peuple qui travaille dans la dépendance de ses ennemis. Concevez-vous qu'un empire puisse exister si les rapports civils aboutissent à ceux qui sont contraires à la forme du gouvernement ? Ceux qui font les Révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau. La Révolution nous conduit à connaître ce principe que celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire. Il faut encore quelques coups de génie pour nous sauver... Les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont là pour les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre. Ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent.

Et Saint-Just fit voter un décret aux termes duquel les propriétés des personnes reconnues ennemies de la République seraient confisquées. Ce n'était pas, dans sa pensée, un décret théorique, mais une mesure définitive qui serait appliquée, car il fit voter, le 13 ventôse, un nouveau décret qui ordonna à toutes les communes de dresser la liste des patriotes indigents et à tous les comités de surveillance de fournir au Comité de sûreté générale la liste de tous les détenus pour cause politique depuis le 1er mai 1789 avec des notes sur chacun d'eux. Les deux Comités, munis de cette vaste enquête, décideraient en dernier ressort de la confiscation des biens des ennemis de la Révolution et, parallèlement, le Comité de salut public établirait le tableau des patriotes malheureux à qui les biens confisqués seraient distribués.

Après les biens du clergé, après les biens des émigrés, la Révolution s'emparait de tout ce qui appartenait encore à ses ennemis. Elle avait mis en vente les biens des deux premières catégories et ces ventes n'avaient profité qu'à ceux qui avaient eu de quoi les acheter. Elle allait distribuer gratis les biens de la nouvelle catégorie au prolétariat révolutionnaire.

Jamais les hébertistes ni même les Enragés n'avaient eu l'idée d'une mesure aussi radicale, d'un si vaste transfert de propriété d'une classe politique à une autre. Il y avait peut-être 300.000 détenus pour suspicion dans les bastilles nouvelles, 300.000 familles menacées d'expropriation. La Terreur prenait un caractère imprévu et grandiose. Il ne s'agissait plus de comprimer momentanément par la force un parti hostile. Il s'agissait de le déposséder à tout jamais, de l'anéantir dans ses moyens d'existence et d'élever à la vie sociale, au moyen de ses dépouilles, la classe des éternels déshérités. Il s'agissait aussi, comme l'avait répété Saint-Just après Robespierre, de faire durer la dictature révolutionnaire aussi longtemps qu'il faudrait pour fonder la République dans les faits par cette immense expropriation nouvelle et dans les âmes par le moyen des institutions civiles. La Terreur n'avait plus honte d'elle-même. Elle devenait un régime, le rouge creuset où s'élaborerait la démocratie future sur les ruines accumulées de tout ce qui tenait à l'ancien ordre.

Il semblait que le Comité, qui depuis deux mois cherchait sa route entre les citra et les ultra, avait pris cette fois définitivement son parti. Il se mettait résolument du côté des ultra et même il les dépassait. Tout l'effort de Saint-Just avait porté contre les Indulgents. Ses conclusions étaient une tentative formidable pour dégager des aspirations confuses de l'hébertisme un programme social.

Chose étrange et qui le stupéfia, il ne fut ni compris ni suivi par ceux-là mêmes qu'il voulut contenter.



## CHAPITRE XI

# LA CHUTE DES FACTIONS

Le Comité s'attendait à ce que son programme social rencontrât des résistances à droite, pas à gauche. Danton semblait vouloir sortir de sa torpeur. Le 4 ventôse, Elie Lacoste, au nom du Comité de sûreté générale, ayant proposé d'envoyer à Fouquier-Tinville les juges du tribunal militaire des Ardennes, suspects d'aristocratie, il s'était élevé contre la mesure et l'avait fait ajourner : Nous décrétons sans connaître, de confiance et sur de simples rapports. Je déclare que je ne puis concevoir ce qui a été dit, que je ne puis exercer mes fonctions de juré politique. Il est temps que la Convention reprenne la place qui lui convient et ne prononce qu'avec entière connaissance des faits. Il ne faut pas que la Nation soit perdue parce que nous aurons été lâches, faibles ou muets. Ceci n'est que la préface de mon opinion politique. Je la dirai dans le temps. Préface grosse de menaces.

Quand Saint-Just avait fait voter le décret expropriant les suspects, Danton avait essayé de parer le coup en demandant que les comités révolutionnaires fussent au préalable épurés par le Comité de sûreté générale qui en expulserait les faux patriotes à bonnets rouges. Sa proposition fut renvoyée aux Comités, qui l'enterrèrent.

Si les hébertistes avaient été animés du moindre esprit politique, ils se seraient serrés autour des Comités qui leur multipliaient les avances, au point que Collot d'Herbois faisait l'éloge de Carrier aux Jacobins, le 3 ventôse. Mais la plupart étaient moins désireux de réaliser un programme social qu'impaticients de satisfaire leurs ambitions et leurs rancunes. De politique sociale, ils n'en avaient pas, à vrai dire. Hébert était, en cette matière, d'une indigence extrême. Tous les maux, d'après lui, venaient des accapareurs et son seul remède était la guillotine. Ses derniers numéros sont remplis d'attaques furibondes contre les commerçants : Je n'épargnerai pas plus le marchand de carottes que le plus gros négociant, car, f..., je vois une ligue formée de tous ceux qui vendent contre ceux qui achètent et je trouve autant de mauvaise foi dans les échoppes que dans les gros magasins (n° 345). Grave imprudence que de s'en prendre ainsi aux détaillants qui n'oublieront pas ces menaces ! Jacques Roux avait entrevu, par instants, la question sociale. Hébert ne voyait pas au-delà du problème alimentaire qu'il espérait résoudre par des moyens enfantins, mais violents.

Ronsin et Vincent, âmes fières, caractères indomptables, voulaient tirer vengeance de Fabre d'Eglantine et de Philippeaux, leurs dénonciateurs. Ils n'avaient confiance ni dans la Convention ni dans ses Comités. Robespierre, qui avait empêché la radiation de Desmoulins aux Jacobins, leur paraissait un modéré hypocrite et dangereux. Ils avaient sur le cœur la radiation de leur ami Bricbet que Robespierre avait fait chasser du club, le 19 pluviôse, parce qu'il avait proposé d'exclure de la Convention les crapauds du Marais et d'envoyer au

tribunal révolutionnaire les 76 Girondins détenus. Ils s'étaient indignés, avec Momoro, du refus des Jacobins d'accueillir Vincent dans leur sein (23 et 26 pluviôse). Momoro avait vu dans le rejet de la candidature de Vincent la preuve d'une machination qu'il dénonça aux Cordeliers. Il s'emporta, le 24 pluviôse, contre les hommes usés, les jambes cassées qui traitaient les Cordeliers d'exagérés parce qu'ils étaient patriotes et qu'eux ne voulaient plus l'être.

Dès lors les Cordeliers rentrent dans l'opposition. Hébert, le 4 ventôse, leur dénonce la nouvelle faction des Endormeurs, c'est-à-dire des robespierristes. On nous a peint Camille comme un enfant, Philippeaux comme un fou, Fabre d'Eglantine comme un honnête homme. Citoyens, défiez-vous des Endormeurs... On nous dit que les brissotins sont anéantis et il reste encore 61 coupables à punir... Les Cordeliers décidèrent de reprendre le journal de Marat. Invoquer Marat, dont le cœur était conservé au club comme une relique, ce n'était pas seulement s'abriter derrière un grand nom populaire, c'était annoncer une politique déterminée. Le Marat qu'on glorifiait, c'était le Marat des massacres de septembre, le Marat qui avait conseillé au peuple de choisir un dictateur.

Hébert et ses amis crurent pouvoir exploiter pour leurs desseins l'aggravation de misère que l'hiver avait amenée dans la capitale.

On se battait de nouveau dans les marchés et aux portes des boulangeries. Le tableau de Paris commence à devenir effrayant, écrivait l'observateur Latour la Montagne, le 4 ventôse. On ne rencontre dans les marchés, dans les rues qu'une foule immense de citoyens courant, se précipitant les uns sur les autres, poussant des cris, répandant des larmes et offrant partout l'image du désespoir ; on dirait, à tous ces mouvements, que Paris est déjà en proie aux horreurs de la famine. — Le mal est extrême, constatait le lendemain l'observateur Siret, le faubourg Saint-Antoine s'est dispersé sur la route de Vincennes et a pillé tout ce que l'on apportait à Paris. Les uns payaient, les autres emportaient sans payer. Les paysans désolés juraient de ne plus rien apporter à Paris. Il est très urgent de mettre ordre à ce brigandage qui finira très incessamment par affamer la capitale. Les commissaires aux accaparements multipliaient les visites domiciliaires, faisaient main basse sur les rares vivres qui circulaient dans les rues et les répartissaient. Un jour Ducroquet, commissaire de la section de Marat, saisit 36 œufs chez un citoyen qui avait sept personnes à nourrir et partagea ces 36 œufs entre 36 personnes différentes.

Les Cordeliers demandèrent l'augmentation de l'armée révolutionnaire pour punir les accapareurs (4 ventôse). La Commune et les sections pétitionnèrent pour l'application stricte et sans réserves de la loi sur l'accaparement (5 ventôse). Faute de marchandises, les ouvriers des ateliers de confections militaires chômaient. Les ouvriers des forges et ateliers d'armes se mettaient en grève en réclamant un relèvement de salaires. L'agitation prit une tournure menaçante. Le 10 ventôse, à l'assemblée de la section des Marchés, le cordonnier Bot, membre du Comité révolutionnaire, déclara que, si la disette continuait, il fallait se porter aux prisons, égorger les détenus, les faire rôtir et les manger. On parlait couramment d'un nouveau 2 septembre. Des placards anonymes conseillaient de

dissoudre l'incapable Convention et de la remplacer par un dictateur qui saurait bien ramener l'abondance.

Les Cordeliers crurent qu'il leur serait facile de réussir une nouvelle journée qui leur donnerait le pouvoir. Le 14 ventôse, Carrier en donna le signal : *L'insurrection, une sainte insurrection, voilà ce que vous devez opposer aux scélérats !* Hébert longuement dénonça de nouveau les Endormeurs des Comités, les ambitieux qui protégeaient Chabot et Fabre et les 75 Girondins. Encouragé par Boulanger, commandant en second de la garde nationale parisienne, qui lui cria : *Père Duchesne, ne crains rien, nous serons, nous, les Père Duchesne qui frapperont*, stimulé par Momoro et Vincent qui lui firent honte de sa faiblesse, il se risqua à citer des noms, Amar, un noble, ancien trésorier du roi de France qui avait acheté sa noblesse 200.000 livres, les ministres Paré et Deforgues, Carnot qui voulait chasser Bouchotte pour le remplacer par son frère *imbécile et malveillant*. Il n'osa pas pourtant nommer Robespierre, mais il le désigna nettement et il conclut comme Carrier : *Oui, l'insurrection, et les Cordeliers ne seront point les derniers à donner le signal qui doit frapper à mort les oppresseurs !* Les Cordeliers voilèrent de noir la Déclaration des droits pour matérialiser l'oppression dont ils se disaient victimes.

Leur appel tomba dans le vide. Les masses n'avaient pas confiance dans la vertu de la guillotine pour ramener l'abondance et les commissaires aux accaparements, par leurs procédés vexatoires, étaient franchement impopulaires. Momoro entraîna bien la section de Marat qui essaya d'entraîner la Commune le 15 ventôse. Mais la Commune resta froide et hostile. Lubin, qui la présidait, morigéna les pétitionnaires et fit l'éloge des Comités. Chaumette prêcha le calme. Hanriot désavoua les agitateurs. Le Comité de surveillance du département de Paris, composé pourtant d'ardents révolutionnaires, d'hommes du 2 juin, multiplia les affiches pour mettre en garde la population.

La brusque agression des hébertistes surprit le Comité de salut public, mais ne le prit pas au dépourvu. Il décida de déclencher sur-le-champ l'action judiciaire, mais, prévoyant que les citra essaieraient de tirer profit des poursuites exercées contre les ultra, il annonça hautement dès le premier moment qu'il combattrait les deux factions sans ménagement.

Barère montra, dans le rapport qu'il présenta le 16 ventôse, que la disette était l'œuvre de ceux-là mêmes qui s'en plaignaient. Il demanda l'ouverture d'une action judiciaire. L'accusateur public informerait sans délai contre les auteurs et distributeurs des affiches incendiaires et aussi contre les auteurs de la méfiance inspirée aux marchands et cultivateurs qui approvisionnaient Paris. *Que les conspirateurs de tout genre tremblent !... Il faut surveiller la faction des Indulgents et des Pacifiques autant que celle des prétendus Insurgents !* Et il annonçait qu'Amar allait enfin déposer son rapport sur Chabot et ses complices.

Si le Comité n'avait pas fait arrêter d'emblée les prêcheurs d'insurrection, c'est que Collot d'Herbois s'était réservé de tenter un suprême effort de conciliation. Le mitrailleur de Lyon ne pouvait livrer le noyeur de Nantes sans s'exposer lui-même. Le soir même, aux Jacobins, il proposa d'envoyer aux Cordeliers, comme au temps de Jacques Roux, une députation pour *les engager à faire justice des intrigants qui les avaient égarés*. Les intrigants que Collot avait dédaigné de nommer étaient présents à la séance. Ils avaient prêché l'insurrection l'avant-veille. Ils ne surent que s'humilier en plates rétractations. *On n'a point parlé de faire des insurrections*, dit Carrier, *excepté dans le cas où on y serait forcé par les circonstances. Si on y a fait une motion contre le Comité, je donne ma tête !*

Une délégation de Jacobins, conduite par Collot, se rendit aux Cordeliers le 17 ventôse. Successivement Momoro, Hébert, Ronsin lui-même firent amende honorable. Le crêpe noir qui couvrait le tableau des Droits de l'homme fut déchiré et remis aux Jacobins en signe de fraternité. Les deux clubs se jurèrent [union indissoluble](#). Il semblait que Collot eût gagné la partie.

Mais tous les Cordeliers n'avaient pas approuvé la reculade des chefs. Vincent déclama, le 19 ventôse, contre les cromwellistes, contre les orateurs adroits et leurs grands discours, c'est-à-dire contre Collot. Il y eut au club des explications orageuses. Certaines sections où dominaient les amis de Vincent continuaient l'agitation, celle de Brutus par exemple, qui, le 21 ventôse, déclarait à la Convention qu'elle était debout jusqu'à ce que fussent exterminés tous les royalistes cachés, tous les fédéralistes, tous les modérés, tous les indulgents et, le même jour, la section du Finistère, composée de manouvriers, réclamait, par la voix de Voulland, un décret pour [déparalyser](#) l'armée révolutionnaire et juger sommairement les accapareurs.

Les Comités apprirent, le 21 ventôse, de divers côtés, notamment par un officier de la légion germanique Haindel, que les hébertistes préparaient réellement cette insurrection qu'ils avaient désavouée. Ils pénétreraient dans les prisons, égorgeraient les aristocrates, s'empareraient ensuite du Pont-Neuf et de l'Arsenal, assassinerait Hanriot et son état-major, termineraient enfin l'opération, après avoir incendié les Comités de la Convention, en nommant un grand juge, c'est-à-dire une sorte de dictateur, qui présiderait aux exécutions et qui distribuerait au peuple l'argent trouvé à la Monnaie et au Trésor. Haindel citait les noms de ceux qui avaient essayé de le gagner au complot, l'élève en chirurgie Armand, le médecin Beysser, etc. Un général en disponibilité, Laumur, confiait à Westermann, dont il réclamait le concours, qu'on faisait venir secrètement à Paris des hommes de l'armée révolutionnaire et que le grand juge à nommer serait Pache.

Munis de ces indices, les Comités résolurent d'agir sans retard pour tuer le complot dans l'œuf. Billaud-Varenne, de retour de sa mission à Port-Malo, Couthon et Robespierre, qui sortaient de maladie, assistèrent à leur séance du 22 ventôse où furent approuvées les conclusions du rapport d'accusation que Saint-Just présenta le lendemain contre les deux factions qui faisaient le jeu de l'ennemi. Le soir même, Fouquier-Tinville était appelé au Comité et, le lendemain, dans la nuit du 23 au 24 ventôse, les principaux chefs hébertistes étaient arrêtés au milieu de l'indifférence générale. La plupart des sections vinrent féliciter la Convention les jours suivants et la Commune elle-même, bien qu'avec un peu de retard, mêla ses félicitations aux leurs.

Le procès des hébertistes, qui dura du 1er au 4 germinal, fut avant tout un procès politique. Le grief qu'on avait d'abord invoqué contre eux, d'être responsables de la famine, s'effaça devant le grief nouveau, infiniment plus sérieux, d'avoir comploté l'insurrection. A l'appui du premier grief on adjoignit à Hébert le commissaire aux accaparements Ducroquet, son ami, et un agent des subsistances, Antoine Descombes. Pour démontrer l'entente avec l'ennemi, car il ne pouvait y avoir de complot sans Pitt et Cobourg, on rangea parmi les accusés Anacharsis Cloots, Proli, Kock et les agents secrets du ministère des Affaires étrangères Desfieux, Pereira et Dubuisson. Les autres accusés, Ronsin, Mazuel, Vincent, Leclerc et Bourgeois, chefs des bureaux de la guerre, Momoro, etc., étaient les chefs qui préparaient le coup de main.

Tous furent condamnés à mort à l'exception du mouchard Laboureau qui fut acquitté. L'exécution eut lieu au milieu d'une foule immense qui injuriait les vaincus. Ils moururent avec courage, sauf Hébert, qui donna des signes de faiblesse.

Les Comités ne s'étaient résignés à frapper les ultra qu'à leur corps défendant. Ils interdirent à Fouquier de poursuivre Hanriot, Boulanger, Pache, que certaines dépositions compromettaient. Ils mirent Carrier hors de cause. Ils craignaient une réaction dont profiteraient les Indulgents qu'ils considéraient comme leurs adversaires les plus dangereux. **Le plus grand danger**, disait Robespierre aux Jacobins le 25 ventôse, **serait de rapprocher les patriotes de la cause des conspirateurs**. Le décret du 23 ventôse, qui traduisit les hébertistes au tribunal révolutionnaire, contenait des dispositions à double tranchant que Saint-Just avait ménagées avec art, par exemple celle qui déclarait traîtres à la patrie ceux qui auront donné asile aux émigrés, celle qui rangeait dans la même classe ceux qui auront tenté d'ouvrir les prisons. La première pouvait s'appliquer à Danton, qui avait accueilli chez lui la marquise de Charry émigrée. La seconde pouvait englober tous ceux qui réclamaient la clémence.

Amar présenta enfin, le 26 ventôse, son rapport d'accusation contre les fripons, c'est-à-dire Chabot, Basire, Delaunay, Fabre, etc. Son rapport de procureur, qui se bornait presque au côté financier de l'affaire, ne satisfait ni Billaud ni Robespierre, qui regrettèrent tous deux qu'il n'eût pas fait porter son effort sur l'objet politique de ce complot de corruption. Au moment où les hébertistes allaient répondre devant Fouquier du crime d'avoir voulu avilir et dissoudre la Convention, Billaud et Robespierre rejetaient sur les fripons et les Indulgents la même accusation.

A moins de supposer que Danton était devenu subitement aveugle et sourd, il était averti de ce qui se préparait. Les 4 et 8 ventôse, il avait manifesté l'intention, en termes menaçants, de demander des comptes au Comité. Brusquement il se tut. Faut-il supposer qu'il vit avec plaisir l'insurrection des Cordeliers et qu'il essaya de lier partie avec Ronsin pour renverser le gouvernement ? Des indices nombreux et concordants laissent croire que l'entente secrète que les Comités dénonçaient entre les deux branches de la conspiration n'était pas une imagination. Le général Laumur était intime avec Westermann qui recueillait ses confidences. Des témoins déposeront que Westermann avait désigné Danton comme grand juge. Depuis que Danton avait appuyé, un mois plus tôt, la mise en liberté de Ronsin et de Vincent, les hébertistes le ménageaient. Il y avait parmi eux des clients avérés de Danton. Carrier avait fait l'éloge de Westermann.

Quoi qu'il en soit, c'est seulement après les poursuites contre les hébertistes que les Indulgents parurent se réveiller. Le complot avait avorté. Le danger se rapprochait. Camille Desmoulins reprit la plume. Alors que dans les n° 5 et 6 du *Vieux Cordelier* il s'était répandu en rétractations, il composa dans un tout autre esprit son n° 7. Il y faisait honte à la Convention de sa bassesse à l'égard des Comités, se livrait à une apologie enthousiaste des institutions britanniques à l'heure même où Robespierre les flétrissait, rappelait que le jury anglais venait d'acquitter le citoyen Bennett qui avait souhaité la victoire des Français, alors qu'en France, pour de simples propos défaitistes, on était traîné à l'échafaud. Il terminait enfin par une charge violente contre Barère qui avait refusé d'écouter les propositions de paix des puissances. Dans des passages manuscrits retrouvés dans ses papiers, il allait plus loin encore. Il accusait le Comité de salut public de

n'avoir choisi que des généraux ineptes et d'avoir destitué systématiquement et conduit à la guillotine tous ceux qui avaient une valeur : Dillon, Custine, Dubayet, Harville et Lamorlière. De nouveau il appelait au combat tous ceux qui étaient las de la Terreur et de la guerre. Son n° 7 avait la valeur d'un acte d'accusation contre les Comités qu'il ménageait la veille. Mais les Comités veillaient. L'imprimeur de Desmoulins Desenne était perquisitionné et arrêté le 24 ventôse. Les Comités étaient avertis et armés.

Les Indulgents essayèrent bien de reprendre leur éternelle attaque contre Bouchotte et les agents du Comité (28 et 30 ventôse). Ils parvinrent même un instant à faire décréter d'arrestation Héron, un des principaux agents du Comité de sûreté générale. Mais successivement Couthon, Moyse Bayle et Robespierre font face à l'attaque. Couthon déclare que **les modérés qui sont en querelle avec leur conscience et qui par conséquent redoutent les mesures vigoureuses et révolutionnaires... veulent tuer le gouvernement** en le privant de ses meilleurs agents. Robespierre, d'un ton de menace, déclare que les Comités ne souffriront pas que le glaive de la tyrannie effleure un seul patriote. Il dénonce ceux qui veulent perdre les plus ardents révolutionnaires en les englobant dans l'hébertisme : **Hier encore, un membre fit irruption au Comité de salut public et, avec une fureur qu'il est impossible de rendre, demanda trois têtes.** Robespierre n'eut pas besoin de nommer cet Indulgent sanguinaire, mais Héron fut sauvé.

Est-ce à la suite de cette alerte que Billaud demanda à ses collègues des Comités l'arrestation de Danton, qui était, leur dit-il, le point de ralliement de tous les contre-révolutionnaires ? Seules les résistances de Robespierre qui répugnait à livrer ses anciens compagnons d'armes retardèrent de quelques jours la mesure inévitable. Pour démontrer à la masse des patriotes que le procès des hébertistes ne profiterait pas à la réaction, il fallait de toute nécessité exécuter la menace depuis longtemps suspendue sur les champions de la clémence.

Il semble que ceux-ci affolés, depuis le vote du décret mettant en accusation Basire, Chabot et Fabre, aient placé leur suprême recours dans Robespierre. Danton le rencontra, à deux ou trois reprises, chez Laignelot, chez Humbert. Danton, au dire de Courtois, aurait pleuré et protesté contre les calomnies débitées sur sa mission en Belgique et sur sa fortune accrue : **Crois-moi, Robespierre, secoue l'intrigue, réunis-toi avec les patriotes** (d'après Daubigny). Robespierre serait resté impassible.

Westermann aurait conseillé à Danton de prendre les devants : **Ils vous tueront. — Ils n'oseraient m'attaquer,** répondit Danton. Westermann aurait insisté, proposé un coup de main contre les Comités. Danton s'y serait refusé : **Plutôt cent fois être guillotiné que guillotineur !** Était-ce présomption ou lassitude ou conviction qu'après l'échec de l'insurrection hébertiste, toute autre tentative insurrectionnelle était vouée au même insuccès ? L'audacieux Danton, quoique prévenu, attendit les pieds sur ses chenets.

Billaud réussit enfin à triompher des dernières hésitations de Robespierre. Réunis dans la soirée du 10 germinal, les deux Comités, après avoir entendu un

réquisitoire de Saint-Just, que Robespierre corrigea ensuite, ordonnèrent l'arrestation de Danton, de Delacroix, de Philippeaux et de Camille Desmoulins, considérés comme les complices des Chabot, des Fabre d'Eglantine et autres fripons qu'ils avaient défendus. Tous les membres présents signèrent sauf Rühl et Lindet.

Les Comités avaient engagé une partie décisive qu'ils n'étaient pas sûrs de gagner. Depuis l'exécution des hébertistes, les citra avaient fait de grands progrès. Legendre présidait les Jacobins et Tallien la Convention.

Dès le début de la séance du 11 germinal, Delmas réclama la présence des Comités. L'Assemblée l'ordonna et aussitôt Legendre, stimulé par une lettre de Delacroix reçue le matin même, prononça un vif éloge de Danton : **Je crois Danton aussi pur que moi.** Comme on murmurait, Clauzel s'écria : **Président, maintiens la liberté des opinions** et Tallien, théâtral : **Oui, je maintiendrai la liberté des opinions, oui, chacun dira librement ce qu'il pense, nous resterons tous ici pour sauver la liberté !** De vifs applaudissements saluèrent ces paroles menaçantes et Legendre conclut que les députés arrêtés fussent appelés à la barre et entendus avant que la parole fût accordée à leurs accusateurs. Fayau s'offensa de la motion qui créait un privilège. On n'avait pas entendu les Girondins, ni Chabot, ni Fabre, etc., avant de les traduire au tribunal révolutionnaire. Pourquoi deux poids et deux mesures ? L'Assemblée houleuse hésitait. Jean Debry, Courtois, Delmas lançaient en désignant les membres des Comités : **A bas les dictateurs, à bas les tyrans !** (d'après Courtois). Mais Robespierre monta à la tribune et prononça une harangue frémissante dont la sincérité profonde émut et subjuguait l'Assemblée :

... On veut vous faire craindre les abus du pouvoir, de ce pouvoir national que vous avez exercé et qui ne réside pas dans quelques hommes seulement... On craint que les détenus ne soient opprimés, on se défie donc de la justice nationale, des hommes qui ont obtenu la confiance de la Convention nationale, on se défie de la Convention qui leur a donné cette confiance, de l'opinion publique qui l'a sanctionnée. Je dis que quiconque tremble en ce moment est coupable, car jamais l'innocence ne redoute la surveillance publique... Et, à moi aussi, on a voulu inspirer des terreurs, on a voulu me faire croire qu'en approchant de Danton le danger pourrait arriver jusqu'à moi ; on me l'a présenté comme un homme auquel je devais m'accoler, comme un bouclier qui pourrait me défendre, comme un rempart qui, une fois renversé, me laisserait exposé aux traits de mes ennemis. On m'a écrit, les amis de Danton m'ont fait parvenir des lettres, m'ont obsédé de leurs discours. Ils ont cru que le souvenir d'une ancienne liaison, qu'une foi antique en de fausses vertus me détermineraient à ralentir mon zèle et ma passion pour la liberté... Que m'importent les dangers ! Ma vie est à la patrie, mon cœur est exempt de crainte et si je mourais ce serait sans reproche et sans ignominie. Devant l'ovation qui salua ces paroles, Legendre recula platement : Robespierre me connaît bien mal s'il me croit capable de sacrifier un individu à la liberté.

Saint-Just lut dans un profond silence son rapport d'accusation qui déroulait le passé trouble des accusés, leurs intrigues avec Mirabeau, leurs tractations secrètes avec la Cour, leurs liaisons avec Dumouriez, leurs compromissions avec les Girondins, leur conduite équivoque à toutes les grandes crises, au 10 août, au 31 mai, leurs efforts pour sauver la famille royale, leur campagne insidieuse pour la clémence et pour la paix, leur opposition sourde à toutes les mesures révolutionnaires, leur complicité avec les fripons, leurs accointances avec des étrangers suspects, leurs attaques perfides contre le gouvernement. Sur presque tous ces points l'histoire véridique a confirmé le jugement de Saint-Just. La Convention sanctionna son rapport d'un vote unanime.

Mais la partie suprême devait se jouer au tribunal révolutionnaire. Le procès dura quatre jours, comme celui des hébertistes, du 13 au 16 germinal, mais il fut infiniment plus mouvementé. L'amalgame qui réunit les 14 accusés n'avait pas été composé au hasard. Pour joindre Delacroix, Danton, Desmoulins à Chabot, à Basire, à Delaunay, à Fabre, les bonnes raisons ne manquaient pas. Hérault de Séchelles aurait pu trouver place dans la fournée des hébertistes, puisqu'il avait été l'ami et le protecteur de Prouli et de Cloots, mais il était nommé dans les dénonciations de Basire et de Chabot et les Comités, en le joignant à Fabre, son premier dénonciateur, avaient voulu mettre en évidence par cet exemple frappant la liaison intime et secrète des ultra et des citra, leur complicité commune dans l'œuvre de destruction du gouvernement révolutionnaire. Quant à Philippeaux, il payait ses accusations de trahison contre le Comité et les louanges hyperboliques de Desmoulins. A ces premiers rôles on avait ajouté tout un lot de comparses, d'agents de l'étranger. La présence des Frey aux côtés de Chabot, leur beau-frère, était toute naturelle. Le fournisseur d'Espagnac, protégé de Chabot et de Julien de Toulouse et même de Danton, n'était pas déplacé dans le jugement des fripons. L'aventurier Gusman, que Danton avait admis dans son intimité, était là pour lui servir de repoussoir. Westermann enfin, mêlé à toutes les intrigues de Dumouriez et de Danton, réputé pillard et voleur, dénoncé par Marat, ne déparait pas la collection.

Le premier jour on examina l'affaire financière. On entendit Cambon témoin à charge et le président Herman donna lecture de lettres de d'Espagnac qui étaient accablantes. Les accusés nièrent avec énergie et rejetèrent les responsabilités sur Julien de Toulouse qui s'était soustrait par la fuite aux poursuites.

Le second jour fut rempli presque tout entier par l'interrogatoire de Danton. Le tribun avait retrouvé toute son arrogance. Non content de se défendre par des mensonges hardis, il attaqua ses accusateurs, railla, menaça, paya d'audace. **Vils imposteurs, paraissez et je vais vous arracher le masque qui vous dérobe à la vindicte publique.** Les éclats de sa voix s'entendaient de la rue. La foule impressionnée s'attroupait. Les jurés et les juges se troublaient. Le Comité de salut public inquiet donna l'ordre à Hanriot d'arrêter le président et l'accusateur public, qui lui semblaient coupables de faiblesse. Fouquier, parent éloigné de Desmoulins, ne lui devait-il pas sa nomination ? Mais le Comité se ravisa et révoqua finalement l'ordre déjà transmis à Hanriot. Plusieurs membres du Comité de sûreté générale, par contre, se rendirent au tribunal pour soutenir de leur présence juges et jurés défaillants.

Le troisième jour fut consacré à l'interrogatoire des autres accusés qui imitèrent la tactique de Danton en réclamant l'audition des témoins qu'ils avaient cités dans la Convention et en provoquant de violents incidents. Fouquier débordé, mal soutenu par Herman, écrivit à la Convention une lettre affolée pour la

consulter sur la citation des témoins réclamés par les accusés. Quand les Comités reçurent sa lettre, ils étaient déjà en possession d'une dénonciation par laquelle un détenu de la prison du Luxembourg, Laflotte, ancien ministre de la République à Florence, les avertissait que la veille deux de ses camarades de chambrée, le général Arthur Dillon et le Conventionnel Simond, avaient essayé de le faire entrer dans un complot pour délivrer Danton et ses amis. Dillon avait communiqué par lettre avec la femme de Desmoulins qui avait fourni mille écus pour réunir du monde autour du tribunal. Dillon, Simond et leurs affidés devaient s'emparer des clefs du Luxembourg, se porter ensuite au Comité de sûreté générale pour en égorger les membres. Nous savons aujourd'hui que le général Sahuguet, cousin de d'Espagnac, alors en congé dans le Limousin, avait reçu de Dillon et de d'Espagnac un billet l'invitant à revenir en toute hâte à Paris pour coopérer à leur délivrance. Barras nous apprend que plusieurs amis de Danton, dont le général Brune, lui avaient promis de se rendre en forces au tribunal pour l'en arracher. Mais ils manquèrent à l'appel.

Munis de la lettre de Fouquier et de la dénonciation de Laflotte, les Comités déléguèrent Saint-Just à la tribune pour dépeindre à la Convention la fermentation des accusés et obtenir le vote d'un décret qui permettrait au tribunal de mettre hors des débats tout prévenu qui résisterait à la justice nationale ou l'insulterait. Le décret voté, à l'unanimité et sans débat, fut porté le soir même au tribunal par Vadier en personne.

Le lendemain, 16 germinal, Fouquier fit lire aux accusés le décret de la veille et la dénonciation de Laflotte. On interrogea les derniers accusés, c'est-à-dire les comparses, puis Fouquier fit demander aux jurés s'ils se croyaient suffisamment éclairés. Danton, Delacroix protestèrent avec véhémence : **Nous allons être jugés sans être entendus ! Point de délibération ! Nous avons assez vécu pour nous endormir dans le sein de la gloire, qu'on nous conduise à l'échafaud !** Puis ils lancèrent des boulettes aux juges. Le tribunal, appliquant le décret, prononça leur mise hors des débats. Tous furent condamnés à mort, sauf Lullier, qui se poignarda quelques jours plus tard dans sa prison. Si on en croit les dépositions faites au procès de Fouquier par les jurés Renaudin et Topino-Lebrun et par le greffier Pâris, Herman et Fouquier seraient entrés dans la chambre des jurés pendant leur délibération et leur auraient communiqué une pièce secrète qui aurait déterminé la conviction de ceux qui hésitaient encore.

La condamnation des Indulgents et des fripons ne causa dans le peuple aucune émotion apparente. Ils furent conduits au supplice au milieu d'une indifférence totale. Comment les Français de toute opinion se seraient-ils intéressés à des aventuriers qui, en servant et en trahissant tour à tour les différents partis, n'avaient travaillé qu'à leur fortune personnelle ? La Convention thermidorienne elle-même refusera de réhabiliter Danton, Delacroix, Fabre d'Eglantine, Chabot, Basire et Delaunay.



## CHAPITRE XII

# LA RÉORGANISATION DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Les factions abattues coup sur coup, les Comités sont débarrassés pour quelques mois de toute opposition gênante. La Convention, si bourdonnante auparavant, acquiesce maintenant à tout ce qu'ils lui proposent. Les décrets les plus importants sont votés presque sans discussion. Les députés se taisent. Ils ne prennent plus d'initiatives. Le vide des séances est tel que pour le remplir un secrétaire analyse longuement la correspondance. Alors commence vraiment la dictature gouvernementale.

Les autorités parisiennes sont épurées et composées d'hommes sûrs (Payan, Moine, Lubin en remplacement de Chaumette, Hébert et Réal, plus tard Lescot-Fleuriot en remplacement de Pache). Les nouvelles autorités sont dociles, mais, composées de fonctionnaires, elles ne représentent plus la population. Les sociétés populaires des sections, qui s'étaient multipliées dans l'été de 1793, suspectes de renfermer bon nombre d'aristocrates à bonnets rouges, disparaissent en floréal sous la pression des Jacobins qui leur retirent l'affiliation. En dehors des tribunes sectionnaires, ouvertes deux fois par décade, une seule tribune libre subsiste, celle des Jacobins. Mais celle-ci, étroitement surveillée, est occupée la plupart du temps par des fonctionnaires du tribunal révolutionnaire ou des administrations. La nouvelle bureaucratie terroriste envahit tout. L'abus est si choquant que Dubois-Crancé propose de l'exclure des clubs. Mais sa lettre lue aux Jacobins, le 13 germinal, provoque un beau tapage. Son auteur est dénoncé sur-le-champ au Comité de salut public comme un Indulgent et un désorganisateur. Les Comités, Saint-Just surtout, voient le mal, mais ils en sont prisonniers. Que resterait-il dans les clubs, si on en chassait les fonctionnaires ? La base du régime se rétrécit à proportion qu'il se concentre davantage.

La presse, encore si vivante et si passionnée avant germinal, perd toute indépendance. Il n'y a plus que des feuilles officielles ou officieuses, celles-ci plus ou moins subventionnées. Tant de journalistes ont péri pour délit d'opinion que ceux qui subsistent connaissent le prix de la prudence. Quant aux spectacles, ils ne joueront que des pièces patriotiques dûment approuvées.

Les Comités gouvernent donc sans obstacle apparent. Mais ils ne se font pas d'illusion. Ils savent ce qui se cache sous le silence qui monte. *La Révolution est glacée*, écrit Saint-Just dans ses *Institutions*, *tous les principes sont affaiblis, il ne reste que les bonnets rouges portés par l'intrigue. L'exercice de la Terreur a blasé le crime comme les liqueurs fortes blasent le palais.*

Que feront les gouvernants de leur toute-puissance si chèrement conquise ? Ils courent d'abord au plus pressé. L'armée révolutionnaire de Cromwell-Ronsin leur a fait peur. Ils la suppriment (7 germinal). Trois ministres ont été compromis avec les factions : Bouchotte avec les ultra, Deforgues et Paré avec les citra. Carnot fait supprimer les ministres qui seront remplacés par 12 commissions exécutives formées chacune de deux à trois membres et conçues sur le type des deux commissions déjà existantes des subsistances et des armes et poudres. Quand les Dantonistes avaient réclamé cette mesure, le Comité s'y était opposé à maintes reprises. Maintenant que les Dantonistes sont au tribunal, le Comité la fait sienne et personne ne se trouve pour relever ses contradictions.

Les représentants avaient suivi dans les départements des politiques souvent très différentes et même opposées. Le 30 germinal, le Comité en rappelle vingt et un d'un coup. Il aurait voulu administrer par le seul moyen des agents nationaux qu'il tient dans sa main. Saint-Just, passionné d'unité, écrivait dans ses *Institutions* : [Il faut examiner le système des magistratures collectives telles que les municipalités, les administrations, comités de surveillance, etc., et voir si distribuer les fonctions de ces corps à un magistrat unique dans chacun ne serait pas le secret de l'établissement solide de la Révolution.](#) Mais les temps n'étaient pas encore mûrs pour Bonaparte, ses préfets et ses maires. Saint-Just ne confia qu'à lui-même sa pensée de derrière la tête.

Le Comité voulut du moins enlever aux représentants la principale des attributions de leur pouvoir révolutionnaire, celle qui leur permettait d'instituer des tribunaux d'exception. Le décret du 27 germinal, rendu sur le rapport de Saint-Just, ordonna que les prévenus de conspiration ne seraient plus jugés qu'à Paris par les soins du tribunal révolutionnaire. Le décret du 19 floréal, proposé par Couthon, supprima expressément les tribunaux et commissions révolutionnaires créés par les représentants. Le Comité se réserva cependant de conserver exceptionnellement quelques-uns d'entre eux, tels que le tribunal organisé par Joseph Lebon à Cambrai à l'arrière du front du Nord, la commission qui fonctionnait à Noirmoutiers, etc.

Le Comité n'entend pas relâcher la Terreur, mais la concentrer sous sa surveillance immédiate. Il s'indigne et menace quand le bruit court à Paris, après l'arrestation d'Hébert, que les bustes de Marat et de Chalier vont disparaître. Pour rassurer les terroristes il frappe à coups redoublés leurs persécuteurs. Il rappelle Fouché pour le punir d'avoir compris dans la répression de l'hébertisme les amis de Chalier (7 germinal). Il prescrit la réouverture du club de Lyon fermé par Fouché. Un arrêté, de la main de Robespierre, suspend toutes poursuites contre les patriotes lyonnais persécutés pendant le siège. Quand Fouché rentre à Paris et se justifie aux Jacobins, Robespierre met en garde contre son exposé (19 germinal).

Il en fut de même partout comme à Lyon, à Sedan, à Lons-le-Saunier, à Lille, etc. Les patriotes sont protégés et la répression s'intensifie contre les ennemis du régime. Le décret du 27 germinal éloigne de Paris, des places de guerre et des villes maritimes, tous les anciens nobles et les sujets des puissances ennemies qui n'auront pas obtenu une permission expresse d'y résider. Pour punir les contre-révolutionnaires du Vaucluse, le Comité organise, le 21 floréal, la terrible commission d'Orange qui juge sans jurés et condamne à mort en 42 audiences 332 accusés sur 591. Il approuve Maignet de livrer aux flammes le village contre-révolutionnaire de Bédoin où l'arbre de la liberté a été coupé et où aucun témoin républicain n'a pu être trouvé.

Le Comité a mis à l'ordre du jour la Terreur, mais aussi la Vertu, son correctif. Il sévit durement contre les révolutionnaires prévaricateurs. Maignet, en Vaucluse, découvre une immense bande noire, embusquée dans les administrations pour mettre au pillage les biens nationaux. Il sait que ses prédécesseurs Rovère et Poulthier ont protégé ces voleurs cachés sous le bonnet rouge. Il n'hésite pas à frapper leur chef, Jourdan Coupe-Tête, en faveur duquel Tallien tente vainement d'émouvoir les Jacobins (16 floréal). Jourdan monte sur l'échafaud. Ysabeau, qui continue à Bordeaux les concussions de Tallien, est rappelé le 25 floréal. Bernard de Saintes, qui a tripoté à Montbéliard et à Dijon, a eu le même sort le 15 germinal. Avis aux restes impurs de la faction de Danton ! Le Comité honore la vertu autrement qu'en paroles.

Il espère se concilier ainsi l'opinion publique. Il ne veut pas que ses agents fassent trembler les masses. Il faut, dit Saint-Just le 26 germinal, **que vous rétablissiez la confiance civile. Il faut que vous fassiez entendre que le gouvernement révolutionnaire ne signifie pas la guerre ou l'état de conquête, mais le passage du mal au bien, de la corruption à la probité.** Les citoyens inoffensifs doivent être protégés contre les abus de pouvoir et même contre les excès de zèle. Les représentants dans l'Ouest ont prolongé la chouannerie par leurs colonnes infernales qui brûlaient indistinctement les propriétés des révoltés et celles de gens paisibles ; le Comité les rappelle. Rossignol, invulnérable tant qu'il était attaqué par les Indulgents, est destitué le 8 floréal. Turreau, qui a exécuté les dévastations, et tous ses lieutenants sont retirés de l'armée de l'Ouest le 24 floréal et, le 4 prairial, un nouvel arrêté met fin au système d'extermination pour lui substituer une méthode de déclaration et de recensement des habitants et des récoltes.

Foussedoire, dans le Haut-Rhin, veut forcer les Alsaciens à échanger leur numéraire contre des assignats. Il demande la permission d'instituer un tribunal révolutionnaire et de taxer les riches. Il est rappelé, le 12 prairial, en guise de réponse. Foussedoire n'a pas compris que la Terreur est maintenant réservée aux seuls conspirateurs et qu'elle doit disparaître pour tous ceux qui ne conspirent pas.

Les procédés hébertistes ont aggravé la disette. Le Comité les désavoue et les réprime. Il s'attache à rassurer les commerçants. Le décret du 12 germinal supprime les commissaires aux accaparements aussi détestés que les anciens rats de cave, adoucit la loi de l'accaparement dans ses pénalités et dans ses exigences. Seuls les marchands en gros restent astreints à la déclaration et à l'affiche. Les zones d'approvisionnement sont supprimées le 6 prairial sauf pour les grains et fourrages. La Commission des subsistances encourage l'exportation des marchandises de luxe, associe à son action les négociants, les garantit contre les dénonciations, leur confie des missions à l'étranger, s'efforce de constituer des crédits de change pour payer leurs acquisitions. Sans doute le Comité maintient la réglementation et les taxes. Il contrôle tout le commerce extérieur par le moyen de ses agences et de la flotte de commerce réquisitionnée. Mais il assouplit la législation et inaugure une politique de production. Il encourage les industriels par des indemnités et des récompenses, les commerçants par des avances. La disette s'atténue.

C'est la main-d'œuvre qui cause maintenant les plus graves soucis. L'appel de la première réquisition a raréfié les bras disponibles, juste au moment où la multiplication des ateliers et des usines qui travaillent pour l'armée vint décupler la demande. Les ouvriers en avaient profité pour faire évaluer leurs salaires dans

une proportion généralement plus forte que le prix de la vie. L'établissement du maximum des salaires mécontenta certainement la classe ouvrière dans son ensemble. Mais il mécontenta surtout les nombreux travailleurs des fabrications de guerre qui étaient soumis à une discipline rigoureuse et qui ne pouvaient pas tourner la loi aussi facilement que les travailleurs libres. La tentation pour eux était trop forte d'égaliser le salaire officiel au salaire libre. A Paris, les simples manœuvres, commissionnaires, cochers, porteurs d'eau se faisaient de 20 à 24 livres par jour, tandis que l'ouvrier spécialiste de première classe des manufactures d'armes gagnait à peine 18 livres, celui de deuxième classe 8 livres 5 sols, le plus médiocre 3 livres. Aussi n'est-il pas étonnant que les ouvriers des fabrications de guerre très nombreux à Paris aient vécu dans une agitation pour ainsi dire permanente. Le Comité, qui avait un besoin instant de leurs services, améliora leurs salaires, leur permit de nommer des commissaires pour en discuter avec ses agents, mais jamais il ne parvint à les satisfaire, car l'écart était trop grand entre leurs exigences et les prescriptions légales. Le Comité sentait que, s'il cédait sur le maximum des salaires, il serait forcé de céder aussi sur le maximum des denrées et que tout l'édifice économique et financier qu'il avait péniblement échafaudé s'écroulerait. Il prit donc à l'égard de la classe ouvrière une attitude de résistance. S'il céda parfois, ce fut de mauvaise grâce et la nouvelle Commune l'imita. Payan, en son nom, fit la leçon aux ouvriers libres qui se coalisaient (voir séances de la Commune des 2, 13, 16 floréal, etc.). Il fallut arrêter les travaux entrepris par le département de Paris parce que les manouvriers qu'on ne voulait payer que 48 sous réclamaient 3 livres 15 sous et les charpentiers 8 à 10 livres (9 messidor, *Arch. nat.*, F.<sup>10</sup> 451).

Il semble bien que la poussée ouvrière ait été générale dans tous le pays. Les refus de travail furent si fréquents que Barère dut faire voter, le 15 floréal, un décret aux termes duquel étaient mis en réquisition tous ceux qui contribuent à la manipulation, au transport et débit des marchandises de première nécessité et menacer du tribunal révolutionnaire ceux d'entre eux qui feraient, par leur inertie, une coalition criminelle contre les subsistances du peuple.

**Le régime du maximum**, a bien vu M. G. Lefebvre, **était propre à développer dans le prolétariat l'esprit de classe et de solidarité. Il opposait les propriétaires aux salariés.** Il faisait davantage. Il tendait à ruiner les petits commerçants et les artisans en les rejetant au salariat. Les boulangers, par exemple, qui recevaient la farine officielle n'étaient plus que des employés municipaux. Saint-Just, qui voulait donner les biens des suspects aux pauvres, se rendait compte que le problème financier dominait le problème social. Il aurait voulu retirer de la circulation l'assignat, plaie mortelle de la République, d'où provenaient la vie chère, l'agiotage, les taxes qui affamaient les villes, les réquisitions qui ameutaient les possédants. Mais comment se passer de l'assignat quand il était pour ainsi dire la seule ressource du Trésor ? Les dépenses se montaient, en floréal, à 283.419.073 livres contre 44.255.048 livres de recettes, en messidor à 265 millions contre 39 millions. La circulation s'enflait sans cesse. Elle était de 5.534.160.385 livres au 26 floréal et, malgré les taxes qui soutenaient le cours forcé, malgré la fermeture de la Bourse, malgré l'arrêté du 21 pluviôse qui fixait les changes à un taux uniforme, la monnaie républicaine se dépréciait lentement. Cambon s'efforçait d'économiser sur la dette. De même qu'il avait, l'année précédente, créé le grand livre de la dette publique pour échanger contre des titres nouveaux et républicaniser ainsi la dette perpétuelle de l'Ancien Régime, il liquidait, par la loi du 23 floréal, la dette viagère, l'unifiait, la réduisait par des retenues, au risque de faire crier très fort ses détenteurs déjà fortement atteints

par la dépréciation de l'assignat qu'ils recevaient en paiement de leurs arrérages. Cambon, pensait Robespierre, augmentait le nombre des ennemis de la République.

Paysans accablés par les réquisitions et les charrois, ouvriers exténués par une sous-alimentation chronique et acharnés à la conquête d'un salaire que la loi leur refusait, commerçants à demi ruinés par les taxes, rentiers spoliés par l'assignat, sous le calme apparent fermentait un mécontentement profond. Seuls profitaient du régime le troupeau élargi des agents de la nouvelle bureaucratie et les fabricants de guerre.

Les gouvernants ne se faisaient aucune illusion. Ils se roidirent dans un effort suprême. Ils fonderaient quand même cette République en laquelle ils avaient placé leur foi et qu'ils aimaient d'autant plus qu'ils la sentaient moins sûre du lendemain. Ils se souvenaient que la monarchie avait été ébranlée par le soulèvement des misérables poussés par la faim.

L'application des lois de ventôse qui distribuaient la fortune des suspects aux pauvres sans-culottes exigeait une vaste enquête qui prendrait plusieurs mois. Barère annonça, le 22 floréal, que les comités révolutionnaires avaient déjà envoyé 10.000 décisions sur les détenus. Mais il y avait 300.000 dossiers à constituer. Barère se flattait qu'avant six semaines le tableau de la population indigente serait dressé. Il ne le fut jamais, encore que le Comité ait créé à cet effet un bureau des indigents. Barère, malgré son optimisme, signalait la mauvaise volonté de certaines communes à exécuter la loi. On avait fait courir le bruit que le Comité déporterait en Vendée les indigents inscrits sur les états. En attendant la fin de l'enquête, le Comité fit instituer, le 22 floréal, le Livre de la bienfaisance nationale où furent inscrits les indigents infirmes et invalides pour des secours gradués et des allocations en cas de maladie. Un arrêté du Comité, en date du 5 prairial, distribua aux mendiants infirmes et invalides de la ville de Paris des secours de 15 à 25 sous par jour. Mais, dans le reste du pays, les pages du Livre de la bienfaisance ne s'ouvrirent que lentement et le 9 thermidor survint avant que la loi eût été exécutée. Ces mesures partielles, dans l'esprit des gouvernants, n'étaient qu'une préface. **Il ne faut ni riches ni pauvres**, écrivait Saint-Just... **l'opulence est une infamie**. Il projetait de rendre l'État héritier de ceux qui meurent sans parents directs, de supprimer le droit de tester, d'obliger tous les citoyens à rendre compte tous les ans de l'emploi de leur fortune. Il voulait encore, pour retirer les assignats de la circulation, qu'on mît un impôt spécial **sur tous ceux qui ont régi les affaires et ont travaillé à la solde du Trésor public**. Projets qui restèrent des rêves et qui se heurtaient non seulement à l'esprit individualiste du temps, mais aux nécessités créées par la guerre. Comment le Comité aurait-il pu pratiquer résolument une politique de classe, quand depuis germinal il s'appliquait à rassurer tous les intérêts ? Les foules illettrées et misérables sur lesquelles il penchait sa sollicitude étaient pour lui une charge plutôt qu'un appui. Elles assistaient hébétées aux événements qu'elles ne comprenaient pas. Toute la politique gouvernementale reposait au fond sur la Terreur, que la guerre seule faisait supporter. Or, la Terreur ruinait dans les âmes le respect du régime.

Le Comité reporte son principal effort sur la jeune génération. Barère déclare, le 13 prairial, qu'il faut révolutionner la jeunesse comme on a révolutionné les armées. S'inspirant de l'expérience heureuse de l'école des armes qui, en ventôse, a formé en trois décades par des cours appropriés à la fabrication de la poudre, du salpêtre, des canons, etc., des jeunes gens appelés de toute la

France et répandus ensuite comme contremaîtres dans les différents ateliers, il fit instituer l'école de Mars destinée à donner une préparation à la fois militaire et civique à 3.000 adolescents choisis par moitié parmi les enfants des petits cultivateurs ou artisans et parmi les fils des volontaires blessés dans les combats, à raison de six par district. L'école de Mars fonctionnera sous des tentes dans la plaine des Sablons.

On projette de créer sur le même type une école normale pour former des professeurs et instituteurs animés de la foi nouvelle. Mais l'école normale ne sera réalisée qu'après thermidor. En attendant, on fait un effort sincère pour appliquer la loi du 5 nivôse qui a rendu l'école primaire obligatoire et salarié les instituteurs publics aux frais de l'État. Mais on manque de personnel et les écoles s'ouvrent lentement. A la fin de 1794, elles n'existent plus ou moins nombreuses que dans 180 districts. Saint-Just voulait doter les écoles avec les biens nationaux. Il posait en principe qu'avant d'appartenir à ses parents l'enfant appartient à la patrie et il traçait le plan d'une éducation commune à la spartiate.

Les régions qui ont opposé le plus de résistance à la Révolution sont celles où la population ignore le français : Alsace, Pays basque, Corse, Comté de Nice, Bretagne, Flandre. Barère fait instituer pour ces pays allophones des instituteurs de langue française que désigneront les clubs et qui n'enseigneront pas seulement la langue de la liberté, mais qui seront en même temps des prédicateurs de civisme. Là aussi, faute de personnel, le décret ne reçut qu'une application restreinte. Grégoire veut qu'on déracine les patois à l'égal des langues étrangères, car [l'unité d'idiome est une partie intégrante de la Révolution](#). Il rédige, au nom de la Convention, le 16 prairial, une belle adresse aux Français : [Vous détestez le fédéralisme politique, abjurez celui du langage](#).

On travaille ainsi pour l'avenir, mais le présent requiert toute l'attention. La question religieuse n'est pas résolue. Théoriquement la liberté des cultes subsiste. En fait elle est supprimée dans beaucoup de régions. De nombreux représentants ont considéré que tous les prêtres étaient suspects, les ont reclus quand ils n'abdiquaient pas, ont même parfois ordonné la démolition des clochers. D'autres plus tolérants ont permis la continuation du culte. Le décadi essaie partout de supplanter le dimanche, mais il n'a pas cause gagnée. Les populations restées très pieuses regrettent leurs prêtres et boudent aux fêtes patriotiques. Même dans les ateliers nationaux il est difficile de faire travailler le dimanche. Si la fermeture des églises avait été simultanée, nul doute qu'une grande jacquerie populaire n'aurait éclaté, car dans les semaines qui précédèrent le décret du 18 frimaire, tardivement promulgué du reste, les mouvements fanatiques se multiplièrent — à Coulommiers, Amiens, en Lozère, Haute-Loire et Loire, en Corrèze, dans l'Hérault, le Cher, la Nièvre, la Meuse, les Ardennes, etc. La fermentation dura tout l'hiver et n'était pas calmée au printemps. Si elle ne prit pas de plus grandes proportions, ce fut grâce à l'incohérence même de la conduite des représentants. La persécution n'ayant jamais été générale, les fidèles n'eurent pas l'idée de se concerter. Quand on leur enleva leurs prêtres, ils célébrèrent dans de nombreuses paroisses des messes [aveugles](#) que présidaient le sacristain ou le maître d'école. A Paris même, le culte ne fut jamais complètement interrompu.

Le Comité qui, au début, n'avait voulu voir dans la déchristianisation qu'une manœuvre de l'étranger, ne songe pas à revenir en arrière, maintenant qu'elle est presque accomplie. Mais il veut l'épurer, la perfectionner, la rendre acceptable aux masses en lui donnant un contenu positif. Les fêtes décadares

ont grandi au hasard. On y célèbre la liberté, la patrie et la raison. Il importe de leur donner une organisation uniforme et une doctrine commune. Les hommes de cette époque, même les plus affranchis des dogmes chrétiens, même des athées comme Silvain Maréchal, ne croient pas que l'État puisse se passer d'un credo et d'un culte. L'État, comme l'ancienne Église, a charge d'âmes. Il manquerait à son devoir primordial s'il se désintéressait des consciences. Il fallait relier la morale politique enseignée dans les cérémonies civiques à une morale philosophique, génératrice des vertus privées. C'était une conviction générale que la foi en Dieu était le fondement de la société.

Au lendemain de l'exécution de Chaumette, la Convention décréta, le 25 germinal, que les restes de l'auteur de la Profession de foi du vicaire savoyard seraient portés au Panthéon. Robespierre fut chargé de présenter le décret attendu sur les fêtes décadaires. Il le fit précéder, le 18 floréal, d'un discours émouvant qui enthousiasma l'Assemblée et le pays. Il y affirmait que la Révolution, en possession maintenant d'une doctrine philosophique et morale, n'aurait plus rien à craindre d'un retour offensif des vieilles religions positives. Il y prédisait la fin prochaine de tous les prêtres et la réconciliation de tous les Français autour du culte simple et pur de l'Être suprême et de la Nature, car, pour lui, la Nature et Dieu se confondaient. Chaque décadi désormais serait consacré à la glorification d'une vertu civique ou sociale et la République célébrerait en outre les quatre grands anniversaires du 14 juillet, du 10 août, du 21 janvier et du 31 mai.

Élu président de la Convention, le 16 prairial, à l'unanimité des suffrages qui ne furent jamais plus nombreux (485), Robespierre présida, un bouquet et un épi de blé à la main, la magnifique fête dédiée à l'Être suprême et à la Nature, qui eut lieu le 20 prairial, jour de la Pentecôte, au milieu d'un concours immense. Dans toute la France des fêtes analogues furent célébrées le même jour avec un égal succès. Partout les temples républicains inscrivent à leur fronton : Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Il semblait que le Comité avait atteint son but, qu'il avait rallié tous les Français dans un sentiment commun d'apaisement et de fraternité. Les hommes de tous les partis envoyèrent à Robespierre leurs félicitations enthousiastes. Boissy d'Anglas le compara publiquement à [Orphée enseignant aux hommes les principes de la civilisation et de la morale](#). Laharpe, le littérateur en vogue, l'encensa dans une lettre particulière. Des athées comme Lequinio et Maréchal ne furent pas les derniers à applaudir. Nombre de catholiques d'autre part se déclaraient satisfaits, puisqu'on leur rendait Dieu à défaut des prêtres. Ils voyaient dans la récolte abondante et précoce un signe que la Providence protégeait la République. Les derniers offices célébrés par les prêtres disparaissaient sans bruit pour faire place à des messes civiques. Les prêtres sexagénaires ou infirmes jusque-là laissés en liberté étaient à leur tour reclus par le décret du 22 floréal. A l'étranger l'impression fut extraordinaire. [On crut véritablement](#), dit Mallet du Pan, [que Robespierre allait fermer l'abîme de la Révolution](#). On le crut d'autant plus que partout nos armées étaient victorieuses. On n'avait pas entendu les sarcasmes et les menaces que quelques députés avaient lancés au président de la Convention pendant la fête même de l'Être suprême. On ne voyait pas que sous le brillant décor des guirlandes, des fleurs, des hymnes, des adresses et des discours, se cachaient la haine et l'envie et que les intérêts, toujours menacés par la Terreur et qui n'avaient que faire de la vertu, n'attendaient qu'une occasion pour prendre leur revanche.



## CHAPITRE XIII

# FLEURUS

La France révolutionnaire n'aurait pas accepté la Terreur si elle n'avait été convaincue que la victoire était impossible sans la suspension des libertés. Elle se résigna à la dictature de la Convention, puis des Comités, dans l'espoir que son sacrifice ne serait pas inutile et elle ne fut pas trompée.

Au printemps de 1794 elle peut s'enorgueillir de l'armée qui lui a été préparée. C'est une armée homogène. Toute distinction a disparu, même dans l'uniforme entre la ligne et les volontaires. L'embrigadement est commencé et avance rapidement. La demi-brigade forte de deux bataillons de volontaires et d'un bataillon de ligne est une unité manœuvrière de 3.000 hommes, pourvue d'artillerie légère, plus mobile que les anciens régiments. Les états-majors épurés, la confiance règne maintenant entre chefs et soldats. Les chefs, dont beaucoup sortent du rang, donnent l'exemple des privations. Ils couchent sous la tente et vivent en sans-culottes. Les anciens frottements entre généraux et représentants ont disparu. Les représentants, choisis avec soin, savent se faire obéir sans rudesse. Ils se préoccupent du bien-être des troupes. Ils les enflamment de leur ardeur civique. Ils se mettent en tête des colonnes d'assaut. De rudes exemples ont rétabli partout la discipline. Les femmes qui encombraient les camps et dévoraient les provisions ont été chassées. Les fournisseurs sont étroitement surveillés. Les régies succèdent aux entreprises et les inspecteurs généraux des charrois, qui opèrent deux par deux, mettent fin aux dilapidations. L'armée épurée, animée d'un ardent patriotisme, est devenue un instrument souple et docile entre les mains de Carnot. Ses effectifs ont été doublés par la première réquisition, dont les recrues, instruites pendant l'hiver, ont été versées au printemps dans les anciens bataillons. Huit cent mille hommes entraînés, encadrés, aguerris, pleins de mépris pour les mercenaires de la Coalition, sont à pied d'œuvre. Ils ne risquent plus d'être arrêtés dans leurs succès, comme Hoche après Kaiserslautern, par le manque d'armes et de munitions. Les fabrications de guerre, fiévreusement, mais scientifiquement organisées, commencent à donner leur plein. La seule manufacture parisienne fabrique 2 699 fusils neufs du 21 au 30 ventôse et en répare 1.497. Les sept autres manufactures provinciales en produisent à peu près autant. Grâce à la fabrication révolutionnaire du salpêtre, l'immense poudrerie de Grenelle, la plus importante de l'Europe, fournit en prairial 6 à 8 milliers de poudre par jour, 20 milliers en messidor.

Le Comité sent que la victoire est proche. Sa diplomatie ne reste pas inactive, mais elle ne se propose que des buts définis et accessibles. Elle est mise d'abord au service des nécessités économiques. La France est menacée d'un blocus hermétique. Elle ne peut faire vivre ses armées et alimenter ses industries que si elle garde des ouvertures sur le reste du monde. Elle s'attache donc à cultiver

l'amitié des Suisses, des Scandinaves, des villes hanséatiques, des Américains, des Barbaresques, des Génois et des Turcs. La Suisse est parcourue constamment par les agents du Comité, Perregaux, Schweitzer, Humbert, qui raflent chevaux, bétail, fourrages, étoffes, fer, cuivre, etc. Par la Suisse, les denrées de la Souabe et de l'Autriche elle-même prennent la direction de Belfort. Les Anglais, dont la flotte domine la Méditerranée et qui viennent de s'emparer de la Corse, s'efforcent d'empêcher les Génois de ravitailler nos ports du Midi et notre armée des Alpes. Le Comité maintient Gênes dans la neutralité en la menaçant de notre armée qui s'avance par l'Apennin. Pour attirer les Hanséates, les Américains, les Scandinaves dans nos ports de l'Océan, le Comité relâche leurs navires frappés d'embargo ou déclarés de bonne prise, paie leurs livraisons au-dessus du maximum, leur facilite l'exportation de marchandises françaises telles que vins, eaux-de-vie, soieries, café, etc. Il envoie aux États-Unis une importante mission acheter des blés qu'on paiera au moyen de la créance que nous possédons sur ce pays depuis la guerre de l'Indépendance. Washington, rassuré depuis la révocation de Genêt, est invité à rappeler son ambassadeur à Paris, Morris, dont le Comité connaît l'hostilité. Il s'exécute et nomme Monroe qui n'arrivera qu'au lendemain du 9 thermidor.

Les vaisseaux neutres qui se dirigent vers les côtes françaises sont inquiétés par les croiseurs anglais. Le Comité encourage le ministre danois Bernstorff à former avec la Suède et les États-Unis une ligue de neutralité armée qui fera respecter la liberté des mers. Bernstorff signe une convention avec la Suède. Mais notre agent à Copenhague, Grouvelle, commet l'imprudence de confier à la poste ordinaire les dépêches non chiffrées qu'il adresse à Paris. Les croiseurs anglais s'en emparent. Pitt, mis au courant des négociations déjà fort avancées, use de la menace et parvient à écarter le péril. Il est d'ailleurs secondé par l'Américain Hamilton, ami de Washington, qui craint de compromettre son pays avec les Jacobins.

L'Angleterre possède avec ses alliés, l'Espagne et la Hollande, une énorme supériorité navale. Mais le Comité, même après la catastrophe de Toulon, ne désespère pas. Sous l'impulsion vigoureuse de Saint-André et de Prieur de la Marne, qui s'installent à Brest, les constructions neuves sont poussées avec ardeur, les vides dus à l'émigration des officiers nobles comblés au moyen des officiers de la marine marchande, la paie des matelots et des ouvriers des arsenaux augmentée afin qu'ils travaillent jour et nuit, l'indiscipline, qui avait fait de grands ravages, réprimée avec sévérité, les cordages, les goudrons, les bois, les cuivres réquisitionnés dans toute la France. Au printemps, la flotte concentrée à Brest est en mesure non seulement de protéger les côtes contre un débarquement qui rallumerait la Vendée, mais encore d'escorter les convois et même de reprendre l'offensive. En attendant, nos corsaires font subir au commerce ennemi des pertes sensibles.

Les progrès réalisés par l'armée et la marine françaises frappent d'admiration et d'étonnement les observateurs neutres ou ennemis. L'agent américain William Jackson les décrit en détail à son ami Pinckney dans un long rapport du mois d'avril 1794. Après avoir dépeint les **splendeurs** de la France révolutionnaire, il émet déjà la crainte que, grisée par les victoires qu'il prédit, elle ne se laisse entraîner dans une politique de conquêtes. Vers le même temps, le perspicace Mercy-Argenteau adresse à l'empereur, son maître, un avertissement prophétique (9 mars 1794). Il ne voit le salut déjà pour la Coalition que dans l'emploi des moyens qui réussissent aux Français, il conseille un appel à la nation allemande.

L'Empereur avait saisi la Diète, le 20 janvier 1794, d'une proposition d'armement général des peuples allemands. Mais sa proposition n'obtint aucun succès. Si passifs qu'ils soient, les peuples de l'Europe centrale sentent confusément que la cause des rois n'est pas la leur. En dépit des rigueurs de la censure, les mots d'ordre jacobins ont trouvé de l'écho. En Hongrie, un prêtre démocrate Martinovicz affilié aux Illuminés de Weishaupt et un ancien officier Lazcovicz, qui déteste le joug allemand, fondent une société secrète qui se recrute dans la bourgeoisie et jusque dans la noblesse et qui applaudit aux victoires françaises. Les enrôlements pour l'armée se font tous les jours plus difficiles. Les emprunts n'obtiennent pas un meilleur succès. Les bourgeois ferment leurs bourses. En Prusse, où l'industrie est une création récente du grand Frédéric, la guerre entraîne un chômage intense. Les tisserands de Silésie s'agitent (émeute de Breslau, avril 1794). Les paysans refusent par endroits de payer leurs rentes seigneuriales. Cette agitation est pour Frédéric-Guillaume une raison de rejeter l'enrôlement des masses que propose l'Autriche. Les Belges se montrent tièdes. Les riches abbayes ne répondent que mollement aux appels de subsides. La guerre contre la France n'est nationale qu'en Grande-Bretagne et là même, surtout en Ecosse, se maintient une opposition tenace que Pitt ne peut briser que par les lois d'exception et par une répression sévère.

La Coalition, dont toute la force repose sur des armées de mercenaires, n'a jamais été très unie. Elle est maintenant à la veille de se disloquer.

Frédéric-Guillaume a beau haïr les sans-culottes, il prête l'oreille à ceux de ses conseillers qui lui représentent que le véritable ennemi c'est l'Autriche et non la France. Il exige que ses alliés lui remboursent ses dépenses militaires et il menace de rappeler ses troupes s'ils ne s'exécutent pas sur-le-champ. Thugut refuse : **physiquement parlant, nous n'avons pas le sou** (1er avril 1794, à Mercy), mais Pitt, pour prévenir la défection prussienne, s'engage à verser les fortes sommes exigées. La Hollande imite la Prusse et, soutenue par l'Angleterre, réclame de l'Autriche une rectification de frontière aux Pays-Bas. L'Espagne boude. Ses amiraux et généraux ont eu à Toulon avec leurs collègues anglais de violentes querelles. Godoy refuse d'accorder à Pitt le traité de commerce qui lui est proposé. Aranda conseille la paix. On l'exile de la Cour sous prévention de complot. L'argent anglais est l'unique ciment d'une coalition qui se détraque.

Un coup inattendu élargit encore les lézardes. Le 24 mars, avec une petite troupe équipée en Saxe, Kosciuzsko entre en Pologne et appelle aux armes ses compatriotes. Il bat les Russes par surprise à Raslovice le 4 avril, il les chasse de Varsovie le 19, de Wilna le 23. Mais le peuple polonais ne bouge pas. Kosciuzsko, qui n'a pas osé supprimer le servage et qui ménage les nobles parce qu'ils ont seuls répondu à son appel, ne parvient pas à réunir plus de 17.000 hommes, d'ailleurs mal armés. Son coup de main aventureux n'obligera pas les Prussiens ni les Autrichiens à retirer un seul soldat du front français. En quelques semaines les bandes polonaises seront dispersées. Mais la question de Pologne se dressant ainsi à l'improviste entre les deux alliés de Berlin et de Vienne accentua leurs désaccords latents.

Les discordes des Coalisés retentissent sur leur plan de campagne et sur leurs opérations. Ce sont des tiraillements continuels entre les généraux dont chacun n'obéit qu'aux ordres de sa Cour (cf. dépêche de Trautmansdorf à Kaunitz du 19 mai 1794). Les Anglais qui ont pris à leur solde l'armée prussienne voudraient s'en servir pour protéger les Pays-Bas et la Hollande. L'empereur s'y oppose parce qu'il se défie des intentions de la Cour de Berlin qui sont d'empêcher un

démembrement trop considérable du territoire français et de priver l'Autriche du fruit de sa victoire : En appelant l'armée prussienne à la Meuse, en établissant avec elle une étroite connexité d'opérations réciproques, il est évident que le roi resterait toujours le maître de suspendre des progrès qu'il estimerait trop rapides, de nous arrêter au moment même où un heureux hasard des événements nous offrirait quelque espoir de parvenir au grand but de l'affaiblissement de la France (Thugut à Stahrenberg, 1er mai). L'armée prussienne restera donc dans le Palatinat face à la Sarre. Cobourg se contentera du petit corps de Blankenstein qui défend Trêves et assure la liaison avec les Pays-Bas.

Cependant Cobourg reçoit l'ordre de marcher sur Paris avec toutes ses forces. Il tient déjà Condé, Valenciennes, Le Quesnoy et la forêt de Mormal, c'est-à-dire les abords de la trouée de l'Oise. Son front s'enfonce comme un coin dans le territoire français entre la Sambre et l'Escaut, entre les deux armées républicaines du Nord et des Ardennes. Il peut manœuvrer par les lignes intérieures. Mais il n'a pas ses forces dans sa main. Il doit compter avec le duc d'York et avec le prince d'Orange qui lui sont accolés. Puis les sans-culottes ont sur lui une supériorité numérique qui sans cesse augmente. Dès la fin de mai il réclame des renforts. Pitt les refuse et conseille aux Autrichiens d'utiliser les Prussiens dont ils n'ont pas voulu. A défaut de renforts qui ne vinrent jamais, Cobourg reçoit le jeune empereur qui vient encourager ses troupes par sa présence. Dès le milieu de mai, Mack, le chef d'état-major de Cobourg, conseille à François II de faire la paix. Après les premiers échecs, Anglais, Hollandais et Hanovriens veulent quitter la grande armée pour courir au secours des villes de la côte menacées (Waldeck à Thugut, 14 juin). Décidément les carmagnoles ont la partie belle.

C'est sur Cobourg que Carnot prescrit de porter les coups décisifs. Jourdan s'est arrêté après sa victoire de Wattignies, comme Hoche après la prise de Worms. Carnot, las de lui commander en vain l'offensive sur la Flandre, l'a destitué le 20 nivôse, comme il destituera Hoche deux mois plus tard pour le punir de n'avoir pas exécuté l'offensive sur Trêves. Mais, alors que Hoche, qui passe pour hébertiste, est envoyé en prison, Jourdan est rappelé, le 20 ventôse, au commandement de l'armée de la Moselle. Pichegru, plus souple, mais plus sournois, a été mis à la tête de l'armée du Nord le 17 pluviôse et on lui subordonne l'armée des Ardennes. Il a dans sa main les deux branches de l'étau qui serreront Cobourg entre la Lys et l'Escaut. Carnot renforce ses effectifs. En germinal il dispose de plus de 250.000 hommes, commandés par des lieutenants qui s'appellent Marceau, Kléber, Vandame, Souham, Macdonald. Pour les stimuler, Saint-Just et Lebas sont envoyés à l'armée qu'ils enflamment de leur propre ardeur. Carnot a rappelé à tous les généraux ses instructions le 11 pluviôse : Porter les grands coups par le Nord. Les armées du Rhin et de la Moselle doivent y coordonner leurs mouvements. Règle générale : agir en masse et offensivement. Engager à toute occasion le combat à la baïonnette. Livrer de grandes batailles et poursuivre l'ennemi jusqu'à entière destruction. Il tient à l'offensive pour d'autres raisons encore que pour des raisons de stratégie. La disette sévit à l'intérieur. Il écrit le 11 germinal aux représentants à l'armée du Nord : Il ne faut pas vous dissimuler que nous sommes perdus si vous n'entrez bien vite en pays ennemi pour avoir des subsistances et des effets de tout genre, car la France ne peut soutenir longtemps l'état forcé où elle se trouve en ce moment... Il faut vivre aux dépens de l'ennemi ou périr. La défensive nous déshonore et nous tue. Sans relâche Carnot presse Pichegru de devancer les Impériaux, mais Pichegru perd un mois en inspections. Il n'attaque que le 9

germinal sur Le Cateau et est repoussé avec pertes. Cobourg assiège Landrecies. Toutes les diversions tentées pour débloquer la place échouent et Landrecies capitule le 11 floréal après quatre jours de bombardement. Les Impériaux possèdent une nouvelle tête de pont sur la Sambre.

Sans retard, Saint-Just et Lebas organisent un camp retranché à Guise pour leur barrer le chemin de Paris. Cambrai, serré de près, compte de nombreux royalistes. Carnot y soupçonne la trahison. Un mois plus tôt Vandame lui a fait passer deux lettres qui lui promettaient 240.000 livres pour prix de son concours. Saint-Just et Lebas délèguent dans Cambrai leur collègue Joseph Lebon pour y mettre en mouvement la guillotine contre les ennemis de l'intérieur. Puis Carnot ordonne à Jourdan de marcher au secours de l'armée des Ardennes avec toutes les forces qu'il pourra prélever sur l'armée de la Moselle qui restera sur la défensive derrière la Sarre en attendant des renforts de l'Ouest. Carnot prescrit en même temps à Pichegru une offensive vigoureuse par ses deux ailes sur Courtrai et Ypres d'une part, sur Charleroi de l'autre. Les républicains entrent à Courtrai le 7 floréal, le 10 à Furnes, ils battent les Impériaux devant Tourcoing le 29, font un butin de 60 canons et de 2.000 prisonniers. A cinq reprises l'armée des Ardennes, enlevée par Saint-Just, passe et repasse la Sambre en des combats furieux. Charleroi est alternativement assiégée et débloquée. Mais Jourdan arrive. Il chasse les Impériaux de Dinant le 10 prairial et fait sa jonction, trois jours plus tard, avec l'armée des Ardennes. Les républicains passent la Sambre pour la sixième fois. Charleroi capitule le 7 messidor. Cobourg, qui accourt au secours de la place avec la grande armée, essaie le lendemain de chasser les républicains des positions fortifiées qu'ils ont préparées sur un front de trente kilomètres en arc de cercle de la Sambre à la Sambre. Ses cinq colonnes d'assaut sont refoulées à gauche par Kléber, à droite par Marceau et Lefebvre, au centre par Championnet et sabrées ensuite dans l'intervalle des redoutes par la cavalerie de d'Hautpoul. Les Français couchent sur le champ de bataille de Fleurus et gardent Charleroi.

Déjà l'armée du Nord a pris Ypres le 29 prairial avec 80 canons et 5 800 prisonniers. Elle entre à Ostende le 15 messidor. Les deux armées victorieuses de Pichegru et de Jourdan commencent leur marche convergente vers Bruxelles. Elles y entrent le 20 messidor. Anvers et Liège tombent le 6 thermidor.

Il ne se passe pas maintenant de semaine sans qu'une carmagnole de Barère célèbre devant la Convention de nouveaux succès sur toutes les frontières : 5 floréal, Badelonne reprend le Saint-Bernard aux Piémontais, 9 floréal, l'armée des Alpes prend Saorgio, 15 prairial, l'armée des Pyrénées occidentales chasse les Espagnols du camp des Aldudes, 1er prairial, prise du mont Cenis, 9 prairial, reprise de Collioure, Saint-Elne et Port-Vendres par l'armée des Pyrénées orientales, etc.

Saint-André et Prieur annoncent, le 25 prairial, que le grand convoi de blé qu'on attend d'Amérique est arrivé à Brest. La flotte française de Villaret-Joyeuse, pour protéger le passage, a livré à la flotte anglaise de Howe, le 9 prairial, un violent combat où le *Vengeur du peuple* s'est abîmé dans les flots au cri de *Vive la République !* Les Anglais ont tellement souffert qu'ils n'ont pas poursuivi les Français et qu'ils ont dû rentrer dans leurs ports.

Sans doute les deux armées du Rhin et de la Moselle ont subi un rude assaut au début de prairial. Moellendorf avec ses Prussiens a chassé les Français de Kaiserslautern. Mais Hentz et Goujon envoyés en toute hâte mettent la victoire ou la mort à l'ordre du jour. Les 14 et 15 messidor les deux armées françaises

reprennent simultanément l'offensive sous le haut commandement de Moreaux. Les Prussiens, abrités derrière des retranchements, sont chassés de Trippstadt par des charges furieuses, le 25 messidor. Les Français rentrent à Pirmasens et à Kaiserslautern.

A la fin de messidor, la guerre est reportée sur le territoire ennemi au-delà des Alpes et au-delà des Pyrénées. Augereau envahit l'Ampourdan pendant que Muller marche sur Fontarabie où il entrera le 14 thermidor. L'armée d'Italie renforcée s'apprête à envahir le Piémont.

La guerre a changé de caractère. Il ne s'agit plus, comme en 1792, de révolutionner les peuples et d'en faire les alliés de la République. **Nous devons vivre aux dépens de l'ennemi, nous n'entrons pas chez lui pour lui porter nos trésors**, écrit Carnot aux représentants, le 8 prairial. C'en est fini du propagandisme. J.-B. Lacoste et Baudot ont organisé l'exploitation méthodique du Palatinat. Des **agences d'évacuation** ont dirigé sur la France 2.000 sacs de grains, 4.000 bœufs, un million de pintes de vin, 120.000 rations de foin, 600.000 rations de paille, etc. Quarante-vingt mille hommes ont vécu pendant deux mois aux dépens des habitants sans préjudice des contributions de guerre qui leur sont imposées : trois millions sur le duché de Deux-Ponts, deux millions sur Bliescastel, quatre sur le grand bailliage de Neustadt, le tout en numéraire, bien entendu. Les mêmes règles sont appliquées en Belgique. **Il faut dépouiller le pays**, écrit Carnot le 15 messidor, **et le mettre dans l'impuissance de fournir aux ennemis les moyens de revenir... Souvenez-vous que l'infâme Dumouriez nous y a fait laisser un milliard de notre monnaie**. Jourdan, qui commande l'armée de Sambre-et-Meuse, nouveau nom de l'armée des Ardennes, reçoit l'ordre, le 26 messidor, de lever une contribution en numéraire de 50 millions sur Bruxelles. Tournai paiera 10 millions, etc.

Cependant le Comité n'est pas animé de l'esprit de conquête. Il veut que la guerre nourrisse la guerre, mais il ne songe pas à annexer les pays occupés.

**Nous marchons, non pour conquérir, mais pour vaincre**, avait dit Billaud le 1er floréal, **non pour nous laisser entraîner par l'ivresse des triomphes, mais pour cesser de frapper à l'instant où la mort d'un soldat ennemi serait inutile à la liberté**. Le Comité ne veut pas perdre la République dans le militarisme. Quand Milhaud et Soubrany lui proposent de conquérir la Catalogne et de l'annexer à la France, Couthon leur répond, le 7 prairial : **Il nous paraît plus conforme à nos intérêts et à nos principes d'essayer de faire de la Catalogne une petite république indépendante qui, sous la protection de la France, nous servira de barrière à cet endroit où les Pyrénées cessent. Ce système flatterait sans doute les Catalans et ils l'adopteront plus volontiers encore que leur réunion à la France. Vous devez dans les montagnes porter nos limites jusqu'aux extrémités et par conséquent vous établir à demeure dans toute la Cerdagne, prendre la vallée d'Aran, en un mot tout ce qui est en deçà des monts... Mais la Catalogne, devenue département français, serait aussi difficile à conserver que l'est aujourd'hui l'ancien Roussillon**. Le Comité, qui fait la guerre aux idiomes étrangers dans les provinces conquises par l'ancienne monarchie, ne se soucie pas d'annexer des

populations qui seraient inassimilables par le langage comme par les mœurs. Il veut que la France reste une et indivisible.

En Belgique, explique Carnot aux représentants aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, le 2 thermidor, nous ne voulons garder que ce qui peut assurer notre propre frontière, c'est-à-dire à gauche toute la Westflandre et la Flandre hollandaise, à droite le pays d'entre Sambre et Meuse et au milieu seulement ce qui est en deçà de l'Escaut et de la Haisne, de manière qu'Anvers et Namur soient les deux points d'appui et que la frontière fasse un cercle rentrant, bien couvert par des rivières et dans lequel l'ennemi ne pourra pénétrer sans se trouver cerné par le fait même.

On voit sur quelles bases le Comité aurait négocié la paix s'il était resté au pouvoir quand elle fut conclue. L'Angleterre aurait mis sans doute son veto à l'attribution d'Anvers à la France. Mais l'Autriche, qui ne tenait pas à la Belgique, aurait pu être aisément indemnisée en Allemagne pour les cessions assez légères que Carnot exigeait. La frontière d'Alsace et de Lorraine maintenue sans changement, l'Autriche aurait pu signer la paix continentale en même temps que la Prusse et l'Espagne qui manifestaient une répugnance de plus en plus grande à continuer la guerre pour les intérêts britanniques.

Le 9 thermidor n'a pas été seulement fatal à l'affermissement de la démocratie à l'intérieur. Il a prolongé la lutte à l'extérieur et précipité la France dans une politique conquérante qui devait la faire haïr des peuples et finalement l'épuiser.

C'était par la Terreur que le Comité de salut public avait vaincu. Mais si cette Terreur s'était montrée, à l'épreuve, un instrument efficace, c'est que ceux qui le maniaient étaient restés unis, dans le sentiment commun des nécessités nationales. Le jour où par malheur leur union cesserait, où les passions particulières l'emporteraient dans leur cœur sur le bien public, la Terreur déshonorée ne serait plus qu'un vulgaire poignard dont les indignes se saisiraient au besoin pour frapper les meilleurs citoyens.



## CHAPITRE XIV

# THERMIDOR

Le gouvernement révolutionnaire était une hydre à deux têtes puisque les deux Comités de salut public et de sûreté générale qui le constituaient avaient en principe des pouvoirs égaux et qu'ils devaient se réunir en commun pour statuer sur les affaires majeures. Mais, peu à peu, l'équilibre s'était rompu en faveur du Comité de salut public. Billaud et Robespierre n'avaient pas hésité à reprocher publiquement au rapporteur du Comité de sûreté générale, Amar, l'insuffisance de son rapport sur l'affaire Chabot et ils avaient même fait décréter par la Convention que son rapport ne serait imprimé que revu et corrigé. Amar, traité en écolier, dut garder en son cœur un vif ressentiment, d'autant plus qu'il ne pouvait ignorer les critiques non exprimées que ses censeurs formulaient entre eux sur la façon singulière dont il avait instruit la grave affaire confiée à ses soins — voir à ce sujet mon livre sur l'Affaire de la Compagnie des Indes —. La suspicion dont Amar était l'objet rejaillit sur le Comité qui l'avait choisi pour son organe. Dès lors ce furent les membres du Comité de salut public qui s'emparèrent des grands rapports, même quand ils traitaient d'objets du domaine propre du Comité de sûreté générale. Saint-Just foudroya les conspirations hébertiste et dantoniste. Le même Saint-Just rapporta la grande loi du 27 germinal sur [la répression des conspirateurs, l'éloignement des nobles et la police générale](#), et cette loi consacrait de nouveaux empiètements du Comité de salut public. Confiné jusque-là dans l'administration, il obtenait, par l'article 1er de la loi, les mêmes droits que le Comité de sûreté générale pour la recherche des complices des conjurés et leur traduction au tribunal révolutionnaire. Un article 5 le chargeait, en outre, [de faire inspecter les autorités et les agents publics chargés de coopérer à l'administration](#) et un article 19 lui faisait une obligation [d'exiger un compte sévère de tous les agents, de poursuivre ceux qui serviront les complots et auront tourné contre la liberté le pouvoir qui leur aura été confié](#). Le Comité de sûreté générale perdait ainsi la police de la nombreuse armée des fonctionnaires. Le Comité de salut public organisa aussitôt un bureau de surveillance administrative et de police générale dont la direction fut confiée à Saint-Just qui fut remplacé pendant ses missions, tantôt par Couthon, tantôt par Robespierre. Amar et ses amis de la Sûreté générale se plaignirent amèrement du [triumvirat](#) qui les avait déposés. Ils prétendirent, contrairement à la vérité d'ailleurs, que la police du triumvirat contrecarrait la leur. La discorde commença.

Si le Salut public était resté uni, il aurait pu négliger la mauvaise humeur de la Sûreté générale. Mais les onze membres qui le composaient étaient des personnalités trop fortes, trop pénétrées du sentiment des services rendus pour ne pas souffrir avec impatience que l'un d'eux sortît de la ligne et semblât éclipser les autres. Qu'il l'eût recherché ou non, Robespierre était devenu pour toute la France révolutionnaire le vrai chef du gouvernement. Sa popularité, qui

avait toujours été considérable, avait grandi démesurément depuis la chute des factions qu'il avait attaquées en face. Or, Robespierre, dont le caractère était fait de sincérité passionnée, ne ménageait pas toujours l'amour-propre de ses collègues du gouvernement. Sévère pour lui-même, il l'était pour les autres. Les réserves et les critiques venaient plus souvent sur ses lèvres que les compliments. Depuis qu'il avait été cruellement trompé dans ses amitiés, il ne se liait plus qu'à bon escient, ne se livrait que rarement et gardait avec la plupart une réserve froide et distante qui pouvait paraître du calcul ou de l'ambition. Il se sentait incompris et il en souffrait. Par une faiblesse qui montre bien qu'il n'avait pas le caractère dominateur, il faisait souvent son apologie, répondait aux reproches secrets qu'il soupçonnait et, en parlant ainsi de lui-même, prêtait le flanc à l'accusation d'ambition qui faisait son tourment.

Cette facile et terrible accusation d'ambition, depuis qu'elle avait été formulée par les Girondins et reprise par les hébertistes, n'avait jamais cessé de circuler parmi ceux qui avaient ou qui croyaient avoir à se plaindre de l'homme influent dont ils exagéraient encore la puissance. Dans cette lourde atmosphère la défiance montait. L'âpre Carnot écrivait dans son rapport du 12 germinal : *Malheur à une République où le mérite d'un homme, où sa vertu même serait devenue nécessaire !* Et le rectiligne Billaud répétait en écho, le 1er floréal : *Tout peuple jaloux de sa liberté doit se tenir en garde contre les vertus mêmes des hommes qui occupent des postes éminents.* Carnot n'avait pas insisté. Billaud, comme si le péril qu'il signalait était proche, s'étendait longuement sur les tyrans de l'ancienne Grèce : *Le fourbe Périclès se servit des couleurs populaires pour couvrir les chaînes qu'il forgea aux Athéniens, il fit croire longtemps que jamais il ne montait à la tribune sans se dire à lui-même : Songe que tu vas parler à des hommes libres, et ce même Périclès, étant parvenu à s'emparer d'une autorité absolue, devint le despote le plus sanguinaire.* Plus d'un auditeur comprit que Billaud visait Robespierre.

La Convention, en apparence, était muette, mais les intrigues couvaient. Les proconsuls rappelés pour leurs exactions s'inquiétaient du décret qui avait mis la vertu et la probité à l'ordre du jour. Ils avaient pour alliés tous ceux de leurs collègues qui avaient trempé dans les complots hébertiste et dantoniste et qui craignaient, eux aussi, d'être envoyés à Fouquier-Tinville. Il se formait peu à peu une opposition souterraine qui avait la peur pour mobile et pour ciment. Si Robespierre n'avait été qu'un ambitieux, l'occasion était belle pour lui de se créer une clientèle dévouée parmi ces trembleurs. Ils recherchaient sa protection. Fréron, Barras, Tallien, Fouché, qui seront ses plus redoutables adversaires, lui faisaient des visites, lui écrivaient des lettres suppliantes. Il pouvait, en les rassurant, les avoir à ses pieds et les attacher à sa fortune. Il les repoussa avec mépris. Bien mieux, il ne fit pas mystère qu'il poursuivrait leur punition. Ils avaient par leurs crimes souillé la Terreur. Ils avaient donné à la République une figure hideuse. Et Robespierre, qui voulait, de toute son âme, fonder une démocratie véritable, était convaincu qu'il ne rallierait l'opinion désarmée que par de grands exemples. Les misérables qui avaient abusé des pouvoirs illimités qui leur avaient été confiés pour le salut public ne devaient pas être placés au-dessus de la justice révolutionnaire. Celle-ci n'avait le droit d'être terrible qu'autant qu'elle serait une justice distributive et impartiale, frappant également tous les coupables, les plus puissants comme les plus humbles.

Les proconsuls rappelés demandaient l'approbation de leurs opérations. La Convention les avait renvoyés aux deux Comités. Robespierre non seulement

refusa de donner quitus aux plus compromis, mais prétendit faire traduire quatre ou cinq d'entre eux au tribunal révolutionnaire.

Si on en croit les apologies présentées après thermidor par les membres survivants des Comités, ceux-ci auraient d'abord accédé à l'arrestation d'Alquier, mais se seraient aussitôt ravisés et auraient décidé en principe qu'ils ne consentiraient plus à aucune arrestation de députés. Barras prétend au contraire, dans une page autographe de ses mémoires, que Robespierre refusa de signer une liste de 32 députés à arrêter et que cette liste avait été préparée au Comité de sûreté générale. Robespierre déclara, au moment même, aux Jacobins, qu'on lui imputait, par malveillance, la confection de listes de proscription auxquelles il n'avait pris aucune part. De ces contradictions dans les témoignages il faut sans doute conclure que le désaccord avait pour cause des cas d'espèces. On n'arrêta personne parce qu'on ne s'entendit pas sur les noms des personnes à arrêter.

Mais il est certain que les Conventionnels menacés s'imaginèrent, à tort ou à raison, que Robespierre était leur plus dangereux adversaire. Celui-ci reçut de nombreuses lettres anonymes où il était menacé de mort. Legendre et Bourdon de l'Oise déclarèrent, après le procès des dantonistes, qu'on les avait invités tous les deux à frapper Robespierre en pleine assemblée. Ces projets d'assassinat n'étaient pas une simple manœuvre d'intimidation. Barras, Merlin de Thionville ne sortaient plus qu'armés. Ils se réunissaient avec les plus hardis au café Corazza ou chez le traiteur Doyen aux Champs-Élysées où Courtois venait les rejoindre. Tallien, très exalté, cachait un poignard sous ses vêtements.

Or, le 3 prairial, un arrêté du Comité de salut public, de la main de Robespierre, ordonna l'arrestation de Thérèse Cabarrus. Le jour même, Robespierre fut guetté à la sortie du Comité, pendant plusieurs heures, par un certain Admiral, ancien employé à la loterie royale qui avait défendu le château au 10 août dans le bataillon des Filles Saint-Thomas. Admiral n'ayant pas réussi à rencontrer Robespierre, qu'il voulait tuer, déchargea ses pistolets le soir même sur Collot d'Herbois qu'il manqua, mais atteignit un serrurier Geffroy qui s'était précipité au secours du représentant. L'émotion produite par cette tentative d'assassinat n'était pas encore calmée qu'on apprenait que, le 4 prairial au soir, une jeune fille de vingt ans, Cécile Renault, s'était présentée à la maison Duplay en demandant avec insistance à voir Robespierre. Arrêtée et trouvée en possession d'un couteau et d'un canif, elle répondit qu'elle verserait tout son sang pour avoir un roi et qu'elle n'était allée chez Robespierre que [pour voir comment était fait un tyran](#).

Pendant que des milliers d'adresses félicitaient Collot et Robespierre d'avoir échappé aux coups de Pitt, Tallien, Fouché et leurs amis travaillaient habilement la presse et l'opinion.

Dans son rapport sur l'attentat, Barère avait cité une phrase d'une lettre interceptée d'un Anglais où il était dit : [Nous craignons beaucoup l'influence de Robespierre. Plus le gouvernement français républicain sera concentré, dit le ministre \[Pitt\], plus il aura de force et plus il sera difficile de](#)

le renverser. Le Moniteur et le Bulletin de la Convention imprimèrent que cette phrase avait été écrite par un agent du Comité. Barère dut rectifier le lendemain : On a isolé, dit-il, un membre du Comité, on a eu l'air de centraliser le gouvernement sur la tête d'un seul membre, tandis qu'il repose sur tous les membres du Comité. Il pourrait suivre de là les erreurs les plus dangereuses, on pourrait en induire que la Convention n'existe plus, n'est plus rien, que les armées ne se battent plus que pour un seul homme à qui nous devons plus de justice. Cet homme est pur. La rectification attirait fâcheusement l'attention sur la place prépondérante de Robespierre et prêtait à tous les commentaires, d'autant plus que le même Barère lisait ensuite des extraits de journaux anglais où les soldats français étaient appelés les soldats de Robespierre. Tallien ne dut pas être mécontent de Barère.

L'intrigue s'exerçait aux Jacobins comme à la Convention. Le 6 prairial, un ancien agent de Danton, Rousselin, qui deviendra le secrétaire de Barras, proposait insidieusement, pour garantir la vie des membres du Comité de salut public, de les entourer d'une garde personnelle et de rendre au brave Geffroy des honneurs civiques au cours de la fête annoncée à l'Etre suprême. Robespierre éventa le piège, s'indigna qu'on voulût attirer sur lui l'envie et la calomnie en l'accablant d'honneurs superflus, en l'isolant pour lui faire perdre l'estime. Il fit rayer Rousselin des Jacobins.

Rousselin n'était qu'un instrument que d'autres faisaient mouvoir. La veille de la séance des Jacobins, le 5 prairial, un député qui s'était compromis à fond avec Bourdon de l'Oise par ses attaques contre le Comité, Lecointre, négociant de profession sur lequel pesait une accusation d'accaparement de charbon et de soude, rédigeait et faisait signer à huit de ses collègues un acte d'accusation contre Robespierre qu'il ne publiera qu'au lendemain de thermidor, mais qu'il fit circuler sous le manteau. Les neuf braves s'étaient engagés à immoler Robespierre en plein Sénat. Le dantoniste Baudot nous dit que l'un des signataires Thirion lui communiqua la pièce et l'engagea, d'ailleurs en vain, à entrer dans le complot.

Il me paraît probable que Robespierre connut, au moment même, les menées de Lecointre et de Tallien et qu'il les soupçonna d'avoir armé le bras des assassins. Le 7 prairial, dans une improvisation brûlante, il répondit du haut de la tribune de la Convention aux accusations qu'on murmurait contre lui : Voulez-vous savoir, dit-il, quels sont les ambitieux ? Examinez quels sont ceux qui protègent les fripons, qui encouragent les contre-révolutionnaires, qui excusent tous les attentats, qui méprisent la vertu, qui corrompent la morale publique ? Et il se mit à flétrir ce ramas de factieux et d'intrigants. — Tant que cette race impure existera, la République sera malheureuse et précaire. C'est à vous à l'en délivrer par une énergie imposante et par un concert inaltérable... Ceux qui cherchent à nous diviser, ceux qui arrêtent la marche du gouvernement, ceux qui le

calomnient tous les jours par des discours, par des insinuations perfides, ceux qui cherchent à former contre lui une coalition dangereuse de toutes les passions funestes, de tous les amours-propres irascibles, de tous les intérêts opposés à l'intérêt public sont nos ennemis et ceux de la patrie. Ce sont les agents de l'étranger. Appels inutiles. Le Comité de sûreté générale avait déjà lié partie avec les Lecointre, les Tallien, les Fouché qui étaient aussitôt informés de tout ce qui se discutait au sein du gouvernement. Fouché réussissait à se faire nommer président des Jacobins le 13 prairial.

Robespierre ne tardait pas à fournir à ses adversaires une arme des plus dangereuses par sa participation à la préparation et au vote de la loi du 22 prairial sur le tribunal révolutionnaire. Sans doute la loi était sur le chantier depuis deux mois, depuis que le décret du 27 germinal confirmé le 19 floréal avait supprimé les tribunaux révolutionnaires des départements et concentré tous les accusés politiques à Paris, et ses principales dispositions avaient déjà été inscrites dans l'arrêté instituant la Commission d'Orange. Mais le Comité de sûreté générale, à qui le rapport sur les deux décrets des 27 germinal et 19 floréal avait déjà été enlevé, put légitimement s'offusquer qu'on ne l'ait même pas consulté sur le nouveau décret qui fut présenté par Couthon. Pour écarter d'une délibération aussi majeure le Comité de sûreté générale qui avait la surveillance immédiate du tribunal révolutionnaire, Robespierre et Couthon eurent sans doute de graves raisons. Leur grande pensée, exprimée dans les décrets des 8 et 13 ventôse, était de faire servir la Terreur à la dépossession des aristocrates dont les biens seraient distribués aux pauvres. Saint-Just avait fait inscrire dans le décret du 27 germinal un article qui ordonnait l'établissement pour le 15 floréal de **commissions populaires** chargées de faire un tri parmi les détenus et de dresser la liste de ceux dont les biens seraient confisqués après déportation ou condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire. Or, les deux Comités ne se pressèrent pas d'instituer ces commissions, dont allait dépendre la nouvelle révolution sociale. Le décret du 23 ventôse avait prévu six commissions. Les deux premières ne furent créées, par un arrêté de la main de Billaud-Varenne, que le 25 floréal, pour opérer dans les prisons de Paris. Les membres des anciens comités se firent un titre d'honneur, dans leur réponse à Lecointre, après thermidor, d'avoir retardé tant qu'ils purent la constitution des commissions populaires. Ils expliquent que celles du 25 floréal n'avaient été instituées que sur les instances de Saint-Just et ils se vantent d'en avoir paralysé l'action en refusant systématiquement leurs signatures à ses décisions. Gracchus Vilate, qui fut l'homme de Barère, a dit assez justement qu'une des causes profondes de l'opposition qui s'éleva contre le triumvirat fut son programme social. Il lui parut clair, dit-il, que si le triumvirat voulait proscrire certains députés, c'est qu'il les regardait **comme des obstacles au système agraire, à la continuation du terrorisme qui en était l'instrument**. Faut-il supposer que Couthon et Robespierre, irrités des lenteurs du Comité de sûreté générale à appliquer les lois de ventôse et les lui imputant à crime, résolurent de brusquer les choses et de le placer devant le fait accompli en soustrayant à son examen préalable la loi du 22 prairial ? Robespierre reprochera plus tard à ce Comité de recruter ses agents parmi des individus très suspects et Dumas précisera aux Jacobins, le 26 messidor, que quatre aristocrates de son département, dont il

donne les noms, y avaient trouvé des emplois. On découvrit vers le même temps qu'un individu qui avait émigré à cinq reprises remplissait les fonctions de commis au tribunal révolutionnaire. Il y avait été placé par son oncle Naulin qui siégeait comme juge au tribunal !

Couthon rapporta donc la nouvelle loi au nom du seul Comité de salut public. Les défenseurs étaient supprimés, car donner un défenseur à l'accusé c'était procurer une tribune au royalisme et à l'ennemi et c'était avantager le riche aux dépens du pauvre. *Les défenseurs naturels et les amis nécessaires des patriotes accusés, ce sont les jurés patriotes, les conspirateurs ne doivent en trouver aucun.* L'interrogatoire préalable des accusés était supprimé. A défaut de preuves écrites ou testimoniales, les jurés pouvaient se contenter désormais de preuves morales. La définition des ennemis de la Révolution était élargie au point de comprendre *ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique...* Enfin le tribunal révolutionnaire était reconstitué et son personnel augmenté. Couthon n'avait pas caché que la loi qu'il proposait était moins une loi de justice qu'une loi d'extermination. *Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître, il s'agit moins de les punir que de les anéantir.*

Quand Couthon eut terminé sa lecture, entendue dans un silence absolu, Ruamps s'écria : *Ce décret est important, j'en demande l'impression et l'ajournement. S'il était adopté sans l'ajournement, je me brûlerais la cervelle.* Lecointre demanda un ajournement indéfini, mais Barère protesta, tout en consentant à un ajournement qui ne dépasserait pas trois jours. Robespierre, moins conciliant, réclama la discussion immédiate : *Depuis deux mois, dit-il, la Convention est sous le glaive des assassins et le moment où la liberté paraît obtenir un triomphe éclatant est celui où les ennemis de la patrie conspirent avec plus d'audace.* Robespierre avait encore dans l'oreille les menaces de mort que Lecointre, Thirion, Bourdon de l'Oise avaient proférées contre lui l'avant-veille au milieu de son triomphe de la fête de l'Etre suprême. Il fit valoir que l'ajournement ferait croire qu'il s'était élevé un désaccord entre la Convention et son Comité : *Citoyens, on veut vous diviser, on veut vous épouvanter !* et il rappela adroitement qu'il avait défendu les 76 Girondins contre les hébertistes. *Nous nous exposons aux assassins particuliers pour poursuivre les assassins publics. Nous voulons bien mourir, mais que la Convention et la patrie soient sauvées !* Les applaudissements éclatèrent et la loi fut votée, séance tenante, presque sans observation.

Mais, le lendemain, Bourdon de l'Oise demanda des explications sur l'article qui donnait à l'accusateur public et aux Comités le droit de traduire directement les citoyens au tribunal révolutionnaire. *La Convention n'a pas entendu que le pouvoir des Comités s'étendrait sur les membres de la Convention sans un décret préalable. Non ! Non !* cria-t-on de toutes parts, et Bourdon reprit : *Je m'attendais à ces heureux murmures. Ils annoncent que la liberté est impérissable.* Bernard de Saintes appuya Bourdon et Merlin de Douai fit adopter un texte qui maintenait le droit de la Convention. Les députés menacés respirèrent. Ils n'avaient retenu de l'odieuse loi que ce qui les regardait personnellement.

Désespérant d'obtenir le consentement de la Convention à la mise en accusation des proconsuls corrompus qu'ils voulaient punir, Robespierre et Couthon avaient-ils délibérément inséré dans leur texte la disposition équivoque que Bourdon de

l'Oise avait fait annuler ! Ils protestèrent le lendemain avec indignation, lors de la seconde lecture, contre le calcul insidieux qu'on leur avait prêté. Ils réclamèrent en termes hautains la suppression de l'amendement réservant les privilèges de l'Assemblée comme leur étant injurieux. Ils accusèrent Bourdon de mauvaises intentions. Des incidents violents éclatèrent. *Qu'ils sachent, s'écria Bourdon, les membres des deux Comités, que, s'ils sont patriotes, nous le sommes comme eux !* Robespierre dénonça quelques intrigants qui s'efforçaient d'exciter les représentants rappelés et d'entraîner une partie de la Montagne pour s'y faire un parti. Bourdon l'interrompit : *Je demande qu'on prouve ce qu'on avance, on vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat !* Robespierre reprit : *Je n'ai pas nommé Bourdon, malheur à celui qui se nomme lui-même. Mais s'il veut se reconnaître au portrait que le devoir m'a forcé de tracer, il n'est pas en mon pouvoir de l'en empêcher.* Puis, se tournant vers Tallien, sans le nommer, il rappela que l'avant-veille, un député, au sortir de la Convention, avait frappé, en les traitant d'espions, quelques commis du Comité de salut public. *Si les patriotes attaqués s'étaient défendus, vous sentez bien qu'on n'aurait pas manqué d'envenimer cette affaire, on serait venu vous dire le lendemain que des représentants du peuple avaient été insultés par des hommes attachés au Comité de salut public.* Robespierre voyait dans l'incident la preuve d'une intrigue contre le Comité : *Qui donc a dit à ceux que je désigne que le Comité de salut public avait intention de les attaquer ? Qui leur a dit qu'il existait des preuves contre eux ? Le Comité les a-t-il seulement menacés ?...* Si vous connaissiez tout, citoyens, vous sauriez que l'on aurait plutôt le droit de nous accuser de faiblesse ! Tallien voulut nier. Robespierre et Billaud l'accablèrent. Robespierre : *Trois cents témoins l'ont entendu. Citoyens, vous pouvez juger de quoi sont capables ceux qui appuient le crime par le mensonge. Il est facile de prononcer entre les assassins et les victimes.* Billaud : *L'impudence de Tallien est extrême. Il ment à l'Assemblée avec une audace incroyable.* Couthon et Robespierre obtinrent le vote qu'ils demandaient. Mais une telle séance laissait dans les cœurs des meurtrissures ineffaçables.

Il n'est pas douteux que les adversaires de Robespierre firent alors dans les coulisses un grand effort pour le renverser. Un ancien espion de police Roch Marcandier, qui avait été secrétaire de rédaction de Camille Desmoulins, avait rédigé, au moment même, une adresse aux 48 sections de Paris pour les inviter à se révolter contre la dictature de Robespierre. *Si cet astucieux démagogue n'existait plus, s'il eût payé de sa tête ses manœuvres ambitieuses, la nation serait libre, chacun pourrait publier ses pensées, Paris n'aurait jamais vu dans son sein cette multitude d'assassinats vulgairement connus sous le faux nom de jugements du tribunal révolutionnaire.* Marcandier, livré par Legendre, fut arrêté, le 25 prairial, et on trouva chez lui des pamphlets préparés pour l'impression où Robespierre était comparé à Sylla. Robespierre avait été averti par une lettre d'un commissaire à la Comptabilité nationale, Cellier, le jour même de l'arrestation, que Lecointre colportait contre lui un acte d'accusation.

C'est un fait déjà significatif qu'aucun membre du Comité de sûreté générale n'avait pris la parole dans la discussion de la loi du 22 prairial. Cinq jours ne s'étaient pas écoulés que le Comité se vengeait du dédain où Robespierre l'avait tenu en dirigeant contre lui, par l'organe de Vadier, une attaque fourrée qui devait compliquer encore une situation déjà très tendue. Vieillard sceptique et libertin, qui n'avait au cœur qu'une foi, celle de l'athéisme, Vadier n'avait pas pardonné à Robespierre le décret qui consacrait l'Être suprême. Le 27 prairial, il vint dénoncer à la Convention une nouvelle conspiration, œuvre de fanatiques

qui se réunissaient autour d'une vieille illuminée, Catherine Théot, la Mère de Dieu, qui, dans son étroit logement de la rue Contrescarpe, annonçait aux malheureux la fin prochaine de leurs misères par l'arrivée du Messie qui régénérerait toute la terre. Sur des indices les plus fragiles, Vadier mêlait à la conspiration un médecin du duc d'Orléans, Quesvremont-Lamothe, une marquise de Chastenois et le constituant dom Gerle qui servait à Catherine de directeur de conscience. Son but n'était pas seulement de ridiculiser l'idée religieuse, d'empêcher l'apaisement que Robespierre avait cru réaliser par son décret sur les fêtes nationales, mais d'atteindre par ricochet Robespierre lui-même. L'instruction montrerait que dom Gerle avait obtenu un certificat de civisme de Robespierre, que Catherine Théot avait parmi ses fidèles la belle-sœur du menuisier Duplay. Les policiers, qui avaient surveillé les réunions de Catherine, lui faisaient dire que Robespierre était le Messie régénérateur dont elle prédisait la venue. Quand tout cela serait révélé au tribunal révolutionnaire, le pontife de l'Être suprême croulerait sous les risées. On comprend que Vadier eût recommandé à Lecointre un peu de patience.

Mais Robespierre n'était pas homme à se laisser prendre au lacet d'un Vadier. Il évoqua l'affaire devant le Comité de salut public, il réclama le dossier à Fouquier-Tinville, et il arracha à ses collègues un ordre de sursis, le 8 messidor. Ce ne fut pas sans peine. Le soupçonneux Billaud fit remarquer qu'on violait ainsi un décret formel de la Convention. La scène dégénéra en altercation dont le bruit s'entendit jusque sur la place. Le Comité décida qu'il tiendrait désormais ses séances un étage plus haut pour se mettre à l'abri des oreilles indiscrètes. Il y eut d'autres scènes les jours précédents et les jours suivants. Robespierre ne put obtenir la révocation de Fouquier-Tinville dont il connaissait les liaisons avec Lecointre.

Déjà, au début de floréal, Carnot avait eu une explication très vive avec Saint-Just à propos de l'arrestation projetée par le premier d'un agent des poudres et salpêtres. Saint-Just, qui payait de sa personne aux armées, ne souffrait pas que Carnot exerçât la dictature de la guerre. On s'emporta. On échangea des menaces. Saint-Just reprocha à Carnot de protéger les aristocrates, ce qui était exact. Carnot le défia et lui cria ainsi qu'à Robespierre : **Vous êtes des dictateurs ridicules !** Un incident plus grave se produisit entre les deux hommes au lendemain de Fleurus. Saint-Just, de retour de l'armée, reprocha à Carnot d'avoir, sans le consulter, ordonné à Pichegru de tirer 15.000 hommes d'infanterie et 1 500 de cavalerie de l'armée de Jourdan. Mesure inepte, dit-il, qui aurait fait perdre la bataille de Fleurus s'il l'avait exécutée. Levasseur (de la Sarthe), qui assista à la querelle, nous dit qu'elle fut très violente et qu'elle dégénéra en mêlée générale. De nouveau Robespierre fut traité de dictateur par Billaud et aussi par Collot. L'intervention de Collot s'explique sans doute parce qu'il se sentait solidaire de Fouché avec qui il avait **improvisé la foudre** sur les rebelles lyonnais dans la plaine des Brotteaux. Il était impossible de poursuivre Fouché sans atteindre Collot. A la séance du 9 thermidor, Billaud reprocha à Robespierre d'avoir fait arrêter **le meilleur comité révolutionnaire de Paris, celui de la section de l'Indivisibilité**. Il ne me semble

pas douteux que cette arrestation ait donné lieu à de vifs débats au Comité au début de messidor quand Robespierre voulut la faire confirmer (7 messidor). En réalité, les membres de ce comité révolutionnaire avaient été dénoncés sur des griefs précis par le président même de leur section qui les accusait de friponneries. Robespierre dut croire que ses collègues qui défendaient des fripons avaient partie liée avec ses ennemis.

Robespierre ne reparut plus au Comité à partir du 15 messidor. De cette date jusqu'au 9 thermidor il n'a donné que cinq signatures qu'on est allé sans doute lui demander à son domicile. Il avait été insulté et traité de dictateur par ses collègues quand le poignard des assassins était toujours levé contre lui. Le 12 messidor encore, l'agent national Payan transmettait au Comité de sûreté générale l'interrogatoire d'un aristocrate du nom de Rouvière qui s'était introduit dans la maison Duplay, muni d'un couteau, d'un canif et de rasoirs (*Arch. nat.*, F.<sup>7</sup> 3822). Robespierre avait le cœur plein d'amertume. A chaque instant des journalistes perfides dénaturaient ses paroles ou l'accablaient d'éloges hyperboliques plus dangereux que des critiques. Ainsi le rédacteur du Journal de la Montagne, rendant compte d'un discours qu'il avait prononcé, le 3 messidor, aux Jacobins, y joignait ce commentaire : *Chaque mot de l'orateur vaut une phrase, chaque phrase un discours, tant il renferme de sens et d'énergie dans tout ce qu'il dit.*

Robespierre se réfugia aux Jacobins, dernier rempart contre ses ennemis. Dès le 13 messidor, il avertit le club qu'il avait perdu toute autorité au gouvernement : *A Londres, on me dénonce à l'armée française comme un dictateur, les mêmes calomnies ont été répétées à Paris. Vous frémiriez si je vous disais dans quel lieu ! A Londres, on dit qu'en France on imagine de prétendus assassinats pour me faire entourer d'une garde militaire. Ici l'on me dit, en parlant de la Renault, que c'est sûrement une affaire d'amourette et qu'il faut bien croire que j'ai fait guillotiner son amant... Si l'on me forçait à renoncer à une partie des fonctions dont je suis chargé, il me resterait encore ma qualité de représentant du peuple et je ferais une guerre à mort aux tyrans et aux conspirateurs.* Avait-il calculé que ses collègues du Comité profiteraient de son absence pour demander son remplacement à la Convention ? Se réservait-il pour le débat qui s'engagerait ce jour-là ? Voulut-il forcer à l'attaque au grand jour les Vadier, les Amar, les Billaud, les Collot ? En ce cas, il fit un faux calcul, car ceux-ci firent comme s'ils n'avaient rien entendu et leurs protégés, les Fouché, les Tallien, eurent le temps de travailler les indécis de la Convention et de leur faire peur en répandant le bruit que Robespierre voulait leur tête et qu'il était le seul responsable du sang qui ruisselait à flots de la guillotine.

C'est maintenant l'époque de la grande Terreur. Du 23 prairial au 8 thermidor, le tribunal révolutionnaire prononça 1.285 condamnations à mort et seulement 278 acquittements, tandis que, pendant les quarante-cinq jours précédents, il avait prononcé 577 condamnations contre 182 acquittements. Les prisons malgré tout se remplissaient plus vite qu'elles ne se vidaient. Il y avait au 23 prairial 7.321 détenus à Paris. Il y en avait 7.800 le 10 thermidor. Les fournées se succédaient à toute vitesse. On *amalgamait* des accusés qui ne s'étaient jamais vus. Les moutons dans les prisons, aux aguets des moindres mots, composaient au petit bonheur des listes de prétendus conspirateurs. Les têtes tombaient comme des

ardoises, celles des anciens magistrats de Paris et de Toulouse qui avaient protesté autrefois contre la suppression des parlements, au nombre de 31 ; celles des gens de Verdun qui avaient trop bien accueilli les Prussiens en 1792, au nombre de 35 ; celles de Lavoisier et des fermiers généraux, ces [sangsues du peuple](#), au nombre de 28 ; celles d'Admiral, de Cécile Renault et de 52 autres tous conduits au supplice en chemises rouges comme parricides ; celles des conspirateurs de Bicêtre en deux fournées de 37 et de 36 ; celles des 17 habitants de Caussade qui avaient porté le deuil de Louis XVI ; celles des conspirateurs de la prison du Luxembourg au nombre de 156. Fouquier-Tinville voulait faire juger ceux-ci en une seule fois sur un immense échafaudage installé dans la salle d'audience, mais le Comité l'obligea à les répartir en trois fournées.

Devant cette orgie de meurtres la conscience publique se soulevait. Le temps était bien passé où la foule se ruait au lieu des exécutions comme à un spectacle. Maintenant les boutiques se fermaient sur le passage des sinistres charrettes roulant sur le pavé. On dut changer l'emplacement de la guillotine, l'éloigner à la barrière du Trône. Le sentiment public, le dégoût du sang, fut sans doute le meilleur atout dans le jeu des ennemis de Robespierre. Ils avaient mis à profit le répit que celui-ci leur avait procuré. Sourdement ils minaient le gouvernement révolutionnaire. Une section de Paris, celle de la Montagne, décidait, le 1er messidor, d'ouvrir un registre sur lequel s'inscriraient ceux qui avaient accepté la Constitution de 1793. Le registre se couvrit rapidement de 2.000 signatures. Manœuvre habile pour demander la cessation de la Terreur par la mise en vigueur de la Constitution. La section s'excusa, le 11 messidor, devant la Convention en expliquant qu'elle avait été trompée par des intrigants.

Les nouveaux Indulgents tiraient naturellement grand parti des victoires qui se succédaient. Pour fêter ces victoires s'étaient organisés dans les rues des repas fraternels où riches et pauvres apportaient leurs victuailles et se tutoyaient dans une familiarité égalitaire. Le succès rapide de ces fraternisations inquiéta la Commune et le gouvernement. [Loin de nous](#), dit Payan, le 27 messidor, [toutes ces réunions avec les partisans du despotisme ! Loin de nous ce système par lequel on veut nous persuader qu'il n'est plus d'ennemis dans la République !](#) Barère dénonça le lendemain le nouveau piège des aristocrates. Ces repas soi-disant fraternels n'étaient, d'après lui, qu'une amnistie prématurée. Les aristocrates s'écriaient en trinquant avec les sans-culottes : [Nos armées sont victorieuses partout, il ne nous reste que la paix à faire, à vivre en bons amis et à faire cesser ce gouvernement révolutionnaire qui est terrible.](#)

Mais, comment maintenir le gouvernement révolutionnaire, résister à la poussée des Indulgents et des corrompus, appuyés sur l'opinion, si les Comités restaient divisés et si Robespierre continuait son opposition aux Jacobins ? Le bruit des querelles intestines des gouvernants s'était répandu jusque dans les provinces et il avait alarmé les représentants — lettres de Richard, 27 prairial, de Gillet, 23 messidor, de Bô, 3 thermidor, etc. Ingrand, de passage à Paris, sollicité par Ruamps d'entrer dans le complot contre Robespierre, s'y refusait avec indignation et prédisait qu'en renversant Robespierre on renverserait du même coup le gouvernement révolutionnaire et la République. Les membres qui composaient le Comité de salut public eurent le même sentiment qu'Ingrand. A la fin de messidor, sans doute sous l'influence de Barère, ils s'efforcèrent de se rapprocher de Robespierre. Barère, à diverses reprises, affirma la nécessité de maintenir la Terreur. Il menaça les corrompus, le 9 messidor : [Les représentants du peuple, éclairés sur les intérêts du peuple et sur leur propre sûreté, sauront tirer parti de la victoire du dehors pour anéantir au-dedans toutes les coalitions](#)

impies ou les complots parricides de quelques hommes qui prennent leur fatigue individuelle pour la fatigue du peuple et leur conscience troublée pour la conscience publique. Le 16 messidor, après avoir fait voter un décret qui ordonnait de passer au fil de l'épée les garnisons ennemies de Condé, Valenciennes, Le Quesnoy, Landrecies, si elles ne se rendaient pas dans les 24 heures après la sommation, le même Barère prononça une apologie enthousiaste de la Terreur et mit en garde contre une clémence prématurée : **Transigez aujourd'hui, ils [les ennemis de l'intérieur] vous attaqueront demain et vous massacreront sans pitié. Non, non, que les ennemis périssent ! Je l'ai déjà dit, il n'y a que les morts qui ne reviennent point.**

Robespierre ne se méprit pas sur les intentions de Barère. Lui aussi pensait que la Terreur devait continuer jusqu'à ce que les biens des contre-révolutionnaires fussent enfin distribués aux pauvres et les institutions civiles dont Saint-Just préparait le plan établies et assurées. Le 23 messidor, il avait fait rayer Dubois-Crancé des Jacobins et inviter Fouché à venir se disculper. Fouché, n'ayant pas obéi, fut rayé à son tour le 26 messidor. Les Comités non seulement refusèrent de se solidariser avec les membres exclus, mais leur manifestèrent une hostilité certaine. Dubois-Crancé fut rappelé de sa mission en Bretagne le 26 messidor. Quant à Fouché, qui avait obtenu, le 25 messidor, un vote de la Convention ordonnant aux Comités de faire dans le plus bref délai un rapport sur sa mission, il attendit vainement ce rapport.

Les deux Comités se réunirent en séance plénière les 4 et 5 thermidor. Pour manifester, par un acte éclatant, leur ferme volonté de continuer la Terreur et de la pousser jusqu'à ses conséquences sociales, ils créèrent enfin les quatre commissions populaires restées en suspens et indispensables pour mettre en vigueur les lois de ventôse sur le triage des suspects et l'attribution de leurs biens. L'arrêté, de la main de Barère, est du 4 thermidor. Au dire de Lecointre, ils avaient voulu, en lui donnant ce gage, se réconcilier avec le triumvirat. Robespierre vint, en effet, siéger à la séance du lendemain. On s'expliqua de part et d'autre. Saint-Just montra que seuls des agents de l'ennemi pouvaient représenter Robespierre comme un dictateur, car il n'avait ni l'armée, ni les finances, ni l'administration dans sa dépendance. David appuya Saint-Just. Billaud dit à Robespierre : **Nous sommes tes amis, nous avons toujours marché ensemble.** Les membres survivants prétendront plus tard qu'on avait décidé de rattacher au Comité de sûreté générale le bureau de police du Comité de salut public, mais le fait est controvérsé. Saint-Just fut chargé par les deux Comités de présenter à la Convention un rapport sur la situation politique avec le mandat de défendre le gouvernement révolutionnaire. Billaud et Collot lui recommandèrent toutefois de ne pas parler de l'Être suprême.

Le soir même Barère, tout joyeux d'avoir ramené la concorde, annonçait à la Convention que des malveillants seuls avaient pu faire croire qu'il y avait de la division et de la mésintelligence dans le gouvernement et une variation dans les principes révolutionnaires. Il racontait qu'on avait arrêté, les jours précédents, des poudres destinées à l'armée, crevé des soufflets de forges, essayé de forcer la prison de Bicêtre, multiplié les sabotages et il concluait menaçant : **Mais les mesures que les deux Comités ont prises hier pour faire juger dans peu de temps les ennemis du peuple qui sont détenus dans toute la République vont être en activité et rendront à la nation cette sécurité qu'on veut lui ravir sans cesse, ce calme imposant, signe de la force de la République affermie !**

Le lendemain Couthon lui donnait la réplique aux Jacobins, en célébrant les hommes ardents et énergiques disposés à faire les plus grands sacrifices pour la patrie qui composaient les Comités. S'il y a eu des divisions entre les personnes, il n'y en a jamais eu sur les principes. Et Couthon rejetait sur l'entourage des gouvernants l'origine des nuages qu'il voulait dissiper. Il espérait que la Convention écraserait bientôt les cinq ou six petites figures humaines, dont les mains sont pleines des richesses de la République et dégoûtantes du sang des innocents qu'ils ont immolés. Il se plaignait cependant qu'on eût envoyé à l'armée du Nord une partie des compagnies de canonniers parisiens et il manifestait des craintes au sujet de l'école de Mars. Mais Lebas le rassura.

Il faut croire cependant que, dans les deux camps, tous n'avaient pas désarmé et que le mot d'ordre de Barère et de Couthon fut mal obéi. Un chef de bureau de la guerre, Sijas, ne cessait de dénoncer aux Jacobins le commissaire du mouvement des armées Pille, qui employait des aristocrates, disait-il, réintérait les généraux suspendus, dégarnissait Paris de ses canonniers et s'enveloppait de mystère. Pille était l'homme de Carnot. Les paroles de Sijas trouvaient de l'écho. On avait crié, le 6 thermidor, à la porte de la Convention : Il faut faire un 31 mai ! Barère loua Robespierre, le lendemain, d'avoir blâmé aux Jacobins ces cris séditieux. Mais cela n'empêcha pas les Jacobins de présenter le même jour à la Convention une pétition pour dénoncer Pille et les prétendus Indulgents qui voulaient assassiner les patriotes. Ils demandaient qu'on fit justice des traîtres et des fripons et d'un certain Magenthies qui avait demandé, pour ridiculiser le décret sur l'Être suprême, qu'on mît à mort quiconque souillerait le nom de la Divinité par un juron. Pour contenter les Jacobins, les Comités devaient-ils révoquer Pille et livrer les têtes des députés corrompus que Couthon et Robespierre ne cessaient de réclamer depuis deux mois ? Or, à cette même séance du 7 thermidor, Dubois-Crancé s'était justifié et avait invité Robespierre à reconnaître son erreur. La Convention avait décidé que les Comités feraient leur rapport sur son compte dans les trois jours. Robespierre allait donc être forcé de sortir des Jacobins pour s'expliquer devant l'Assemblée.

Robespierre avait-il adhéré, lors de la séance plénière du 5 thermidor, au programme de réconciliation formulé par Barère et accepté, semble-t-il, par Saint-Just et Couthon ? Il est permis d'en douter. Tous ses griefs n'étaient pas satisfaits. Il voulait arracher la direction de la guerre à Carnot qui n'avait pas fait exécuter le décret du 7 prairial interdisant de faire des prisonniers anglais et hanovriens et qui s'entourait d'un conseil technique composé d'aristocrates. Il voyait, comme Sijas, dans l'éloignement d'une partie des canonniers de Paris une manœuvre obscure dirigée contre la Commune et contre Hanriot, son homme. Il n'avait pas pardonné au Comité de sûreté générale pas plus qu'à Billaud et à Collot la protection dont ils couvraient toujours les Fouché et les Tallien. On avait crié dans les rues les jours précédents la grande arrestation de Robespierre sans que le Comité fût intervenu. Robespierre venait d'apprendre, par un rapport de l'administrateur de police Faro, qu'Amar et Voulland avaient visité dans leur prison, le 5 thermidor, les députés girondins détenus et leur avaient fait mille avances : Arrête-t-on votre correspondance ? Vous refuse-t-on toutes les douceurs de la vie, soit en café, soit en sirop, chocolat et fruits ? Votre caractère est-il méconnu ici ? En apprenant que les députés étaient au régime des autres détenus, Amar avait versé des larmes : C'est un crime affreux ! Dites-nous bien, mes chers collègues, ceux qui ont avili la représentation nationale. Ils seront punis. Le Comité en fera justice. Sans doute Amar et Voulland, après avoir donné l'ordre d'appliquer aux députés un traitement de faveur, s'étaient repris et

avaient ensuite maintenu à leur égard le droit commun, mais Robespierre soupçonnait qu'une entente était en train de se nouer entre ses adversaires de la Montagne et le Marais qui l'avait soutenu jusque-là. Et ceci encore, autant que la mise en demeure de Dubois-Crancé, lui fit rompre le silence.

Le 8 thermidor donc, sans s'être concerté ni avec Saint-Just ni avec Couthon, qui l'auraient sans doute dissuadé, il s'efforça d'obtenir directement de la Convention la réalisation de son programme intégral. Après avoir protesté longuement, mais en termes impressionnants, contre les calomnies qui le représentaient comme un dictateur animé de mauvais desseins contre l'Assemblée, il rejeta sur ses adversaires, les terroristes mués en Indulgents, les excès de la guillotine : **Est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes et porté la Terreur dans toutes les conditions ? Ce sont les monstres que nous avons accusés !** Il affirma que le gouvernement révolutionnaire était nécessaire mais qu'il ne devait frapper, promptement et sans pitié, que les seuls conspirateurs. Or, ses calomniateurs qui se disaient Indulgents et qui n'étaient que des fripons, ruinaient le gouvernement révolutionnaire dans l'opinion en tourmentant les hommes paisibles pour avoir le droit de protéger les aristocrates. **On rendait odieux le tribunal révolutionnaire pour préparer sa destruction.** Il s'en prenait hardiment alors au Comité de sûreté générale et à ses commis, **une horde de fripons que protègent Amar et Jagot.** Il reprochait à Vadier l'affaire Catherine Théot et il demandait non seulement que le Comité suspect fût renouvelé, mais encore qu'il fût dorénavant subordonné au Comité de salut public. Il ne s'en tenait pas là. Le Comité de salut public devait être épuré lui aussi. Il n'avait pas fait respecter le décret sur les prisonniers anglais, il avait semé la division parmi les généraux, protégé l'aristocratie militaire. Ceci était pour Carnot. Et Barère, malgré ses avances des jours précédents, n'était pas épargné : **On vous parle beaucoup de nos victoires avec une légèreté académique qui ferait croire qu'elles n'ont coûté à nos héros ni sang ni travaux ; racontées avec moins de pompe, elles paraîtraient plus grandes.** La partie diplomatique — c'était le domaine de Barère — avait été absolument négligée. Les agents employés à l'extérieur étaient des traîtres. Robespierre reprochait ensuite à Cambon son système financier mesquin, prodigue, tracassier et dévorant. Le décret sur les rentes viagères avait fait de nombreux mécontents et à juste titre. Il terminait enfin par un défi à la horde de fripons qui était parvenue à dominer.

L'effet produit fut si profond que Lecointre lui-même, un des fripons dénoncés, demanda l'impression du discours. Appuyée par Barère, l'impression fut votée malgré une protestation de Bourdon de l'Oise. L'envoi à toutes les communes fut voté ensuite sur la motion de Couthon. Robespierre allait-il triompher ? Ses adversaires se reprirent. Vadier essaya de s'expliquer sur Catherine Théot. Puis Cambon avec fougue passionna le débat : **Avant d'être déshonoré je parlerai à la France !** Il accusa Robespierre de paralyser la Convention. Sa véhémence donna du cœur à Billaud qui demanda que le discours de Robespierre fût examiné par les Comités avant d'être envoyé aux communes. **S'il est vrai que nous ne jouissons pas de la liberté des opinions, j'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux que de devenir par mon silence le complice de ses forfaits.** Il avait touché le point sensible. Paris somma Robespierre et Couthon de nommer les députés qu'ils accusaient. Robespierre refusa de répondre et par là se perdit. Tous ceux qui avaient quelque chose à se reprocher se sentirent menacés. Bентаbole, Charlier réclamèrent le rapport du décret ordonnant l'impression de son discours. Barère, sentant le vent tourner, orienta sa girouette. Il reprocha à Robespierre de n'avoir pas suivi les séances du Comité

sans quoi il n'eût pas écrit son discours. La Convention rapporta l'envoi aux communes. Robespierre n'avait plus de majorité. Il avait jeté son bouclier.

Sans doute le soir même, aux Jacobins où il vint relire son discours il fut accueilli par des acclamations sans fin. Ses adversaires Collot et Billaud qui voulurent lui répondre furent couverts de huées et durent quitter le club sous le cri : les conspirateurs à la guillotine ! Mais les Jacobins ne prirent pas d'autre résolution que de mettre **la conspiration** à l'ordre du jour de leurs débats. Robespierre ne voulait pas de 31 mai. Malgré son échec de la veille, il croyait possible de ressaisir sa majorité. Il entendait maintenir la lutte sur le terrain parlementaire. Il n'avait pas prévu qu'il lui serait désormais impossible de parler à l'Assemblée.

Les gens des Comités flottaient désemparés. A leur retour des Jacobins, dans la nuit, Billaud et Collot firent une scène violente à Saint-Just, mais tout le résultat de la délibération qui dura jusqu'à l'aube fut une proclamation rédigée par Barère où on mettait en garde contre l'ascendant de quelques hommes et l'ambition de certains chefs militaires qu'on ne nommait pas.

La décision vint des proconsuls corrompus que Robespierre menaçait depuis deux mois et qui se savaient perdus s'il triomphait. Tallien avait reçu de sa maîtresse qui allait être traduite au tribunal révolutionnaire un billet affolé. Il fit, avec Fouché, des efforts répétés pour gagner le Marais. D'abord repoussés par Palasne Champeaux, Boissy d'Anglas, Durand Maillane, qui se défiaient du repentir de ces terroristes, ils prirent de tels engagements qu'ils réussirent dans une troisième tentative. Le Marais livra Robespierre à condition que les Montagnards de proie l'aideraient à supprimer la Terreur. Avant que s'ouvrît la séance toutes les dispositions étaient prises, avec la complicité du président de l'Assemblée, Collot d'Herbois, pour étouffer la voix de Robespierre et de ses amis.

Quand Saint-Just voulut lire, au début, le discours habile qu'il avait préparé pour tout rejeter sur Billaud, Collot et Carnot, il fut tout de suite violemment interrompu par Tallien qui l'accusa de s'isoler du Comité puisqu'il parlait en son nom personnel. **Je demande**, dit-il aux applaudissements trois fois répétés, **que le rideau soit entièrement déchiré**. Billaud évoqua ensuite la séance de la veille aux Jacobins et fit peur à l'Assemblée d'un nouveau 31 mai qui aboutirait à son égorgement. Il accusa Robespierre de protéger les Hébertistes, les Dantonistes, les nobles, les fripons, de persécuter les patriotes, d'être l'unique auteur du décret du 22 prairial, en un mot d'être un tyran. Périront les tyrans ! répète le chœur. Robespierre veut répondre. Collot lui refuse la parole qu'il donne à Tallien. Celui-ci brandit un poignard contre le nouveau Cromwell, déclame contre les Verrès qui l'entourent et demande l'arrestation de ses créatures. L'arrestation d'Hanriot, de Boulanger, de Dufresse, de Dumas est votée. Barère fait supprimer la fonction de commandant en chef de la garde nationale. Une nouvelle tentative de Robespierre pour répondre est étouffée sous la cloche de Thuriot qui a pris la présidence après Collot. Louchet et Loseau demandent l'arrestation du **dominateur**. Robespierre le Jeune demande à partager le sort de son frère. Couthon, Saint-Just sont décrétés d'arrestation avec les deux Robespierre. Lebas réclame l'honneur de figurer dans la proscription. Il lui est accordé. **La République est perdue**, dit Robespierre en descendant à la barre, **les brigands triomphent**.

Il était cinq heures du soir. Tout cependant n'était pas résolu. D'un mouvement spontané, la Commune et Hanriot se mettent en révolte, font fermer les barrières, sonner la générale puis le tocsin, convoquent les sections, les invitent

à envoyer leurs canonniers devant la Maison commune et à jurer de défendre la liberté et la patrie. N'écoulant que sa bravoure, Hanriot, avec une poignée de gendarmes, tente dès cinq heures trente de délivrer les députés mis en arrestation. Il force à coups de botte les portes du local du Comité de sûreté générale où ils sont détenus, mais, entouré aussitôt, il est lui-même garrotté sous les yeux de ceux qu'il voulait délivrer. Incident fâcheux pour la suite des événements. Robespierre et ses amis crurent que l'insurrection, privée de son chef, n'avait aucune chance de succès. Ils mirent dès lors tout leur espoir dans le tribunal révolutionnaire et, quand ils partirent, chacun pour une prison séparée, ils s'étaient résignés à leur sort.

Le mouvement cependant croissait d'heure en heure. Les canonniers des sections se massaient avec leurs pièces sur la Grève. Les comités civils et révolutionnaires des sections ouvrières de l'Est et du Sud et des sections d'artisans du Centre prêtaient le serment. Les Jacobins se réunissaient et se mettaient en liaison avec la Commune. Vers huit heures du soir, avec une partie des canonniers l'énergique Coffinhal marchait sur la Convention, délivrait Hanriot, entraînait jusqu'à la garde de l'Assemblée. Il eût pu terminer la journée en s'emparant aisément des membres des Comités qui fuyaient éperdus. [Citoyens](#), s'écriait Collot qui présidait, [voici l'instant de mourir à notre poste !](#) Mais Coffinhal n'acheva pas sa victoire. Il se borna à ramener triomphalement Hanriot à l'Hôtel de Ville.

La Convention respira. Elle se hâta de charger Barras de lui procurer une force armée et Barras, aidé de six autres députés, sonna le ralliement des sections modérées. Appelés par ses émissaires, les marchands des Lombards, les banquiers de la section Le Pelletier, les agioteurs du Palais-Royal, les riches bourgeois des sections de l'Ouest accoururent autour de la Convention. Y vinrent aussi les derniers débris de l'hébertisme et du dantonisme, enrôlés par les deux Bourdon, par Tallien, Rovère, Fréron. Mais il fallut du temps pour rassembler ces troupes dispersées et disparates. En attendant, Barère faisait mettre hors la loi les rebelles de la Commune et tous ceux qui s'étaient soustraits aux mandats d'arrêt lancés par les Comités. Il escomptait que cette terrible mesure glacerait d'épouvante les tièdes et paralyserait l'insurrection. Il ne se trompait pas.

Depuis le coup de main de Coffinhal, l'insurrection piétinait. La Commune visiblement entendait en remettre la direction aux députés proscrits. Mais ceux-ci, délivrés un à un par des administrateurs de police, ne se pressaient pas d'agir. Robespierre aîné refusait d'abord de se rendre à la maison commune. Couthon voulait rester dans sa prison et n'en sortit qu'après minuit. Seul Robespierre le Jeune se rendait dès le premier moment à la séance de la Commune qu'il haranguait. Quand le décret de mise hors la loi fut connu, Robespierre aîné imita son frère. Il siégea avec les autres députés au Comité d'exécution que la Commune avait créé. Lebas adressa une lettre au commandant du camp des Sablons. Robespierre signa un appel à la section des Piques. Des municipaux furent envoyés dans les sections pour les maintenir dans le parti de la Commune. La résolution fut prise enfin de mettre en arrestation les principaux membres des Comités. Mais il était tard dans la nuit. Las d'attendre en vain, les canonniers et les gardes nationaux, d'ailleurs travaillés par les agents de Barras, s'étaient peu à peu retirés. La place de Grève était à moitié vide. Il fallait songer à se défendre plutôt qu'à attaquer. Pour empêcher les défections, la Commune fit éclairer vers minuit la façade de l'Hôtel de Ville.

Barras hésitait à marcher. Vers deux heures du matin il se décida. Un traître venait de lui communiquer le mot d'ordre donné par Hanriot. Les troupes conventionnelles s'ébranlèrent en deux colonnes. Celle de gauche, dirigée par Léonard Bourdon et grossie du bataillon des Gravilliers, s'introduisit par surprise, grâce au mot d'ordre, et aux cris de : *Vive Robespierre !* jusqu'à la salle où siégeait le Comité d'exécution. Robespierre et Couthon étaient en train d'écrire une proclamation aux armées. Robespierre le Jeune se jeta par la fenêtre d'où on le releva la cuisse brisée. Lebas se tua d'un coup de pistolet. Robespierre aîné essaya d'en faire autant et se brisa la mâchoire inférieure. Les survivants au nombre de 22, sur la seule constatation de leur identité, furent conduits le lendemain au supplice. Le 11 thermidor on guillotina aussi sommairement 70 membres de la Commune.

Il semble bien que la population parisienne, même dans les quartiers populaires, n'avait mis qu'un empressement relatif à soutenir la Commune. Les artisans se plaignaient de la cherté de la vie. Les ouvriers des manufactures d'armes étaient en effervescence depuis plusieurs jours. La Commune avait proclamé, le 5 thermidor, un maximum des journées qui avait causé un mécontentement général parmi les salariés. Le matin même du 9 thermidor, les maçons et tailleurs de pierre de la section de l'Unité avaient parlé de cesser le travail et cette section, autrefois hébertiste, prit précisément parti pour la Convention. Vers quatre heures de l'après-midi un rassemblement d'ouvriers s'était formé sur la Grève pour réclamer la modification du maximum. La Commune eut beau, dans une proclamation, vers huit heures du soir, rejeter sur Barère la responsabilité du tarif, sur *Barère qui appartient à toutes les factions tour à tour et qui a fait fixer le prix des journées des ouvriers pour les faire périr de faim*, elle ne dissipa pas toutes les préventions et, quand les municipaux furent conduits au supplice, on poussa sur leur passage le cri de *f... maximum !*

Ironie tragique ! Robespierre et son parti périssaient en grande partie pour avoir voulu faire servir la Terreur à un nouveau bouleversement de la propriété. La République égalitaire, sans riches ni pauvres, qu'ils rêvaient d'instaurer par les lois de ventôse, était avec eux frappée à mort. Les sans-culottes inconscients regretteront bientôt le f... maximum. Ils se soulèveront mais en vain pour le faire rétablir.

Pour l'instant il n'y eut pour comprendre l'importance de la victoire des terroristes de proie unis au Marais que cette partie éclairée de la petite bourgeoisie et de l'artisanerie que Robespierre avait appelée aux affaires et qui garnissait nombre de clubs et d'administrations révolutionnaires. Là, la douleur fut profonde. Elle perce jusque dans les aveux des thermidoriens. Thibaudeau, le futur préfet de l'Empire, nous dit que les autorités de son département (la Vienne) arrêtaient d'abord la circulation de son adresse sur le 9 thermidor. Laignelot écrit au Comité, de Laval le 21 thermidor, que le génie malfaisant du tyran survit encore : *Il est étonné mais il n'est pas anéanti. Dans les sociétés populaires, tous les meneurs étaient pour Robespierre.* A Nevers, les personnes venues de Paris qui annoncèrent la chute de Robespierre furent sur-le-champ mises en prison. A Arras, à Nîmes, quand on apprit l'arrestation de Robespierre, les clubs proposèrent de s'armer pour voler à son secours. De désespoir de nombreux patriotes se donnèrent la mort — à Paris le graveur Mauclair, à Nîmes le juge Boudon, etc.

Mais les thermidoriens avaient maintenant la Terreur à leur disposition. Ils firent sortir des prisons leurs partisans et y entassèrent les robespierristes. Otages de

la réaction qu'ils ont déchaînée, ils vont être entraînés plus loin qu'ils n'auraient voulu. Nombreux seront ceux qui se repentiront au soir de leur vie de leur participation au 9 thermidor. En Robespierre ils avaient tué, pour un siècle, la République démocratique.

Née de la guerre et de ses souffrances, jetée de force dans le moule de la Terreur contraire à son principe, cette République, malgré ses prodiges, n'était au fond qu'un accident. Appuyée sur une base de plus en plus étroite, elle n'était pas comprise de ceux-là mêmes qu'elle voulait associer à sa vie. Il avait fallu le mysticisme ardent de ses auteurs, leur énergie surhumaine pour la faire durer jusqu'à la victoire extérieure. On n'efface pas vingt siècles de monarchie et d'esclavage en quelques mois. Les lois les plus rigoureuses sont impuissantes à changer d'un seul coup la nature humaine et l'ordre social. Robespierre, Couthon, Saint-Just qui voulaient prolonger la dictature pour créer des institutions civiles et renverser l'empire de la richesse le sentaient bien. Ils n'auraient pu réussir que s'ils avaient possédé à eux seuls toute la dictature. Mais l'intransigeance de Robespierre qui rompit avec ses collègues du gouvernement juste au moment où ceux-ci lui faisaient des concessions suffit à faire écrouler un édifice suspendu dans le vide des lois. Exemple mémorable des limites de la volonté humaine aux prises avec la résistance des choses.

## **FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME**

